Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15545 – 7 F — MERCREDI 18 JANVIER 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

M. Mitterrand veut parvenir à la monnaie unique dès 1997

Inaugurant la présidence française de l'Union européenne, le chef de l'Etat refuse tout immobilisme



A STRASBOURG François Mitterrand devait adresser, mardi 17 janvier, au Parlement européen un discours destiné à inaugurer la présidence française de l'Union. Le chef de l'Etat devait affirmer, à cette occasion, la volonté de Paris d'*« appliquer intégralement, et selon le calendrier prévu, les engagements du traité d'Union européenne »*, c'est-à-dire le traité de Maastricht, entré en application en novembre 1993. Il souhaite, particulièrement, parvenir à la monnaie unique dès 1997.

Observant qu'à la différence de celles de 1984 – conflit sur la contribution britannique au budget commnnautaire – et de 1989 – suites de la chute du mur de Berlin – la présidence française s'inscrit, cette année, dans une période exempte de tension, M. Mitterrand refuse tout immobilisme. La reprise économique, devait-il souligner, permet à une majorité d'Etats membres d'envisager la convergence de leurs politiques économiques et, notamment, la réduction des déficits ou de l'endettement publics. Aussi les deux prochaines années lui paraissent-elles pouvoir être mises à profit pour préparer l'introduction de l'écu dans les économies des pays européens et la transformation de l'institut monétaire en banque centrale.

Lire pages 3 et 18

Un séisme meurtrier a frappé le centre du Japon

Plus d'un millier de morts dans la région industrielle du Kansai

LE TREMBLEMENT DE TERRE qui a frappé, mardi 17 janvier au petit matin, le Kansai, grande région industrielle et zone très peuplée située à 400 kilomètres au sud-ouest de Tokyo, a particulièrement éprouvé la ville de Kobé, le deuxième port de l'archipel, qui restait isolé en fin de matinée. Le séisme, d'une magnitude de 7,2 sur l'échelle de Richter – gradation considérée par les spécialistes comme *« importante en valeur absolue, mais somme toute assez courante pour le Japon »* – a fait, au moins, plus d'un millier de morts et au moins 500 disparus (en milieu de matinée, heure GMT), et plus de 3 000 blessés. Un tel bilan est tenu pour extrêmement élevé dans un archipel qui – constamment éprouvé et durement frappé dans sa population jusqu'à un passé récent – a fait de la lutte anti-sismique une de ses priorités.

Le séisme a frappé avec une grande force, pour la première fois depuis 1948, une zone urbaine. Il a provoqué des effondrements d'immeubles et de maisons. Un pont et un toboggan sur une route nationale se sont aussi rompus. Des voies de chemin de fer ont été tordues. Le parcours aérien du train à grande vitesse s'est effondré en plusieurs endroits ; plusieurs convois ont déraillé. De nombreux incendies se sont déclarés. Le centre de Kobé a été en partie dévasté. La Bourse d'Osaka, fermée, devrait rouvrir mercredi.

An nombre des éléments qui expliquent un bilan si lourd, figurent le fait que les pompiers étaient en nombre insuffisant et que l'arrivée de l'eau a été coupée en maints endroits. Ici et là, les sapeurs en étaient encore à lutter contre les feux en début d'après-midi (heure locale). Plusieurs personnes restaient prisonnières sous les décombres, mais les moyens pour les dégager étaient apparemment insufisants. Ces défaillances ont déjà commencé de provoquer des interrogations dans la presse nippone, notamment sur l'adaptation de la prévention des risques en milieu urbain. Des interrogations ont surgi sur le respect des normes antisismiques par certains promoteurs immobiliers. De nombreuses « répliques » du séisme ont été enregistrées, et d'autres secousses sont, comme à l'ordinaire, attendues par une population qui, cependant, a fait montre de calme. Une activité sismique élevée depuis quelques mois dans cette région avait, il est vrai, préparé les esprits.

Les scientifiques notent qne l'épicentre était peu profond et proche des côtes, ce qui a, bien, entendu, ajouté à la gravité de la secousse. Les spéculations vont désormais bon train, au Japon, sur les menaces qui pèsent, de façon récurrente, sur la région de Tokyo. Selon un sismologue américain réputé, un tremblement de terre d'une magnitude à peu près comparable à celui qui a frappé le Kansai, mardi 17 janvier, pourrait faire 60 000 victimes dans la capitale nippone.

Lire page 2

Les retrouvailles de la CGT et du CNPF



Louis Viannet

ALORS qu'Edouard Balladur souhaite une négociation sur l'emploi avant l'élection présidentielle, la CGT et le CNPF se rencontreront officiellement mercredi 18 janvier. Il s'agira de vraies retrouvailles entre deux organisations qui, pendant des décennies, ont respecté un *modus vivendi* à travers un jeu de rôle bien défini où chacun était le méchant de l'autre. En accueillant Louis Viannet, Jean Gandois sera le premier président du CNPF depuis François Ceyrac à recevoir pour une rencontre bilatérale officielle un secrétaire général de la CGT. La précédente remonte au 8 mai 1978...

L'entretien CGT-CNPF met fin à la concertation engagée avec les centrales syndicales par Jean Gandois, élu le 13 décembre 1994 à la présidence du CNPF. Il pourrait favoriser une nouvelle donne sociale, M. Gandois voulant *« revitaliser le dialogue social »*. De son côté, Louis Viannet s'est déclaré *« attentif »* au nouveau discours du patronat. En quête d'une nouvelle image, voire d'ouverture, la CGT pourrait saisir l'occasion pour réintégrer le jeu contractuel. Ce qui promet, selon un dirigeant patronal, *« de belles empoignades »*.

Lire pages 6 et 15

Les risques de la congélation des embryons

A-T-ON trop rapidement, et sans s'entourer de toutes les précautions d'usage, autorisé la pratique des techniques de congélation et de décongélation des embryons humains ? En d'autres termes, est-on certain que la congélation des embryons humains est une pratique totalement dénuée de risques ? Les résultats récemment obtenus chez la souris par une équipe de chercheurs français, et publiés aujourd'hui dans la prestigieuse revue de l'Académie américaine des sciences, contraignent à poser cette question, indiscutablement dérangeante dans le débat sur la procréation artificielle. Les équipes des professeurs Maurice Auroux (CHU de Bicêtre) et Pierre Roubertoux (CNRS) ont en effet établi que cette technique de procréation médicalement assistée a des conséquences génétiques sur les souris.

Sans doute convient-il de ne pas condamner, à partir de données expérimentales obtenues sur l'animal, une pratique médicale qui a permis d'obtenir de grands progrès dans le traitement de nombreuses formes de stérilité. Pour autant, on ne saurait passer sous silence des données qui soulèvent de nouveaux problèmes scientifiques, sanitaires et éthiques. L'instrumentalisation médicalisée de la procréation n'avait pas, jusqu'à présent, soulevé de véritable inquiétude. Développés de manière quelque peu anarchique depuis une quinzaine d'années, les nouveaux traitements de la stérilité humaine renouaient dans les médias et dans l'opinion – après les greffes d'organes – avec la tradition d'une médecine moderne, triomphante, capable de franchir avec succès des frontières biologiques jusqu'alors inviolées.

Après l'insémination artificielle avec sperme de donneurs et après la fécondation *in vitro*, la congélation des embryons humains fut cependant mise en œuvre sans que l'on dispose d'un recul suffisant chez les mammifères. L'absence d'accidents ou d'anomalies majeurs avait pu laisser penser que cette congélation était dénuée de risques. Les résultats aujourd'hui publiés permettent d'en douter. Ils montrent que ces techniques pourraient avoir des conséquences néfastes, quoique modérées et discrètes, sur le développement ultérieur de l'individu. Chez l'animal, des différences statistiquement significatives apparaissent dans les domaines morphologiques et comportementaux.

Les résultats de ces travaux ne doivent pas affoler les personnes concernées, insistent les auteurs, qui n'estiment pas souhaitable la mise en place d'un moratoire. Pour autant, cette étude fournit des arguments plaidant en faveur d'un approfondissement de l'expérimentation dans un secteur d'activité biologique et médical qui, notamment en France, souffre d'une grave crise de croissance. Le professeur Pierre Jalbert, président de la fédération nationale des Cecos (Centre d'études et de conservation des œufs et du sperme humain), reconnaît que l'hypothèse soulevée par cette étude *« ne peut pas être négligée et mériterait d'être évaluée sur d'autres mammifères »*.

Jean-Yves Nau

Lire page 21

La revanche de la politique sur l'économie

CE QUI VIENT de se passer sur la lire, la peseta et le peso mexicain, très durement secoués – dans le cas du peso, littéralement sinistré –, est à la fois tout à fait atypique et plein d'enseignements. Sans doute a-t-on retrouvé, dans ces crises parallèles, les exagérations dont les marchés sont coutumiers. Mais ce qui a retenu l'attention est, contrairement à l'habitude, le caractère presque exclusivement politique des crises en question.

La valeur d'une monnaie est censée dépendre d'une série de facteurs, essentiellement économiques, parmi lesquels figurent le niveau de l'inflation, celui du déficit budgétaire, l'évolution des balances extérieures (commerce et paiement) et, maintenant, la situation de l'emploi, dont la dégradation, susceptible de mettre à mal la cohésion sociale, inquiète de plus en plus les milieux financiers internationaux.

Lorsque la tension devient trop forte, les fusibles sautent, c'est-à-dire que les parités monétaires sont « réajustées » : on dévalue. Il en a été ainsi pour le franc français en 1981, 1982, 1983, 1986 et 1987 ; pour la lire également en 1981, 1982, 1986 et 1987, mais aussi 1985 ; pour la peseta en 1992 (deux fois) et en 1993.

A l'automne 1992, le réajustement ne put se faire pour la livre sterling, entrée dans le système monétaire européen (SME) en octobre 1990, et pour la lire, qui toutes deux sont sorties du SME et ne l'ont pas encore réintégré. Dans tous ces cas, c'étaient les facteurs traditionnels qui provoquaient les mouvements : inflation trop forte, déficit des balances extérieures, perte de compétitivité industrielle et surévaluation des monnaies.

Fin juillet 1993, apparut, toutefois, un deuxième type de crise, la perte de confiance dans la devise d'un pays victime d'un chômage destructeur, et dont la banque centrale était accusée, au surplus, de maintenir des taux d'intérêt trop élevés pour une économie en récession. Ce fut l'attaque contre le franc français avec, pour conséquence, l'élargissement à 15 % de ses marges de fluctuation au sein du système monétaire européen. Cette fois, a éclaté une crise du troisième type, purement politique pour l'Italie et l'Espagne, et même pour le Mexique – tout au moins en ce qui concerne son ampleur.

François Renard

Lire la suite page 15

■ M. Emmanuelli contre M. Jospin

Soutenu par Laurent Fabius, Henri Emmanuelli devrait annoncer aux socialistes, [illegible] janvier, [illegible]ture à la candidature pour l'élection présidentielle. Le premier secrétaire du PS tentera ainsi de faire barrage à la candidature de Lionel Jospin. p. 7

■ La montée vers Bruxelles de Jacques Santer

Le Parlement européen se prononcera, mercredi 18 janvier, sur l'investiture du nouveau président de la Commission de Bruxelles. Portrait d'un Luxembourgeois qui surprend son monde. p. 13

■ Discriminations raciales à l'embauche

De nombreux employeurs expriment des exigences ethniques que tentent de combattre les agences pour l'emploi. p. 10

■ Nijinski non expurgé

Le *Journal* de Vaslav Nijinski, étoile des Ballets russes, paraît dans sa version originale. Sa première version avait été censurée par sa femme. p. 25

■ Cahier « Initiatives » : l'entreprise individuelle

D'application tardive, la loi « Initiative et entreprise individuelle » d'Alain Madelin n'a pas encore produit ses effets.

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $


M 0147 - 0118 - 7,00 F

CATASTROPHE La région de Kôbe-Osaka, la plus peuplée de l'archipel japonais après celle de Tokyo, a été touchée, dans la nuit de lundi 16 au mardi 17 janvier, par un séisme d'une magnitude de 7,2 sur l'échelle de Richter, qui aurait fait plus de 1.000 morts et plus de 3.000 blessés, selon un bilan provisoire établi mardi en fin de matinée. Plus de cinq cent personnes étaient portées disparues. ● L'ampleur du sinistre confirme que la prévention des risques en milieu urbain était insuffisante dans un pays où une telle menace est pourtant ancrée dans les mentalités. ● L'épicentre du séisme se trouvait exceptionnellement près des côtes et probablement assez proche de la surface du sol, estiment les sismologues, ce qui explique la gravité du bilan, alors que des secousses récentes, beaucoup plus fortes, n'avaient fait que peu de victimes.

Un séisme fait plus de mille morts au Japon

La région de Kôbe-Osaka a été le centre d'un tremblement de terre particulièrement meurtrier, d'une force de 7,2 sur l'échelle de Richter. La prévention s'est révélée insuffisante dans un pays pourtant habitué aux menaces sismiques

TOKYO
de notre correspondant

Le séisme, d'une magnitude de 7,2 sur l'échelle de Richter, qui a frappé mardi 17 janvier à 5 h 46 du matin (heure locale), le Kansaï, la région de Kobé-Osaka, la plus peuplée de l'arcbipel après celle de Tokyo (le Kansaï rassemble 21 millions d'habitants et représente 20 % du produit intérieur brut japonais), avait fait plusieurs centaines de morts et plus de 3 000 blessés, selon un bilan provisoire établi en milieu de journée. Plus de cinq cents personnes étaient portées disparues. Une centaine d'incendies étaient signalés. Dans la préfecture de Hyogo (Kobé), la plus touchée, 2 000 immeubles et maisons ont été détruits.

Le séisme a été suivi de seize secousses de moindre intensité dont l'une a provoqué l'effondrement de vieilles maisons dans la ville de Nara, causant la mort d'une quarantaine de personnes.

L'Agence du territoire a installé une structure d'urgence et les dispositions prévues en cas de catastropbes naturelles sont mises en œuvre. Les soldats des forces d'autodéfense de la région d'Himeji ont été envoyés sur les lieux pour porter secours aux victimes. Kobé reste largement isolée en raison de la destruction des voies de communication.

IMMEUBLES EFFONDRÉS

L'épicentre du tremblement de terre a été localisé à une profondeur de 20 kilomètres sous l'île d'Awaji, qui ferme en quelque sorte la baie d'Osaka. La magnitude a été de 6 à Kobé, de 5 à Kyoto et de 4 à Osaka. C'est la première fois depuis 1948 qu'un tremblement de terre de cette force frappe une zone urbaine. Depuis 1916, le Kansaï semblait épargné par les séismes, dont la fréquence a toutefois fortement augmenté ces derniers mois dans l'archipel.

Kobé – grand port de la mer intérieure et ville élégante marquée par une séculaire présence étrangère, qui étire vers l'ouest la mégalopole d'Osaka jusqu'à l'extrémité de l'île d'Awaji – a été durement frappée. Dans le centre, des immeubles (dont un hôtel, un hôpital et le commissariat de police) et de nombreuses maisons se sont effondrés on ont pris feu. Le consulat de Corée du Sud a été presque entièrement détruit. Les rideaux de fer des magasins sont tordus et les rues jonchées de débris.

Les incendies qui ont éclaté à la suite de la secousse ont été difficilement maîtrisés par les pompiers – en nombre insuffisant – en raison de coupures d'eau : huit heures après le séisme, les pompiers n'étaient toujours pas arrivés sur les lieux de certains sinistres. Les moyens semblent en outre manquer pour dégager les personnes prisonnières des décombres.

LA BOURSE D'OSAKA A FERMÉ

A Nishinomiya, un pont de l'autoroute Hanshin (reliant Kobé à Osaka) s'est effondré, écrasant deux voitures et un camion. Selon un témoin qui circulait sur cette autoroute aérienne, les lumières ont semblé soudain touchées par un court-circuit généralisé et se sont éteintes, tandis que les jointures de la chaussée s'ouvraient sur une trentaine de centimètres. Dans un quartier d'Ashiya, le toboggan de la route nationale numéro 2 s'est retourné sur plusieurs centaines de mètres.

Les voies de chemin de fer ont également durement souffert et plusieurs trains ont déraillé. En plusieurs endroits, les voies ferrées aériennes du train à grande vitesse Shinkansen se sont effondrées, et les piliers de soutènement se sont fissurés. Les bâtiments du nouvel aéroport du Kansaï, construit sur une île artificielle à 6 kilomètres en mer dans la baie d'Osaka, a été endommagé, mais la piste est intacte.

La région du Kansaï n'avait pas connu de séisme important depuis trois siècles (celui de 1596 avait fait 500 morts à Kyoto et 600 à Osaka et le port voisin de Sakaï).

Récemment, des chercheurs du département des sciences de l'université Ritsumeikan de Kyoto avaient mis en garde contre les risques de séisme présentés par le glissement d'une plaque tectonique s'étendant du lac Biwa à Kyoto et Osaka, et avaient souligné l'impréparation de la population du Kansaï à une telle catastrophe. Pour la première fois de son histoire, la Bourse d'Osaka a fermé.

Philippe Pons

Le Japon : une zone fortement sismique

1952 principaux séismes
frontière des plaques
vitesse de déplacement : 10 cm par an
épicentre
Median Tectonic Line

Océan Pacifique
Mer d'Okhotsk
îles Kouriles
Hokkaido
CHINE
JAPON
CORÉE
PLAQUE ASIE
PLAQUE PACIFIQUE
HONSHU
Tokyo
Ile de Awaji
Kobé
Osaka
SHIKOKU
PLAQUE PHILIPPINES
100 km

Les principaux tremblements de terre japonais

- ● 1er septembre 1923. Tokyo ; le plus meurtrier (140 000 morts) ; 8,3 sur l'échelle ouverte de Richter.
- ● 1927. Kyoto : 2 935 morts ; magnitude : 7.
- ● 2 mars 1933. Miyagi. Tsumami ; 3 064 morts. magnitude : 8,1.
- ● 1943. Tottori. 1 083 morts ; magnitude : 7,2.
- ● 1944. Higashi Nankai ; 998 morts ; magnitude : 7,9.
- ● 1945. Mikawa, Japon central ; 1 961 morts dans la préfecture d'Aichi, bilan tenu secret par les autorités militaires ; magnitude : 6,8.
- ● 21 décembre 1946. Shikohu (ouest) ; 2 000 morts ; magnitude : 8.
- ● 28 juin 1948. Fukui (ouest) ; 5 131 morts ; magnitude : 7,1.
- ● 4 mars 1952. Hokkaido ; 8 233 morts ; magnitude : 8,2.
- ● 16 juin 1964. Niigata ; 26 morts ; magnitude : 7,5.
- ● 16 mai 1968. Hokkaido ; 52 morts ; magnitude : 7,9.
- ● 9 mai 1974. Au large de la péninsule d'Izu ; 30 morts ; magnitude : 6,9.
- ● 14 janvier 1978. Au large de l'île d'Izu-Oshima ; 25 morts ; magnitude : 4
- ● 26 mars 1983. Mer du Japon ; 104 morts ; magnitude : 7,7.
- ● 14 septembre 1984. Nagano ; 29 morts ; magnitude : 6,8.
- ● 12 juillet 1993. Au sud-ouest d'Hokkaido ; 230 morts.
- ● 4 octobre 1994. Iles Kouriles russes ; 9 morts ; magnitude : 7,9.
- ● 28 décembre 1994. Le dernier en date. Hachinohe ; 3 morts ; magnitude : 7,9. La plus forte réplique (de magnitude 6,9) a frappé la même ville le 7 janvier, causant la mort d'une femme âgée.

(AP, Reuter, UPI.)

L'archipel est insuffisamment préparé aux risques en zones urbaines

TOKYO
de notre correspondant

Le Japon est-il préparé à un fort tremblement de terre dans ses zones sururbanisées et surpeuplées? Le séisme qui vient de se produire – le premier depuis 1948 à avoir frappé un centre urbain – incite à penser qu'il ne l'est que jusqu'à un certain point. La confiance apparente des autorités et les assurances répétées que les bâtiments sont construits en fonction de normes antisismiques, conjuguées à un nécessaire fatalisme dans un pays à forte activité sismique, ont engendré dans la population une relative habitude à cette menace. Le 1er septembre, anniversaire du grand tremblement de terre de la région de Tokyo en 1923 (140 000 morts et 570 000 maisons détruites), les résidents des zones à risque et les écoliers se livrent à des exercices au cours de cette «*journée de prévention des catastrophes*», qui tiennent souvent du rituel.

La préparation semble pourtant un facteur essentiel dans la limitation du nombre des victimes. A la suite d'un tremblement de terre survenu le 4 octobre 1994 dans le nord de l'archipel, les médias soulignaient combien des mesures appropriées avaient permis de réduire ses effets. Tout est prêt, théoriquement. A Tokyo, un centre de prévention, situé à la mairie, deviendra le point névralgique d'où seront conduites les opérations de secours dans les soixante communes de la préfecture. En cas de séisme de magnitude 5, le gaz et l'électricité seront automatiquement coupés, les trains arrêtés, la circulation ralentie. A partir de mars, l'agence météorologique diffusera les informations sur un tremblement de terre et notamment les risques de tsunami dans les deux minutes qui suivent la secousse. Un plan de prévention des catastrophes d'un montant de 37 milliards de dollars sur trois ans a été mis en place par la mairie de Tokyo.

ALERTE

En cas de séisme imminent, détecté en raison d'une activité souterraine inhabituelle, le directeur de l'Agence météorologique doit transmettre la nouvelle au premier ministre, qui devra donner l'alerte. On peut cependant se demander si celui-ci aura le courage de provoquer une panique en faisant une annonce qui pourrait se révéler fausse.

En ce qui concerne l'agglomération du Grand Tokyo (la capitale et les préfectures surpeuplées avoisinantes: 30 millions d'habitants), trois types de tremblement de terre peuvent se produire: sous la mer, sous la ville et dans la région de Tokai, à 150 kilomètres à l'ouest de la capitale, où est attendue depuis des années une puissante secousse. En théorie, les immeubles devraient résister à de fortes magnitudes mais les incendies risquent d'être nombreux.

Le séisme survenu dans la région de Kobé-Osaka a démontré que les structures des autoroutes surélevées étaient sans doute plus résistantes que celles de Los Angeles (victime en 1989 d'un fort séisme), du moins celles construites récemment ; mais le problème est la solidité des sols des zones littorales ou des terrains regagnés sur la mer, qui tendent à se « liquéfier » lors de séisme. Les immeubles risquent alors tout bonnement de s'enfoncer. Un autre problème sera la présence de réserves de gaz et de pétrole tout le long de la baie de Tokyo. Selon le sismologue américain, Haresb Shah, de l'université Stanford, un séisme d'une intensité de 7,9 (comparable à celle du tremblement de terre de 1923) à Tokyo pourrait faire 60 000 victimes et se traduirait par des dommages évalués à 1 800 milliards de dollars.

Ph. P.

Trois plaques de la croûte terrestre s'affrontent

Le tremblement de terre qui vient de secouer le sud-ouest de l'île de Honshu avec une magnitude de 7,2 sur l'échelle de Ricbter est la conséquence de l'affrontement entre trois plaques de la croûte terrestre. D'une part, la plaque Asie sur laquelle repose le continent asiatique et, de l'autre, à l'ouest, la plaque Pacifique qui supporte l'océan Pacifique, et, au sud-sud-ouest, la plaque Pbilippines. Ces deux dernières plongent sous la plaque Asie avec des vitesses de 9 à 10 centimètres par an pour la première et d'un peu moins pour la seconde. Ce phénomène se manifeste par des à-coups qui donnent naissance à des tremblements de terre plus ou moins profonds et plus ou moins puissants quand ces plaques jouent entre elles.

La plupart de ces séismes se produisent très près de l'archipel japonais, à une centaine de kilomètres au large des côtes. Leur épicentre, souvent assez profond, se trouve donc sous l'océan, et c'est la raison pour laquelle ils provoquent peu de dégâts malgré leur grande magnitude. Le tremblement de terre du 4 octobre 1994 qui a secoué les Kouriles et le nord de la presqu'île d'Hokkaïdo n'a fait que dix-sept morts alors qu'il avait une magnitude de 8,2. Celui du 30 décembre 1994 qui a secoué Hachinohé, au nord d'Honshu, la principale île du Japon, a fait trois victimes pour une maguitude de 7,5. « *Ce qui frappe dans le tremblement de terre de Kobé*, disent les géologues, *c'est qu'il a fait des centaines de morts alars que sa magnitude est une des plus madestes de ces derniers mais.* » « *La première raisan*, explique Eiichi Fukuyama du National Research Institute for Earth,de Tsukuba, *est que l'épicentre de ce séisme se trouve très près des côtes*, d *20 kilamètres* d *peine de la petite île d'Awaji, presque au cantact de zones très peuplées. La seconde tient sans doute au fait que le foyer de ce tremblement de terre était peu profond et qu'il a libéré toute son énergie à proximité immédiate de la surface.* »

PEU PROFOND

Ce scénario reste encore à vérifier et les géologues se penchent déjà sur les cartes pour expliquer l'origine exacte du phénomène, déterminer quelles plaques ont joué, quelles failles ont coulissé. Pour Paul Tapponnier, de l'Institut de pbysique du globe de Paris (IPG), il est clair que cette secousse est la conséquence de l'affrontement entre la plaque Asie et la plaque Philippines au large de l'archipel nippon. « *Mais*, ajoute-t-il, *an ne peut exclure que quelque chose d'autre ait joué. Car, dans la région de Kabé, outre cette zone d'affrontement des plaques Asie et Philippines qui part vers le sud en direction des îles Bonin et Mariannes, il existe une faille, un décrochement – la Median Tectonic Line – qui coulisse de manière horizantale entre l'île de Shikoku et de Honshu.* »

« *Cependant*, souligne-t-il, *il ne s'agit que d'une toute première hypothèse que naus devons rapidement canfronter d l'épreuve des données que nas intruments ont enregistrées et qu'il naus faut maintenant dépouiller.* » A Tsukuba, Eiichi Fukuyama, qui dispose sans doute d'informations plus fraîches, excluait, mardi 17 janvier, que la Median Tectonic Line ait pu glisser. Pour lui, « *il s'agit typiquement d'un séisme intraplaque* ». Selon un autre expert présent au Japon, il semble en effet que le séisme ait pour origine le chevauchement d'une faille sud-ouest-nord-est, située au nord de la Median Tectonic Line, et qui aurait joué sur 1 mètre.

« *Naus vivans au Japan une période très étrange sur le plan sismique*, commente M. Fukuyama. *Ces deux dernières années nous avons enregistré cinq secousses importantes dans tout l'archipel.* » La dernière fois qu'une situation analogue a été observée, « *c'était dans les années 40 et 50* ». Au Japon, chacun se souvient des terribles séismes de magnitude 8 qui ont alors frappé le sud du pays *(lire ci-dessus)*.

Jean-François Augereau et Jean-Paul Dufour

La Pologne espère faire bientôt partie de l'OCDE

UNE CROISSANCE de près de 5 % en 1994 ; un taux de chômage qui paraît s'être stabilisé mais qui reste élevé ; un secteur privé désormais dominant. La Pologne, régulièrement secouée par des difficultés politiques, a pu présenter lundi 16 janvier un bilan économique globalement satisfaisant à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Satisfaisant au point que le gouvernement polonais estime que, d'ici un an, le pays fera partie de l'OCDE, rejoignant ainsi les vingt-quatre Etats industrialisés qui ont accepté en leur enceinte, en 1994, le Mexique. Salvatore Zecchini, directeur du Centre pour la coopération avec les économies en transition, a déclaré lundi 16 janvier que l'OCDE examinait les progrès faits par la Pologne en matière de libéralisation économique, de convertibilité des changes ou d'ouverture commerciale.

Un résultat est probant : après la forte récession du début des années 90, la Pologne a connu en 1994 sa troisième année consécutive de croissance. Le PIB a augmenté de 4,5 %, classant ce pays en haut du palmarès pour l'ensemble de la région. « *Rétrospectivement, l'écanamie polonaise a témoigné d'une capacité d'adaptation étonnante face aux changements systémiques et d la perte des marchés du CAEM* [Conseil d'assistance économique mutuelle, l'accord commercial des pays socialistes] », souligne le rapport de l'organisation du Château de la Muette, qui met en avant la progression de la compétitivité globale du travail, dans pratiquement tous les secteurs industriels. Les deux lanternes rouges de l'expansion tirée par le secteur privé sont l'agriculture et le logement.

EFFORTS À POURSUIVRE

Autre évolution encourageante, celle de la balance des paiements. Elle a bénéficié de l'accord passé en septembre 1994 avec les banques créancières, qui ont réduit de moitié une dette extérieure commerciale de 14 milliards de dollars (75 milliards de francs). Cet accord, qui s'ajoute à la réduction de la dette publique consentie par le club de Paris en 1991, allège sensiblement le fardeau de la dette, et l'OCDE juge que « *la voie est désormais libre pour un retour de la Pologne sur les marchés internationaux de capitaux et pour une possible réduction du coût des crédits qui lui seront consentis* ».

La croissance économique a été stimulée par les exportations (+20 % au premier semestre 1994), mais aussi par l'investissement et la consommation. Pour la première année, le chômage a plafonné à 16 % environ de la population active, estime Grzegorz Kolodko, ministre des finances de la Pologne, de passage à Paris le 16 janvier. Un taux élevé, mais qui paraît s'être stabilisé depuis plus d'un an. L'OCDE souligne que le chômage touche beaucoup plus les régions rurales de Pologne septentrionale, où il dépassait souvent 20 % en 1993, que les grands centres industriels. Mais ses experts notent aussi que plus de 50 % des chômeurs inscrits ne recevaient plus de prestations sociales en 1993, contre 21 % en 1991.

Pour l'OCDE, les efforts doivent être poursuivis sur trois fronts. Celui de l'inflation, tout d'abord. Certes, on est aujourd'hui bien loin des 600 % enregistrés en 1989, mais avec une hausse des prix de détail de 30 % environ en 1994, le risque d'anticipations inflationnistes fortes n'a pas disparu, car il s'agit d'un « *plancher difficile à crever* ». Celui de la restructuration des entreprises, ensuite. Le secteur privé asssure la moitié de la production nationale polonaise, mais la plupart des grandes entreprises sont toujours aux mains de l'Etat. La gestion du secteur public doit surtout être améliorée, à défaut d'une privatisation rapide, estime l'organisation. Dernier domaine dans lequel la Pologne doit poursuivre ses efforts d'assainissement : le secteur bancaire et plus généralement financier, lequel est étranglé par des crédits « non performants » consentis au secteur d'Etat.

Françoise Lazare

Le Parlement européen doit investir la nouvelle Commission

Pour la première fois, l'exécutif bruxellois est soumis au feu vert des députés de Strasbourg

François Mitterrand devait présenter, mardi 17 janvier dans l'après-midi, devant le Parlement de Strasbourg, le programme des six mois de présidence française de l'Union européenne. Les 626 eurodéputés sont, d'autre part, appelés, mercredi, à se prononcer, pour la première fois, sur l'investiture de la Commission de Bruxelles, présidée par le Luxembourgeois Jacques Santer, dont l'entrée en fonctions est prévue au 23 janvier pour une durée de cinq ans (lire, page 13, le portrait de Jacques Santer). Un vote négatif constituerait une surprise de taille.

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

« Si nous nous couchions maintenant, notre assemblée ne serait qu'un tigre de papier », déclarait Georg Jazembowski, député chrétien-démocrate allemand à la veille de la session du Parlement européen. Ce disant, M. Jazembowski demandait, en fait, à ses collègues de tirer les conséquences de l'audition des dix-neuf commissaires européens, la semaine dernière à Bruxelles (*Le Monde* du 13 janvier) et de refuser l'investiture du collège bruxellois si celui-ci n'acceptait pas certains aménagements. Jean-Louis Bourlanges (UDF), qui siège également dans les rangs du PPE (Parti populaire européen), la formation regroupant les démocrates-chrétiens européens et les conservateurs britanniques, affirmait pour sa part qu'*« il fallait remettre les pendules à l'heure »*, c'est-à-dire demander au président de la commission de tenir compte des souhaits des parlementaires.

Ces déclarations, surprenantes car elles viennent d'élus appartenant à la même famille politique que Jacques Santer, semblent confirmer l'impression que l'assemblée de Strasbourg devient un bateau ivre à chaque fois qu'elle doit prendre une vraie décision politique. Il y a un an, les eurodéputés avaient, ainsi, joué à se faire peur en menaçant de ne pas approuver l'élargissement de l'Union, pour donner finalement leur feu vert à une large majorité. Deux mois plus tard, ils se faisaient une plus grande frayeur encore en apprauvant la nomination de M. Santer à une faible majorité.

Qu'en *sera-t-il*, mercredi, pour l'équipe conduite par le premier ministre luxembourgeois, étant entendu que l'investiture, conformément à la tradition démocratique en Europe, est globale et nan individuelle ? En imposant à tous les commissaires une sorte d'examen de passage, procédure que le traité de Maastricht ne prévoit pas, les eurodéputés ont créé une situation ambiguë. Certes, ils ont voulu prendre date et mieux contrôler un exécutif sur lequel ils comptent s'appuyer pour accroître leurs pouvoirs. Ce faisant, n'ont-ils pas oublié qu'ils ont des pouvoirs exorbitants par rapport, à titre d'exemple, aux députés de l'Assemblée nationale française : leur Parlement peut investir et censurer la Commission mais ne peut pas être dissous.

Dans cette partie biaisée, M. Santer a navigué au plus près, en recommandant à ses commissaires d'être prudents, certes, mais aussi de s'efforcer de faire bonne figure. Le nouveau président ne pouvait prévoir, ici et là, les maladresses, les propos peu conformistes, voire pas assez démagogiques. Le Français Yves-Thibault de Silguy (économie et monnaie) s'est, ainsi, vu reprocher son *« manque d'engagement européen »*. Sa compatriote, Edith Cresson, convaincante sur la partie « recherche » de son portefeuille, a été jugée faible pour celle concernant l'« éducation et la formation ». Quant a la Suédoise Anita Gradin (coopération judiciaire et policière), elle est également suspectée de manquer d'envergure.

ACCUSÉ DE « SEXISME »

Mais c'est surtout les déclarations de Padraig Flynn (affaires sociales et emploi), accusé de *« sexisme »* du fait de son refus de proposer des quotas en faveur des demandeurs d'emploi féminins, qui ont suscité la grogne des eurodéputés. Ces derniers ont demandé à M. Santer de décharger le commissaire irlandais du dossier sur l'égalité des chances entre hommes et femmes. Autre cible de la colère des parlementaires : la Danoise Ritt Bjerregaard, accusée d'avoir déclaré que le Parlement européen *« n'était pas un vrai Parlement »*. Mme Bjerregaard a eu beau démentir cette petite phrase, parler d'une erreur de traduction, l'assemblée lui demande des excuses publiques.

En tout état de cause, l'exercice ne pourra être que limité, sauf à accepter, pour le président de la Commission, de restreindre sa marge de manœuvre avant même d'entamer son mandat. M. Bourlanges ne reconnaissait-il pas que M. Santer n'avait pas *« le pouvoir de modifier son équipe »* ? Aucune des conclusions rédigées à l'issue des auditions ne demande d'ailleurs la démission de l'un ou l'autre commissaire. Que va-t-il rester, au bout du compte, des requêtes présentées par les parlementaires si ce n'est des remèdes à doses homéopathiques ?

Même M. Jazembowski n'évalue pas à plus d'un quart du groupe les eurodéputés du PPE (173 sièges) qui pourraient voter contre l'investiture. (M. Bourlanges disait ne pas avoir encore pris de décision quant à son vote). Wilfried Martens (Belgique), président de la formation démocrate-chrétienne, affirmait, lui, que *« l'objectif était de donner l'investiture à la Commission Santer »*. En réalité, l'issue du scrutin dépendra beaucoup de l'attitude du groupe socialiste, le plus nombreux de l'hémicycle (221 sièges).

M. Santer avait été « investi » en juillet dernier grâce à l'appui des socialistes grecs, espagnols et portugais. Seront-ils seuls au PSE (Parti des socialistes européens) à soutenir un collège qui comporte nombre de leurs amis politiques ? Elisabeth Guigou et Michel Rocard ont en tout cas marqué leur intention de voter l'investiture. Et l'ancien ministre des affaires européennes de déplorer la fâcheuse propension du Parlement européen à être constamment en quête de *« vrais faux pouvoirs »*.

Marcel Scotto

M. Mitterrand « à plein temps »

François Mitterrand, qui devait exposer mardi, devant le Parlement européen à Strasbourg, le programme de la présidence française de l'Union européenne, *« entend veiller à ce que la campagne présidentielle n'affecte pas la capacité de la France d'assumer de façon pleine et active sa présidence »*, a indiqué, lundi 16 janvier, le porte-parole de l'Elysée, Jean Musitelli. Ce dernier a souligné que M. Mitterrand se montrerait *« d'une extrême vigilance »*. Alors qu'une *« grande partie de la classe politique »* sera mobilisée par l'échéance du printemps, le président de la République, *« libre de tout engagement électoral, pourra se consacrer à plein temps à la présidence française »*, a assuré M. Musitelli, qui a par ailleurs annoncé qu'après chaque réunion ministérielle des Quinze le ministre français qui aura exercé la présidence en rendra compte le mercredi suivant en conseil des ministres à Paris. En outre, le conseiller diplomatique de l'Elysée, Jean Vidal, assistera à la réunion de « suivi » de la présidence française que le premier ministre Edouard Balladur tiendra chaque semaine avec les ministres concernés.

Devant les parlementaires européens, M. Mitterrand devrait notamment insister sur le respect du calendrier de mise en œuvre de la monnaie unique. *« Avec la reprise, l'objectif de 1997 n'est pas irréaliste »*, a estimé M. Musitelli.

C'est également au nom de la reprise et des engagements pris à Maastricht que le président de la République devrait mettre l'accent sur la dimension sociale de la construction européenne. *« La politique sociale existe sur le papier, mais elle n'a pas encore de réelle consistance »*, a-t-il noté en soulignant que ce serait l'un des objectifs de la présidence française de lui *« donner un peu plus de substance »*. – (AFP.)

M. Juncker a été nommé premier ministre du Luxembourg

LUXEMBOURG
de notre envoyé spécial

Si la désignation de Jacques Santer à la présidence de la Cammision européenne a constitué, l'été dernier, une divine surprise pour les Luxemboargeois, il n'y a eu aocun suspense quant au choix de son successeur. Il est, en effet, de tradition au Parti chrétien-social que le premier ministre ait un dauphin. Jean-Claude Juncker était préparé depuis longtemps à une passation de pouvoirs qui s'est faite en douceur ces derniers mois, alors que M. Santer partageait son temps entre Luxembourg et Bruxelles.

Plus jeune que M. Santer – il est oé eo 1954 –, M. Juncker paraît sorti du même maule. Même naissance dans un milieu madeste, mêmes études de droit en France, mêmes débuts d'avocat jusqu'à un engagement précoce au sein du Parti chrétien-social, majoritaire au Grand-Duché. A trente ans, il était déja ministre du travail, ministre délégué au budget. Depuis 1989, il cumulait les portefeuilles, a priori peu compatibles, des finances et du travail.

« TOTALEMENT EUROPÉEN »

Il y a pourtant des différences de style entre les deux hommes. Bon orateur, noo *dépourvu de* vivacité face à ses contradicteurs politiques, moins consensuel peut-être, M. Junker risque d'avoir des relations plus délicates que son prédécesseur avec Jacques Poos, ministre socialiste des affaires étrangères et autre homme-clé de la coalitioo gouvernementale. Il ne craint pas les formules « provocantes ». *« Dans ce poys où il y o un quart de pauvres,* nous dit-il à propos du « prospère Luxembourg », *on ne peut pas cantinuer à servir aux fonctionnoires une retraite égale aux cinq sixièmes de leur salaire d'octif. »* De quoi susciter des remous chez ces retraités de la fonction publique, privilégiés, nombreux et très mobilisés.

Bien sûr, M. Juncker s'offirme « totalement européen ». Quoique noo socialiste, s'il avait été français et si Jacques Delors s'était présenté, il aurait voté pour lui à l'élection présidentielle, confie-t-il. Mais il a horreur d'une certaine langue de bois communautaire, et il demande plus d'esprit *« adulte »* chez les eurolyriques. D'ailleurs, connaissant le « pays » profond, il ne se fait pas d'illusions : *« Si un référendum sur Moastricht avait eu lieu ici, je suis persuadé que ça ourait été un petit nan. »* Quand on l'entend, si décidé, si net de ton, on croit volontiers ce qu'il dit à propos du compromis négocié en juillet pour la reconduction du gouveroement entre chrétiens-sociaux et socialistes : *« Je compte faire un usage personnel des arrangements qui ont été conclus olors. »*

Jean de la Guérivière

La domination des partis de centre droit

PRÉSIDÉE par l'ancien premier ministre luxembourgeois Jacques Santer, la nouvelle Commission européenne, qui doit recevoir cette semaine l'investiture du Parlement européen pour entrer en fonction le 23 janvier prochain, comprend, outre son président, dix-neuf commissaires.

A la suite de l'élargissement de l'Union européenne, le 1er janvier, la Suède, la Finlande et l'Autriche y sont représentées pour la première fois. Chacun des cinq pays les plus peuplés de l'Union européenne – l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie – a pu envoyer deux commissaires à Bruxelles, les autres un seul. Les femmes y sont nettement mieux représentées que dans la précédente équipe conduite par Jacques Delors, avec cinq commissaires.

POIDS LOURDS

La Commission comprend quelques « poids lourds » déjà bien connus camme Lean Brittan, le Britannique (conservateur) chargé des relations commerciales de l'Union, ou Hans van den Broek, le Néerlandais (chrétien-démocrate), qui sera responsable de la politique étrangère et de la sécurité commune, ainsi que de l'élargissement aux pays de l'Est. Les autres grands dossiers reviennent à l'Espagnol Marcelino Oreja (chrétien-démocrate), chargé des questions institutiannelles, c'est-à-dire de la réforme de 1996, et au Français Yves-Thibault de Silguy, responsable pour les affaires économiques, financières et monétaires – donc du grand rendez-vous de la fin de la décennie avec la monnaie unique. La politique agricole a été confiée au représentant de l'Autriche, Franz Fischler, ancien agriculteur lui-même, qui aura à cœur de défendre le maintien de la petite exploitation familiale. Comme M. Santer, les titulaires de ces grands dossiers sont proches de formations situées au centre droit de l'échiquier politique de l'Union européenne, et qui sont associées au sein du Parti populaire européen (PPE). M. de Silguy est un membre de l'entourage du premier ministre Edouard Balladur. En raison de l'éclatement des droites, françaises notamment, au Parlement européen, le PPE n'y est pourtant que la deuxième formation, avec 173 sièges, derrière le Parti des socialistes européens (PSE), avec 221 sièges.

Avec neuf postes de commissaires, contre dix aux partis conservateurs, chrétiens-démocrates et libéraux, et un poste occupé par le petit Parti radical italien, la sensibilité socialiste pourra cependant faire entendre sa voix. Plusieurs de ses représentants sont de fortes personnalités, comme l'ancien premier ministre français Edith Cresson, le Britannique Neil Kinnock, ancien chef du Parti travailliste, ou Manika Wulf-Mathies, très connue en Allemagne où elle a été longtemps président du puissant Syndicat de la fonctian publique et des transports. Dans les grands débats, cependant, comme sur la question du degré de fédéralisme de l'Union européenne, les divisians ne sant pas tant marquées par telle ou telle couleur politique que par les convictions personnelles et l'origine nationale. Les divisions passent souvent à l'intérieur des formations politiques elles-mêmes. Beaucoup dépend alors de la personnalité du président de la Commission. Jacques Delors avait, ainsi, considérablement marqué de son sceau le travail de la Commission précédente.

Henri de Bresson

Les vingt membres

Voici les membres de la nouvelle commission et leurs principales attributions :

- **Jacques Santer** : 57 ans, chrétien-social luxembourgeois, président.
- **Leon Brittan** : 55 ans, conservateur britannique, relations commerciales, relations avec les pays industrialisés et certains pays d'Asie.
- **Hans van den Broek** : 57 ans, chrétien-démocrate néerlandais, politique extérieure et de sécurité commune, relation avec les pays de l'Est et de l'ex-URSS.
- **Manuel Marin Gonzalez** : 45 ans, socialiste espagnol, relations avec l'Amérique latine, pays du pourtour méditerranéen, Proche et Moyen-Orient et certains pays d'Asie.
- **Joao de Deus Pinheiro** : 49 ans, libéral portugais, relations avec les pays d'Amérique-Caraïbes-Pacifique et l'Afrique du Sud.
- **Karel Van Miert** : 52 ans, Belge, socialiste flamand, politique de la concurrence.
- **Martin Bangemann** : 59 ans, libéral allemand, industrie, technologie de l'information.
- **Padraig Flynn** : 55 ans, conservateur irlandais, social et emploi.
- **Marcelino Oreja Aguirre** : 59 ans, démocrate-chrétien espagnol, questions institutionnelles, culture et audiovisuel.
- **Neil Kinnock** : 52 ans, travailliste britannique, transports.
- **Monika Wulf-Mathies** : 52 ans, sociale-démocrate allemande, politiques régionales.
- **Ritt Bjerregaard** : 53 ans, socialiste danoise, environnement.
- **Edith Cresson** : 60 ans, socialiste française, recherche et formation.
- **Yves-Thibault de Silguy** : 46 ans, conservateur français, questions économiques, monétaires et financières.
- **Mario Monti** : 51 ans, libéral-indépendant italien, marché intérieur et fiscalité.
- **Emma Bonino** : 46 ans, radicale italienne, consommateurs, aide humanitaire et pêche.
- **Christos Papoutsis** : 41 ans, socialiste grec, énergie.
- **Franz Fischler** : 48 ans, conservateur autrichien, agriculture.
- **Erkki Liikanen** : 44 ans, socialiste finlandais, budget, personnel et administration.
- **Anita Gradin** : 61 ans, socialiste suédoise, immigration, affaires intérieures et justice.

Les Quinze continuent à prôner une politique de convergence

BRUXELLES
(Union européenne)
De notre correspondant

Les ministres des finances des quinze pays de l'Union européenne élargie, réunis, lundi, pour la première fois sous la présidence française, refusent de considérer que le système monétaire européen (SME) tangue à nouveau au-delà du raisonnable. *« Depuis le 3 août 1993, beaucoup d'évènements se sont passés. Le mécanisme de change du SME a fait preuve de sa robustesse et je suis convaincu qu'il continuera à le faire. Le ministre espagnol nous a confirmé sa volonté de pratiquer une politique de stabilité. Nous avons constaté que les turbulences observées ces derniers jours sur les marchés étaient aujourd'hui apaisées »*, a déclaré Edmond Alphandéry, le ministre français de l'économie qui, durant ce premier semestre, conduira les travaux du conseil « écofin ». Le message est donc qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, les tensions sur les monnaies latines (lire, peseta, escudo) ayant des raisons principalement politiques. Rien n'indique, selon les Quinze, que les gouvernemeots concernés ne soient pas en mesure de pratiquer la politique de convergence qu'exige le programme d'Union économique et monétaire (UEM).

C'est vrai de l'Espagne qui, contrairement à la lire, n'est pas sortie du mécanisme de change du SME. La peseta se trouve actuellement environ 10 % au-dessous de son taux pivot, et l'Espagne devra ramenerle cours de sa devise vers le taux central. *« Les Espagnols ont un gouvernement, des fondamentaux qui ne sont pas mauvais, avec des perspectives de reprise économique. Tout le monde admet que la peseta est sous-évaluée. Le gouvernement a pris des mesures et en a annoncé d'autres qui ont été bien accueillies »*, commentait un proche collaborateur de Henning Christophersen, le commissaire chargé des affaires économiques et monétaires. Situation différente en revanche pour la lire italienne sortie du SME en septembre 1992. Cependant, elle reste considérablement sous-évaluée et il serait souhaitable qu'elle reprenne un peu de vigueur.

Pour limiter les effets de telles turbulences, il faut pratiquer avec détermination une politique de convergence. *« Nous n'arriverons à la troisième étape de l'UEM que si nous accomplissons des efforts crédibles. Le conseil européen d'Essen a souligné l'importance des critères de convergence et il faut lutter contre tout affaiblissement de ses critères. Le passage à la troisième étape ne se fera que si on réalise des économies partout où cela est possible »*, a ainsi déclaré Theo Waigel, le ministre allemand. M. Alphandéry, a demandé que les Quinze procèdent à la revue des déficits publics des Etats membres dès le mois de juin et non en septembre comme l'an passé.

Philippe Lemaitre

Les économies sud-américaines en marche vers l'intégration

Sous l'impulsion des Etats-Unis, le virus du libre-échange a gagné tout le continent, de l'Alaska à la Terre de Feu. Une orientation dont la crise mexicaine a paradoxalement révélé la force

Si les années 80 passent, à l'échelle de l'Amérique latine, pour celles de « *la décennie perdue* » sur le plan économique et social, les années 90 sont, elles, résolument orientées vers la libéralisation des échanges et le développement commercial intégré du continent américain. Sous l'influence du grand voisin du Nord, le changement de cap est brutal : d'une politique de substitution aux importations sous haute protection douanière, la grande majorité des pays latino-américains sont passés à une stratégie principalement axée sur l'exportation. C'est ainsi que, de l'Alaska à la Terre de Feu, est née l'idée d'une vaste zone de libre-échange. Du Mercosur à l'Alena, en passant par le pacte andin, l'Association des Etats caraïbes ou le G 3, les alliances et les accords se multiplient. La récente crise financière mexicaine aura démontré, en tout cas, la réalité de l'interdépendance des économies de l'ensemble du continent et la solidarité dont Washington a fait preuve.

LA CRISE du peso mexicain ne freinera pas, de l'avis presque unanime des observateurs, l'ardeur des pays latino-américains à poursuivre l'intégration de leurs économies – entre elles et, si possible, avec le nord du continent. La solidarité dont Washington a immédiatement fait preuve vis-à-vis de son partenaire de l'ALENA (accord de libre-échange nord-américain) dans la tourmente a accentué l'intérêt, pour le Sud, de telles alliances avec le Nord. Cette solidarité s'est exprimée non seulement en paroles mais en actes : les Etats-Unis ont d'abord contribué pour moitié au fonds de 18 milliards de dollars constitué pour stabiliser la monnaie mexicaine, avant de proposer une augmentation substantielle de cette ligne de crédit.

Jusqu'à présent, les Etats-Unis du démocrate Bill Clinton ont tenu les promesses de l'ancien président républicain George Bush vis-à-vis du reste du continent. « *Ouvrez vos économies, libéralisez votre commerce, privatisez vos entreprises d'Etat pléthoriques et déficitaires et nous vous aideront* » : telle fut l'antienne de George Bush – et des organismes multilatéraux tels que le FMI et la Banque mondiale – au sortir de la décennie des années 80, que l'on qualifia de « *perdue* » pour l'Amérique latine.

Pour développer leurs industries nationales, la plupart des pays du sous-continent avaient maintenu des politiques dites de substitution des importations, sous haute protection tarifaire. Elles furent mises en péril par les chocs pétroliers, l'accélération des rythmes inflationnistes, puis la crise de la dette extérieure inaugurée par le Mexique en 1982. A l'exception du général Pinochet au Chili, les dictateurs latino-américains sont aussi tombés pour n'avoir pas su empêcher une dégradation économique (le revenu par habitant a chuté de 9 % durant les années 80 dans la zone).

« TRADE NOT AID »

Les gouvernements démocratiques qui leur ont succédé se sont laissé convaincre que la sortie du sous-développement passait par les succès à l'exportation : « *Trade not aid* », leur martelait-on aux Etats-Unis, de moins en moins disposés à leur consentir de l'aide au développement sans contrepartie susceptible de susciter de nouveaux flux commerciaux. Ils ont donc pris le président Bush au mot, lorsque ce dernier lança, en juin 1990, son « Initiative pour les Amériques », qui entrevoyait une vaste zone de libre-échange « *de l'Alaska à la Terre de Feu* ».

Cette conversion des Etats-Unis à une approche régionaliste a largement contribué à une relance quasiment frénétique des processus d'intégration latino-américains, à un moment où, par ailleurs, la CEE poursuivait ses avancées. Les tentatives se sont d'abord multipliées pour redonner vie à des structures existantes, nées à partir des années 60 mais tombées en désuétude depuis.

Ce fut notamment le cas du Marché commun centre-américain (MCCA). Formé en 1960, il avait permis aux pays concernés d'augmenter fortement leurs exportations jusqu'en 1969, année où éclata un conflit territorial entre le Honduras et le Salvador, avant les guerres civiles dans les pays de la zone. L'échec de la relance du MCCA en 1991 et 1992 aboutit au constat suivant : les accords associant des pays aux productions trop identiques et peu diversifiées sur un marché exigu atteignent vite leurs limites.

Les treize membres du Caricom, créé en 1973 entre les Etats anglophones de la région caraïbe, sont arrivés à la même conclusion en 1992, persuadés de la nécessité d'étendre leur zone de libre-échange aux Etats continentaux bordés par la mer des Caraïbes, pour qu'elle soit viable. Dans ce but, ils ont formé, en juillet 1994, l'Association des Etats caraïbes, élargie à vingt-cinq membres, parmi lesquels les pays d'Amérique centrale, la Colombie, le Venezuela et le Mexique.

Comme le MCCA, le pacte andin s'était fixé, à sa création en 1969, l'objectif ambitieux de réaliser, outre une union douanière, une « *planificotion industrielle commune* ». Ce but ne fut jamais atteint. Les membres du pacte viennent à peine de s'entendre sur l'introduction, à partir de février 1995, d'un tarif extérieur commun (de 5 % à 20 % suivant les cas), une des clés de toute véritable intégration. Leur alliance végète. Le Chili l'a quittée dès 1976. Le Pérou s'en est mis en marge en août 1992, quatre mois après le « *coup d'Etat civil* » du président Alberto Fujimori ; il est actuellement considéré comme un « *membre non actif* ». Les plus pessimistes considèrent que le pacte andin n'est plus, dans les faits, qu'une « *union à deux* » entre la Colombie et le Venezuela, qui réalisent à eux deux la moitié des échanges intra-andins et 70 % des exportations du pacte.

Or ces deux pays ont constitué en janvier 1991 avec le Mexique le groupe des Trois, dit G 3, en vue de la création d'une zone de libre-échange entre eux. Ils se sont entendus, en juin 1994, sur une réduction annuelle de 10 % de leurs tarifs à partir de cette année (la Colombie doit encore ratifier cet accord).

Les zones commerciales des Amériques

CANADA
ÉTATS-UNIS
Alena
MEXIQUE
MCCA : GUATEMALA, SALVADOR, HONDURAS, NICARAGUA, COSTA RICA
Groupe des trois : MEXIQUE, VENEZUELA, COLOMBIE
Caricom, principaux membres : BELIZE, BAHAMAS, JAMAÏQUE, BARBADE, TOBAGO, GUYANA
PANAMA
ÉQUATEUR
Pacte andin
Mercosur

* Millions d'habitants ** Milliards de dollars	Popul.*	PNB**
Alena	300	6 854
Mercosur	200	640
Pacte andin	95	166
Marché commun centre-américain	31,5	34
Caricom	6	13
Groupe des trois	147	437

Source : ONU 1994

Ce G 3 n'est pas la seule des nouvelles alliances apparues, plus souples que les anciennes, sans compter la vingtaine d'accords bilatéraux signés sur le continent depuis le début des années 80 et visant tous la disparition des droits de douane. L'impulsion a été donnée par l'ouverture de négociations entre les Etats-Unis, le Canada et leur plus proche « voisin » du Sud, le Mexique, qui aboutirent en 1992 à la signature de l'Alena, l'accord nord-américain de libre-échange, entré en vigueur en janvier 1994. Fort courtisé du fait de son partenariat avec les géants du Nord, le Mexique a en outre signé un accord bilatéral de libre-échange avec le Costa Rica en octobre 1994, considéré comme un « *modèle du genre* » par de nombreux spécialistes. De quoi affaiblir davantage le MCCA, à l'intérieur duquel les échanges ont néanmoins retrouvé leur niveau du début des années 80.

Parmi les zones nouvellement créées, le Mercosur apparaît souvent, aux yeux des investisseurs, comme « *le pôle le plus sérieux et l'ensemble le plus cohérent du point de vue commercial* ». Cette alliance s'est formée en un temps record, entre le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. Il s'est écoulé moins de quatre ans entre sa naissance sur le papier et l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1995, de ce Marché commun du Sud, qui représente plus de la moitié du PIB de l'Amérique latine *(lire ci-contre)*. Les droits de douane subsistant ont alors été supprimés sur 90 % des marchandises échangées ; un régime transitoire est prévu sur dix ans pour le reste ; un tarif extérieur commun a été appliqué, allant de zéro à 20 % suivant les cas. Déjà, le commerce intra-Mercosur avait plus que triplé depuis 1991 et le Brésil, qui ne destinait qu'un cinquième de ses exprotations au reste de l'Amérique latine en 1993, est devenu le plus important partenaire commercial de l'Argentine, détrônant les Etats-Unis.

BOUSCULADE A LA PORTE

Séduits par cette intégration menée au pas de course, la Bolivie, membre du pacte andin, est candidate pour entrer dans le Mercosur. C'est aussi le cas, depuis peu, du Chili, le « *jaguar du Sud* », qui a commencé le plus tôt à déréguler son économie. Santiago avait jusque-là boudé les alliances latino-américaines, préférant les accords bilatéraux (avec le Mexique notamment en 1991) ou les grands ensembles « *crédibles* », comme l'Alena, dont il souhaite, depuis 1992, devenir le quatrième partenaire. Les Etats-Unis, le Canada et le Mexique se sont engagés l'an passé à mener à bien avec lui des négociations en ce sens d'ici 1997.

Aujourd'hui comme hier, on se bouscule littéralement à la porte de l'Alena. Outre le Chili, l'Argentine, le Venezuela, la Colombie sont candidats. Des ensembles comme le Caricom, le MCCA et le Mercosur voudraient y adhérer ou, du moins, s'en rapprocher (sans négliger les liens à développer avec l'Union européenne). Quelle sera la réponse des Etats-Unis ?

Cédant à la pression du Sud, le président Clinton s'est engagé, avec les trente-trois chefs d'Etat ou de gouvernement du continent (sauf Cuba) réunis début décembre 1994 à Miami, à construire, d'ici 2 005, la vaste zone de libre-échange « *de l'Alaska à la Terre de Feu* » que M. Bush avait esquissée. Rendez-vous a été pris, lors de ce « sommet des Amériques », pour identifier dès juin prochain les secteurs où avancer le plus rapidement. C'était avant la crise du peso...

Déjà échaudé par les rudes batailles menées pour obtenir du Congrès la ratification de l'Alena en 1993, puis les accords du GATT en 1994, le président démocrate pourrait être tenté de ralentir le mouvement, si la crise mexicaine devait lui coûter trop cher, en termes politiques et économiques.

Martine Jacot

Mercosur : le choix du « tout marché »

Le Mercosur est original à plus d'un titre. Il aspire à devenir une véritable union dooanière, avec une harmonisation des politiques économiques et fiscales de ses membres, plus facilement envisageable depuis que le Brésil a jugulé son inflation. Ses institutions sont légères : un « conseil des ministres », réuni à occasions régulières, en guise d'instance politiqne et un « groupe du Mercosur » sans budget autonome en guise d'exécutif. Tonte idée de politique industrielle ou agricole concertée est exclue, afin d'échapper aux travers du Marché commun centre-américain (MCCA) on du pacte andin. Aucun mécanisme correcteur n'est donc envisagé pour les régions déjà défavorisées, qui pourraient souffrir grandement des ouvertures à la concurrence. Les régulations étant entièrement laissées au marché, il n'est pas non plus prévu de mécanismes compensatoires pour les deux petits pays du groupe, l'Uruguay, dont on prévoit une orientation économique vers les services, et le Paraguay, qui devrait subir les adaptations les plus douloureuses.

La France incite l'Algérie à saisir l'« offre de paix » de l'opposition

LA FRANCE a appelé, lundi 16 janvier, « *tous les acteurs de lo vie politique algérienne* » à s'entendre pour ouvrir un dialogue après « *l'offre de paix* » faite par l'opposition algérienne, y compris les islamistes, réunie à Rome du 8 au 13 janvier (*Le Monde* daté 15-16 janvier).

« *La France o toujours oppelé au dialogue entre tous ceux qui récusent ou renoncent à la violence* », a déclaré le porte-parole du ministère français des affaires étrangères, Richard Duqué, qui a rappelé que le gouvernement français avait déjà fait part de son « *intérêt* » pour la réunion de Rome.

Washington, pour sa part, avait estimé, dès vendredi, que cette réunion représentait « *un effort sérieux pour contribuer à loncer un processus pouvant mener à une solution non violente* », selon le département d'Etat, réaction qui contraste avec celle de la Grande-Bretagne, qui s'est bornée à « *prendre note* » des résultats de la rencontre.

MANIFESTATIONS

Le Front islamique du salut et une large partie de l'opposition algérienne oot signé à Rome un « *contrat notional* », appelant le pouvoir à des négociations pour éviter une « *guerre civile* » en Algérie. Le texte préconise, notamment, la tenue d'une conférence nationale qui devra définir « *les structures tronsitoires, les modolités et lo durée d'une période de transition, lo plus courte possible, devant aboutir à des élections libres et pluralistes* ».

L'accord a été vivement critiqué par les médias officiels algériens, qui le rejettent comme une « *manipulation islamiste* ». Suscitées par le pouvoir, plusieurs manifestations populaires ont eu lieu, par ailleurs, dans plusieurs villes d'Algérie pour dénoncer la rencontre de Rome comme étant « *une ingérence étrangère* » dans les affaires du pays.

Le président de l'instance exécutive du FIS à l'étranger, Rabah Kébir, a affirmé que si les revendications de l'opposition n'étaient pas prises en compte par les autorités algériennes, l'Algérie « *sombrerait dans le chaos total et lo guerre civile ouverte* ».

D'autre part, dans une déclaration à l'AFP, le dirigeant islamiste a considéré comme « un *pas positif* », l'offre faite, dimanche 15 janvier, par le Groupe islamique armé (GIA) au gouvernement algérien, sous réserve de son authentification. Le GIA, le plus radical des mouvements islamistes armés, a annoncé être prêt à « *orrêter lo guerre* » si le pouvoir algérien accepte les demandes des participants à la réunion de Rome, et a posé trois autres conditions : l'application de la « *loi de Dieu* » contre les généraux, la libération d'un des anciens chefs du GIA, condamné à mort, et la dissolution des « *partis communiste et athées* ».

Au moment où l'opposition et les islamistes tentent de forcer le pouvoir au dialogue, une flambée de violence sans précédent secoue l'Algérie : attentats et accrochages se multiplient. Ces derniers jours, les affrontements sanglants entre groupes armés et forces de sécurité n'ont connu aucune trêve. Des commandos islamistes ont commis de nouveaux assassinats, notamment de policiers. De son côté, l'armée poursuit ses opérations de « *ratissage* » et a considérablement accentué sa pression sur les bastions islamistes.

CLIMAT TENDU

De nombreux Algériens s'attendent à de nouvelles journées sanglantes à l'approche du ramadan, qui doit débuter à la fin du mois de janvier ; cette période avait été marquée, en 1994, par une flambée de violence, par une vague d'affrontements, d'attentats et de répression.

C'est dans ce climat tendu que les ambassadeurs européens accrédités à Alger ont été reçus, lundi, par le secrétaire général du ministère des affaires étrangères. L'entrevue a permis « *un échange de vues sur les questions d'intérêts communs* », indique un communiqué, sans plus de précisions.

De son côté, le chef de l'État, le général Liamine Zéroual, avait reçu dans la même journée des ambassadeurs et consuls algériens dans certaines capitales occidentales, leur demandant d'« *expliquer la démarche de l'État algérien dans cette étape conjoncturelle* ». – (AFP.)

Hassan II a inauguré la première université anglophone du Maghreb

RABAT
de notre correspondante

Le roi du Maroc a inauguré, lundi 16 janvier, à Ifrane, à 70 kilomètres au sud de Fès, l'université El Akhwayn (les Deux Frères), en hommage au roi Fahd d'Arabie saoudite qui a donné à son « frère » Hassan II les moyens financiers de construire ce campus dont le coût s'est élevé à 90 millions de dollars (près de 477 millions de francs). Bâtie à 1 500 mètres d'altitude au milieu des chênes-lièges et des cèdres du Moyen Atlas, et composée de trente-sept chalets de couleur ocre aux toits pentus, cette première université anglophone au Maghreb est une réussite architecturale, due à un Français, Michel Pinseau, aoteor de la mosquée Hassan II à Casablanca.

On compte seulement sept étrangers dans les rangs des trois cents premiers inscrits, dont plus de 60 % sont d'anciens élèves des lycées de la mission laïque française. Pour Wail Benjelloun, vice-président en charge des affaires académiques, cette université sera « *ouverte sur la modernité. L'essentiel des cours se feront en anglais, mais nous tenons à ce que tous nos étudiants aient un niveau d'arabe convenable et connaissent bien les valeurs et les traditions arabo-islamiques* ». « *Nous espérons beaucoup que ce sera un espace de rencontres, de compréhension et de fraternité* », ajoute-t-il, en précisant qu'à côté de la mosquée, seront aussi édifiés des lieux de culte chrétien et israélite pour les étudiants non musulmans.

« VALEURS TRADITIONNELLES »

L'université d'Ifrane comprendra une faculté des sciences et de technologie, une faculté des sciences humaines et une école de gestion. Y seront associés des centres de recherche. Pour M. Benjelloun, il ne s'agit pas d'une université américaine, mais d'« *une université marocaine qui s'inspire du modèle anglo-saxon, dont elle garde ce qu'il y o d'utile et de positif et auquel elle ajoute ses propres valeurs traditionnelles* ».

Au départ, trente-cinq enseignants, dont un tiers de Canadiens, d'Américains et de Britanniques, donneront des cours. La dizaine de membres marocains du personnel d'encadrement a fait des études supérieures aux Etats-Unis ou au Canada.

L'université devrait compter, dans quelques années, trois mille cinq cents étudiants, dont de nombreuses jeunes filles. Le montant de la scolarité semestrielle a été fixé à environ 4 000 dollars (environ 21 000 francs). Le président du conseil d'administration, Ezeddine Laraki, ancien premier ministre, a précisé que les étudiants les plus méritants et issus de familles modestes recevront des bourses qui leur permettront de suivre gratuitement le cursus.

Mouna El Banna

L'humour interdit de cité au Maroc

Il s'est produit un peu partout à l'étranger, mais il a le plus grand mal à présenter ses pièces dans son propre pays. Cela fait plus de huit ans que l'humoriste marocain Ahmed Sanoussi, dit « Bziz » (le grillon), est interdit dans les grandes agglomérations du royaume, à la télévision et à la radio. Il n'est plus accueilli que sur les campus universitaires et dans les villes gérées par des municipalités de gauche.

***« On me dit que l'ordre vient d'en haut, mais moi je réponds qu'en haut, il y a Dieu »*, réplique « Bziz », qui accuse le *« ministre d'État à l'intérieur et à l'information, Driss Basri, et tout son système d'être responsables de ces interdictions »*.**

L'artiste s'interroge sur le *« rôle exact »* du ministère des droits de l'homme, qui, pour toute réponse, lui a conseillé de prendre contact avec les services de police. *« On veut interdire au peuple de rire*, affirme-t-il, *mais, dans toute l'histoire, les dictateurs et les gouvernants n'ont jamais vaincu le rire et l'humour. »*

Malgré l'ostracisme dont il est victime de la part du pouvoir, « Bziz » ne baisse pas les bras. Il prépare son nouveau spectacle : *Que Dieu glorifie l'autorité*. – (Corresp.)

Le Nigéria tourne le dos à des années de dirigisme économique

Le projet de budget pour 1995 vise à séduire les investisseurs étrangers et à renouer avec le FMI

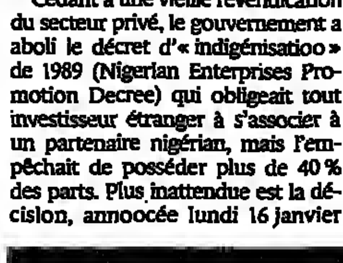
Le Nigéria entre dans l'ère de l'économie libérale. Fin du contrôle des changes, mise en location des entreprises publiques, abaissement des droits de douane, allégement de l'impôt sur le revenu : présenté au cours du week-end par le chef de l'Etat, le général Sani Abacha, le projet de budget pour 1995 fait une croix sur des années de dirigisme. Le gouvernement souhaite ainsi relancer la croissance et parvenir à un accord avec le FMI.

LAGOS
correspondance

« Un bon pas en avant », *« une agréable surprise »* : les milieux d'affaires du Nigéria ont bien accueilli le programme triennal de *« libéralisatian »* et d'*« encauragement »* au secteur privé, annoncé au cours du week-end par le chef de l'Etat, le général Sani Abacha, dans son discours sur le budget de 1995. Beaucoup craignaient une reconduction, à peine améliorée, des mesures dirigistes adoptées l'an dernier : sous prétexte de soutenir la monnaie nationale, le naira, et de lutter contre la spéculation au marché noir, le régime militaire avait enfermé les entreprises dans un carcan qui les empêchait de financer leors importations. La crise politique et les grèves de l'été n'ayant rien arrangé, l'activité économique a subi un net ralentissement : la croissance n'a pas dépassé 1 % contre 2,6 % en 1993.

Mais le chef de l'Etat a fini par entendre les doléances du secteur privé exprimées dans d'innombrables forums, rapports et même des pages de publicité payées par les chambres professionnelles. Au terme d'une bataille acharnée au sommet, le commando des *« dérégulateurs »* – qui faisaient miroiter un rééchelonnement de la dette et des lignes de crédit pour de *« très gros projets »*, a vaincu le dernier carré des *« dirigistes »* sur lesquels le général Abacha s'était appuyé, pour des raisons avant tout politiques, après son arrivée au pouvoir par la force, en novembre 1993.

Le gouvernement a donc supprimé le contrôle des changes qui contraignait les entreprises à opérer toutes leurs transactions par l'intermédiaire de la Banque centrale (CBN), tout en les laissant chroniquement assoiffées de dollars. Désormais, chacune possède un compte en devises et les transfère librement. Si le taux officiel à 22 nairas pour 1 dollar est maintenu – mais seuls en profiteront les organismes étatiques et certains de leurs fournisseurs –, un marché financier autonome est à nouveau autorisé. La valeur de la monnaie y fluctuera suivant la loi de l'offre et de la demande.



UN NOUVEL « ELDORADO »

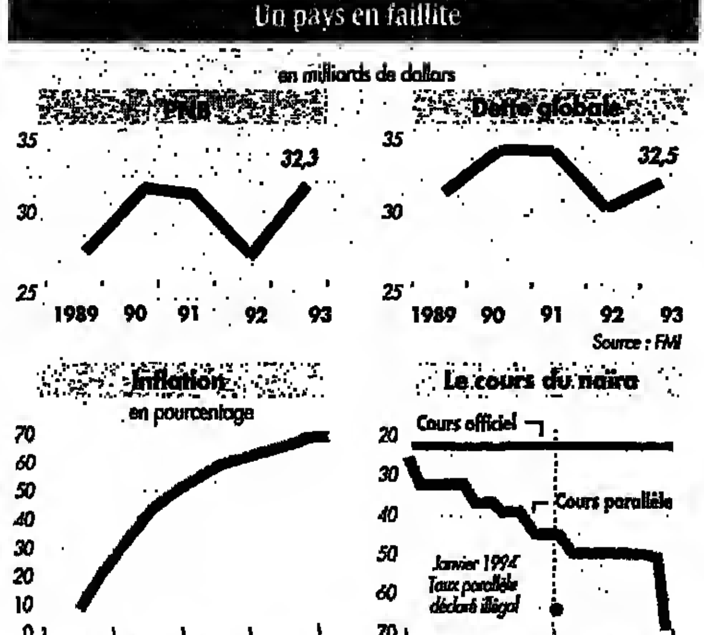
Cédant à une vieille revendication du secteur privé, le gouvernement a aboli le décret d'« indigénisatioo » de 1989 (Nigerian Enterprises Promotion Decree) qui obligeait tout investisseur étranger à s'associer à un partenaire nigérian, mais l'empêchait de posséder plus de 40 % des parts. Plus inattendue est la décision, annoocée lundi 16 janvier par le ministre des finances, Anthony Ani, de proposer au secteur privé national et étranger en « contrat-location » de dix ans des entreprises publiques, y compris les raffineries, les compagnies pétrolières et la compagnie aérienne Nigeria Airways. Enfin, on va alléger l'impôt sur le revenu – l'introductioo l'an dernier de la TVA s'étant révélée l'une des rares mesures rentables – et lever les barrières douanières sur les denrées de base, pour le bénéfice des consommateurs mais aussi des gros importateurs de sucre, de riz ou de... champagne, qui appartiennent surtout à l'oligarchie nordiste et aux « familles » libanaises.

Voilà qui devrait *« stimuler chez les Nigérians leur légendaire esprit d'entreprise »*, a déclaré le général Abacha, *« le secteur privé étant appelé à devenir la force motrice de l'économie »*. Mais, dans un pays aussi complexe, quelques hirondelles ne suffisent pas à ramener le priotemps ni un climat de confiance. Les dernières années oot montré que les luttes d'influence, l'indiscipline, la corruption généralisée pouvaient faire dérailler la locomotive budgétaire la mieux huilée.

La liberté de circulation des capitaux risque d'être surtout utilisée, dans un premier temps, pour *« mettre en sûreté »* à l'étranger des avoirs qui étaient bloqués au Nigéria. Une telle hémorragie ne peut qu'affaiblir le naira dont le taux officiel est beaucoup trop éloigné du taux parallèle. Une dévaluation serait alors inévitable et, si les dépenses publiques ne sont pas strictement maîtrisées, l'économie sera de nouveau entraînée dans la spirale inflationniste. Or la création de deux nouveaux ministères – dont l'un pour les minerais, le nouvel « Eldorado » situé au Nord – et celle, proposée par la Conférence constitutionnelle, d'une quinzaine de nouveaux Etats au sein de la fédération, sont autant de *« pompes à finances »*.

Echaudé par ses récentes expériences, le Fonds monétaire international attend surtout de voir si le Nigéria va enfin rembourser une dette publique extérieure évaluée, fin octobre, à 24,4 milliards de dollars (130 milliards de francs) et dont les arriérés – quelque 8 milliards – se sont accumulés tout au long de 1994. Le ministre des finances par interim, Anthony Ani, a d'ailleurs annoncé, lundi 16 janvier, que son pays ne rembourserait cette année que 2 milliards de dollars, soit un peu moins de la moitié des échéances normales (4,3 milliards).

Michèle Maringues



Pour relancer une économie qui s'étiole année après année le Nigéria compte sur l'aide des institutions financières internationales et l'investissement étranger

Grèce : poursuites suspendues contre M. Mitsotakis

ATHÈNES. Le Parlemeot grec a adopté, lundi 16 janvier, une proposition de loi de la majorité socialiste (Pasok) suspendant les poursuites engagées, en juin et septembre, contre l'ancien premier ministre conservateur Constantin Mitsotakis, pour deux affaires de corruption et d'écoutes téléphoniques. Quand il était au pouvoir (entre 1990 et 1993), M. Mitsotakis – qui fut le grand rival conservateur de l'actuel chef du gouvernement Andréas Papandréou – avait fait comparaître M. Papandréou devant une Cour spéciale pour une autre affaire de corruption. Le dirigeant du Pasok avait été, à l'époque, innocenté à l'issue d'un procès-fleuve qui avait profondément divisé le pays.

M. Papandréou a justifié sa décision de passer l'éponge par un souci de *« cahésian nationale »*. Les poursuites engagées contre M. Mitsotakis, qu'il avait pourtant lui-même encouragées il y a quelques mois, constitueraient aujourd'hui un *« obstacle »* pour le bon déroulement de la politique intérieure et extérieure de la Grèce. M. Mitsotakis a toujours clamé son innocence, et voulait être jugé pour que *« la vérité éclate »* et pour *« laver son honneur »*. Le nouveau chef du parti conservateur Nouvelle Démocratie, Miltiade Evert, a qualifié le premier ministre d' *« hypocrite »* et de *« lâche »*. – *(Corresp.)*

Bagdad propose aux Kurdes de reprendre le dialogue

BAGDAD. Le gouvernement irakien a proposé, lundi 16 janvier, la reprise du dialogue avec les partis Kurdes de l'opposition pour régler leurs différends, mettre un terme aux combats dans le nord du pays et renouer le contact avec le pouvoir central. Les combats entre factions rivales kurdes dans le nord de l'Irak ont fait entre 100 et 500 tués depuis décembre, selon des sources kurdes.

Le nord de l'Irak, contrôlé par l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) et le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), échappe au contrôle de Bagdad depuis l'insurrection kurde de mars 1991. En mai 1991, les deux partis avaient engagé des négociations avec le pouvoir central sur une autonomie du Kurdistan, mais ces pourparlers n'ont pas abouti. Le PDK a rejeté, lundi, l'offre du gouvernement. Bagdad a d'autre part marqué l'anniversaire du décleochement de la guerre du Golfe, en janvier 1991, sur un ton provocateur. *« Nous sommes déterminés à ne pas plier ni à faire de concessions et nous resterons fidèles à notre dirigeant et à sa politique »*, peut-on lire dans le quotidien *El Thawra*, organe du parti baas au pouvoir. – *(AFP, Reuter.)*

DEPÊCHES

■ **AFGHANISTAN : un ressortissant britannique est retenu prisonnier** depuis huit mois dans le sud de Kaboul par la faction moudjahidine d'obédience chiite Wahdat (« unité »), qui l'accuse d'espionnage. Agé de 28 ans, Eden Paul Rolfe Fernandez a indiqué à des journalistes, lundi 16 janvier, qu'il avait été arrêté en mai 1994 alors qu'il militait au sein d'une faction chiite rivale du Wahdat, le Harakat-I-Islami. Le chef du Wahdat a précisé qu'il était disposé à lui *« pardonner »* compte tenu de *« l'aide occidentale durant notre Jihad (« guerre sainte ») contre l'armée soviétique »*. – *(AFP.)*

■ **ANGOLA : la rencontre entre le gouvernement et l'UNITA**, prévue lundi 16 janvier, en présence du président José Eduardo dos Santos a été renvoyée *sine die*, en raison d'incidents sur le terrain qui ont fait de nombreux morts, une centaine selon le gouvernement. Mais selon le représentant des Nations unies en Angola, Alioune Blondin Beye, *« le processus de paix n'est pas menacé »*. M. Beye doit rencontrer le chef de l'UNITA, Jonas Savimbi, mercredi 18 janvier à Bailundo, dans le centre de l'Angola. – *(AFP.)*

■ **CAMBODGE : les patrouilles vont s'intensifier** aux abords des temples d'Angkor, dans le nord-ouest du Cambodge, a déclaré un responsable provincial, lundi 16 janvier. Des hommes armés avaient attaqué, la veille, un convoi de visiteurs qui se rendaient au temple de Banteay Serey, à 35 kilomètres au nord de la ville de Siem Reap. Une Américaine et son chauffeur cambodgien avaient été tués alors qu'ils circulaient avec trois autres véhicules. – *(Reuter.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le speaker de la Chambre des représentants**, Newt Gingrich, a déclaré, dimanche 15 janvier à la télévision israélienne, qu'il était partisan du transfert de l'ambassade des Etats-Unis de Tel Aviv à Jérusalem, car *« Israël a le droit légitime de choisir sa capitale »*. Le Parlement jordanien a dénoncé cette déclaration et la Libye a réclamé une réunion des pays arabes et islamiques pour en discuter. – *(AFP.)*

■ La police palestinienne compte 15 000 hommes, c'est-à-dire 6 000 de plus que prévu par les accords d'autonomie, a indiqué lundi 16 janvier le coordonateur spécial de l'ONU pour les territoires autonomes, M. Terje Larsen. – *(AFP.)*

■ Dix-sept militaires haïtiens ont annoncé, lundi 16 janvier, qu'ils commençaient une grève de la faim au pénitencier national de Port-au-Prince pour obtenir leur libération. – *(AFP.)*

■ Cuba et les Etats-Unis devaient entamer mercredi 18 janvier, à New York, une nouvelle réunion destinée à vérifier l'application de l'accord du 9 septembre concernant le sort des *« balseros »*, ces réfugiés cubains qui avaient quitté leur pays entre août et septembre dernier. – *(AFP.)*

La reconstruction du Rwanda examinée à Genève

GENÈVE
de notre correspondante

Le premier ministre du Rwanda, Faustin Twagiramungu, accompagné d'une grande partie de son gouvernement, doit présenter, mercredi 18 et jeudi 19 janvier, à Genève, aux pays donateurs et aux institutions internationales, un *« programme de réconciliation nationale et de reconstruction socio-économique »* dont la réalisation nécessite un budget de 764 millions de dollars (4,1 milliards de francs).

En soumettant ce programme, le gouvernement de Kigali fait valoir les *« conditions d'apocalypse »* dans lesquelles il est arrivé au pouvoir : un million de victimes du génocide, soit 13 % de la population, 2,3 millions de réfugiés, 150 000 « enfants non accompagnés », orphelins pour la plupart, une économie dévastée. La priorité est de reconstituer les ressources d'un Etat aujourd'hui totalement démuni. Il s'agit donc de coordonner et de contrôler l'économie et les finances – notamment l'aide étrangère – tout en réactivant l'industrie et le commerce privés et en libéralisant les marchés des biens, du travail et des capitaux, de remettre sur pied les administrations centrale et locales moyennant des *« centres d'appui et d'impulsion de l'autopromotion locale »*, de rétablir les stocks de combustibles, d'assurer l'aide alimentaire et médicale de base.

ASSISTANCE AGRICOLE

Le texte prévoit également un important effort de formation d'enseignants et de personnel médical. D'ores et déjà, l'Unicef a fourni les moyens pour satisfaire les besoins en eao et en électricité de 80 % de la population urbaine, a rouvert 250 écoles, 60 *« centres pour enfants non accompagnés »* et 150 unités médicales.

De son côté, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), après avoir apporté une aide alimentaire et médicale d'urgence, a mis sur pied une vaste entreprise d'assistance agricole. Le volet institutionnel et politique du programme donne la priorité à la réorganisation du pouvoir judiciaire, à la réintégration des réfugiés, des personnes déplacées et des militaires démobilisés – en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés – et à l'application des accords d'Arusha, qui prévoyaient l'établissement d'une démocratie multipartite.

Avant même que la table ronde ait entamé ses travaux, le « gouvernement rwandais eo exil » au Zaïre a prié la communauté internationale de rejeter le projet proposé par Kigali, sans apparemment vouloir se rendre compte qu'il s'agit là d'un programme de survie.

Isabelle Vichniac

Le pape a béatifié un laïc mélanésien de Papouasie-Nouvelle-Guinée

PORT-MORESBY
de notre envoyé spécial

Les couleurs des parapluies s'accordent aux peintures des visages, des coiffures et des costumes. En grande tenue, les tribus venues de Rabaul, en Nouvelle-Bretagne, dansent sous l'averse. Hommes et femmes aux seins nus apportent au pape les reliques d'un des leurs, Peter To Rot, tué par les Japonais en 1945, que Jean Paul II est venu béatifier au stade John Guise, à Port-Moresby, mardi 17 janvier. C'est le premier « bienheureux » de Papouasie-Nouvelle-Guinée, pays indépendant depuis 1975.

Une telle visite du pape dans le Pacifique sud ne cède en rien à un quelconque goût de l'exotisme. Le chef de l'Eglise catholique vient saluer ses fidèles du bout du monde, dans cette terre qui se dit elle-même *« oubliée du temps »*. Ici, les premiers missionnaires furent méthodistes, luthériens, adventistes, et la majorité de la population est protestante. Arrivés au début du siècle, les catholiques ne représentent que le tiers des quatre millions d'habitants.

Peter To Rot, le nouveau bienheureux, est représentatif de cette population indigène éduquée à la foi chrétienne par des générations de missionnaires, notamment italiens et français (comme ceux du Sacré-Coeur d'Issoudun), qui étaient également des explorateurs, des éducateurs et des cadres pour le pays. C'est parce que ce chrétien laïc, marié et catéchiste, persistait à interdire la polygamie et à organiser le culte que l'occupant japonais l'a éliminé à la fin de la guerre.

5 000 TRIBUS, 700 LANGUES

Jean Paul II a, bien sûr, fait de ce « martyr » un modèle d'« inculturation », c'est-à-dire d'adaptation du christianisme aux cultures locales. Mais dans ce pays de Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui est l'un des plus pauvres du monde et ne compte pas moins de 5 000 tribus et 700 langues, la relève des missionnaires est lente. Seul 7 % du clergé est indigène. Aux vingt-deux évêques réunis à Port-Moresby, le pape a demandé de redoubler d'efforts.

A son arrivée à Port-Moresby, lundi 16 janvier, Jean Paul II avait aussi évoqué le conflit qui oppose le gouvernement aux rebelles sécessionnistes de l'île de Bougainville. Née d'un conteotieux sur la mine de cuivre de Panguna, l'une des plus riches du monde, cette guerre a déjà tué deux mille à trois mille personnes.

Le pape s'est adressé à la population de Bougainville en disant qu'il comprenait ses souffrances, mais l'a invitée à *« jeter les armes et à chercher la réconciliation »*. Il devait s'en expliquer avec le premier ministre, Jolius Chan, mercredi 18 janvier, juste avant de prendre la route pour Sydney.

Henri Tincq

RENCONTRE Le dialogue social lancé par Jean Gandois, nouveau président du Conseil national du patronat français (CNPF), s'achève avec la visite de la CGT au siège de la confédération patronale, mercredi 18 janvier. C'est la première fois depuis 1978 que la plus ancienne centrale syndicale se rend avenue Pierre Ier-de-Serbie.

● NÉGOCIATION. Le tour d'horizon auquel a procédé M. Gandois, apôtre de « l'entreprise citoyenne », pourrait être suivi d'autres échanges, avant que le patronat ne propose, début février, une liste de sujets pouvant se prêter à des négociations entre les partenaires sociaux.

● UIMM. L'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), la plus ancienne des structures patronales au CNPF, a joué un rôle actif dans les discussions de ces dernières semaines et reste l'ingénieur social de l'organisation patronale.

La CGT et le CNPF renouent le dialogue interrompu en 1978

Jean Gandois et Louis Viannet sont disposés à rétablir une longue tradition de partage des rôles, inaugurée en 1936, entre les chefs d'entreprises et la plus ancienne des confédérations syndicales

« L'ABSENCE de relations afficielles avec la CGT a été à la fois gênante et d'un grand confort d'esprit : gênante parce que naus prenions notre parti de la volonté de la CGT de rester hors du jeu contractuel ; confortable parce que nous pouvions écouter ses invectives tout en avançant en toute tranquillité avec les autres syndicats. » Ce jugement d'un haut responsable patronal résume bien l'état d'esprit qui a dominé longtemps au CNPF, alors que, mercredi 18 janvier, va se tenir la première rencontre officielle entre l'organisation patronale et la CGT depuis près de dix-sept ans. En recevant Louis Viannet, Jean Gandois va renouer avec une pratique abandonnée depuis François Ceyrac. Ni Yvon Gattaz, ni François Perigot n'avaient reçu un secrétaire général de la CGT.

Au cours de leur longue histoire, le patronat et la CGT ont respecté un *modus vivendi* ou ont nourri une sorte de complicité objective à travers un jeu de rôles bien défini, où chacun était le « méchant » de l'autre. La CGT entretenait l'image d'un patronat symbolisant les deux cents familles, le pouvoir du capital et de l'argent, l'exploitation des salariés, le changement social ne pouvant venir que du changement politique et non d'accords partiels et limités, relevant d'une stratégie de collaboration de classes. Le CNPF cultivait, de son côté, l'idée qu'il n'y avait rien à attendre de ces adeptes de la lutte des classes, inféodés au Parti communiste et ennemis de l'esprit d'entreprise. Chacun jouait la partition attendue, l'habitude ayant vite été prise de deux citadelles évoluant dans l'ignorance mutuelle. Gênant, mais confortable.

Les deux adversaires ont pourtant appris à se connaître il y a près de soixante ans. Le 7 juin 1936, la CGT est l'unique interlocuteur syndical de la Confédération générale de la production française (CGPF) à la conférence de Matignon convoquée par Léon Blum. A la Libération, le CNPF, à peine constitué, prend langue très officiellement avec la CGT. Ce contact aboutit à la conférence du Palais-Royal, en juillet-août 1946, où patronat et syndicats (la CFTC a été conviée) présentent leurs propositions salariales aux pouvoirs publics.

GLACIATION ET ÉCLAIRCIES

Cette conférence donne peu de résultats, mais les deux organisations signent, le 16 juillet 1946, une déclaration quasiment historique, qui, si elle avait été suivie d'effet, aurait pu changer le cours des relations sociales : *« La CGT, dans le cadre des lois existantes, ne consteste pas l'autorité du chef d'entreprise, de même que le CNPF ne conteste pas l'exercice des libertés syndicales. »* Double reconnaissance mutuelle, mais sans lendemain.

La dégradation de la situation sociale – grèves et scission de la CGT avec la création de FO – et politique – fin du tripartisme – va ouvrir, entre la CGT et le CNPF, une période de glaciation qui va durer vingt ans. En 1966, la CGT et la CFDT, qui viennent de conclure un accord d'unité d'action, manifestent sous les fenêtres du CNPF pour obtenir l'ouverture de négociations sur les salaires et la réduction de la durée du travail. En juillet 1966, le CNPF prend prétexte d'une réunion sur les régimes de retraite pour renouer le dialogue avec tous les syndicats. Le 3 août 1967, Georges Pompidou écrit aux partenaires sociaux pour leur suggérer des négociations sur l'emploi et le chômage partiel. La CGT est officiellement reçue au CNPF en octobre, François Ceyrac, alors secrétaire général de la commission sociale avant d'en être le vice-président, jouant un rôle clé. Dans la foulée, des négociations s'engagent sur le chômage partiel, qui aboutissent à un accord le 21 février 1968 et que la CGT signe comme les autres.

NOUS ALLONS TENTER D'ENRAYER
LA CHUTE DE NOS EFFECTIFS.
CGT
CNPF
PESSIN

EXPLORATION DU DÉSERT

Uoe nouvelle ère ? Les événements de mai 1968 remettent les pendules à l'heure. La CGT et le CNPF négocient à chaud avec les autres syndicats et sous la houlette de Georges Pompidou, à la conférence de Grenelle, mais le protocole reste sans signatures. La relance de la politique contractuelle, dans le cadre de la « nouvelle société » de Jacques Chaban-Delmas, amène de nouveau le CNPF à recevoir les confédérations, mais la CGT refuse la logique des contrats de progrès, inaugurant une longue pratique de participation sans signature aux négociations. Le 8 mai 1978, lorsque Georges Séguy, à la tête d'une délégation, rencontre pendant plus de trois heures François Ceyrac, c'est à sa demande, dit aujourd'hui la CGT, mais, comme en 1967, l'entretien a lieu à la suite d'une lettre du premier ministre, Raymond Barre, incitant les partenaires sociaux à négocier. *« Cette réunion,* confie M. Séguy à sa sortie, *était prévue pour être exploratoire. En fait, l'exploration o traversé des zones désertiques. »* Tout en évoquant le risque de *« s'enliser dans des parlottes sans grand intérêt pour les travailleurs »*, le secrétaire général de la CGT reconnaît qu'il n'a pas perdu son temps et que son organisation participera aux négociations de branche là où elles s'ouvriront.

L'éclaircie ne fut, là encore, pas suivie d'effet, et chacun retrouva son rôle traditionnel. Pourtant, durant cette nouvelle période de glaciation sans rencontre bilatérale officielle, les ponts n'ont jamais été totalement rompus. Pierre Guillen, vice-président de l'UIMM et vice-président du CNPF, un des meilleurs experts patronaux des relations sociales, n'a jamais cessé d'avoir des contacts officieux avec des responsables de la CGT, *« portageant le pain et le sel »* avec certains d'entre eux, comme, par exemple, Louis Viannet. Ce dernier s'est déclaré très rapidement *« attentif »* à l'élection de Jean Gandois – un homme avec qui il a souvent débattu dans des colloques –, laissant entrevoir une véritable volonté de dialogue.

Signe des temps : *L'Hebdo de l'actualité sociale*, l'hebdomadaire de la CGT, consacre sa couverture do 13 janvier au président dn CNPF, sous une présentation dénuée de toute polémique : « CNPF, pourquoi Jean Gandois ? », et en en restant à un registre interrogatif : « Gandois joker social du CNPF ? » La rencontre du 18 janvier restera-t-elle sans lendemain, comme celle de 1978 ? La confrontation entre une CGT en quête de nouvelle image, voire d'ouverture, et un CNPF à l'aube d'un *aggiornamento* et voulant retrouver son influence sociale peut aussi aboutir à une nouvelle donne sociale. *« La CGT,* commente un dirigeant patronal, *a peut-être trouvé le moment de rentrer dans le jeu contractuel. Cela peut permettre d'élargir le champ des négociations et des accords, mais cela promet de belles empoignades car c'est un négociateur difficile. »* Il faudra, aussi, réinventer le partage des rôles.

Michel Noblecourt

Salaire et emploi

Pour la première rencontre au plus haut niveau entre le CNPF et la CGT depuis dix-sept ans, la CGT n'a pas fixé d'ordre du jour en bonne et due forme, mais la centrale ouvrière souhaite aborder plusieurs sujets précis : la répartition des fruits de la croissance et le débat entre emploi et salaire ; la défense de la protection sociale ; la négociation collective, tant dans sa conception que dans sou contenu ; la question des droits syndicaux et des garanties collectives, que meoacent des dispositions d'ordre législatif ou réglementaire.

La composition de la délégation condnite par Louis Viannet n'est pas encore arrêtée. Le secrétaire général de la CGT, membre du bureau national du PCF, sera accompagné de trois ou quatre membres de son bureau confédéral, au sein doqoel Micbèle Commergnat (PCF) est responsable de l'action revendicative, Jacqueline Léonard (PCF), de la protection sociale, et Maurice Lamot, de l'emploi. Gérard Alezard (PCF) est en charge des questions économiques, et Didier Niel, des libertés et droits syndicaux.

Le patronat se propose de passer de la discussion à la négociation au début de février

ELU LE 13 DÉCEMBRE 1994 à la présidence du CNPF, Jean Gandois s'était donné pour objectif de *« revitaliser le diologue sociol »* et de *« revigorer les rapports contractuels ovec les syndicats »*. Fidèle à sa réputation d'homme pressé, il n'avait pas attendu la fin de l'année civile pour annoncer son intention de rencontrer séparément les cinq centrales syndicales représentatives, afin de procéder à un échange de vues. Commencée le 4 janvier par la rencontre avec Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, cette première concertation doit s'achever mercredi 18 janvier avec la rencontre CGT-CNPF, de loin la plus attendue.

A l'anne des premières rencontres, le « style » Gandois semble bien passer. Même si Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a fait savoir qu'elle n'est *« pas tombée saus le charme de Jean Gondois »*, les premiers commentaires syndicaux ont été plutôt positifs. De son côté, M. Gandois a défini le cadre de ces entretiens bilatéraux qui ont pour fonction de détermioer *« les thèmes »* à aborder et *« les méthodes »* à mettre en œuvre pour *« régénérer le diologue sociol »*.

C'est entouré de sa garde rapprochée que M. Gandois reçoit les syndicats : Arnaud Leenhardt, nouveau président de la commission sociale et président de l'UIMM ; Bernard Boisson, secrétaire général de la commission sociale, l'homme qui incarne la continuité de la pensée sociale du CNPF ; Marie-Louise Antoni, son directeur de cabinet. Au fil des consultations, l'ardeur de M. Gandois à *« propaser une méthode pour oboutir d une rencontre globale »* semble s'être tempérée.

Evoquée dans un premier temps, la possibilité d'un second tour de table, dans la foulée du premier, ou d'une réunion de tous les partenaires sociaux, s'est éloignée. Après son entretien avec Louis Viannet, le président du CNPF pourrait attendre un peu, avant d'en dresser un bilan, et prolonger ce premier tour de piste syndical par des contacts informels. C'est sans doute début février que le CNPF annoncera le ou les thèmes pouvant faire l'objet, à ses yeux, d'une négociation.

> « Transformer la petite brise en un véritable mistral »

La première rencontre entre M. Blondel et M. Gandois s'est bien passée. Le dirigeant de FO a fait état de nombreux points de convergence avec les positions du nouveau « patron des patrons ». D'accord pour redonner tout son sens à un vrai dialogue entre les partenaires sociaux, qui puisse contrebalancer ce que M. Blondel appelle le *« dirigisme social »* des pouvoirs publics, les deux hommes sont aussi, visiblement, sur la même longueur d'ondes pour écarter une négociatioo globale sur l'ensemble des problèmes, *« ce qui pourrait s'apparenter à un contrat sociol »*.

En revanche, s'il y a accord pour considérer le débat salaires-emploi comme essentiellement macro-économique, M. Gandois n'est pas prêt à effacer – contrairement à ce qu'avait affirmé M. Blondel – la lettre de recommandation salariale adressée en novembre aux fédérations patronales par Jean Domange, alors président de la commission sociale du CNPF (*Le Monde* du 26 novembre), et qui prônait *« une démarche prudente »*.

En apparence moins consensuelle que M. Blondel, Mme Notat a tenu à rappeler le rôle respectif des partenaires sociaux. *« J'ai pu me rendre compte qu'il est bien le patron des patrons et tout à fait canforme à ce que naus sovons du mande patronal. Chacun était à so place et défendait ses intérêts »*, a-t-elle dit. Faisant partie, avec la CFTC, des confédérations qui avaient demandé un entretien avec le nouveau président dès son élection, la CFDT attend surtout de M. Gandois qu'il traduise en actes les espérances qu'il a soulevées durant sa campagne.

Elle veut le prendre au mot sur trois de ses engagements : lorsque M. Gandois a proclamé sa volonté de refaire du CNPF *« un octeur crédible dans la société française »*, lorsqu'il a assuré qu'il n'avait pas l'intentioo de bâtir soo projet *« sur lo ruine des syndicats »* et lorsqu'il s'est fait le chantre de *« l'entreprise citoyenne »* et de la part des responsabilités sociale et sociétale qu'exerce l'entreprise au-delà du strict champ économique. Si elle a rencootré peu d'échos quant à sa revendication sur la réductioo du temps de travail – un sujet qu'elle juge crucial –, la CFDT a exhorté M. Gandois à ouvrir, avant l'élection présidentielle, *« une négaciation morquonte, d'envergure, sur l'emploi et la protection sociale »*.

A la CFTC, Alain Deleu, son président, a tenu à souligner *« le climat d'ouverture »* qui avait présidé à son entretien avec M. Gandois, dialogue qualifié d'*« approfondi »* et d'*« instructif »*. La centrale cbrétienne s'est prononcée, dans un premier temps, pour *« une déclaratian de politique générale, marquant les grandes arientations de la politique sociale »* que les partenaires sociaux auraient eo charge de mener ensemble. Elle préconise, ensuite, *« l'ouverture de négociations sur des thèmes spécifiques »*, la CFTC mettant en avant le logement social et l'emploi des jeunes.

Quatrième dirigeant syndical à être reçu, Marc Vilbenoît, président de la CFE-CGC, a affirmé l'ambition *« de transformer lo petite brise de dialogue social voulu por le patronat en un véritable mistral »*. Insistant sur la nécessité de redonner vigueur à *« l'ascenseur social »*, le patron de la centrale de cadres a proposé de créer un *« fonds spécial paur l'emploi »* et de procéder à un bilao *« de tous les allègements mis en place »*. *« Les nauvelles exonération de charges sociales devront répondre à des objectifs précis »*, a-t-il ajouté.

Les syndicats et le patronat se sont trouvés d'accord pour réagir très vivement et très négativement aux propos d'Edouard Balladur, au Forum de *L'Expansion*, les pressant de négocier sur l'emploi (*Le Monde* daté 15-16 janvier). Au-delà de leurs divergences, les partenaires sociaux tiennent à préserver leur autonomie par rapport au pouvoir politique.

Alain Beuve-Méry

L'UIMM, ingénieur social de l'organisation patronale

LORSQUE dans son dernier bulletin mensuel, *Actualité*, publié début janvier, l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) met en garde contre un climat social qui pourrait être *« plus tendu »* que daos les périodes préélectorales habituelles, oui, dans les milieux patronaux, syndicaux et gouvernementaux, ne met cela sur le compte d'une lobie d'apprenti météorologiste social. Chacun sait qoe le diagnostic est en grande partie inspiré par Pierre Guillen, un vice-président qui dispose d'un réseau de relations et d'influence que beaucoup lui envient. *« La croissonce revenue,* poursuit l'UIMM, *affûte certaines revendications, tandis que l'emploi, malgré une incontestable amélioration, reste l'inquiétude majeure. Par ailleurs, d'aucuns s'emporent de l'exclusion comme outrefois de lo Bastille, sans se montrer trop regardonts sur son contenu. Ce fléau, qui porte, hélas ! les germes d'une désagrégatian sociale, requiert beaucoup mieux qu'une compassion soudaine… »*

Depuis blentôt uo siècle, l'UIMM pilote la politique sociale du patronat. Créée en janvier 1901 par le Comité des forges, elle est d'abord un instrument de combat – et d'expertise juridique – contre le syndicalisme ouvrier, dont l'émergence, à travers la fondation de la CGT en 1895, fait trembler les patrons d'industrie. Elle devient rapidement incontournable sur le plan social, au point que, en 1919, lorsqu'à l'initiative du ministre du commerce, Etienne Clementel, la Confédération générale de la production française (CGPF) est constituée, l'UIMM ne s'y résigne qu'en obtenant le maintien de ses prérogatives sociales dans leur plénitude.

C'est à cette époque qu'elle obtient le privilège de réunir une fois par mois toutes les fédérations d'industrie pour examiner la situation sociale. Cette pratique continue aujourd'hui, sous la forme d'on petit déjeuner mensuel, même si le champ de réflexioo a été élargi à l'économie. D'abord présentée comme une machine de guerre anti-syndicale, l'UIMM a pris le virage contractuel à la fin des années 70, apparaissant peu à peu comme le laboratoire social du dialogue avec les syndicats.

L'ère de François Ceyrac, ancieo président de l'UIMM, avait bien illustré cette prédominance du patronat de la métallurgie, qui est aussi un des principaux bailleurs de fonds du CNPF. Avec l'élection de Jean Gandois, l'UIMM, qui lui a apporté dès le départ un soutien actif, est de nouveau en position de force. Jean Gandois reste président du sidérurgiste Cockerill-Sambre. Arnaud Leenhardt, président de l'UIMM, est président de la commission sociale, poste qu'il n'a accepté qu'à titre de service temporaire, pour lequel il bénéficie des conseils de Pierre Guillen.

Uo autre métallurgiste, Bruno Lacroix, PDG de la société lyonnaise Aldes (sous-traitance en découpage-emboutissage), préside la commission formation. Selon un dirigeant patronal, M. Gandois s'est assuré ainsi la « servitude » de l'UIMM pendant toute la durée de son mandat. Comme François Ceyrac. Cette « servitude » pourrait constituer un atout précieux pour réactiver le dialogue social.

M. N.

Le chômage partiel retrouve son niveau de 1992

LE CHÔMAGE PARTIEL semble s'être stabilisé en 1994, après une année record, selon une étude du ministère du travail publiée lundi 16 janvier. D'après ses chiffres, encore provisoires, il y aurait eu, en 1994, comme en 1992, de 15 à 16 millions de journées indemnisables au total, alors qu'il y en avait eu 24 millions en 1993. Le premier trimestre de l'an dernier a été marqué par une *« baisse sensible »* du recours à cette mesure, notamment grâce à la prime gouvernementale pour l'achat d'une voiture neuve. La tendance a ensuité été stable de mars à septembre, *« canfirmont d'outres signes positifs de reprise comme l'omélioration des carnets de commandes et les créations nettes d'emplais »*. Une nouvelle baisse enregistrée en octobre a donc permis de *« rnmener le niveqn du chômage partiel d celui de 1992 »*. Mais qu'il s'agisse du secteur automobile ou de celui du bâtiment et des travaux publics, cette étude confirme que le recours au chômage partiel ne parvient pas à éviter les réductions d'effectifs. En effet, malgré leur recours *« massif »* au chômage partiel, les entreprises de l'automobile ont vu leurs effectifs baisser de 3 % en 1993 et celles du BTP de 3,6 %.

M. Emmanuelli envisage d'être candidat pour faire barrage à M. Jospin

Le premier secrétaire du PS bénéficierait du soutien des amis de Laurent Fabius et du concours des radicaux de Bernard Tapie, qui appellent à un « vaste regroupement des forces de réforme et de progrès »

A LA VEILLE de l'ouverture, mercredi 18 janvier, de la période de dépôt des candidatures pour l'élection présidentielle, la confusion est totale eu sein du PS. Chaque jour apporte son lot de rumeurs. Inexorablement semble se mettre en place un processus d'autodestruction totalement incontrôlable. La dernière nouvelle, mardi matin, était celle d'une déclaration de candidature du premier secrétaire du parti, Henri Emmanuelli en personne, qui, depuis le retrait de Jacques Delors, chaque fois que la question lui a été posée, n'a cessé de répéter qu'il n'est candidat qu'au rassemblement des socialistes et qu'il en a essez *« sur les bras »* pour songer à se présenter à l'élection présidentielle.

Le fait est que, depuis le début de la semaine , M. Emmanuelli a engagé des consultations téléphoniques pour « tester » auprès des principeux responsables socialistes, des fédéradons et de quelques grands élus de province sa possible candidature. Laurent Fabius a été, lundi matin, l'un des premiers approchés. L'ancien premier ministre, qui semble evoir reculé sur l'hypothèse d'une candidature de Jack Lang, ne l'e pas découragé. Contrairement eux responsables de la mouvance deloriste qui, tel François Hollande, président du club Témoin, l'ont invité à bien réfléchir sur la *« lagique infernale »* que son initiative pourrait créer.

« COUP DE BLUFF » ?

Seul candidat à ce jour déclaré, Lionel Jospin a été également appelé sur ses terres de Haute-Garonne. Mardi matin, l'un de ses proches lieutenants, le député de Paris, Daniel Vaillant, assez incrédule devant cette nouvelle ambition de M. Emmanuelli, a affirmé que, de toute façon, *« la candidature de M. Jospin serait irréversible »*. Selon ses proches, Pierre Mauroy s'est dit *« catastrophé »*.

M. Emmanuelli a-t-il choisi de se lancer, comme on le murmure aussi ici et là, dans un « coup de bluff » pour accentuer la pression sur son « frère ennemi », M. Jospin, ou pense-t-il vraiment être, à l'heure présente, le plus capable de rassembler derrière lui non seulement les socialistes, mais aussi les radicaux et une bonne part de la mouvance écologiste ? La question est posée et devrait normalement ne trouver de réponse que mercredi en fin d'après-midi, lors de la réunion hebdomadaire du bureau national du PS.

Lundi, en tout cas, la manœuvre a été bien conduite. Dans l'après-midi, Jean-François Hory, le président de Radical, a rendu public un courrier adressé à M. Emmanuelli, dans lequel il donne son aval *« à l'organisation d'un vaste regroupement des forces de réforme et de progrès »*, impliquant *« un inventaire de positions communes »* et surtout dessinant *« un rapprochement institutionnel, esquisse d'une future fédération ou confédération qui pourrait être le facteur déclenchant d'une dynamique nouvelle »*. *« Sur ces bases,* conclut M. Hory, *il nous sera à l'évidence beaucoup plus facile de dégager dans nos rangs le candidat commun. »* Aussitôt, Jean Glavany, secrétaire national du PS à la communication, très proche de M. Emmanuelli, qui, le matin, avait everti fermement que Radical n'avait pas à *« émettre de veto »*, s'est félicité *« des réactions positives »* de ce même parti à l'appel au rassemblement de M. Emmanuelli.

Car, si le premier secrétaire du PS est effectivement candidat, il ne manquera pas, pour affirmer son rejet de M. Jospin, de mettre en avant cet adoubement des radicaux de Bernard Tapie. *« Après le coup de barre à gauche de Liévin,* protestent déjà les jospinistes, *voilà le coup de barre à droite avec Tapie. »* Au-delà de cet affrontement, on voit en effet se dessiner, après la présidentielle, deux lignes divergentes pour le paysage de la gauche de demain. L'une, défendue aujourd'hui par M. Jospin, préconise une recomposition de la gauche « multipolaire », sans exclusive ; l'autre, evancée par M. Emmanuelli et soutenue par M. Fabius avec le legs mitterrandiste, mise sur la recomposition d'un pôle de centre gauche PS-Radical.

Dans un tel décor, la distribution des rôles n'est pas simple. Invité mardi soir sur TF 1, M. Lang devait normalement en dire plus sur ses intentions. Mardi en fin de matinée, M. Glavany expliquait que l'hypothèse de la candidature de M. Emmanuelli était de l'ordre de *« 50-50 »*.

Daniel Carton

Le gouvernement diffère la privatisation des AGF

QUEL QUE SOIT le gouvernement qui sortira des urnes, pourra-t-il *ramener* le *déficit budgétaire* de 300 milliards de francs en 1994 à 275 milliards en 1995, comme le prévoit la loi de finances ? Cet objectif d'Edouard Balladur sera très difficile à obtenir. Car, c'est maintenant une certitude, le calendrier des privatisations ne pourra être respecté, et l'Etat ne pourra pas forcément percevoir l'intégralité des recettes de cessions d'actifs inscrits dans la loi de finances de 1995, c'est-à-dire 55 milliards de francs.

Or, c'est maintenant acquis, la vente des biens de l'Etat va être retardée. Si la cession de la Seita (pour 5 à 6 milliards de francs) est maintenant engagée, si celle de la Caisse nationale de prévoyance (pour 3 à 4 milliards) pourrait l'être prochainement, celle des AGF (14 à 15 milliards), qu'Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, espérait pouvoir effectuer avant l'élection *présidentielle, est maintenant* compromise. Avec un cours de Bourse qui avoisine, en ce moment, 195 francs, le titre est plus près de son niveau le plus bas de l'année 1994 (190,10 francs) que de son niveau le plus haut (358 francs). Même s'il ne l'a pas encore annoncé officiellement, le ministre de l'économie sait que l'opération ne pourra avoir lieu dans un proche avenir. Le président des AGF, Antoine Jeancourt-Galignani, en prend acte dans un entretien publié dans *La Tribune-Desfossés* du mardi 17 janvier, soulignant qu'il est plus réaliste de viser *« un horizon d quelques mois, probablement après l'élection présidentielle »*.

Seulement, après l'élection présidentielle, auront lieu, en juin, les élections muncipales, qui pourraient aussi perturber les marchés financiers. De l'avis de tous les experts, la privatisation des AGF ne pourra donc avoir lieu, au plus tôt, qu'en septembre. Ainsi les privatisations devront être effectuées à marche forcée au cours des quatre derniers mois. De septembre à décembre, l'Etat devra, s'il veut respecter son objectif, réaliser les 14 à 15 milliards prévus avec les AGF, et de surcroît, des cessions supplémentaires pour un montant d'environ 30 milliards.

LE PLUS FACILE EST DÉJÀ FAIT

Le gouvernement soutient que l'objectif n'est pas hors de portée, puisqu'en 1993, entre septembre et décembre, des privatisations ont été conduites pour un montant de 40,2 milliards de francs (27,3 pour le BNP et 12,9 pour Rhône-Poulenc). Mais, depuis, les circonstances ont profondément changé. Depuis vingt mois, le gouvernement a mis sur le marché les entreprises les plus faciles à vendre, et, désormais, les futures privatisations se révèlent plus délicates à réaliser. Thomson, Usinor-Sacilor ou encore Pechiney ne sont sans doute pas en état d'être cédées à court terme. De plus, Edouard Balladur a exclu France Télécom et EDF du champs des privatisations. Le futur gouvernement pourrait certes vendre les 13,3 % que détient encore l'Etat dans Elf ou la majorité qu'il a gardée dans Renault, mais il s'agit là de deux dossiers politiquement sensibles.

Sur le papier, l'objectif n'est donc pas totalement irréaliste. Mais, avec un calendrier aussi serré, le moindre imprévu se traduirait sévèrement dans le déficit budgétaire.

Laurent Mauduit

M. Balladur a embarqué sur « le Triomphant »

Le premier ministre évoque la « dimension politique » de la dissuasion

L'ILE-LONGUE (Finistère),
de notre envoyé spécial

Édouard Balladur a inauguré la semaine au cours de laquelle il est censé se déclarer candidat à l'Elysée en se rendant, lundi 16 janvier, dans le saint des saints de la dissuasion : le sous-marin nucléaire lance-missiles stratégiques *le Triomphant*, qui était à l'Ile-Longue, en rade de Brest, et qui subit en ce moment des essais avant d'être déclaré « bon pour le service » à la mi-1996.

Ni comme ministre de l'économie et des finances durant la première cohabitation, ni depuis qu'il est premier ministre, M. Balladur n'avait visité de sous-merin stretégique. Outre qu'elle est apparue à beeucoup de sous-mariniers présents comme un symbole politique de ses ambitions présidentielles, puisque les bâtiments de cette clesse reçoivent directement leurs ordres du chef de l'Etat, cette visite du premier ministre se situe, sur le seul plan militaire, entre deux étapes particulières dans la vie du *Triomphant*.

Le sous-marin, qui est le premier d'une série de quatre à venir, e atteint, le 4 janvier dernier, en début d'eprès-midi, son immersion opérationnelle maximele dans le plus grand secret – on parle d'une profondeur de l'ordre de 500 à 600 mètres – et il doit procéder, dans deux jours, au premier tir d'un missile expérimental M.45 (sans sa tête explosive) dans l'Atlantique.

M. Balladur a parcouru en comité très restreint – il était notamment accompagné du ministre de la défense, du chef d'état-major de la marine et du délégué général pour l'armement – les entrailles du *Triomphant*, dont la poupe arborait le drapeau tricolore frappé de la croix de Lorraine.

IMPRESSION DE PUISSANCE

D'un déplacement une fois et demie plus important (14 000 tonnes) que ses prédécesseurs de la catégorie *le Redoutable*, ce nouveau sous-marin stratégique a la particularité d'être beaucoup plus silencieux (il ne rayonne pas davantage que le bruit ambiant de la mer), de plonger plus profond, d'être plus disponible (les carénages seront espacés de sept ans et demi, au lieu de cinq ans) et d'emporter seize missiles M.45 à charges multiples, modernisés et capables de performances accrues.

La mise au point d'un tel sous-marin a néanmoins nécessité un investissement initial de 15 milliards de francs, et le coût de chaque bâtiment, sans son armement nucléaire, est estimé à 13 milliards de francs. M. Balladur a fait part, après sa visite, de son *« impression de puissance, d'efficacité et de technique bien contrôlées »*.

Au cours d'un déjeuner rapide avec des membres de l'équipage, toutes spécialités confondues, dont le commandant, le capitaine de vaisseau François Dupont, et à l'issue de plusieurs exposés, le premier ministre a insisté sur la *« dimension politique »* de cet outil de dissuasion. Grâce à des stations radioélectriques utilisant la basse et la très basse fréquence, dont les principales sont à Rosnay (Indre) et à Sainte-Assise (Seine-et-Marne), *le Triomphant* est, à la mer, en relation constante – sans autre intermédiaire – avec le président de la République.

Entre le chef de l'Etat et le commandant de la Force océanique stratégique (FOST), à Houilles (Yvelines), qui e la charge de suivre ces sous-marins en permanence, il y a un contrat : celui de devoir déployer en patrouille opérationnelle deux ou trois bâtiments en même temps. Actuellement, *le Terrible* et *le Foudroyant* sont dans cette situation, pour des missions qui durent entre neuf et dix semaines d'affilée dans l'Atlantique. *Le Tonnant* est en indisponibilité prolongée pour environ dix-huit mois. M. Balladur a pu apercevoir, non loin du *Triomphant*, deux autres sous-marins dans les immenses bassins creusés dans le rocher de la presqu'île : *l'Indomptable* et *l'Inflexible*, en entretien pour trois à quatre semaines, seraient à même de prendre la mer, si on le leur demandait, dans un intervalle de trois à six jours après l'ordre.

J. I.

COMMENTAIRE

BRÈCHE PRÉSIDENTIELLE

A MATIGNON, les proches de M. Balladur lui avaient fait cette remarque : s'il ne s'y résolvait pas, il risquait d'être le seul premier ministre, avec Edith Cresson, à n'avoir jamais embarqué sur un sous-marin nucléaire. A quelques semaines de l'élection présidentielle, l'occasion était trop tentante : mis à flot le 20 mars 1994, et opérationnel le 30 août 1996, *Le Triomphant*, dernier-né de la dissuasion française, était prêt à le recevoir à quai, avant de reprendre la mer pour parachever ses essais. En septembre 1994, le premier ministre avait déclaré devant les stagiaires de l'Institut des hautes études de défense nationale que la dissuasion est *« l'un des acquis les plus précieux de la V[e] République »*, un acquis qu'il s'agit de *« préserver et d'adapter aux impératifs de l'heure »*. En se rendant à bord du *Triomphant*, le premier ministre n'hésite pas à ouvrir une brèche dans ce qu'il est convenu d'eppeler le domaine réservé du chef de l'Etat. *« La dissuasion, c'est moi ! »*, e déclaré un jour François Mitterrand, qualifiant les sous-marins nucléaires de *« pointe de diamant »* de cette dissuasion.

Il y e moins d'un an, le gouvernement de M. Balladur a rédigé deux textes majeurs, qui servent eujourd'hui de références : le *Livre blanc 1994* sur le défense et la loi de programmation militaire 1995-2000. Se fondant sur une évolution du monde qui demeure bien imprévisible et qui nécessite un effort préférentiel pour l'armement classique, l'un et l'autre de ces deux documents accordent une moindre priorité au nucléaire. Acquis précieux ou priorité relative ?

Jacques Isnard

Selon M. Chirac, M. Balladur sera candidat mercredi

JACQUES CHIRAC n'a pas hésité à confirmer, lundi 16 janvier, sur RTL, que l'annonce de candidature du premier ministre à l'élection présidentielle devrait intervenir dès mercredi. *« Il faudra attendre, j'imagine, mercredi pour que le Premier ministre présente sa candidature* (...). *Il lui appartiendra de développer son propre projet. J'imagine qu'il doit être différent du mien, sinon il ne seroit pas candidot »*, a déclaré le maire de Paris. Dénonçant *« le conformisme ambiant »*, qui freine les réformes, M. Chirac a déclaré : *« Il faut remettre l'imagination au pouvoir. »*

Le premier ministre, de son côté, a enregistré un nouveau ralliement, celui de François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et proche de Philippe Séguin.

M. Millon se présentera si M. Barre et M. Giscard d'Estaing renoncent

CHARLES MILLON, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale et président du conseil régional Rhône-Alpes, a confirmé, lundi 16 janvier, sur TF 1 , son intention de se porter candidat à l'élection présidentielle, si Raymond Barre et Valéry Giscard d'Estaing renoncent à se présenter, pour défendre les idées de l'UDF. M. Millon a souhaité que le scrutin *« ne se résume pas à un face-à-face entre deux candidats du RPR »*. Dans un essai intitulé *La Tentation du conservatisme* (Belfond), publié mardi 17 janvier, M. Millon dénonce *« la puissance du conformisme »* dans la société française et propose de *« revenir aux saurces de la Ve République »* *« Pour l'avenir, le surplace n'est pas tenable »*, affirme M. Millon.

DÉPÊCHES ·

■ **ENVIRONNEMENT : le Sénat a adopté**, en seconde lecture, lundi 16 janvier, le projet de loi relatif à la protection de l'environnement, présenté par Michel Barnier. La majorité RPR et UDF a voté pour, les socialistes et les communistes s'abstenant. Contre l'avis du gouvernement, les sénateurs ont supprimé une disposition tendant à exclure de l'indemoisation les opérations spéculatives réalisées dans des zones menacées par un risque naturel majeur visées par une expropriation. Ils ont accepté, sauf exception, la limitation à vingt ans des délégations de service public en matière d'eau, d'assainissement et de déchets (*Le Monde* daté 11-12 décembre).

La hausse du PIB pourrait avoisiner 2,5 % en 1994

L'ANNÉE 1994 aura finalement été beaucoup plus prospère que prévu. Alors que le gouvernement avait construit son projet de loi de finances sur une hypothèse de croissance de 1,4 %, la hausse du PIB pourrait finalement approcher 2,5 %. Selon les comptes nationaux trimestriels, publiés mardi 17 janvier par l'INSEE, la croissance du PIB a en effet atteint 0,8 % au troisième trimestre de 1994.

A la fin de ce troisième trimestre, l'« acquis de croissance » (c'est-à-dire la croissance qui serait constatée en fin d'année dans l'hypothèse conventionnelle d'une croissance nulle au quatrième trimestre) ressort déjà à 2,3 %.

Les eotreprises en ont visiblement été les premières bénéficiaires, pulsque leur taux d'autofinancement n'a cessé de s'améliorer, passant de 128,3 % au premier trimestre 1994, à 132,7 % au deuxième et à 136,1 % au troisième. Durant la même période, le pouvoir d'achat des ménages a crû respectivement de 0,2 %, puis 0 % et enfin 1 %.

évolution du PIB, en %

	1992	93	94*
	+1,2	-0,9	+2,3

*Acquis de croissance à la fin du 3e trimestre

Source : INSEE

La reprise s'est révélée plus forte que prévue en 1994

La région parisienne dans la galère des transports

I. – Les clients perdus du métro et des trains de banlieue

Millions d'heures perdues chaque année dans les embouteillages, galères quotidiennes des banlieusards, grèves à la SNCF et à la RATP dès qu'est évoquée la moindre réforme de structure, polémique au Parlement sur les péages des autoroutes : les transports en Ile-de-France sont en crise... Nous entamons aujourd'hui une série en quatre volets sur une question essentielle pour les décideurs comme pour les usagers.

RIEN ne va plus dans les transports collectifs en Ile-de-France. Leur fréquentation connaît une érosion que la SNCF et la RATP – qui assurent 90 % du trafic – n'arrivent pas à juguler. La reprise économique a beau être au rendez-vous, trains et métro n'en recueillent pas les dividendes. La RATP est confrontée à un recul des recettes de l'ordre de 2 % à 3 % par an depuis le milieu de 1990. La Régie et la SNCF connaissent des niveaux de fraude records. La première avoue perdre, bon an mal an, 650 millions de francs à cause des voyageurs qui enjambent les portillons. La seconde fait état d'un taux de fraude qui représente près de 13 % des voyageurs. En outre, les transports publics doivent faire face à des comportements de plus en plus économes des voyageurs. Beaucoup annulent les voyages superflus, alors que les déplacements obligés (travail, études) ne représentent plus que la moitié du trafic contre les trois quarts il y a quinze ans.

Entre octobre 1993 et octobre 1994, la fréquentation des lignes de banlieue de la SNCF a baissé de 2,5 %. A la RATP, le métro est le plus touché, avec un recul de 0,7 %, tandis que le trafic n'a progressé que de 0,7 % pour le RER. Le bus est en recul dans la capitale (– 1,1 %). Pour inverser la tendance, les entreprises publiques comptent sur l'amélioration de la conjoncture, tentent de réagir avec la lutte contre la fraude et l'insécurité, mais aussi par des actions commerciales.

Ces remèdes sont-ils à la hauteur du mal ? Pas si sûr. L'Ile-de-France peut s'enorgueillir des meilleurs transports en commun du monde dans sa partie la plus centrale.

Mais elle est confrontée à une baisse importante de la population parisienne, là où justement elle offre le plus de services. Ainsi, de 1976 à 1991, la population de la capitale a diminué de 7,7 %. Dans le même temps, le nombre d'habitants en petite couronne a progressé de 4 %, alors que l'ensemble de la « zone centrale » a perdu 5,5 % de ses emplois. En grande couronne, on a assisté durant la même période à une véritable explosion de la population et des emplois, qui ont progressé l'un comme l'autre de l'ordre de 25 %. Résultat : si les déplacements ont baissé à Paris, les voyages en voiture ont progressé de 16 % dans la petite couronne. Cette augmentation atteint 42 % en grande couronne.

Les transports publics n'oot pas accompagné cette mutation. De nombreux usagers se sont lassés des conditions souvent déplorables des transports en commun (retards, inconfort, grèves à répétition). Malgré les embouteillages, ils préfèrent la voiture, véritable prolongement de leur domicile, où ils lisent, se rasent... Pour la plupart des trajets entre banlieues, ceux qui augmentent le plus, ils n'ont pas d'autre choix que leur véhicule, car la SNCF et la RATP ont compris depuis peu seulement l'intérêt stratégique et commercial des rocades. Mais elles ne peuvent à la fois obtenir Eole et Météor et réclamer en plus des liaisons inter-banlieues... En choisissant de lancer simultanément en 1990 à travers Paris la construction de ces lignes concurrentes de la SNCF et de la RATP, le gouvernement de Michel Rocard a mobilisé pour longtemps l'essentiel des crédits.

La mise en service progressive de la ligne Météor entre Madeleine et Tolbiac, ainsi que la réalisation de la première phase de travaux d'Eole entre les gares de Saint-Lazare, du Nord et de l'Est, permettront de soulager la ligne A du RER... au risque d'une surcapacité. Bien que déjà largement engagées, ces deux opérations vont consommer à elles seules plus de la moitié des 11,5 milliards de francs inscrits pour les transports en commun dans le nouveau contrat Etat-région 1994-1998. Les travaux sur les lignes C et D du RER, ainsi que la desserte du Grand Stade, laissent peu de financements *disponibles pour d'autres opérations.*

La régioo, qui prend déjà en charge 78 % des investissements pour les transports en commun, se retrouve seule pour mettre en route Orbitale, une rocade qui doit relier entre eux les terminus des lignes de métro. Elle ne bénéficiera que d'un peu moins de 1,5 milliard de francs de crédits entre 1994 et 1998, alors que soo booclage est estimé à 40 milliards de francs. Il faudra également attenre le prochain contrat de Plan pour que soient, éventuellement, lancés les premiers travaux des lignes en grande couronne.

LE POIDS DES « COUPS PARTIS »

Le contrat de Plan a pourtant été signé quelques mois après la publication du nouveau schéma directeur d'Ile-de-France. Ce document affirme que *« la revitalisation de la* [petite couronne] *et l'accessibilité aux grands pôles de développement* [sont] *des priorités de l'aménagement régional »*. Pourqnoi les responsables des grandes décisions en matière de transports collectifs contiouent-ils alors à lgnorer ces priorités ? *« La première raison tient au poids des « coups partis »*, explique Jacques Rousset, vice-président du Syndicat des transports parisiens (STP). Lancer simultanément Eole et Météor a sans doute été une erreur, mais il faut les achever.

Les difficultés actuelles des lignes A et C du RER illustrent également la nécessité d'anticipation. Les décisions échappent à ceux qui seraient les plus à même de juger de ces priorités, c'est-à-dire les élus. Contrairement aux départements, la région, qui finance la majorité des investissements, ne figure pas au sein du conseil d'administration du STP, structure présidée par le préfet de région.

C'est une des raisons qui avaient conduit le gouvernement à lancer la réforme de cette institution, créée en 1959. Annoncée en juillet 1993, cette décision devait donner satisfaction aux élus de province qui refusent de financer le déficit des transports parisiens. Celui-ci, qui a atteint 6 milliards de francs en 1994, devait être transféré progressivement à la région, en échange d'un réel pouvoir de décision. Le premier scénario prévoyait un désengagement de l'Etat sur une dizaine d'années, malgré les pressions du ministère du budget pour un calendrier plus serré. Mais la commission de réflexion, présidée par le préfet de région, s'est substituée à une véritable négociation entre l'Etat et les collectivités locales. Devant la crise provoquée par le rejet du plan de restructuration d'Air France, Edouard Balladur a préféré laisser s'enliser l'affaire.

Comme plnsieurs autres ministres, qui, avant lui, avaient tenté, depuis vingt ans, d'engager cette réforme, Bernard Bosson se voyait obligé de laisser passer une nouvelle occasion de placer l'Ile-de-France dans le droit commun. Si les Franciliens échappent ainsi à un bouleversement total de la tarification, ils pourraient cependant regretter la reculade d'Edouard Balladur : la décentralisation des choix en matière de transports collectifs apparaît en effet, dans l'idéal, comme une garantie supplémentaire de la pertinence des investissements dans les transports, un enjeu essentiel de la qualité de la vie.

Christophe de Chenay et Martine Laronche
(à suivre)

COMMENTAIRE

LA RÉFORME INTROUVABLE

QUI, de la fatalité ou du jacobinisme français, empêche la réforme des transports parisiens de voir le jour ? Elle aurait pour objet de transférer à la région Ile-de-France l'autorité que l'Etat exerce encore aujourd'hui. Inscrit dans la loi de mai 1976, ce transfert de compétences a été réaffirmé, comme pour toutes les autres régions, dans la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982. Dans l'intervalle, Joël Le Theule, ministre des transports, avait tenté d'accrocher son nom à cette réforme. L'environnement n'était pas mûr. Plus tard, Charles Fiterman y serait parvenu si les ministres communistes, dont il était, n'avaient démissionné la semaine où cette réforme était inscrite à l'ordre du jour du conseil des ministres, le 20 juillet 1984.

Tous ses successeurs tentèrent de reprendre le dossier. Sans succès. Les gouvernements de gauche ne souhaitaient pas faire ce cadeau à la droite régionale. Bernard Bosson semblait profiter d'une fenêtre politique idéale, le gouvernement et la région affichant la même couleur. Mais, depuis la Commune de Paris, l'Etat jacobin a toujours rechigné à se délester de ses pouvoirs au bénéfice de l'ancienne insurgée. Quant à la région, elle a toujours craint de prendre en charge un budget de fonctionnement qui, à lui seul, pèse plus de deux fois le sien. Elle ne saurait y consentir sans obtenir la liberté de fixer les tarifs, mais l'Etat ne veut y souscrire. Il supporte l'incongruité qui fait que la province paie pour l'usager parisien, mais ne pourrait accepter que les transports publics augmentent, sans renchérir parallèlement les transports individuels. Et, de cela, il est hors de question. Ainsi, la réforme des transports parisiens passe-t-elle et repasse-t-elle, sans jamais s'arrêter.

Gilles Bridier

6 000 emplois ont été délocalisés en trois ans

Le quart des fonctionnaires concernés acceptent de quitter Paris

MOINS de six mille emplois délocalisés en trois ans. A priori, la relance de cette politique par Edith Cresson, du temps où elle était premier ministre, est longue à porter ses fruits bien qu'elle ait été confirmée par Edouard Balladur. C'est qu'elle implique une gestion humaine complexe à laquelle l'administration française est peu habituée.

Le bilan que vient de dresser André Ramoff, directeur de la mission délocalisations publiques, montre que, au 31 décembre 1994, 5 829 emplois publics ont été transférés hors de Paris, proveoant de 47 organismes ; ils ont été répartis dans 33 villes de province et de banlieue (*Le Monde* du 20 septembre 1994). Les représentants de l'association Antidéloc et du Collectif contre les délocalisations observent qu'il ne faut pas confondre *« transferts d'emplois et transferts de personnes »*. *« Il y a peut-être eu six mille emplois de transférés. Mais le nambre de personnes ayant déménagé en province ne dépasse pas deux cents ! »*, affirme Marc Coulon, coanimateur du collectif.

Savoir combien d'agents ont suivi leur poste dans le cadre des délocalisations *« ne présente oucun intérêt »*, juge M. Ramoff. *« Qu'un emplai transféré à Lille soit occupé par un Parisien ayant suivi son poste, par un Lillois recruté sur place au par un Carse ayant été reçu major au concours, c'est bonnet blanc et blanc bonnet. Le même pouvoir d'achat sera injecté dans l'économie locale, en matière de lagement, d'habillement et de laisirs »*, explique ce haut fonctionnaire.

SUPPRESSIONS DE POSTES

Si l'on prend en compte le nombre de personnes présentes lors de l'annonce de la délocalisatioo, M. Ramoff constate que *« 25 % ont suivi leur poste »*. *« Les personnes qui ont acheté un appartement à Paris et dant le conjoint travaille dans la capitale n'acceptent pas d'aller, brutalement, faire leur vie ailleurs »*, explique Jacques Desse, porte-parole de l'association Antidéloc, en ajoutant que le chiffre de 25 % lui paraît *« largement surestimé »*.

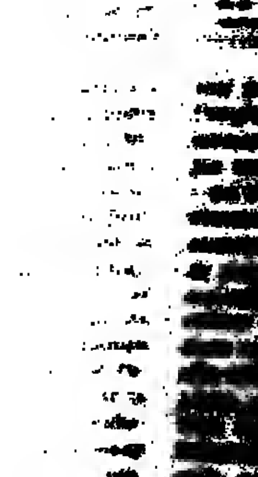
Si 25 % seulement des agents ont accepté la délocalisation, 75 % se seraient reclassés à Paris. *« Les reclassements ant été possibles jusqu'à présent*, constate Jacques Desse. *Mais, camme seize mille emplois daivent encare être délocalisés, et que le nombre de recrutements dans la fonction publique diminue, ce sera de plus en plus difficile. »* M. Ramoff conteste ce pronostic : *« En Ile-de-France, quinze mille personnes, environ, partent à la retraite chaque année. Ce mouvement naturel doit permettre de reclasser tous ceux qui ne voudront pas être délocalisés. »*

Le Collectif contre les délocalisations et l'association Antidéloc affirment que les transferts d'emplois publics ont donné lieu à 500 suppressions de postes. *« Camme tout déménagement, la délocalisation est l'occasion d'une réflexion sur l'organisation de la structure. Il y a peut-être eu des diminutions d'emplois, mais nous ne les avons pas calculées »*, répond M. Ramoff.

Les opposants à la politique de délocalisations s'inquiètent pourtant du sort réservé aux contractuels. Aux non-renouvellements de cootrats à durée déterminée s'ajouteraient, selon eux, des licenciements. M. Ramoff conteste le terme de *« licenciement »*. *« Lorsqu'un salarié s'en va parce que quelque chose lui déplaît, c'est lui qui rompt son contrat de travail. Il est considéré camme démissionnaire. Néanmoins, certains tribunaux pourraient juger que la rupture du contrat de travail est imputable à l'employeur. Pour éviter la multiplication des contentieux, l'administration accarde aux salariés qui rompent leur contrat de travail des indemnités identiques à celles qui seraient versées dans le cadre de licenciements paur cause éconamique. »*

Rafaële Rivais









Paris et l'Ile-de-France s'entendent sur la dépollution des eaux

M. Barnier incite la capitale à soulager la station d'épuration d'Achères

Après plusieurs années de conflit et l'intervention du ministre de l'environnement, Michel Barnier, la Ville de Paris et le conseil régional d'Ile-de-France devraient signer mercredi 18 janvier un protocole d'accord sur la dépollution des eaux pluviales de la région parisienne afin de mieux répartir les unités de traitement.



DEPUIS le milieu des années 80, le traitement des eaux de l'agglomération est l'enjeu d'un conflit opposant la Ville de Paris, longtemps seule à gérer les équipements d'épuration, et le conseil régional d'Ile-de-France, investi de cette mission par décentralisation. Par l'intermédiaire du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), la Ville défendait une gestion centralisatrice, conçue dans les années 30. Objectif : rentabiliser l'énorme investissement constitué par la station d'épuration d'Achères, la plus grande d'Europe avec sa capacité de traitement quotidienne de 2,1 millions de mètres cubes. De son côté, à partir de 1986, la région a préconisé la répartition, en amont d'Achères, d'unités de traitement capables de répondre aux normes européennes les plus sévères.

Le dogme du « tout-Achères » a été battu en brèche une première fois, le 25 septembre 1990, par Michel Rocard, alors chef du gouvernement et maire de Conflans-Sainte-Honorine, commune limitrophe de la station d'épuration et touchée par les nuisances, olfactives notamment, dont se plaignent, depuis le début du siècle, les riverains des champs d'épandage des eaux usées de Paris. Le premier ministre a limité la capacité de traitement aux installations existantes, alors que le Siaap avait prévu de la porter à 2,7 millions de mètres cubes par jour. Implicitement, le principe de la réalisation de plusieurs stations commençait à s'imposer.

Le Siaap avait commencé à réfléchir à de nouveaux équipements, dont la réalisation a été accélérée par le blocage de la cinquième tranche d'Achères : construite en 1987, la station de Valenton, dans le Val-de-Marne, est passée d'une capacité de 150 000 à 300 000 mètres cubes en 1992 ; à Colombes, dans les Hauts-de-Seine, une station mettant en œuvre de nouvelles techniques traitera 240 000 mètres cubes. Ce schéma encore incomplet (six stations au total traiteront à terme les eaux usées de l'agglomération) soulage Achères, qui bénéficie par ailleurs d'un programme de réduction des nuisances (odeurs et moustiques).

Mais entre-temps la loi sur l'eau a été votée et la Seine a subi de graves pollutions consécutives à des orages, notamment durant l'été 1992 : alors même qu'une partie des eaux usées de Paris et de la petite couronne partent encore directement dans le fleuve, le traitement des eaux pluviales est devenu une priorité. Le Siaap a proposé l'implantation dans les stations existantes de filières de traitement par temps de pluie. Ses ingénieurs – qui travaillent aussi au service environnement de la Ville de Paris – avaient prévu à Achères un débit de pointe de 45 mètres cubes par seconde. Ce chiffre a provoqué la colère des riverains, regroupés dans une puissante association – elle-même soutenue par Greenpeace, – le Collectif pour l'annulation des pollutions urbaines et industrielles (Capui), qui dénonçait *« une extension déguisée d'Achères »*. Au début de l'été 1994, le Capui a manifesté sur les berges de la Seine, avant de claquer la porte de l'Observatoire de l'environnement mis en place par la préfecture pour contrôler notamment l'impact réel du programme de réduction des nuisances.

La crise de confiance entre les riverains et les élus locaux d'une part, le Siaap et les pouvoirs publics d'autre part, a pris une telle ampleur que, le 18 juillet 1994, Michel Barnier, ministre de l'environnement, s'est rendu à Achères pour annoncer qu'il commandait *« une étude globale sur l'assainissement de l'agglomération parisienne »*, afin de fixer la répartition des unités de traitement des eaux pluviales. *« On ne peut pas laisser partir à la Seine les eaux d'orage. Il reste à savoir quelle fraction en incombera à Achères, qui devra prendre sa part, mais pas plus que sa part, et de façon autonome par rapport aux filières des eaux usées »*, avait-il déclaré devant les maires, les riverains et les représentants du Siaap. Depuis, le préfet des Yvelines, Claude Erignac, a pris un arrêté de rejet fixant à 22 mètres cubes par seconde le volume d'eaux pluviales dévolu à Achères, *soit moins de la moitié de ce que* réclamait le Siaap.

Mais le *« climat de confiance »* que souhaitait restaurer le ministre en annonçant cette étude – dont le financement conjoint par le Siaap, la région et l'agence de l'eau Seine-Normandie doit être entériné mercredi *18* janvier – est compromis par une « gaffe », immédiatement exploitée par le Capui : celui-ci accuse les pouvoirs publics d'avoir programmé un ouvrage supplémentaire à Achères dès le 26 mai 1994, lors d'une réunion du comité Rivières propres d'Ile-de-France, soit... deux mois avant que M. Barnier ait affirmé qu'aucune décision n'était encore prise. Cette date figure *« par inadvertance »* dans le protocole d'accord, selon le président du Capui, qui calcule que la filière de traitement des eaux de pluie porte la capacité effective d'Achères à 4 millions de mètres cubes par jour.

Le Siaap se défend d'imposer ainsi une extension déguisée de la station. *« Nous avons admis l'abandon de la cinquième tranche d'Achères, puisque nous avons mis en chantier la station de Colombes et l'extension de Valenton : nous n'avons pas l'intention de nous mettre dans l'illégalité en passant outre l'arrêté de rejet du préfet »*, proteste son directeur, Michel Affholder, qui reste cependant persuadé que, pour le consommateur, le *« tout-Achères » était plus économique*. Le prix de l'épuration n'y est encore que de 0,70 F le mètre cube, contre 1,50 F à Valenton et 3 F à Colombes. Cet *argument*, longtemps avancé par le président du Siaap, Daniel Mérand, conseiller de Paris, en cachait un autre : la crainte d'un *éclatement des financements* publics, dont le Siaap a longtemps été le seul bénéficiaire, au profit d'autres syndicats d'assainissement à la périphérie de l'Ile-de-France. Devenu la principale source de financement, le conseil régional, dont le président RPR Michel Giraud doit composer avec les écologistes, a fini par imposer un schéma géographiquement plus équilibré et qualitativement plus ambitieux, qui coûtera aussi plus cher : la redevance interdépartementale prélevée par le Siaap au titre de l'épuration a été augmentée de 15 % le 1er janvier 1995.

Pascale Sauvage

Un budget annuel de 2 milliards de francs

Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), né en 1970 d'un accord entre Paris et les départements de la petite couronne, assure le transport et l'épuration des eaux usées de 8,2 millions d'habitants, représentant chaque jour un volume de 3 millions de mètres cubes. Son conseil d'administration est composé de vingt-sept membres, dont douze conseillers de Paris et cinq conseillers généraux de chacun des trois départements. Il dispose d'un budget annuel de 2 milliards de francs, dont la moitié est consacrée à l'investissement. Ses ressources sont constituées en premier lieu par les redevances payées par les usagers. Il bénéficie aussi de subventions versées par l'agence de l'eau et la région Ile-de-France. Depuis sa création, il a pris en charge les eaux usées de cent soixante et une communes de l'Essonne, du Val-d'Oise, des Yvelines et de la Seine-et-Marne.

Le soutien « modeste » de M. Giraud à M. Balladur

LE RALLIEMENT de Michel Giraud à la candidature d'Edouard Balladur (*Le Monde* du 17 janvier) est beaucoup plus celui du ministre du travail que celui du président (RPR) de la région Ile-de-France. Michel Giraud aurait en effet pu tenir rigueur au premier ministre de la publication par décret, en avril 1994, du nouveau schéma directeur de la région, alors qu'il souhaite une *« coresponsabilité »* entre l'Etat et le conseil régional en matière d'aménagement. Mais Michel Giraud s'estime satisfait d'avoir obtenu que certaines dispositions du projet de loi sur le développement du territoire laissent à la région la possibilité de réviser ou d'élaborer ce document en association avec l'Etat.

Il ne fait pas grief non plus à Edouard Balladur d'avoir abandonné, aussi rapidement qu'il l'avait lancé, le projet de réforme du syndicat des transports parisiens (STP), qui aurait permis à l'Ile-de-France de décider, comme les autres régions, de ses choix en matière de transports.

Malgré les tiraillements prévisibles au sein du groupe RPR du conseil régional, où des proches de Jacques Chirac, comme Eric Raoult, (Seine-Saint-Denis) ont un poids important, Michel Giraud estime pouvoir faire adopter son budget au mois de février, avec le soutien des élus écologistes. Pour lui *« il n'y a aucune raison »* non plus de craindre une dégradation entre la région et la Ville de Paris, malgré certains désaccords persistants en matière de circulation automobile, de pollution et de financement des universités. Michel Giraud s'engagera d'ailleurs dans la campagne présidentielle avec *« modestie »*, relativisant le poids de l'engagement du président de la région dans le vote des Franciliens.

C. de C.

Le Nord-Pas-de-Calais se mobilise pour lutter contre le chômage

Les Assises de Lille pour l'emploi et le travail ont mis l'accent sur les initiatives concrètes que peuvent lancer les villes et le conseil régional

LILLE
de notre correspondant

Huit mois de débats, rencontres, réflexions ; des dizaines de pages, de comptes rendus et de rapports. Le tout rassemblé en une séance de synthèse réunissant plus de 1 200 personnes. Ces chiffres donnent l'ampleur de la mobilisation dans le Nord-Pas-de-Calais autour des Assises régionales pour l'emploi et le travail lancées en mai dernier à l'initiative du conseil régional et de sa présidente (Verts), Marie-Christine Blandin. Les 19 et 20 janvier, celle-ci soumettra plusieurs propositions à l'assemblée régionale à l'occasion de l'examen du budget. Une après-midi de synthèse, le 10 janvier à Lille, a permis de dresser un premier bilan des réflexions engagées en ateliers depuis huit mois.

Aménager le temps de travail et le redistribuer (avec ou sans réduction de salaire ?), développer les services, notamment ceux de proximité, faire émerger de nouvelles compétences, diminuer le coût du travail (par les charges ou par les salaires ?), favoriser le développement des entreprises, passer de la notion d'emploi productif à celle d'activité socialement utile, imaginer les moyens de rémunérer ces emplois nouveaux... Ce sont quelques-unes des mille et une pistes avancées pour lutter contre le chômage. Certes, elles sont aussi proposées ailleurs. Tout le monde se retrouve autour de telles solutions. Plus ou moins cependant. Des militants cégétistes sont venus protester aux portes des Assises : *« Les organisateurs ont décrété la fin du plein emploi. L'objectif n'est plus d'offrir du travail à tous, mais de partager durablement le chômage, de déstructurer encore plus l'emploi et d'appeler cela « changer le travail. »* Peu, de toute façon, les mettent en œuvre et personne ne sait trop comment s'y prendre.

PAS DE MIRACLE

Pas plus qu'ailleurs on n'a trouvé la recette miracle au cours de ces Assises. Celles-ci ont cependant permis à des gens d'horizons les plus divers de se rencontrer autour de cette conviction forte qu'il ne saurait y avoir de réponses parachutées. Qu'ont-ils demandé tous ? Qu'on encourage toutes les expériences, ne serait-ce, par exemple, qu'en faisant connaître, par un guide, les initiatives prises en matière de réduction du temps de travail, en aidant à l'émergence d'activités nouvelles, dans le domaine de l'environnement, du tourisme, des services aux personnes, par la création de *« postes d'animateurs de projets »* ou la signature de *« chartes pour l'emploi »* avec les villes : Valenciennes pour cinq cents emplois, Lille, pour mille, pourraient faire figure de pilotes sur ce terrain.

Reste à donner rapidement une suite concrète. Cela passe par le droit à l'innovation sociale que revendiquent un Guy Hascoët, vice-président (Vert) pour la région, ou pour leur ville, des maires comme Jean-Louis Borloo (div. droite) à Valenciennes ou René Vandierendonck (CDS) à Roubaix. On attend aussi les suggestions de Marie-Christine Blandin. Ainsi le conseil régional pourrait-il être amené à lier certaines de ses aides aux entreprises, à l'aménagement ou à la réduction du temps de travail. Ainsi pourrait-il également privilégier certains choix dans son domaine de compétence qu'est la formation. De même, pourrait être proposée la création d'un « forum permanent sur l'emploi et le temps de travail ».

Jean-René Lore

Des chiffres décourageants

La région Nord - Pas-de-Calais comptait, à la fin du mois de septembre 1994, 266 572 demandeurs d'emploi. Un chiffre qui porte à 16,3 % le taux de chômage dans la région, soit 3,6 points au-dessus de la moyenne nationale. Encore ce chiffre masque-t-il des disparités régionales et le drame de secteurs comme le Valenciennois (21 %), Maubeuge (19,9 %), Lens (19,3 %), le Calaisis (18,8 %). Le constat peut apparaître désespérant à plus d'un dans cette région : de 3,5 points en 1988, de 3,6 points en 1990, l'écart par rapport à la moyenne nationale s'était resserré, en 1992, à 2,8 points. Mais les derniers chiffres l'ont ramené à ce qu'il était antérieurement, 3,6 %. L'amélioration n'était que passagère ; elle était liée notamment aux grands chantiers que furent le tunnel sous la Manche (de 17,5 % en 1988, le taux de chômage dans le Calaisis s'était réduit à 14,1 fin septembre 1992, mais il est repassé à 18,8 % en 1994), le TGV ou le centre d'affaires de Lille. Les jeunes de moins de vingt-cinq ans sont évidemment en première ligne, avec un taux de 29 %.

EXCLUSION Les discriminations raciales dans l'embauche et l'attribution de logements sont courantes en France. De nombreux employeurs expriment des exigences ethniques que sont censées combattre les agences pour l'emploi. L'ambiguïté des récents propos du directeur général de l'ANPE, Michel Bon, sur les réticences à l'égard des gens dont *« la peau est foncée »*, traduit le trouble de tous les recruteurs.

● Pour l'accès au logement, des organismes HLM, des mairies, des préfectures utilisent des quotas non dits d'étrangers ou simplement de personnes originaires de l'outre-mer ou de l'étranger.

● Constatant l'impuissance de la législation antiraciste, le Mouvement contre le racisme et pour l'égalité entre les peuples (MRAP) étudie l'introduction de nouvelles formes de contrôle et de recours inspirées des pratiques américaines.

La France ne parvient pas à endiguer les discriminations raciales

L'appareil législatif ne permet pas d'enrayer l'exclusion des personnes « de couleur » à la recherche d'un emploi ou d'un logement. Faut-il en passer par une reconnaissance à l'anglo-saxonne des communautés ?, s'interroge le MRAP

« RECHERCHE *femme blonche pour garder dame âgée* », « *Pas de gens de couleur. Impossible* ». « *Recherche stagiaire d'arigine culturelle française* »... Les lignes serrées des petites annonces d'emploi recèlent parfais des « perles » que collectionnent les militants antiracistes. Mises bout à bout, elles dévoilent un paysage inattendu et inquiétant, celui d'un apartheid français mis à jour à la faveur de quelques lapsus de plume et accès involontaires de sincérité.

Ces dérapages isalés ant pris une autre dimension avec les récents propos du directeur général de l'ANPE, Michel Bon, révélés par le Mouvement cantre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). M. Bon a paru justifier le refus d'embauche de caissières noires dans les hypermarchés, en constatant que *« malheureusement, il y a des gens avec lesquels an o du mal à se sentir de plain-pied (...), les étrangers, et plus la couleur de lo peau est foncée et plus on a du mal à se sentir de plain-pied »* (*Le Mande* du 14 janvier).

En admettant le principe de telles pratiques, le responsable du service public de l'emplai semble avaliser l'utilisation discrète mais bien cannue des agences d'intérim, de l'appellation codée *« BBR »* (pour *« Bleu, blanc, rouge »*) tirée du vocabulaire du Front national et utilisée pour signifier que l'on recherche exclusivement un Français blanc. Ancien PDG des magasins Carrefour, M. Bon semble aussi faire écho à cette étonnante mention relevée dans un profil d'embauche établi par un cabinet de recrutement paur une autre chaîne d'hypermarchés en quête de jeunes diplômés : *« Notionolité française (pas nair, pas arabe, asiatique accepté si bonne élocution). »*

La réalité est qu'il n'est pas facile de trouver un emploi ou un logement lorsqu'on a la peau foncée, le faciès *« pas de chez naus »*, un nom *« à coucher dehors »*, voire simplement une adresse dans une cité étiquetée *« chaude »*. Certaines préfectures, municipalités et organismes HLM évoquent le *« quota d'étrangers »*, qui n'a aucune existence réglementaire. Taut le monde le sait, personne ne le dit tant cette réalité est impalpable, mêlant discours égalitaires de façade et pratiques outrageusement discriminatoires.

Quelques très rares documents officiels lèvent pourtant le lièvre. Une enquête rédigée en 1992 par deux inspecteurs généraux des affaires sociales souligne que la proportian d'offres d'emploi discrimatoires reçues par les missions locales varie entre la moitié et le tiers.Ces pratiques constituent *« lo difficulté principale »* pour l'insertian des jeunes immigrés dans l'entreprise. *« Les réticences à l'embauche ne sont pas toujours clairement dites*, précise l'enquête. *L'employeur indique ses réserves ou son refus par un silence (...) ou bien il attribue l'impossibilité d'embauche au pourcentage déjà trap élevé d'étrangers dans son entreprise, aux réactians supposées des autres employés, ou à celles de la clientèle (...). Souvent, cependant (...), c'est un refus a priori clair et net : « pas de gens de couleur », « pas d'Arabe », « pos de Maghrébin ». »* Plus récemment, une enquête menée dans l'arrondissement de Montmorency (Val-d'Oise) par le Comité de développement industriel local (CODIL) affirme que *« le critère racial et de nationalité constitue la première cause de rejet de candidatures »* (*Le Monde* du 28 décembre 1994).

La difficulté vient du fait que de telles discriminations ne sont affichées que dans des cas rarissimes. Le contentieux judiciaire en la matière reste d'ailleurs très restreint. Pourtant, de nombreux employeurs expriment sans entraves leur xénophobie lorsqu'ils contactent l'ANPE ou une entreprise de travail intérimaire. Ces exigences ethniques ne laissent aucune trace écrite et sont généralement gommées de l'offre d'emploi publiée. Mais elles se retrouvent au moment où les agents de l'ANPE recontactent les employeurs pour connaître l'accueil réservé aux candidats adressés par l'agence. *« Mais vous ne m'avez envoyé que des Arabes !*, s'entendent-ils alors répondre. *Envoyez-moi « autre chose » ! »*. Plus rarement, ils réclament au contraire *« un Maghrébin, parce que c'est pour un chontier »* ou *« une Antilloise : c'est pour une maison de retraite »*.

« TRAHIS » PAR LEUR PHYSIQUE

Ces pratiques courantes et l'hypocrisie qui les entoure suscitent le malaise parmi le personnel des services de placement. Ainsi, Catherine Grangeard, psychosociologue, ancien cadre d'une société d'intérim, a mis au point une formation destinée à aider les agents de l'ANPE à dialoguer sereinement avec ces patrons.

Le décor change mais les pratiques se ressemblent en matière d'attribution de logements. George Pau-Langevin, avocate et conseillère régionale (PS) d'Ile-de-France, s'indigne de la situation des nombreuses familles antillaises qui ne trouvent aucun logement décent en dépit d'un emploi de fonctionnaire, et d'une caution de l'administration. Les témoignages sont légion de Maghrébins et d'Africains, français ou non, acceptés au téléphone sur la foi d'un nom à consonance européenne, pour apprendre, après, que leur physique les a *« trahis »*, que l'appartement convoité vient justement d'être loué. Les arganismes HLM, les préfectures et la plupart des maires, quelle que soit leur couleur politiqne, pratiquent depuis dix ans, une politique non officielle de quotas par cage d'escalier, sous couvert de lutte contre les ghettos. Beaucoup de maires ne relogent pratiquement que des familles demeurant déjà dans leur commune depuis plusieurs années.

« En superposant les critères de ressaurces et de durée de séjaur dans la commune et les quotas par cage d'escalier, on comprend pourquoi certaines familles ne trouvent pas à se loger », confirme Philippe Darteil, directeur du PACT-ARIM 93, association spécialisée dans le logement des défavorisés. Dans certaines communes, l'obsession ethnique aboutit à réclamer aux familles immigrées des papiers impossibles à fonrnir. Dans une commune d'Ile-de-France, l'office public d'HLM de la municipalité (RPR) réclame sans rire un *« décret de naturalisation »* aux... *« étrangers nés hors métropole ou DOM-TOM »*.

Il me faudrait quelqu'un pour un petit intérim. Noir, de préférence...

Serguei

> Sous couvert de lutte contre les ghettos, les organismes HLM pratiquent depuis dix ans une politique non officielle de quotas par cage d'escalier

L'étalage des pratiques discriminatoires ne suffit pas à avancer des esquisses de traitement à un phénomène qui compromet gravement l'intégration des populations issues de l'immigration. L'absence de transparence des processus d'attribution des logements et des emplois alimente d'autant plus vivement les rancœurs que la loi reste impuissante à sanctionner les dérapages. Le nombre de victimes obtenant réparation n'atteint probablement pas dix par an.

La raison principale en est que la loi exige des éléments matériels de preuve extrêmement difficiles à réunir. *« La discrimination directe est presque toujours pratiquée sous une forme subtile et voilée qui ne laisse pas de traces. Tout se passe comme s'il était permis de discriminer sous réserve de le faire discrètement »*, constate Pascal Noblet, spécialiste des minorités aux Etats-Unis et membre de la commission logement dn MRAP. Le constat de l'inefficacité des textes actuels a conduit ce mouvement à se lancer dans une audacieuse réflexion qui pourrait conduire à un bouleversement du paysage en matière de discrimination et, au-delà, à une description renouvelée des populations qui en sont victimes.

L'idée de base consiste à donner aux familles refoulées de l'accès aux logements sociaux une possibilité de faire appel devant une instance indépendante apte à débusquer l'existence éventuelle de pratiques ségrégatives. Pour plus d'efficacité, le MRAP réfléchit à l'introduction de notions d'origine anglo-saxonne comme celle de *« discrimination indirecte »* qui serait caractérisée, même en l'absence d'intention de nuire, par ses effets néfastes sur telle catégorie de personnes. Pour débloquer la situation actuelle, Pascal Noblet propose d'aller plus loin en permettant aux victimes de saisir la justice sur la base d'une *« présomption de discrimination »*. Ce ne serait alors plus au plaignant mais à l'organisme visé d'apporter la preuve qu'il ne pratique pas la discrimination.

Le MRAP s'interroge aussi sur l'introduction, en France de la pratique américalne des *« tests »* comme moyen de preuve devant les tribunaux. Il s'agirait d'habiliter certains organismes à *déléguer incognito* des enquêteurs de différentes origines dans les offices HLM, les ANPE, les organismes de crédit, pour constater leurs pratiques. Les éventuels infractions donneraient lieu à des amendes, à des embauches ou à des logements compensatoires. Il s'agirait de frapper plus directement au porte-monnaie les contrevenants, plutôt que de prévoir, comme la loi actuelle, des peines de prison jamais prononcées.

« Le racisme prend des formes de plus en plus complexes, explique Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP. *Il ne s'agit plus seulement de lo haine de l'étranger, mais du rejet de l'outre sous toutes ses formes, quelle que soit sa nationalité. D'où la nécessité d'odapter notre lutte. »* De telles orientations, aux allures révolntionnaires pour le mouvement antiraciste français, devraient être débattues en mars 1995,lors dn congrès du MRAP. L'introduction de la *« présomption de discriminotion »* débouchera difficilement en droit français, où elle heurte le principe de présomption d'innocence.

RÉFÉRENCES ETHNIQUES

De plus, une telle offensive suppose une définition précise des catégories à protéger, notamment celles de *« non-Blancs »*. Comment vérifier que les attributions de logement sont éqnitables sans comparer le sort fait aux Français dits *« de souche »* à ceux d'origines diverses, et aux étrangers, qu'ils soient Maghrébins, Noirs d'Afrique ou Asiatiques ? Tout le monde reconnaît que le critère de la nationalité est insuffisant pour décrire la réalité des phénomènes liés à l'immigration et au racisme. Pourtant, le recours à des références ethniques, comme aux Etats-Unis, heurterait un fondement de la tradition républicaine française. Il reste que l'occultation, aujourd'hui toute théorique, de l'origine des usagers dans les services administratifs sert davantage à camoufler les discriminations qu'à les éviter.

Faut-il lever ces secrets de Polichinelle et organiser la transparence, au risque d'ouvrir la boîte de Pandore de l'ethnicité et des communautés ? Vaut-il mieux perpétuer l'illusion actuelle d'une égalité affichée, contredite par les faits mais porteuse d'une superbe ambition historique ? Qu'une organisation antiraciste réputée pour sa stricte orthodoxie égalitaire se pose aujourd'hui pareilles questions donne la mesure d'un trouble qui saisit, en fait, toute la société.

Philippe Bernard

L'arsenal législatif en vigueur

Le nouveau code pénal, en vigueur depuis le 1er mars 1994, a redéfini les discriminations fondées sur l'appartenance raciale on religieuse et aggravé leur répression. Constitue ainsi une discrimination *« toute distinction opérée entre les personnes physiques (ou morales) ò raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie au supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée »* (article 225-1). Dans son article 225-2, le code punit de deux ans de prison et de 200 000 F d'amende la discrimination qui consiste *« à refuser lo fourniture d'un bien ou d'un service », « à entraver l'exercice normal d'une octivité économique quelconque », « à refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne », « à subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service »* ou *« une offre d'emploi »* à l'une des conditions mentionnées plus haut. Un projet de loi relatif à la *« lutte contre la diffusion d'idées racistes ou xénophobes »*, préparé par le garde des sceaux, mais non encore discuté, ne modifie pas ces dispositions, mais tend à renforcer la législation réprimant la diffamation raciale et la provocation à la discrimination et à la haine raciales.

« Dites-leur bien que je suis noir »

LE PETIT HALL d'attente de l'ANPE de Garges-lès-Gonesse (Val d'Oise), au cœur de la cité de la Muette, ignore les discriminations : Européens et Africains, Arabes et juifs y pointent sans distinctian. La première discrimination dont souffrent les Gargeois résulte de la répugnance des employeurs à embaucher les habitants de cette cité réputée difficile. *« Il suffit de dire « j'habite Garges » pour que l'employeur pense : « Il appartient à un gang et a échoué à l'école ! »*, constate M. M., le directeur de l'agence locale.

Des offres d'emploi discriminatoires ? Bien sûr, il en reçoit beaucoup. *« Certains employeurs pensent qu'à chaque fois qu'ils embauchent dans la cité des vols se produisent. Alors ils préfèrent chercher ailleurs. Certains disent carrément : « Je veux un Français », ou ils précisent l'origine : « Portugais ou Marocains, mais pas Algériens »*, constate le directeur. *J'ai même vu un restaurateur spécialiste du couscous rechercher une serveuse non maghrébine en précisant : « On les connaît trop ! »* L'ANPE de Garges-lès-Gonesse se veut un îlot d'égalitarisme dans cet océan d'exigences ethniques et de préjugés raciaux. *« Les salariés de l'agence sont les premiers à refuser les offres discriminatoires*, poursuit M. M. *On n'est pas fier d'entendre : « Pas de Nair! »* Le directeur estime que *« c'est une chance pour la France d'avoir un service public qui ne fait pas attention aux origines »*. *« Nous avons un rôle pédagogique : ici, les gens se rencontrent et apprennent à se connaître. L'ANPE est là aussi pour empêcher que les populations se dressent les unes contre les autres. »* Au-delà des principes philosophiques, lutter contre la discrimination relève d'ailleurs de la nécessité dans ce type d'agence dont la clientèle est en large partie « non métropolitaine ». *« On essaie de comprendre les raisons du refus des employeurs. Après discussion, la plupart acceptent de recevoir notre public. Nous utilisons des arguments commerciaux : « Prenez untel, vous serez satisfaits ! » Cela montre que nous avons confiance dans la personne que nous recommandons, qu'il s'appelle Jean, Mohamed ou Sidibe. »*

Derrière l'enthousiasme du serviteur de l'Etat, le métier apparaît, dur. Même à l'aéroport de Roissy, tout proche et cosmopolite par nature, *« les étrangers ne sont pas retenus, à qualification égale »*. Des chômeurs anticipent les réactions racistes des patrons : *« Dites-leur bien que je suis noir »*, a demandé un Africain lassé d'être recalé pour la couleur de sa peau. M. M. souhaite que l'on parle davantage des discriminations dans l'embauche, *« pour que l'on cesse de dire que ça n'existe pas »*. Mais la première discrimination qu'il vit au quotidien est ce jeu de dominos dans les cités de l'agglomération de Garges-Sarcelles (100 000 habitants) qui veut que l'arrivée de populations plus déshéritées chasse inexorablement les classes moyennes. Et que les jeunes qui trouvent un emploi préfèrent quitter leur quartier.

Ph. Be.

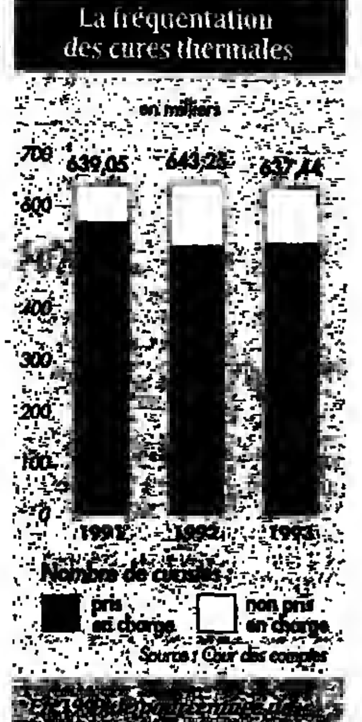
La Cour des comptes dénonce de graves carences sanitaires dans les stations thermales

Un rapport fait état de « risques pour les curistes »

La Cour des comptes et sept cours régionales reprochent aux établissements thermaux des tarifications excessives et le non-respect de conditions de sécurité sanitaires. Ce « manque de rigueur » découle essentiellement du manque d'empressement des pouvoirs publics face à une activité fréquentée chaque année par quelque 650 000 personnes et dont le poids économique est évalué à 6,4 milliards de francs.

RAREMENT un rapport de la Cour des comptes a autant ressemblé à un réquisitoire. S'appuyant sur un argumentaire très détaillé, constitué à partir de leurs propres investigations et de celles de sept chambres régionales des comptes, les magistrats de la rue Cambon dressent un tableau saisissant du thermalisme français. Ce constat, qui ne porte plus seulement sur les aspects financiers, fait apparaître de graves dysfonctionnements dans le domaine de la santé publique. Selon ce document, *« les carences relevées en ce qui concerne la protection des sources, d'une part, le fonctionnement des établissements thermaux, d'autre part, peuvent créer des risques pour les curistes »*.

« Les risques épidémiologiques, il est vrai récemment découverts et encore mal connus, sont traités avec un manque de rigueur certain », considère la Cour qui, cependant, précise que *« la présence de germes pathogènes dans les eaux thermales ne constitue pas le cas général »*. De plus, il apparaît que *« les avis défavorables émis par le Haut-Comité du thermalisme ne sont pas toujours entérinés par le ministre »*, notamment en matière de rhumatologie, *« un marché devenu porteur avec le vieillissement de la population »*.



AUTORISATIONS DU XIXe SIÈCLE

La qualité des eaux thermales figure au premier rang des critiques soulevées par la Cour. Evoquant le cas de la station de Bagnères-de-Bigorre, la Cour souligne que certains centres confrontés *« à des problèmes de pollution ou d'insuffisance de débit »* ont modifié leur source d'approvisionnement sans en informer les autorités. Or *« si une source vient à ne plus être utilisée ou autorisée, l'orientation thérapeutique demeure, et ceci d'autant plus qu'il n'existe pas de procédure administrative de retrait »*, s'étonne le rapport. Un peu plus loin, il constate que *« dans de très nombreuses stations, aucune des sources actuellement exploitées ne bénéficie d'une autorisation récente en bonne et due forme »*. Pour les stations de Luxeuil, Argelès-Gazost, Montrond, Royat, Chaudes-Aigues et Le Mont-Dore, les autorisations datent du XIXe siècle...

Il n'est pas rare, relève le rapport, que l'eau thermale soit mélangée à de l'eau ordinaire. Jusqu'en 1992, à Vichy, le débit insuffisant de la source Boussange a été compensé par un tel coupage. A Contrexéville, le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales a constaté en 1993 que l'une des annexes de l'établissement thermal était alimentée *« par une eau de qualité chimique tout à fait différente de celle des eaux minérales de Contrexéville »*. Plus grave, au Boulou (Pyrénées-orientales), une contamination bactériologique a touché *« l'eau du réseau public préalablement stockée dans un réservoir »*. Le rapport constate également que *« l'existence de rares périmètres de protection est largement formelle »* et assure que *« les sources minérales apparaissent, à Vichy, vulnérables compte tenu de l'affleurement des nappes »*.

Selon la Cour des comptes, l'eau des piscines thermales est plutôt trouble. Protégée par *« aucun critère de qualité »*, elle n'est pas soumise aux *« normes strictes »* qui s'appliquent aux piscines de loisirs. Résultat : 17 % ne sont vidangées qu'une fois par semaine et 14 % une fois par mois. Plus largement, des bactéries telles que les légionelles – *« qui représentent une menace pour la santé des personnes fragilisées »* – ont été retrouvées *« en quantité importante dans un certain nombre d'établissements en relation avec une mauvaise conception, un entretien défectueux des canalisations, le stockage d'eau chaude sanitaire, le mauvais nettoyage des pommeaux de douche, robinets ou autres appareillages »*. Parmi d'autres anomalies, le rapport cite le recyclage de la boue selon des procédés non agréés, l'insuffisance et parfois l'absence des contrôles permettant de renouveler l'agrément des établissements, le respect aléatoire des normes d'hygiène (*« A quoi cela sert-il de remplir une baignoire sale avec de l'eau propre ? »*, interroge notamment la DDASS du Puy-de-Dôme), la formation insuffisante du personnel ou encore le fait que *« les stations thermales contribuent à la pollution des eaux, notamment par le rejet d'effluents chlorés lors des opérations de désinfection des canalisations »*.

Le rapport, qui s'inquiète de voir nombre d'établissements privilégier les investissements de confort au détriment du respect des normes de sécurité, fait d'autres découvertes. Non seulement les curistes ne peuvent pas toujours compter sur des conditions sanitaires optimales, mais ils sont, parfois, contraints de se plier aux éprouvantes conditions de séjour dictées par les impératifs d'une fréquentation maximale. Dans les Landes, certains centres de cure ont accepté de repousser de 3 heures à 5 heures du matin l'horaire d'ouverture des établissements, en précisant qu'un lever aussi matinal était réservé *« à des curistes habitués à se réveiller tôt (agriculteurs, par exemple) »*...

« DÉSINTÉRÊT MANIFESTE »

Au milieu de cette énumération, les critiques adressées au système tarifaire et aux prescriptions excessives (bien que le milliard et demi de francs remboursé chaque année ne représente que 0,3 % des dépenses de l'assurance-maladie) passent presque au second plan. Toutefois, le rapport relève *« les avantages accordés à la Chaîne thermale du soleil »* à travers des *« tarifs particulièrement avantageux »* et déplore que trop de collectivités locales se soient engagées dans le développement du thermalisme *« sans toujours en mesurer l'importance ni les conséquences éventuelles en termes d'endettement ou de participation aux déficits de fonctionnement »*.

Dans sa dernière partie, la Cour des comptes se livre à une critique en règle de la gestion des Thermes nationaux d'Aix-les-Bains (Savoie) et, plus largement, de la vigilance de l'Etat. *« Le manque de rigueur dans l'exercice des contrôles s'est traduit par une situation sanitaire durablement dégradée »*, résume la Cour, qui pointe sèchement l'*« anormale situation dérogatoire »* dont bénéficie cet établissement public sur le plan de la sécurité incendie et de la sécurité sanitaire. *« Le retour au droit commun suppose désormais, sous peine de sanction et même d'interdiction de fonctionner, que l'établissement satisfasse aux normes »*, insiste le document, non sans ajouter que *« les mesures indispensables (...) ont été différées alors même que le fonds de roulement de l'établissement permettait largement de faire face à ces dépenses »*. Bref, même si des améliorations ont été enregistrées (on dénombrait encore en mars 1993 treize cas de pneumopathies contre 148 en 1990...), la Cour des comptes estime que les thermes d'Aix-les-Bains devraient, en l'état actuel des choses, être tout simplement fermés.

Reprenant à son compte une note de la Direction générale de la santé datant de mai 1994, le rapport constate que le thermalisme *« est un secteur dans lequel l'intervention de l'administration a été relativement limitée (...) en raison d'un désintérêt manifeste ou de par le poids politique que cela représente »*. Dans ces conditions, *« une refonte de la réglementation ne saurait être utile que si les textes étaient effectivement appliqués »*, estime la Cour des comptes. Pourtant, un statu quo serait peut-être la pire des choses. Rappelant que la fréquentation des stations thermales *« semble avoir atteint depuis 1990 un palier »* malgré la croissance de curistes non pris en charge par la Sécurité sociale, le rapport enfonce le clou en soulignant que *« l'absence de consensus médical sur l'efficacité thérapeutique des traitements thermaux est un élément de fragilité, compte tenu des progrès potentiel des produits pharmaceutiques »*...

Jean-Michel Normand

Terre des hommes dénonce les entorses aux droits familiaux

L'ASSOCIATION humanitaire Terre des hommes dénonce, dans un rapport publié, mardi 17 janvier, les *« atteintes aux droits fondamentaux de la famille »* résultant, selon elle, des lois Pasqua sur l'immigration. Familles disloquées, couples « mixtes » séparés, parents d'enfants français ni régularisables ni expulsables... L'association décrit en détail les conséquences concrètes de la mise en œuvre de la nouvelle législation, depuis un an. Elle met en lumière des entorses aux conventions internationales sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant. Jean-Michel Belorgey, président du Fonds d'action sociale, signe la préface de ce document en dénonçant *« l'emballement des pratiques administratives »*, notamment les convocations *« qui se terminent par le départ, les menottes aux poings vers l'aéroport »*. *« La citoyenneté implique certes, en temps ordinaire, le respect de la loi*, écrit-il. *Face à des lois qui se présentent peu ou prou comme d'exception, ce respect n'est plus nécessairement de mise. »*

■ **IVG : un « vrai statut » sera accordé aux médecins** qui pratiquent des interruptions volontaires de grossesse, a confirmé, lundi 16 janvier, Simone Veil, ministre des affaires sociales. Comme elle l'avait annoncé dans un entretien accordé au *Monde* du 17 janvier, Mme Veil a indiqué qu'un décret sera rapidement envoyé au Conseil d'Etat afin de faire de ces praticiens des *« contractuels »* et non plus des vacataires, a-t-elle déclaré sur France 2. Selon Mme Veil, les médecins qui pratiquent des IVG sont *« lassés »* et jugent ces actes *« non valorisants »*.

■ **JUSTICE : Eric Halphen assigne *Paris-Match* devant le tribunal de grande instance de Paris** pour atteinte à la vie privée et atteinte au droit à l'image. Le juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) chargé de l'enquête sur les fausses factures de la région parisienne demande à l'hebdomadaire 50 000 francs de dommages et intérêts, qu'il s'engage à reverser *« intégralement aux Restaurants du cœur »*. *Paris-Match* avait publié le 5 janvier une photo du juge en train de téléphoner d'une cabine téléphonique située près de son domicile, à Paris.

■ **LICRA : Pierre Aidenbaum a été réélu** président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) à l'issue du quarantième congrès du mouvement, qui s'est tenu samedi 14 et dimanche 15 à Paris. M. Aidenbaum avait succédé en octobre 1992 à Jean Pierre-Bloch, qui avait accompli vingt-cinq ans de mandat. Né le 3 mai 1942 au Puy-en-Velay (Haute-Loire), Pierre Aidenbaum est le fils de Joseph Aidenbaum, cofondateur en 1927 de la LICA (la notion de racisme a été ajoutée ultérieurement). Conseiller municipal socialiste de Paris depuis les élections de mars 1989, il a été secrétaire général de la LICRA de 1981 à 1992.

■ **PRISONS : un mineur de 16 ans s'est suicidé**, lundi 16 janvier, à la maison d'arrêt de l'Elsau, à Strasbourg. Le jeune homme, qui a été retrouvé mort dans sa cellule, s'était pendu à l'aide d'un linge de corps. Placé en détention provisoire, il avait été mis en examen et écroué en juin 1994 pour tentative de meurtre, tentative d'extorsion avec arme et violences volontaires. Une enquête a été diligentée par le parquet de Strasbourg.

■ **APPRENTISSAGE : la coopération en entreprise est désormais ouverte aux apprentis ingénieurs et techniciens.** L'Union des industries métallurgiques et minières, l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique et les ministères de l'industrie et de la fonction publique ont signé, mardi 17 janvier, une convention afin de permettre à des apprentis ingénieurs et techniciens d'effectuer leur service national en coopération en entreprise, et en particulier dans les PMI soucieuses d'améliorer leur implantation en Asie.

Un sweat-shirt inflammable retiré de la vente

LES 48 MAGASINS C & A de France viennent de retirer de la vente un sweat-shirt en coton susceptible de s'enflammer en surface très facilement. Ce vêtement pour homme fabriqué en Grèce et vendu à 400 exemplaires pendant la période du 27 décembre 1994 au 12 janvier 1995 subit un « effet d'éclair » dès que l'on approche une flamme. Il ne prend pas feu en totalité – l'intérieur n'est pas atteint et les brûlures sont donc évitées – mais sa surface est parcourue *« par une espèce de feu follet »*, avertit-on chez C & A, ce qui pourrait se révéler fort dangereux dans le cas où le porteur aurait les cheveux longs. C'est le traitement externe qu'a subi ce sweat-shirt en coton *« gratté et duveté »* qui serait en cause. C & A invite les acheteurs à rapporter le produit dans le magasin le plus proche pour se faire rembourser.

Au procès de Furiani, « vision technocratique » et réalités

Pour l'ancien préfet de Haute-Corse, « l'Etat n'est pas là pour se substituer à tout le monde »

BASTIA
de notre envoyé spécial

« IL y en a marre des cours de droit ! » Sur cette constatation agacée, les victimes se lèvent et quittent la salle. Une fois de plus, on mesure le fossé qui sépare le sentiment légitime des victimes de la catastrophe de Furiani aux non moins légitimes droits de la défense. Le phénomène est rendu encore plus insupportable pour ceux qui ont tant souffert que la défense des responsables administratifs s'articule essentiellement autour d'arguments juridiques. Venues pour connaître une vérité palpable, les victimes se trouvent plongées dans l'ésotérisme d'un droit désincarné où l'homme disparaît derrière une réglementation complexe.


PROCÈS

Le raisonnement utilisé par la chambre d'accusation pour étayer le renvoi en correctionnel des fonctionnaires conduisait nécessairement à ce débat car, plus que des faits précis, c'est l'inobservation de textes administratifs qui leur est reprochée. Et la situation de Henri Hurand, préfet de Haute-Corse à l'époque des faits, est identique, même si sa comparution, lundi 16 janvier, pour *« homicide involontaire »* ne résulte que d'une citation directe délivrée par certaines parties civiles. En attendant que le tribunal se prononce sur la validité de la citation, son cas a été joint au dossier principal, et la seule différence qui le distingue des autres prévenus réside dans le fait qu'il n'a encore jamais été interrogé au cours de l'instruction.

Directeur du cabinet du préfet de la Somme en 1970 quand éclata l'incendie du 5 juillet à Saint Laurent-du-Pont (Isère), où cent quarante-huit personnes, des jeunes gens pour la plupart, avaient péri brûlées vives, M. Hurand estime avoir *« une connaissance très fine des compétences administratives »*. Aussi déclare-t-il qu'*« un préfet attend d'une commission de sécurité un avis sur les problèmes qui se posent pour l'accueil des gens qui viennent dans l'établissement concerné. Dans une affaire comme celle-là, la commission de sécurité apprécie si toutes les règles relatives à l'évacuation du public sont respectées. Il s'agit essentiellement de la sécurité au regard de l'incendie et de la panique prévue par le décret de 1985 »*.

En d'autres termes, le préfet, président de droit de la commission de sécurité, n'est pas chargé de vérifier la solidité d'une tribune. Il explique que, en l'occurrence, il y a une organisation sportive *« maître d'ouvrage »* qui décide une construction. Elle se choisit un *« maître d'œuvre »* qui est la société Sud Tribune. *« La loi leur impose d'avoir un contrôleur technique* [la Socotec] *; ils font leurs affaires entre eux sans avoir à en référer à l'administration*, précise M. Hurand. *Je savais que la Socotec suivait le chantier (...). En l'absence de tout contrôle, j'aurais sûrement interdit le match (...). Dès lors que l'on me présentait le contrôle technique comme assuré, je considérais que la sécurité était garantie. »*

« L'ÉTAT DE 1992 »

Le président se demande s'il ne s'agit pas là d'*« une vision technocratique »* des fonctionnaires de l'Etat qui serait en opposition avec une évolution du droit consacrée par l'article 131 du traité de Maastricht sur *« le devoir de précaution »* repris dans un projet de loi et figurant dans un arrêt du Conseil d'Etat du 9 avril 1993 sur la responsabilité de l'Etat dans l'affaire du sang contaminé. Mais, à cet argument, M. Hurand répond par une autre évolution, déjà soulignée vendredi 13 janvier par son directeur du cabinet de l'époque, Raymond Le Deun : *« L'Etat de 1992 n'est plus l'Etat de 1800 ni de 1958. Il n'est plus la puissance tutélaire d'autrefois. Il n'appartient pas à l'Etat de prendre des décisions qui vont à l'encontre des dispositions de libre entreprise. L'Etat n'est pas là pour empêcher les particuliers d'exercer leurs droits ni pour se substituer à tout le monde. »* Et, pour faire bonne mesure, le préfet ajoute : *« Comment peut-on demander à l'Etat de vérifier ce que font les contrôleurs alors que l'Etat s'interdit de contrôler l'identité des personnes ? »*

L'argument n'est pas le mieux choisi et ne fait qu'illustrer la distance qui sépare certains hauts fonctionnaires des réalités de ce bas monde. De la même manière, M. Hurand se déclare *« surpris »* que les avis négatifs des sapeurs-pompiers ne soient pas suivis d'effets. En revanche, la forme verbale de l'avis favorable donné par la commission de sécurité ne l'étonne pas.

« L'urgence conduit à travailler de façon verbale, c'est comme ça qu'il fallait faire », soutient M. Hurand. Soumis au supplice de la question par les avocats des parties civiles, le fonctionnaire cède parfois à l'agacement et lâche : *« L'administration, ça ne se fait pas sur la base d'opinion ou de sentiments ! »* Cependant, le préfet quitte un instant sa carapace administrative pour dire : *« Ma réflexion personnelle sur ce sujet est pour moi une torture permanente. Je m'interroge sur ce que l'on aurait pu faire. Sur le plan personnel c'est un désastre. Le deuil des Corses, c'est mon deuil. »* Plus tard, interrogé par un avocat qui lui demande s'il estime avoir été *« trompé »*, il trouve le mot trop fort. *« Abusé ? »*, insiste Me Seatelli. *« Pas vraiment, mais que nous ayons fait une mauvaise interprétation du rôle et du sérieux de ceux qui avaient la charge de cette construction, c'est possible. »*

Maurice Peyrot

L'audience en direct

CHAQUE jour, le théâtre municipal de Bastia est envahi par le public qui souhaite suivre le procès alors que le palais de justice, trop exigu, lui est interdit. Sur le grand écran, le président du tribunal interroge un prévenu : le son est parfait et l'image excellente.

Le prévenu répond : c'est un plan serré au travers de la vitre blindée du box devenue invisible. Le magistrat s'adresse au témoin. Aussitôt la caméra le cadre. Le témoin apparaît, et c'est l'image impossible, jusqu'alors exclusivement réservée aux juges : l'homme qui parle à la barre est de face, si proche que son trouble ou son agacement percent l'écran. Un avocat des parties civiles intervient sans avoir la parole. Mais la technique le sanctionne car la caméra l'ignore jusqu'au moment où l'huissier lui apporte en courant le micro sans fil. Un défenseur réplique. L'huissier se précipite vers lui, mais les premiers mots sont perdus. Qu'importe, le spectacle est homogène pour les spectateurs. C'est un procès comme la télévision ou le cinéma n'en ont jamais offert.

Toutefois, il s'agit d'un procès aseptisé. Il y manque les réactions parfois violentes du public, le geste dépité d'un avocat, la course éperdue de l'huissier avec son micro ou la sortie ostensible d'une victime incapable de supporter un discours agaçant. C'était le prix à payer pour une retransmission sereine où la justice a refusé la dramatisation artificielle. L'expérience est d'ailleurs attentivement suivie à la chancellerie, car il s'agit sans doute du plus sévère des tests sur la présence des caméras dans les prétoires. A cet égard, c'est une réussite. Certes, il a fallu ajouter quelques projecteurs dont les ampoules ne survivent pas plus de quelques heures ; mais l'éclairage semble naturel et, surtout, le public a vite oublié la caméra servie par des techniciens effacés.

L'audience est suspendue. Au théâtre, l'écran s'éteint et un immense rideau tombe silencieusement pendant que la foule s'écoule lentement vers la sortie, commentant le procès à voix basse.

M. P.

La folle journée de Mgr Gaillot

Après sa révocation, l'ancien évêque d'Evreux multiplie les apparitions publiques, alors que l'évêque de Lille préconise une assemblée plénière de l'épiscopat

ALORS QUE sa révocation par le Vatican continuait, lundi 16 janvier, de susciter de nombreuses réactions et manifestations de soutien, Mgr Jacques Gaillot a repris sans tarder son combat auprès des exclus. Dans la matinée, l'ancien évêque d'Evreux s'est ainsi retrouvé aux côtés d'une centaine de militants du Comité des sans-logis (CDSL) pour participer à l'occupation du centre d'action sociale du quatorzième arrondissement de la ville de Paris. Ils entendaient ainsi attirer l'attention sur le sort des jeunes âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, sans ressources et exclus du RMI. *« La solidarité n'est pas facultative »*, a affirmé Mgr Gaillot pour expliquer sa participation à cette manifestation. *« Je souhaite*, a-t-il ajouté, *que ma mise à l'écart ne constitue pas un événement isolé mais provoque un mouvement afin que l'Église soit celle des exclus, comme elle devrait toujours l'être, et non celle de l'exclusion. »*

Tandis que les dossiers des quatorze jeunes en grande difficulté soumis par le CDSL faisaient l'objet, en début d'après-midi, d'un *« examen instantané »* par les services sociaux de l'Hôtel de Ville, Mgr Gaillot allait *« dire un petit bonjour »* aux occupants de l'immeuble de la rue du Dragon, à Paris, « réquisitionné », à la veille de Noël, par l'association Droit au logement. En fin de journée, l'ancien évêque d'Evreux et Albert Jacquard, coprésident de l'association « Droits devant ! », annonçaient qu'ils viendraient, jeudi soir 19 janvier, à Tours, pour soutenir l'action d'une quinzaine de sans-domicile-fixe squatters, en conflit avec Jean Royer, maire de Tours. Après avoir été expulsés, lundi matin, par les forces de l'ordre d'une maison de retraite désaffectée, ceux-ci ont en effet décidé de réoccuper par effraction un bâtiment municipal, nous signale notre correspondant à Tours, Alexis Boddaert.

De leur côté, Mgr Jean Vilnet, évêque de Lille, relayé par les évêques de Montpellier, Mgr Louis Boffet, et de Cambrai, Mgr Jean Delaporte, a, lundi sur RTL, *« préconisé une assemblée plénière exceptionnelle des évêques pour reprendre dialogue avec les chrétiens et l'opinion publique »*. Joaquim Navarro-Valls, porte-parole du pape, a, quant à lui, démenti certaines interprétations relatives à la date de l'annonce de la sanction, vendredi 13 janvier, soit deux jours après le départ de Jean Paul II pour les Philippines : *« Cette date n'a certainement pas été délibérée. Le moment était venu de donner la nouvelle »*, a dit M. Navarro-Valls.

Georges Starckmann mis en cause pour une banale infraction à la législation sur les armes

La justice luxembourgeoise enquête sur un trafic international

TRANSACTIONNAIRE en armement, autrement dit « marchand de canons », Georges Starckmann a passé deux jours en garde à vue à Paris après avoir été interpellé, mardi 10 janvier, à son domicile du seizième arrondissement parisien. Après plus de trente ans consacrés à la vente de fournitures militaires à l'échelle internationale, ce spécialiste de la livraison d'armements que les pays producteurs se refuse à vendre ouvertement n'aura finalement été inquiété que pour une micro-affaire d'infraction à la législation sur les armes.

S'il a été déféré devant le parquet de Paris, M. Starckmann le doit uniquement à la découverte à son domicile d'un arsenal comprenant un fusil à pompe, une carabine et trois armes de poing indiquant une préférence pour la marque Smith and Wesson (un pistolet automatique et deux revolvers). *« Des armes que je possède depuis une vingtaine d'années en toute régularité »*, nous a précisé l'intéressé. M. Starckmann dit avoir simplement oublié de renouveler les autorisations nécessaires, ce qui lui vaudra de comparaître bientôt devant le tribunal de Paris. Une broutille pour ce personnage haut en couleur, ancien patron de l'Alcazar de Paris, réputé négocier les matériels militaires lourds grâce à la protection des services spéciaux français.

VENTES TURQUES

L'interpellation du sexagénaire était cependant liée à une affaire d'une tout autre envergure. Les enquêteurs du troisième cabinet de délégations judiciaires l'ont arrêté en exécutant une commission rogatoire internationale délivrée pour *« faux, escroquerie et abus de confiance »* par le juge d'instruction luxembourgeois Roger Arensdorff. Le magistrat enquête sur une négociation de vente d'armes en Turquie qui, pour un montant de plusieurs millions de deutschemarks, concernait du matériel aéronautique provenant des Etats-Unis et de l'ex-Union soviétique à destination de l'ex-Yougoslavie. Un ressortissant turc s'est plaint d'avoir payé cette marchandise, sans jamais n'avoir rien reçu. Entendu par les policiers luxembourgeois qui assistaient leurs collègues français, M. Starckmann nous a assuré ne rien avoir à faire dans cette affaire. La justice luxembourgeoise espère, elle, que les hautes protections du marchand d'armes ne viendront pas entraver son enquête.

Erich Inciyan

CARNET

DISPARITIONS

Pierre Zucca

Un cinéaste esthète et malicieux

LE PHOTOGRAPHE et cinéaste Pierre Zucca est mort le 16 janvier. Il était âgé de cinquante et un ans.

Vincent mit l'âne dans un pré (... et s'en vint dans l'autre) : le titre de son premier film (1975) traduisait déjà la singularité de ce cinéaste « à part » qu'était Pierre Zucca. Né le 10 juillet 1943, il débuta comme photographe de plateau, fonction qu'il exerça pendant plus de vingt ans, travaillant notamment pour des films de Georges Franju, Jacques Rivette, Ruy Guerra, Yves Boisset, Claude Chabrol, François Truffaut, Alfred Hitchcock, Louis Malle et Jean Eustache. L'esprit de Lewis Carroll souffle sur *Vincent...*, film insolite et étrange, à la frontière de l'imaginaire et du réel.

Sa collaboration avec l'écrivain et peintre Pierre Klossowski, avec lequel il a déjà conçu un livre, *La Monnaie vivante* (1971), permet à Pierre Zucca de poursuivre dans cette voie : *Roberte* (1978) parcourt le registre de la sensualité, en privilégiant le travail sur les lumières et les sons, au détriment des dialogues et des techniques de narration traditionnelles. De cette expérience intéressante, mais assez hermétique, naîtra également un livre, *Roberte au cinéma* (1978).

Après plusieurs documentaires (dont un film consacré à Balthus, en 1981) et reportages pour la télévision, Pierre Zucca réalise *Rouge-Gorge* (1985), dans lequel il poursuit ses recherches stylistiques sans parvenir à intégrer de manière satisfaisante l'intrigue policière qui lui sert de prétexte. Conçu selon des principes similaires, mais servis de manière moins radicale, *Alouette, je te plumerai* (1988) apparaît finalement comme son film le plus abouti, variation pleine de malice et d'astuce sur les codes du récit policier, menée à bien avec la complicité amusée de Fabrice Luchini (déjà interprète de *Vincent...*) et de Claude Chabrol. Pierre Zucca préparait depuis plusieurs mois un nouveau film, *L'Astrée*.

P. M.

Josef Gingold

Le professeur des stars du violon

RUSSE d'origine, fixé aux Etats-Unis dès 1920 et naturalisé américain, Josef Gingold est mort dans un hôpital de Bloomington (Indiana), dans la soirée du jeudi 12 janvier. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans. Né à Brest-Litovsk avant la révolution russe, il avait été l'élève d'Eugène Ysaye à Bruxelles, à la fin des années 20, puis avait fait l'essentiel de sa carrière comme violon solo des meilleurs orchestres américains : Detroit (1943-1946), Cleveland (1947-1960). Il était également un chambriste de renom, membre notamment du Quatuor Primrose entre 1939 et 1942. Il quitte ensuite la scène et se consacre à l'enseignement, principalement dans les murs de la célèbre université de Bloomington entre 1960 et 1980. Il donne de nombreuses *master classes*, en Europe ou au Japon. De grandes pointures du violon américain avaient travaillé avec lui, de Pinchas Zuckerman à Jaime Laredo et à Joshua Bell. Il était l'un des fondateurs du Concours international d'Indianapolis et possédait un stradivarius daté de 1683, le Martinelli.

A. Ry.

AGENDA OFFICIEL

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Mercredi 18 janvier :

– 10 heures : conseil des ministres.

– 18 heures : remise des lettres de créance des ambassadeurs du Honduras, du Costa Rica, de l'Ouzbékistan, du Maroc et d'Andorre.

PREMIER MINISTRE

Mercredi 18 janvier :

– 10 heures : conseil des ministres.

– 16 heures : le premier ministre préside une réunion de ministres consacrée à la présidence française de l'Union européenne.

Jeudi 19 janvier :

– 10 heures : le premier ministre reçoit Jacques Santer, président de la Commission européenne.

– 12 heures : le premier ministre reçoit Jean-Pascal Delamuraz, président de la Confédération helvétique.

– 17 h 30 : le premier ministre reçoit l'écrivain Jean Raspail.

NOMINATION

DIPLOMATIE

Jean-Pierre Lajaunie a été nommé vendredi 13 janvier ambassadeur de France au Burundi, en remplacement d'Henri Crépin-Leblond.

[Né le 24 juillet 1941, ancien élève de l'École nationale d'administration, M. Lajaunie était depuis janvier 1990 sous-directeur de l'état-civil à la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France.]

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Cécile MEADEL et Philippe MUSTAR,
Victor et Gilles,
sont heureux de faire part de la naissance de

Agnès,

à Paris, le 14 janvier 1995.

24, rue du Texel,
75014 Paris.

Alain et Pascale THORN-SCHMIT,
partagent avec

Maurice

la joie d'annoncer l'heureuse naissance de

Eric,

le 12 janvier 1995.

22, rue Arthur-Herchen,
L-1727 Luxembourg.

Viviane de CHARRIÈRE,
Tolmino et Malfalda CADEDDU,
Thierry, Josiane,
Antoine et Maxime FOUGÈRES,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Ugo.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire,

Anne-Charlotte.

Jean-Pierre, Anne-Marie, Anne-Elise et Anne-Laurence.

– Pour le 1er numéro du *Monde*, tu y étais,
pour le 25e anniversaire, tu y étais,
pour le 50e anniversaire, tu aurais voulu y être,
pour tes quatre-vingt-douze ans, bon anniversaire

Kléber.

Mariages

Kate HALFF
et
Hisham TAHA ABBAS,

se marient le 21 janvier 1995, à Bristol, et sont rudement contents.

Paddy TOLLAFIELD,
Pierre et Bertrand HALFF
aussi.

QU'ON SE LE DISE !

Flat 4, 77 Woodland Road, Clifton,
Bristol BS81US GB
127 Old Fort Road, Shoreham by Sea,
BN435HB, GB
59, rue des Peupliers,
92100 Boulogne.
70, rue Saint-Louis-en-l'Isle,
75004 Paris.

Décès

– Mme Paul Nguyen,
Véronique, Stéphane, Sandrine Nguyen,
Ses sœurs, belles-sœurs, beaux-frères, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul NGUYEN,

à l'âge de cinquante-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église du Sacré-Cœur de Mantes-la-Ville (Yvelines), le mercredi 18 janvier 1995, à 14 h 30.

Mme veuve Henri ALLEYRAC,
née Célestine Rousset,
institutrice honoraire,

nous a quittés le 11 janvier 1995, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Selon sa volonté, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Villar d'Arène (Hautes-Alpes), le 14 janvier.

– De la part de

M. et Mme Robert Alleyrac
et leurs enfants,
M. Paul Guyot,
Ses enfants et petits-enfants.

53, cours Jean-Jaurès,
38000 Grenoble.
7, allée, D.-Leprince-Ringuet,
42100 Saint-Etienne.

– La famille Azza,
de Sidi-Bel-Abbès,
de Blida,
de Baltimore,
de Paris,
et d'Alger,
a la douleur de faire part du décès de

Me Abbel-Halim AZZA,
ancien joueur du Toulouse Football Club,
ancien avocat du barreau
de Sidi-Bel-Abbès et d'Alger,
ancien magistrat français,

survenu le 3 janvier 1995, à Blida (Algérie).

– Jacqueline Bégusseau,
La famille et tous les amis,
ont la douleur d'annoncer le départ de

René BÉGUSSEAU,

le 9 janvier 1995.

Un merci tout particulier aux docteurs Voldman, Cohen et Sustra.

17, rue de la Haute-Borne,
93700 Drancy.

– Relizane, Paris, Nice.

Les familles Boukheloua, Henni, Salah,
Parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur cher et regretté

docteur Tahar BOUKHELOUA,

ravi à leur affection le 12 janvier 1995.
L'inhumation a eu lieu dans le caveau familial.

– Ses neuf enfants,
Ses trente-deux petits-enfants,
Ses cinquante-quatre arrière-petits-enfants,
Ses gendres et belles-filles,
Ses parents proches et amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

Marie-Béatrix COURNOT,

survenu le 19 décembre 1994, à Paris, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 22 décembre, à Avezan (Gers).

Le 9 février 1995, à 17 h 30, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, sera dite une messe en sa mémoire à laquelle sera associé le souvenir de

Jean COURNOT,

son mari,

Yves COURNOT,

son fils.

2, rue Joseph-Bara,
75006 Paris.

– Eliane et Jean Dromer,
sa fille et son gendre,
Alain et Corinne Dromer,
Lucile et Xavier North,
Françoise Dromer,
Claire Dromer,
Pascale et Guillaume Dry,
ses petits-enfants,
Pascal, Jeanne, Georges, Raphaëlle, Gaspard, David, Gilles et Clémence,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Ciquier, Plomb, Soulier, Suchet et Deroche,
Et tous ceux qui l'ont entouré,

ont la douleur de faire part du décès de

Pierre DHOMBRES,
agrégé de l'Université,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 16 janvier 1995, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église réformée de Passy-Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e, le jeudi 19 janvier, à 11 heures.

L'inhumation aura lieu à 14 h 30, au cimetière de Saint-Ouen-d'Attez (Eure), où repose sa femme,

Suzanne DHOMBRES-LAVOISIER.

« Car c'est à toi qu'appartient le règne, la puissance et la gloire. »

Cet avis tient lieu de faire-part.

39, boulevard de Montmorency,
75016 Paris.

– Mme Toula Douralis,
son épouse,
M. Nicolas Douralis,
son père,
Mme Erika Douralis,
sa fille,
Les familles K. Douralis, Malandris, Papageorgiou, Kokonas, Tsatsis,
Et tous ses camarades et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Yiannis DOURALIS,

survenu le 15 janvier 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Saint-Etienne, 9, rue G.-Bizet, Paris-16e, le jeudi 19 janvier, à 11 heures.

La veillée funèbre, les 17 et 18 janvier, de 11 heures à 17 heures, à son domicile, 47, rue Froideveaux (Paris-14e), est ouverte à tous ses amis et camarades.

– Isabelle Dubar,
Dominique Binder,

nous prient d'annoncer le décès de leur père,

Claude GALLOT,

le 16 novembre 1994, à Amiens.

Une messe sera célébrée le vendredi 20 janvier 1995, à 18 h 30, en la chapelle Saint-Louis de l'Ecole militaire, place Joffre, Paris-7e.

Dubar-Gallot,
183, boulevard Voltaire,
75011 Paris.

– M. et Mme Jean-Paul Flexner,
Mme Marie-Catherine Flexner,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme E. RICARD,

survenu le 4 janvier 1995.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Mme Maurice Nudelmann,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice NUDELMANN,

survenu le 13 janvier 1995, à l'âge de cinquante-huit ans.

Les obsèques ont lieu ce mardi 17 janvier, à 15 heures, au cimetière de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne).

Résidence des Capucins,
29, avenue de Coeuilly,
94430 Chennevières.

– Mme Jean-Paul Vidal,
née Miguy Goncalves-da-Cunha,
son épouse,

M. et Mme Patrick Vidal
et leurs enfants, Anne-Sophie et Edouard,
Le docteur Joëlle Vidal
et son fils François-Vivien,
Le docteur Carole Vidal,
ses enfants,

M. et Mme Jacques Vidal,
leurs enfants, et petits-enfants,
M. et Mme Marc Vidal,
leurs enfants et petits-enfants,
Ses frères, belles-sœurs et neveux,

M. et Mme Daniel Goncalves da Cunha,
leurs enfants et leurs petits-enfants,

Les familles Arlay, Bachelard, Beaumont, Colude, Meizonnier, Poulange,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Paul VIDAL,
croix de guerre 1939-1945,

survenu parmi les siens, le 15 janvier 1995, dans sa soixante-dix-huitième année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'inhumation et la cérémonie religieuse auront lieu à Pontgibaud (Puy-de-Dôme), le 17 janvier, à 15 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

3, avenue de la Porte-d'Asnières,
75017 Paris.
127, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.

– Les amis de

Paul ZUMTHOR,

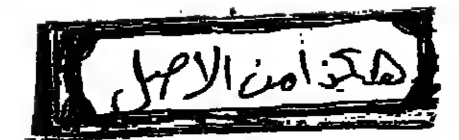
Ses disciples et ses collègues,
s'associent à la douleur de sa famille pour faire part du décès de celui qui a été et reste leur compagnon de pensée.

Communications diverses

– Au Cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 19 janvier 1995, à 20 h 30 : « Intégration et paix en Israël », avec D. Friedman, *Les Enfants de la reine de Saba* (éd. A.-M. Metayer).

Thèses

– Mme Mahnaz Moazami présentera, le samedi 28 janvier 1995, à 9 h 30, dans la salle Henri-Corbin (bibliothèque) de la section des sciences religieuses de l'Ecole pratique des hautes études, escalier E, 1er étage, Sorbonne, une thèse de doctorat intitulée : « La place de l'animal dans la conception zoroastrienne. L'histoire des animaux à travers les textes pehlevis. » Cette soutenance est publique.



HORIZONS

PORTRAIT

La montée vers Bruxelles de Jacques Santer

Le Parlement européen doit se prononcer, le 18 janvier, sur l'investiture du successeur de Jacques Delors à la présidence de la Commission de Bruxelles. Fils de gendarme, polyglotte, proche des Allemands, marié à une Française, le Luxembourgeois Jacques Santer surprend son monde

QUEL contraste entre le bureau fonctionnel du président de la Commission européenne qui attend Jacques Santer à Bruxelles au sommet du banal immeuble moderne servant d'état-major à l'« eurocratie » et celui où il aura passé ses derniers jours de premier ministre du Luxembourg, dans un petit hôtel particulier à l'ombre de la cathédrale ! Des rues pentues et pavées conduisent à ce décor de théâtre, mais il n'y a même pas de gardiens d'opérette pour barrer le seuil de la « présidence du gouvernement », à deux pas d'une plaque signalant que Jean Racine accompagna ici son roi, Louis XIV, quand Vauban fortifiait la cité. Vous sentez là le poids de l'Histoire et, en même temps, le lieu baigne dans une ambiance de simplicité non affectée, sans plus d'apparat que si vous étiez introduit chez un gros notaire de province.

A la fin de l'année, M. Santer était déjà un homme très occupé. Il se rendait deux fois par semaine à Bruxelles pour préparer la passation des pouvoirs entre Jacques Delors et lui, il dirigeait le Luxembourg tout en prenant la mesure de son immense tâche à venir, mais il avait toujours le même don de faire comme si le temps ne lui était pas compté, comme si rien n'avait changé dans sa vie depuis l'époque où, persuadé que son collègue belge Jean-Luc Dehaene succéderait à Jacques Delors, il nous disait sa foi en *« une candidature bénéluxienne et démocrate-chrétienne »* (*Le Monde* du 10 juin 1994).

Pendant longtemps, son seul problème fut de choisir entre M. Dehaene et Ruud Lubbers, le Néerlandais. Puis, raconte-t-il, *« après le blocage de Corfou* (quand, au sommet européen du 24 juin, les Britanniques mirent leur veto à la nomination du Belge)*je me suis dit que si le chancelier Kohl s'en tenait à ses critères – petit pays, démocratie chrétienne – il y avait des chances pour que ça tombe sur moi. Le sommet du G 7* (en marge duquel les principaux dirigeants européens se concertèrent) *a été le détonateur. Ce jour-là, le 9 juillet, j'étais à un mariage, ici à Luxembourg, quand, sur le coup de 19 heures, mon fils est venu me dire que Kohl m'appelait de Naples. J'ai compris. »*

Le séisme qui a eu lieu dans sa vie au début de l'été dernier, M. Santer l'a vécu tout en devant continuer de donner des gages à la politique locale. Les élections législatives s'étant combinées, au Luxembourg, avec les européennes, et ayant abouti à la reconduction de la majorité sortante, il lui fallut former un nouveau gouvernement le 13 juillet, au moment où il avait la tête ailleurs. *« Rien n'avait changé dans son comportement,* raconte Mario Hirsch, porte-parole de l'opposition libérale, *mais nous avons eu l'intuition que ça devenait sérieux quand il a été invité à Paris pour le 14 juillet. En principe, c'était parce que l'eurocorps défilait. Seulement, la participation du Luxembourg audit eurocorps, c'était un officier de liaison en tout et pour tout ! »*

M. Santer a-t-il vécu sa désignation par les gouvernements européens – en attendant le vote, le 18 janvier, du Parlement de Strasbourg sur son investiture – comme une divine surprise ? Un de ses proches collaborateurs est catégorique : *« Il a été loyal jusqu'au bout à l'égard de M. Dehaene, mais, quand il a vu le tour que prenaient les événements, il a fait ce qu'il fallait pour saisir sa chance. Avant de voter pour lui, les Britanniques lui ont fait savoir qu'ils voulaient une déclaration d'hostilité à l'Europe fédérale. C'était inacceptable. Alors, il a trouvé un compromis sous la forme d'une interview dans laquelle il condamnait tout ce qui ressemblerait à une « Europe napoléonienne ». Cette imagination sémantique, c'est bien lui ! »*

LES Luxembourgeois ont fort mal pris les articles de la presse étrangère présentant leur premier ministre comme un vainqueur par défaut et comme un président falot qui symboliserait la reprise en main de la Commission par les Etats. Une espèce d'union sacrée s'est constituée autour de celui que le journal satirique local surnommait naguère *« Jacques digestif »* ou *« Jacques champagne »*, par allusion à ses invites à trinquer quand il paraissait dans des assemblées publiques. Non sans quelque perfidie, ses adversaires politiques lui reconnaissent *« les talents qu'il faut à Bruxelles »*. Mario Hirsch est de ceux-là : *« Il n'agit jamais sous le coup de l'émotion. C'est un spécialiste de la stratégie de la décantation. Il appartient à cette catégorie de gens qui restent assis sur les problèmes, comme on dit en allemand. A cet égard, il ressemble à son grand ami Kohl. Ils se tutoient depuis l'époque où ils travaillaient ensemble dans un cadre régional, quand Kohl étaitministre-président de Rhénanie-Palatinat. L'Allemagne a joué un grand rôle dans sa nomination. Entre nous et les Allemands, qui occupèrent notre pays mais avec lesquels nous avons une histoire commune, il y a une relation complexe d'amour-répulsion. Elle est très forte dans le cas de notre premier ministre. Il passe ses vacances près de chez Kohl, en Autriche, dans la région de Salzbourg. »*

Le principal rival politique de Jacques Santer – et son vieux complice dans la coalition entre socialistes et chrétiens sociaux – était Jacques Poos, ministre socialiste des affaires étrangères. A l'hôtel Saint-Maximin, qui jouxte celui du premier ministre, l'intéressé raconte affectueusement qu'un journaliste les appela *« les frères Jacques »*, et il ne faut pas compter sur lui pour la moindre rosserie. *« C'est un homme de compromis,* dit-il. *Quand il a été nommé, je me suis dit que l'Europe, en effet, avait besoin de quelqu'un qui sache arrondir les angles. Son expérience de premier ministre d'un cabinet de coalition lui servira beaucoup pour la préparation de la conférence intergouvernementale de 1996. »*

> « Le 9 juillet, j'étais à un mariage, ici à Luxembourg, quand, sur le coup de 19 heures, mon fils est venu me dire que Kohl m'appelait de Naples. J'ai compris »

Comme s'il devinait la légère frustration du visiteur à l'écoute de cette antienne, un proche collaborateur de M. Santer évoque une de ces enfances malheureuses qui donnent du caractère et sont aussi garantes d'une personnalité plus complexe que ne le laisse deviner un *curriculum vitae* trop parfait. Romain Kirt connaît bien le premier ministre. Il rédigeait ses discours à Luxembourg. Il le suit dans son cabinet à Bruxelles. Il est l'auteur d'un livre en allemand sur la vie du nouveau président de la Commission, ses idées et ses projets. Le premier chapitre est intitulé « Qui est cet étranger ? ».

C'était la question que se posait le jeune Jacques, né le 18 mai 1937 dans une famille modeste de Wasserbillig, quand son père, un gendarme enrôlé de force dans l'armée allemande, puis réfractaire, revenait voir les siens dans la ferme de ses beaux-parents, sans que son identité soit révélée à son fils. *« Il n'a appris la vérité qu'à l'âge de huit ans, une fois la guerre finie. Cela lui a donné très jeune une maturité qui est à la base de son vrai caractère. »*

Les Allemands vaincus, le jeune Jacques mène des études secondaires à la section gréco-latine de l'athénée (lycée) de Luxembourg. Puis, comme beaucoup de ses compatriotes – le Grand-Duché n'a pas d'université – il fait son droit eo France, d'abord à Strasbourg, puis à Paris où il passe le doctorat tout en obtenant le diplôme de l'Institut d'études politiques. Au début des années 60, il eotre comme avocat au cabinet Tony Biever, une pépinière d'hommes politiques au Grand-Duché (notamment Gaston Thorn, autre ancien premier ministre luxembourgeois qui présida la Commission de 1981 à 1985). Le militantisme, chez les chrétiens-sociaux, tente déjà ce catholique pratiquant. En 1963, il entre dans le cabinet du ministère du travail et de la sécurité sociale. Dix ans plus tard, il est secrétaire général du Parti chrétien-social, puis président de la principale formation politique du Grand-Duché. Il se frotte aux questions européennes comme député au Parlement de Strasbourg de 1975 à 1979. A la fin de son mandat, il devient ministre des finances.

A partir de 1984, il occupe sans discontinuer le poste de premier ministre, en s'octroyant, au gré des coalitions, d'autres portefeuilles importants : fioances, Trésor, affaires culturelles. *« Ces fonctions incluent la responsabilité ministérielle pour les postes et télécommunications, le Centre informatique, les* mass media, *les cultes et l'aménagement du territoire »*, indique une note officielle. Comme si M. Santer avait voulu faire mentir à l'avance ceux qui prédisaient qu'il serait écrasé par sa charge de travail à Bruxelles, la direction d'un prospère pays de 400 000 habitants n'ayant rien à voir avec la présidence de l'Union européenne. *« C'est un homme affable et détendu qui prend le temps d'écouter tout le monde, mais ne vous fiez pas aux apparences, il se lève très tôt »*, commente un diplomate luxembourgeois, persuadé que les hiérarques bruxellois qui espèrent bien souffler un peu après Jacques Delors et son Eorope à marche forcée se font des illusions.

« Un petit Luxembourgeois qui accède à la présidence de la Commission ne peut pas compter sur l'aide de ses compatriotes » au sein de l'exécutif bruxellois, coostate Mario Hirsch, le Grand-Duché n'étant représenté à Bruxelles que par une poignée de hauts fonctionnaires. *« C'est évidemment un handicap par rapport à son prédécesseur. D'un autre côté, le système Delors, où les Français étaient si présents, a fait bien des frustrés. Je crois que M. Santer table là-dessus. »* Quels sont les sentiments de l'ancien premier ministre à l'égard de Paris ? Plusieurs responsables luxembourgeois le présentent comme un homme tourné avant tout vers l'Allemagne, un peu agacé parfois par une certaine suffisance française dans des relations bilatérales au demeurant réduites sur le plan diplomatique. Mais Jacques Santer a épousé en 1967 Danièle Binot, une Française rencontrée en Israël pendant un voyage touristique. Ils ont deux fils : l'un étudiant à Louvain-la-Neuve, l'université catholique francophone de Belgique ; l'autre spécialisé dans un troisième cycle de droit communautaire en France, fiancé à une Strabourgeoise.

« Avec ma femme, je parle français, confie M. Santer. *En compagnie de mes enfants, j'utilise le luxembourgeois* (un dialecte germanique). *Je suis nettement francophone. L'anglais est pour moi une langue étrangère, une langue de traduction. J'ai été membre du Conseil supérieur de la langue française au milieu des années 70. »* Le président presseoti de la Commission est un polyglotte, mais il o'en sera pas plus à l'aise à Bruxelles. *« Ne vous y trompez pas, chez nous, on pense luxembourgeois,* souligne Mario Hirsch. *Le français n'est pas sa langue maternelle. Quand il est fatigué cela se voit. Il est confronté, comme tous les Luxembourgeois, à ce problème. »*

Le 21 juillet 1994, M. Santer a commencé son premier discours devant les députés européens, à Strasbourg, par une citation, en allemand, de Louise Weiss, doyenne française du premier Parlement européen élu au suffrage universel, puis il a continué, en français, pour évoquer sa *« joie d'une vocation de jeunesse miraculeusement accomplie »*. Les attaques n'ont pas manqué contre ce candidat surprise que les chefs d'Etat venaient de sortir de leur chapeau. *« A côté de moi dans la tribune,* raconte Romain Kirt, *son fils était bouleversé quand Michel Rocard lui a reproché de manquer de fibre sociale. »* Ce jour-là, l'enfant prodigue du Grand-Duché, les traits tirés, a compris que le combat politique tel qu'il l'avait livré chez lui n'avait rien à voir avec ce qui l'attendait dans l'univers vipérin de l'Europe *« unie »*. Sans doute savait-il déjà ce qu'on dit de lui dans certains cercles bruxellois : *« Les chefs d'Etat en avaient assez de s'entendre donner des leçons par Delors et voulaient un président docile. »* Il en a surpris plus d'un en menant rondement et autoritairement la répartition des tâches et des titres entre les principaux commissaires, un exercice éloquemment appelé *« la nuit des longs couteaux »* du temps de Jacques Delors.

> « L'Allemagne a joué un grand rôle dans sa nomination. Entre nous, Luxembourgeois, et les Allemands, il y a une relation complexe d'amour-répulsion. Elle est très forte dans le cas de Jacques Santer »

« Il me paraît essentiel de maintenir la collégialité de la Commission, nous a expliqué M. Santer. *Aucun commissaire ne peut considérer son portefeuille comme une chasse gardée. J'ai demandé, par exemple, une concertation entre Martin Bangemann et Edith Cresson. Dans mon cabinet, j'ai cherché avant tout des gens expérimentés. Ce sera un cabinet international avec peu de Luxembourgeois. C'est mon chef de cabinet* (le Luxembourgeois Jean-Pierre Cloos) *qui m'a conseillé Thierry Bert* (conseiller technique à l'Elysée) *pour le seconder. »*

Les postulants n'ont pas manqué pour figurer dans l'entourage rapproché de M. Santer : six cents lettres de candidature, dont cinq cents venues de l'étranger. Le champion des diplômes au *Guinness Book* s'est manifesté, ainsi que quelques correspondants de presse à Bruxelles. On s'en frotte encore les yeux à Luxembourg.

Jean de la Guérivière



Il faut négocier en Tchétchénie

par Egor Gaïdar

LA débâcle sanglante à laquelle on assiste en Tchétchénie n'a rien de surprenant. Elle est l'aboutissement inéluctable d'un changement général de politique en Russie manifeste depuis le début de 1994, qui se caractérise par un retour à une mentalité impériale et à ce qu'on appelle « le *renforcement de l'Etat* ».

J'ai démissionné du poste de premier ministre au début de 1994 précisément pour n'avoir pas réussi à convaincre le président Boris Eltsine qu'une telle voie conduirait au désastre. Il a rejeté en bloc mon conseil que seul un engagement ferme et cohérent dans des réformes du marché entraînerait une reprise de la croissance économique et la stabilité qui permettraient à la démocratie de s'imposer à la longue.

Au lieu de quoi, il a choisi la voie opposée durant l'année 1994. Les mesures de stabilisation économique ont été stoppées net, le gouvernement a adopté une attitude plus répressive sur le plan intérieur, et, en politique étrangère, la Russie s'est éloignée des démocraties occidentales et s'est montrée plus agressive dans ses rapports avec ses proches voisins.

Le sommet, le 6 décembre 1994 à Budapest, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, au cours duquel M. Eltsine a soulevé des inquiétudes en parlant de *« paix froide »*, a marqué un recul sérieux par rapport aux progrès de la politique étrangère russe ces dernières années.

Je ne connais pas tous les dessous des événements survenus en 1994. Mais mes responsabilités antérieures me laissent imaginer la façon dont divers conseillers du président ont souligné, dans les consultations qu'il a eues avec eux, le fait que *« les traditions libérales n'ont pas de racines en Russie »* et qu'*« il est grand temps de mettre de l'ordre et de faire acte d'autorité »*. Le relatif succès de Vladimir Jirinovski aux dernières élections a donné plus de force à l'argument selon lequel de tels propos étaient en accord avec l'opinion publique russe. Manifestement, il ne restait plus personne dans l'entourage du président pour l'avertir que, lorsqu'en Russie l'on parle d'une voix vibrante de *« renforcer l'Etat »*, cela conduit généralement à un carnage, surtout quand le gouvernement entend ainsi résoudre par la force des problèmes ethniques complexes et délicats. Aujourd'hui ces mêmes conseillers se montrent impuissants et protestent qu'ils n'ont pas voulu la tournure qu'ont prise les événements.

Si mon expérience peut être de quelque secours, je dirai que les mécanismes vont se mettre en place pour protéger les responsables des conséquences de leurs actes. Ainsi camoufle-t-on en général les premières erreurs avec d'autres plus graves encore qui détournent l'attention. Dans les jours et les semaines qui viennent, il nous faut nous méfier de ce qui se prépare à cet égard.

Toute cette dynamique a amené M. Eltsine à commettre des fautes toujours plus tragiques qui, accumulées, font aujourd'hui peser une lourde menace sur mon pays. J'ai déjà dit publiquement qu'on ne pouvait écarter le risque d'un coup d'Etat militaire.

Les combats en Tchétchénie sont d'abord un rude coup porté à la difficile unité de la Russie. Il y a seulement six mois, toute allusion à la dissolution de la Fédération était considérée comme une spéculation irresponsable émise par des ignorants. Aujourd'hui, cette menace est devenue sérieuse.

Tout le monde a compris que le gouvernement ne pourra pas répondre militairement partout où des troubles surgiront. L'armée s'est révélée à Grozny mal préparée et mal organisée. Ainsi le pouvoir central est-il discrédité. Il a perdu la confiance qu'on lui accordait, et le peuple le juge incertain, imprévisible et malhonnête.

Au plan international, la Russie est à présent considérée avec méfiance parce que l'on ignore quelles sont ses orientations et ses intentions. Si le président continue à se fourvoyer en s'obstinant à vouloir régler la question tchétchène par la force, Grozny tombera sans doute, mais au prix d'un nombre inacceptable de victimes. Après quoi, une seule certitude : celle d'une longue guérilla, ou tout du moins du terrorisme, qui coûtera la vie à nos malheureux jeunes soldats.

S'il est peu probable qu'un front islamique se forme contre la Russie, nous rencontrerons à coup sûr une violente hostilité au sein de la Fédération, non seulement du côté de la Tchétchénie mais également de l'Ingouchie et de la partie tchétchène du Daghestan.

L'incontrôlable criminalité tchétchène est un prétexte. A ce compte, il faudrait d'abord bombarder la banlieue de Moscou

Le pouvoir d'empêcher une aggravation du désastre est entièrement entre les mains de Boris Eltsine et du premier ministre Viktor Tchernomyrdine. Cela, non pas du seul fait de la Constitution, mais en raison de l'équilibre effectif des forces publiques dans le pays.

Je sais que les autorités craignent aujourd'hui que, en cédant à la Tchétchénie, la Russie ne se désintègre comme l'Union soviétique s'est désintégrée. Mais qu'elles se demandent donc pourquoi cela ne s'est pas déjà produit. De fait, la Tchétchénie est devenue indépendante à l'automne 1991, alors que nous avions encore un président soviétique. En dépit des déclarations sécessionnistes, la Russie ne s'est pas désintégrée depuis, mais elle est devenue plus unie et plus forte. Alors pourquoi brusquement bombarder la Tchétchénie maintenant, en 1995 ? Qu'est-ce qui a changé ?

Le prétexte qui peut être invoqué pour faire la guerre aujourd'hui est que la criminalité liée aux réseaux tchétchènes est devenue incontrôlable. Le problème, il est vrai, existe. Mais il doit être résolu avec les moyens ordinaires employés ailleurs contre les criminels. Si l'on devait sur ce point suivre dans leur logique les conseillers de M. Eltsine, il faudrait commencer par bombarder une bonne partie de la banlieue de Moscou, où des concentrations de type mafieux menacent bien davantage la vie quotidienne du citoyen russe ordinaire.

Sans doute est-il plus difficile de se désengager en Tchétchénie aujourd'hui qu'avant le 16 décembre 1994, quand les chances d'une solution pacifique ont été gaspillées de façon irresponsable par le vice-premier ministre Nikolaï Egorov, qui fut chargé des négociations.

Pourtant, du point de vue des intérêts globaux de la Russie, négocier donnerait de meilleurs résultats que toute autre solution du conflit tchétchène qui pourrait se dégager de l'usage prolongé de la force.

Il existe simplement d'autres façons d'appréhender le problème. La Grande-Bretagne est-elle en train de se désintégrer parce qu'elle négocie avec l'IRA ? La Chine va-t-elle se désintégrer pour n'avoir pas conquis Taïwan ?

Comme beaucoup d'autres Russes, je ne peux qu'espérer que M. Eltsine tirera de cette catastrophe la leçon que les vieilles méthodes ne peuvent être appliquées au monde nouveau ; que l'avenir de la Russie ne sera pas assuré en revenant aux habitudes du passé.

Pour changer le cours des événements, le président devra commencer par se débarrasser de ces conseillers du ministère de la défense et du conseil de sécurité qui l'ont poussé à aller plus loin que lui-même ne l'aurait fait.

Egor Gaïdar est ancien premier ministre de Russie.

Le Vatican trébuche à Evreux

par Henri Fesquet

JEAN PAUL II s'attendait-il à l'ampleur des protestations suscitées par la révocation de l'évêque d'Evreux, rendue publique le lendemain de son départ triomphal pour l'Asie ? Si l'on comprend bien le communiqué officiel publié par le Saint-Siège, il est surtout reproché à Mgr Gaillot de ne pas *« s'être montré apte à exercer le ministère d'unité qui est l'un des premiers devoirs d'un évêque »*. Autrement dit, de ne pas s'être aligné sur le modèle de l'évêque traditionnel (*Le Monde daté 15-16 janvier*). Le pape aurait pu partir d'un point de vue contraire : pourquoi l'évêque moyen ne se montre-t-il pas aussi zélé que l'évêque d'Evreux ? Ne vaut-il pas mieux faire preuve de trop de zèle que de pas assez ? L'Apocalypse ne dit-elle pas : *« Puisque tu es tiède* – c'est-à-dire puisque tu n'es ni chaud ni froid – *je te vomirai de ma bouche »* (3 16) ?

Et pourtant, c'est parce qu'il est trop zélé que l'évêque d'Evreux a été éconduit. L'instinct populaire ne s'y est pas trompé. Le plus extraordinaire et le plus révoltant est que Rome semble ignorer les qualités hors du commun de l'accusé et qu'il ne retient que l'accessoire, c'est-à-dire telle ou telle outrance, soit l'inverse du sentiment public qui a retenu ses vertus et son amour privilégié pour les personnes les plus en difficulté. Cette distorsion est caractéristique du fossé qui sépare l'institution des réalités. Ce que Mgr Duchesne, au XIX[e] siècle, appelait déjà les *« gaffes du pouvoir »*.

En fin de compte, l'attitude du pape s'est retournée contre lui et porte atteinte à sa crédibilité et à sa popularité. L'enthousiasme des foules orientales ne prouve pas grand-chose puisqu'elles ne sont pas au courant... En revanche, il est évident que les évêques qui ont réagi – les plus courageux – disent tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. On a bien vu, lors du concile de Vatican II (1962-1965), l'audace globale de l'épiscopat international et sa liberté d'expression.

L'Eglise romaine sort amoindrie de la crise actuelle et de l'incapacité du Vatican de jauger l'évolution et les acquis du monde moderne. Rome s'enferme dans ses préjugés, souffre de ses propres rigidités et refuse de s'adapter. L'institution n'est guère porteuse des valeurs évangéliques et se détourne des prophètes. Dans quelques mois, Jean Paul II aura l'âge de la retraite. Puisse-t-il appliquer à lui-même la règle imposée par Vatican II : passer la main à soixante-quinze ans.

L'une des tâches les plus opportunes de son successeur, à une époque de transformations radicales, pourrait être de convoquer l'épiscopat du monde entier et de se consacrer aux simplifications de la doctrine, aux « désencombrements » d'une morale déphasée ainsi qu'à la prise en considération de l'Exégèse et de l'essentiel du message de Jésus qui fait passer la spiritualité avant la morale et donne une priorité absolue au service du prochain.

Malraux n'avait pas affirmé que *« le XXI[e] siècle sera religieux ou ne sera pas »*, mais... *« sera spirituel ou ne sera pas »*, ce qui n'est pas la même chose. Il savait la différence.

Henri Fesquet est ancien responsable de la rubrique religion du Monde.

AU COURRIER DU MONDE

Ne laissez pas mourir les Kabyles !

Le particularisme kabyle, méconnu des Etats et peuples européens, risque de faire la « une » des journaux quand il sera trop tard. Avant que des massacres, pour des raisons identitaires d'abord, n'aient lieu en Kabylie comme au Rwanda, les médias devraient sensibiliser l'opinion publique. Aidez à vivre ces Kabyles, connus pour leur tolérance, leur laïcité et leur opposition à toute forme de totalitarisme. Les Kabyles n'ont pas oublié les massacres du lendemain de l'indépendance (1963).

La négation du fait berbère en Algérie (identité, langue et patrimoine culturel) conduit les Kabyles à se radicaliser et à s'unir pour l'autonomie de la Kabylie par la résistance armée. Comme de tout temps, et du fait de leur isolement géographique, les Kabyles, privés de soutiens extérieurs, seront pris entre le pouvoir et l'armée d'un côté et les intégristes de l'autre. On ne peut exclure l'opposition des autres populations d'Algérie à l'autonomie kabyle, à toute autre identité ou langue que l'arabe et à toute autre religion que l'islam.

Abdenour Benyahia,
Berbère, Kabyle et catholique

Retour sur l'image

J'ai une faiblesse : je conserve les numéros du *Monde* ; ils finissent parfois comme allume-feu dans ma cheminée. Au moment de brûler le numéro du 16 juin 1993, le dessin de Plantu a attiré mon attention. Je voudrais le résumer. Sur fond de Mairie de Paris, pimpante et au balcon de laquelle s'accroche un calicot qui annonce : *« Prochainement : logements sociaux »*, Jacques Chirac, hilare et protecteur, entoure familièrement les épaules d'un abbé Pierre-SDF au regard triste et lui suggère : *« Si vous voulez, l'abbé, on pourrait aussi écrire un livre ensemble. »* En page 22 du même numéro, vous titriez : « La nouvelle politique immobilière à Paris annoncée par Jacques Chirac. »

Florence Herlin,
Paris

Le Mexique à la dérive

par Jorge Castañeda

MÊME si l'actuelle débâcle mexicaine a éclaté sur le terrain où les choses éclatent toujours au Mexique – à savoir le change et les finances nationales –, les origines de la crise et la plupart de ses conséquences sont de nature politique. La politique s'est maintenue au *« poste de commande »* pendant l'année 1994 de trois manières qui, toutes, révèlent le caractère politique de la catastrophe : d'abord elle a imposé le voile de silence qui a accompagné la campagne électorale, alors que celle-ci aurait pu donner l'occasion de discuter de l'orientation économique du pays ; ensuite, elle est la véritable raison pour laquelle on n'a pas dévalué avant ; enfin elle a porté au gouvernement une équipe qui refuse de reconnaître que gouverner c'est choisir.

L'opinion publique mexicaine a sans doute été aussi surprise que les investisseurs étrangers par le caractère intempestif et l'ampleur de la dévaluation du peso, qui atteint pour le moment 50 % de la valeur de la monnaie nationale. L'une des causes de cette surprise a cependant pour origine un fait qui relève autant de cette même opinion publique que des candidats qui se sont affrontés pendant huit mois pour la présidence de la République. Toute l'attention, tous les efforts ont été concentrés sur les élections : les questions fondamentales du pays n'ont pas été traitées.

Les causes principales de la débâcle actuelle sont d'ordre politique. La première est extérieure. Après les difficultés rencontrées et les engagements pris par les présidents Salinas et Clinton devant le Congrès des Etats-Unis pour obtenir l'approbation de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena) en novembre 1993, une dévaluation dans les mois suivants a été tout simplement écartée. Une telle mesure aurait confirmé les pires soupçons et les insinuations les plus malveillantes des adversaires du traité : à savoir que le Mexique dévaluerait peu de temps après sa signature, en *« volant »* ainsi les emplois américains par des tactiques déloyales. Puis, pendant l'année entière qu'a duré le débat interne aux Etats-Unis, une mesure susceptible de donner un coup mortel aux possibilités de ratification est restée inconcevable. De sorte que, tout au long de 1993 et des premiers mois de 1994, Salinas a eu les mains liées : dévaluer, c'était trahir ses engagements.

La dévaluation à la veille des élections présidentielles était inconcevable

Deuxième facteur politique : la reconquête des classes moyennes par le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) et le système, après 1988, était due pour une grande part à la stabilisation des prix et du taux de change. La libéralisation du commerce et l'appréciation réelle du peso mettaient à la disposition de millions de consommateurs mexicains des biens importés à des prix accessibles. C'est en partie grâce à cela que le PRI, sans recourir à une fraude électorale plus importante qu'en 1988, a reconquis en 1991, puis en 1994, des places fortes de l'opposition, dont le District fédéral et l'Etat de Mexico : soit le quart du pays. Dévaluer, c'était s'exposer à perdre de nouveau ces secteurs décisifs de l'électorat et générer justement le découragement et la colère qui envahissent aujourd'hui le pays. A la veille des élections présidentielles d'août 1994, c'était tout bonnement inconcevable.

Troisième et dernier élément politique d'explication : la dynamique présidentielle mexicaine et l'angoisse que suscite chez tout mandataire du pays l'idée même d'une dévaluation. *« Un président qui dévalue est un président dévalué »*, a dit José Lopez Portillo en 1982, et il avait raison. Carlos Salinas était décidé à ne pas dévaluer la monnaie, aussi longtemps qu'il pourrait l'éviter : son rôle dans l'histoire en dépendait, son élection à la tête de l'Organisation mondiale du commerce aussi, comme la possibilité de se promener tranquillement dans les rues de Mexico sans être insulté. Luis Echeverria et Lopez Portillo n'avaient pas eu assez d'argent ou de temps, à moins qu'ils ne se soient sacrifiés pour le bien du système : on peut en discuter. Miguel de la Madrid avait dévalué si souvent qu'à la fin une dévaluation de plus ou de moins était sans importance. Carlos Salinas, lui, a pu léguer le problème – celui-là comme beaucoup d'autres – à son successeur.

Pour l'actuelle équipe gouvernementale, on pouvait simultanément avoir la croissance et contrôler l'inflation, financer le déficit du compte courant et réduire l'inflation à zéro : rien de tout cela n'était contradictoire. On le lit clairement dans le budget soumis à la Chambre des députés par le président Ernesto Zedillo le 10 décembre, dix jours après son entrée en fonction et dix jours avant que le ciel ne lui tombe sur la tête. Il prévoyait une croissance économique de 4 %, une inflation de 4 % et un déficit du compte courant de 31 000 millions de dollars parfaitement finançable. Pourquoi, dans ces conditions, opérer des choix entre des objectifs tous souhaitables et réalisables, et donner la priorité à certains pour en sacrifier d'autres ? Si l'on y ajoute une inexpérience manifeste et une nette propension à refuser d'écouter les voix dissonantes, le résultat peut s'avérer désastreux : il l'a été et il continue de l'être, à en juger par l'accentuation du sentiment de dérive qui règne au Mexique en ces premiers jours de l'année.

Ernesto Zedillo a eu l'honnêteté de reconnaître une erreur dont beaucoup de Mexicains et d'étrangers s'étaient déjà rendu compte : un déficit chronique du compte courant correspondant à 6 % du PIB était intenable. Mais confession n'est pas repentir ; il faut examiner maintenant pourquoi ce déficit est apparu, et en quoi il est dépendant du modèle économique considéré dans son ensemble. Il est également urgent de définir le lien entre un système de prise de décisions fermé et étroit et des décisions erronées. Enfin, il faut déterminer si une crise d'origine politique peut être traitée, comme on l'a fait jusqu'ici, par des remèdes purement économiques.

Ernesto Zedillo doit affronter à la fois l'insurrection dans le Chiapas, la candidature manquée, et désapprouvée par le monde entier, de son prédécesseur à un poste international, la dévaluation de la monnaie et l'épuisement des réserves, l'inflation galopante et la carence d'interlocuteurs de l'opposition à la fois sérieux et représentatifs une crise bancaire et l'absence à Washington d'un gouvernement fort et compétent capable d'apporter son aide. Même dans nos critiques les plus acerbes de l'orientation du régime précédent, nous ne pouvions imaginer un cauchemar comme celui que la nation vit en ce moment.

Dans la pénombre deux certitudes, en tout et pour tout, se dessinent : le président ne pourra pas conduire le pays dans la tourmente seul, ou avec le même petit noyau obstiné qui a gouverné le Mexique depuis dix ans ; et cela ne sert à rien de se raconter des histoires sur la gravité de la situation. Si le temps des cerises est passé, celui des illusions l'est aussi.

Jorge Castañeda est professeur de relations internationales à l'université autonome de Mexico.

Le Monde

Soutenir Boris Eltsine ?

FAUT-IL continner « comme avant » avec les Russes ? Grozny détruite, ravagée par les bombardements, les Occidentaux, faisant valoir que l'écrasement de la sécession tchétchène relève des *« affaires intérieures »* de la Russie, vont-ils tourner la page et reprendre à l'égard de Moscou la même politiqne ? On vnnt-ils comprendre que la sauvagerie des bombardements russes contre la capitale tchétchène doit les amener à *modifier sensiblement leur* politique à l'égard de Moscou ?

Le bilan est déjà lourd. Il ne s'agit pas seulement des dévastations provoquées en Tchétchénie : sans doute des centaines, peut-être des milliers de morts, une ville détruite, des cohortes de réfugiés – femmes, enfants, vieillards – lancées, démunies de tout, sur les routes enneigées du nord du Caucase. Et la chute de Grozny marquera très vraisemblablement le début d'une longue guérilla entre les Tchétchènes et une armée russe qui aura plus que jamais les allures d'une armée d'occupation. Mais le bilan est lourd aussi à Moscou où l'on a vu un *« parti de la guerre »* l'emporter autour de Boris Eltsine abandonné par le peu de démocrates et de réformateurs qui le soutenaient encore.

Voilà le président russe qui gouverne avec l'appui de l'ultra-nationaliste Vladimir Jirinovski, et, apparemment, sous l'infinence d'étranges personnages. Mais si ce cercle de conseillers paraît aussi opaque que mystérieux, la politique qu'il conduit est, elle, assez claire. C'est celle du complexe militaro-industriel russe, celle de ceux qui veulent, sinon reconstituer l'empire, du moins maintenir autour de la Russie une large sphère d'influence ; c'est celle de ceux qui pensent que la Russie ne regagnera, aux yeux des Occidentaux, son statut de superpuissance qu'à coup de démonstrations de force brutale.

Pour ceux-là, l'essentiel est de maintenir un Etat central fort, une économie largement militarisée, donc étatisée ; ils se méfient des réformes et dénoncent l'investissement étranger. Ce sont eux qui ont allumé la guerre civile en Génrgie, tirent les ficelles du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, maintiennent une République autoproclamée du Dniestr pour mettre au pas la Moldavie, et attisent la guerre civile au Tadjikistan. A ceux qui avaient encore des illusions, l'affaire tchétchène aura révélé l'influence de ce *« parti de la guerre »* à Moscou.

Toute la question est maintenant de savoir si les Occidentaux, forts de la leçon de Grozny, vont continuer à inviter Boris Eltsine à venir siéger au G 7, à lui reconnaître un droit de veto sur l'entrée de l'Europe de l'Est dans l'OTAN, à lui proposer de participer au système de sécurité occidental, par le biais du « partenariat pour la paix », enfin à lui accorder, par FMI interposé, une nouvelle assistance financière de 6 milliards de dollars (environ 32 milliard de francs), tout cela pendant que ses troupes ravagent la Tchétchénie. Le langage que tiendra le chef de la diplomatie américaine Warren Christopher à son homologue russe Andreï Kozyrev, *mardi 17 janvier* à Genève, donnera la mesure de la détermination de l'Occident à défendre ses valeurs, ou au contraire à les mettre sous le boisseau au nom de la Realpolitik.

Espoir patronal

POUR tous ceux que l'atonie du débat politique désole, une petite lueur d'espoir se trouve être entretenue et animée... par le CNPF, dont les faits et gestes n'avaient jamais autant suscité l'attention. Les mêmes qui, il y a peu de temps encore, s'interrogeaient snr l'utilité d'une organisation patronale ramenée au rôle de gronpe de pression ordinaire veulent y voir aujourd'hui l'un des acteurs du changement.

De toute évidence, l'arrivée de Jean Gandois à la tête du patronat, en décembre 1994, est à l'origine d'un tel intérêt. On prête beaucoup à l'homme, et plusieurs faits militaient en sa faveur. Il a dirigé les travaux d'une commission du XI[e] Plan, dont le rapport sur la compétitivité globale a été salué positivement. Bien avant d'être élu, il a évoqué la notion encore floue d'*« entreprise citayenne »*, qui rompait avec le discours ambiant, et n'y a pas renoncé. Ses prises de position publiques, tout comme la politique sociale menée au sein de son groupe, Pechiney, l'avaient déjà désigné comme l'un des dirigeants les plus soucieux de concilier les besoins de l'entreprise avec ceux de la société.

Signe des temps, même la CGT a fait montre d'une réelle bienveillance, et son secrétaire général, Louis Viannet, admet sans difficulté qu'une nouvelle donne sociale devient sans doute possible. Ou, du moins, il n'écarte pas qu'une nouvelle ère puisse s'onvrir et entend bien saisir cette occasion. Comme si la modification d'attitude du patronat autorisait à son tour l'inflexion du comportement d'une CGT bloquée jusqu'à présent dans sa stratégie du refus.

Que, dans ces conditions, M. Gandois ait aussitôt voulu rencontrer individuellement les syndicats du 4 au 18 janvier pour une première série de contacts confirme bien qu'une nouvelle dynamique est en marche. Que, pour la première fois depuis 1978, sous la présidence de François Ceyrac – un autre symbole –, la CGT ait été non seulement invitée, mais qu'elle ait accepté le rendez-vous, prouve que le message a été entendu. En panne de légitimité, les partenaires sociaux se devaient de sortir de l'immobilisme et ne plus se cantonner dans la seule image de gestionnaires d'organismes paritaires de protection sociale. Avec le chômage et l'exclusion, la situation sociale exige d'eux d'autres réponses et des engagements autrement convaincants.

La suite dira si le mouvement ainsi entamé tiendra toutes ses promesses et si, notamment, Jean Gandnis pourra répondre aux attentes placées en lui. La définition des prochains thèmes de négociation, à l'issue de ce premier tour d'horizon, permettra de se faire une idée. Mais, déjà, le nouveau président du CNPF a prouvé son indépendance à l'égard du pouvoir politique en écartant la demande pressante de M. Balladur d'une négociation sur l'emploi et sur les nbjectifs dn premier ministre. Un bon point.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Comité exécutif : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction ;
Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information : Philippe Labarde. Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel,
Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

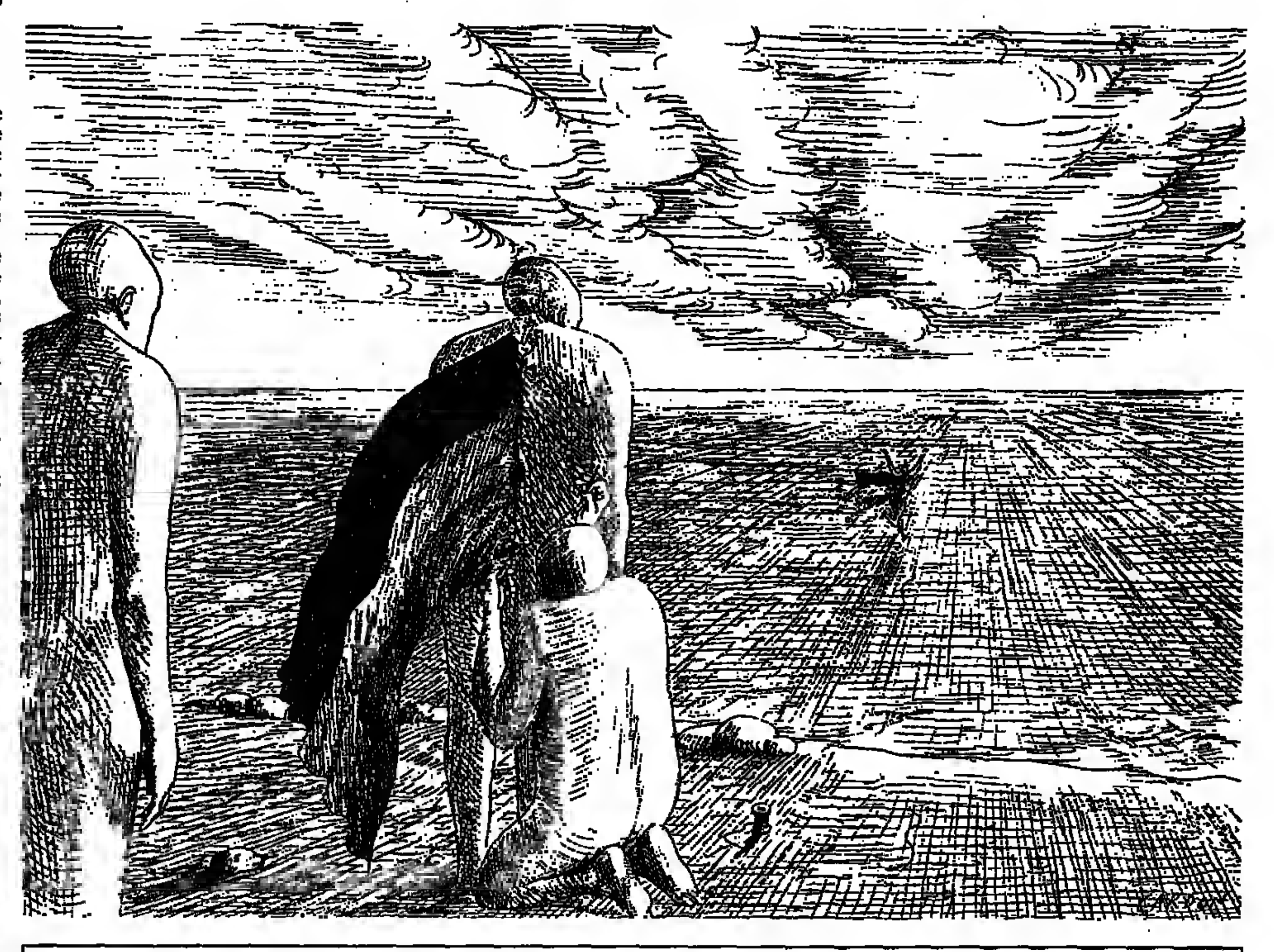
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire.

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Le drapeau *par Cardon*



Chiens muets

Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

« Je vous supplie de croire que c'est vrai. »

Tel fut le télégramme de la photographe Lee Miller, en envoyant à Londres les premiers clichés du camp de Dachau. C'était en avril 1945. Auschwitz avait été découvert plus tôt, fin janvier. Dès la semaine prochaine, les cérémonies de ce cinquantenaire-là vont commencer.

Les fêtes dureront jusqu'à la victoire du 8 mai, et puis les lampions du souvenir s'éteindront, comme quand arrivèrent à l'Hôtel Lutétia les derniers rescapés. *« Il n'en reviendra plus »*, se désolaient les survivants auprès des familles, que le refus de ne plus espérer retenait jusqu'à l'aube devant l'hôtel, par un printemps radieux.

Les commémorations orchestrées aident à se souvenir, sur le moment. Mais une fois soufflées les bougies officielles, et conclus les derniers procès, l'oubli reprendra sa sape, de plus belle. D'ici au centenaire de 2045, ceux qui voudraient tourner la page auront eu tout le loisir d'effacer ce que, de toutes façons, ils n'ont jamais « su ».

Dernier rempart cootre l'oubli : les enfants, et leur sainte manie de ne pas croire les adultes sur parole. Des élèves du lycée Rodin, à Paris, ont eu l'idée de filmer, avant qu'il ne soit trop tard, des témoins de Drancy.

Une assistante sociale a sauvé l'honneur. C'était une protestante, de la tribu Monod. *« La vraie France »*, a écrit un détenu au bas d'un portrait d'elle au crayon, en Juste.

Côté bourreau par omission, un ancien gendarme s'est livré à la redoutable candeur des cinéastes en herbe. Il faisait des rondes le long des barbelés. Les cheminots pouvaient saboter, piquer du pinard ; eux, les forces de l'ordre, pas question de protester, d'aider qui que ce soit, rapport aux représailles. L'homme se compare à l'enfant de la fable qui a le choix entre deux pancartes, sur une route, et qui hésite faute de savoir lire.

« Mais vous, vous saviez lire ! », s'étonne un des lycéens. Pour toute réponse, le gendarme se lave les mains d'on ne veut pas savoir quel sang, puis il fait claquer des billets imaginaires entre ses gros doigts. Il la tient enfin, son excuse : *« Ces gens-là avaient les moyens, voyez-vous »*, susurre-t-il, à propos des *« Juifs du 16[e] arrondissement »* qu'il gardait. Il a l'air entendu et robotisé d'un lecteur de *Gringoire* en 1932.

Tout serait-il donc à refaire ? C'est peu dire que *« le ventre de la bête immonde est encore fécond »*, selon l'adage. Ses tétons énormes suintent, sous la montée de lait.

A la Sorbonne, le 11 janvier dernier, un spécialiste de l'occupation se pose une fois de plus la lancinante question : alors, tous complices, les Français, sous Pétain ? Cela dépend : l'élite plus que le peuple, avant 1942 plus qu'après, *etc.*

Un grand historien conclut l'exposé. *« L'ignorance a joué son rôle »*, rappelle-t-il. Se moque-t-il de récents propos autorisés, ou s'en sert-il pour blanchir au passage certains dignitaires de Vichy ?

Le gendarme de Drancy, ao moins *lui* manquait-il ce privilège de classe : le bagage de luxe dont s'autorise l'ironie.

*
**

Les mêmes « affaires » qui ont abattu la gauche n'entament en rien la faveur de la droite.

De deux choses l'une : on la corruption a été mieux exploitée contre la gauche ; ou bien elle paraît, venant de la droite, moins choquante, plus normale.

Par chance, les classes n'existent plus.

*
**

Pendant la guerre, ignorance ou pas, Mgr Théas, de Montauban, fut un des rares évêques à ne pas se coucher comme, a-t-il dit citant Isaïe (56-10), *« (des) chien(s) muet(s) incapable(s) d'aboyer »*.

A la Libération, le gouvernement eut toutes les peines à faire révoquer par Rome quelques-uns des prélats qui, ignorance ou pas, s'étaient conduits à leur façon comme le gendarme de Drancy. *Par chance, les classes n'existent plus.*

Qu'est-ce qui est le plus pendable : accueillir à Notre-Dame le commandant allemand du *Gross Paris* et couvrir la cavale de Touvier, ou parler pour les humbles à l'émission « Frou-frou » ?

En sanctionnant cet aboyeur de Jacques Gaillnt, sur dénonciations (ce sport français), le Vatican a tranché.

La revanche de la politique sur l'économie

Suite de la première page

Rien ne justifie que la lire se soit dépréciée de près de 10 % depuis un an, et de 6 % depuis six mois, dans un pays où l'inflation a fortement régressé, avec une balance commerciale excédentaire. Sans doute l'endettement de l'Etat italien est-il énorme, mais pas tellement plus élevé que celui de la Belgique. Cependant, les malheurs de M. Berlusconi et la hantise d'un vide total au gouvernement ont fait planer la menace d'une crise financière majeure, annoncée par l'exode massif des capitaux qui a, naturellement, accentué démesurément la chute de la devise italienne. Depuis septembre 1992, la dépréciation de la lire a été de 35 % environ, dont seulement 20 à 22 % sont justifiés par la chute de compétitivité de l'industrie de la péninsule, de sorte que cette devise est outrageusement sous-évaluée, de 13 à 15 % environ.

En Espagne, après les trois dévaluations de la peseta (5 % en septembre 1992, 6 % en novembre 1992 et 8 % le 13 mai 1993), l'industrie a retrouvé sa compétitivité perdue, le chômage commence à diminuer et le taux d'inflation est revenu à son meilleur niveau depuis vingt-cinq ans (4,3 %). Rien n'autorisait donc la chute de cette devise que certains voyaient déjà, charitablement, sortir du SME, hormis l'érosion continue de la crédibilité du gouvernement de Felipe Gonzalez, encore davantage mis à mal par l'affaire des GAL, ce contre-terrorisme d'Etat visant les indépendantistes basques. Comme personne n'entrevoit le rétablissement prochain de cette crédibilité, la peseta s'affaiblit.

Au Mexique, la crise est encore plus atypique. Certes, la surévaluation croissante du peso depuis sa stabilisation en 1988, en raison de l'inflation accumulée, justifiait un réajustement, c'est-à-dire une dévaluation d'environ 15 %. Cette dévaluation aurait dû être effectuée en janvier 1994 par le président sortant, M. Salinas. Mais à l'approche d'élections générales, n'est-ce pas, on ne dévalue pas... En décembre 1994, le nouveau président, Ernesto Zedillo, l'a fait trop tard. Et par une volte-face dont sont coutumiers les marchés ; ces derniers, encore bien disposés quelques semaines auparavant, lui ont fait brutalement grief de la corruption de son gouvernement et de la pourriture du vieux et nécrosé Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), dont la rébellion zapatiste dans le Chiapas est une illustration cruelle.

LE CAS DU FRANC FRANÇAIS

Du coup, voilà le peso vertigineusement déprécié et maintenant sous-évalué de 30 %, avec le risque d'un réveil de l'inflation et la douloureuse humiliation d'un recours au soutien massif et intéressé du grand frère américain. C'est une belle faillite pnlitique, qui contraint M. Zedillo a imposer un plan d'austérité aux masses populaires et à négocier, enfin, avec les guérilleros.

On notera au passage qu'en laissant glisser sa monnaie, l'Italie est en train d'effectuer, en continu, une très belle *« dévaluation compétitive »* qui permet à ses exportateurs de conquérir des parts de marché dans les autres pays de la CEE (*Le Monde* du 13 janvier) tout en continuant à bénéficier impunément des avantages communautaires, comme la suppression des frontières dnuanières. En d'autres temps, ces partenaires, notamment la France, eussent exigé des « montants cnmpensatoires ».

On peut, enfin, évoquer le cas du franc français, un peu secoué par rapport au mark mais sensiblement sous-évalué puisque son cours d'équilibre avec la devise allemande, établi en fonctioo des pouvoirs d'achat comparés dans les deux pays, serait voisin de 3,23 francs au lieu des 3,45 francs d'aujourd'hui. Même si le maintien de taux d'intérêt élevés imposés par la Banque de France et le gnuvernement de M. Balladur après l'été 1993 peuvent justifier un débat de fond, les flottements sur la nécessité d'une priorité au franc fort nbservée chez certains hommes politiques français ont à l'évidence fait monter la prime de risque sur notre monnaie. Ajoutons que les discours de M. Chirac sur le *« changement »*, avec des thèmes tels que la diminution des impôts par exemple, éveillent quelques snupçnns dn côté de Londres, de New York ou de Tokyo.

Ainsi, la politique reprend cruellement ses droits, les marchés faisant payer aux gouvernements leurs incohérences, leurs inconséquences, voire leurs mensonges. On a eu trop tendance à considérer comme un lieu commun cette boutade du baron Louis, ministre des finances de la Restauration : *« Faites-moi une bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances. »* Aujourd'hui, comme au temps de Charles X, la politique se venge.

François Renard

RECTIFICATIF

ALAIN DUHAMEL

Le titre du dernier livre d'Alain Duhamel est *La Politique imaginaire*, édité chez Flammarion, et non *La Politique inachevée*, comme nous l'avons écrit par erreur dans *Le Monde* daté 15-16 janvier.

CONCURRENCE Pour diminuer leurs coûts d'exploitation, les compagnies aériennes commencent à délocaliser des activités, comme dans l'industrie. Swissair et British Airways se sont engagées dans cette voie. Certains groupes songeraient à recourir aux pavillons de complaisance, à l'instar de ce qui se pratique dans le transport maritime, afin d'exercer une pression sur les salaires. ● LA DIRECTION D'ALITALIA n'est pas loin de franchir le pas lorsqu'elle fait appel à la sous-traitance d'équipages australiens. ● BERNARD BOSSON, ministre des transports, souligne les risques d'une dérive à l'approche de l'ouverture totale du ciel européen programmée pour 1997. A l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, il souhaite que les pays membres s'entendent sur un socle de principes communs pour éviter une dégradation de la sécurité.

Les compagnies aériennes veulent casser leurs coûts salariaux

Pour faire face à la concurrence, les transporteurs du ciel recrutent des équipages à l'étranger. Ils délocalisent l'entretien de leurs avions et envisagent de se doter de pavillons de complaisance

BRANLE-BAS de combat dans les cieux belges et luxembourgeois. A l'occasion d'un conseil d'administration de la compagnie Luxair, lundi 16 janvier, Roger Sietzen, directeur général, a expliqué que sa compagnie et son homologue Sabena entendent placer leurs flottes dans un un pool commun pour parvenir à une exploitation optimale de leurs avions et à une programmation plus régulière des vols de leurs pilotes. La nouvelle fait d'autant plus de bruit que la Belgique et le Luxembourg ont déjà, à leur actif, une expérience d'opération concertée similaire... dans le transport maritime. En 1991, pour abaisser les coûts de revient sur les navires battant pavillon belge, Bruxelles fit en effet passer les bateaux de sa flotte nationale sous les couleurs du grand-duché. Cette délocalisation sous un pavillon plus économique fut diversement appréciée. Or le projet d'accord révélé entre Sabena et Luxair est le pendant du précédent dans le transport aérien.

Pour désarmorcer la contestation, la direction de la compagnie belge s'est empressée de corriger les interprétations. « *Nous n'avons jamais parlé de délocalisation*, insiste la direction de Sabena. *Luxair est surtout active pendant le week-end. Pour Sabena, qui a entrepris de se développer, la création d'un pool permet de disposer de solutions toutes prêtes au cas où, dans l'avenir, elle manquerait dans la semaine d'avions ou de pilotes.* » Les deux compagnies demeureraient distinctes.

ACCORD EUROPÉEN

Mais sous quel pavillon seraient exploités les cinquante-huit avions de Sabena ? « *Cette question est au nombre de celles qui sont actuellement discutées* », répond laconiquement un porte-parole. Ainsi le principe d'une délocalisation ne doit-il pas être écarté. La décision de Sabena est une retombée de l'accord européen de 1992, que la France ratifia, assouplissant les conditions d'emploi dans le transport aérien européen.

Dans un secteur où la déréglementation est programmée (introduite progressivement, elle sera totale en Europe dès 1997), les compagnies vont maintenant chercher à abaisser au maximum leurs coûts d'exploitation face à des concurrentes plus compétitives et désirant conquérir de nouvelles positions sur le premier marché mondial. A l'instar de pratiques aujourd'hui banalisées dans le transport maritime, le recours à des pavillons de complaisance se profile. « *Cela n'existe pas encore dans le transport aérien* », nuance un spécialiste d'Air France. Mais le principe est en germe.

Japan Airlines utilise une filiale charter qui emploie des pilotes américains (revenant moins cher que les équipages japonais) et des personnels navigants commerciaux thaïlandais. Le remplacement d'hôtesses japonaises par des thaïlandaises avait d'ailleurs déclenché l'an dernier des mouvements de grève au sein de la compagnie japonaise. En Italie, pour faire pression sur les équipages, Alitalia s'adresse à une compagnie australienne. Bernard Bosson, ministre français des transports, ne se paie pas de mots pour souligner le problème. « *Il faut trouver un biais contre ce qui a été hérité du thatchérisme. Mais nous ne pouvons revenir sur une décision européenne qui a été prise à la majorité qualifiée.* » Dans le transport maritime intraeuropéen, des marins chinois ont été embarqués sur les ferries de P and O entre Calais et Douvres. L'armateur y a finalement – provisoirement ? – renoncé, à cause des remous qui bloquèrent ses navires. Mais il n'était pas hors la loi. Maintenant, les mécanismes de la complaisance passent de la mer aux portes du ciel. Jusqu'à présent, d'autres solutions avaient été recherchées. Ainsi, en 1988, Air France et son homologue allemande Lufthansa avaient créé une filiale commune EuroBerlin (51 % Air France, 49 % Lufthansa).

OPÉRATIONS PONCTUELLES

Les conditions d'exploitation des avions étant plus avantageuses en Grande-Bretagne, les deux consœurs ne cherchèrent pas à utiliser leur propres équipages et matériels, mais firent appel aux pilotes et avions de la compagnie britannique Monarch. Installée au départ pour exploiter les droits de trafic d'Air France sur Berlin, la filiale commune n'avait pas pour vocation de s'en tenir là. Mais elle était par trop dérangeante. Le dernier vol d'un avion sous les couleurs EuroBerlin eut lieu en 1991. Lufthansa continua d'exploiter les avions de Monarch avec des équipages britanniques jusqu'à l'année dernière. Avec le temps et la déréglementation, les expériences de délocalisation vont se multiplier. Déjà, British Airways fait entretenir ses avions en Irlande, où maintes sociétés d'avions d'affaires ont immatriculé leurs appareils pour profiter des conditions d'accueil avantageuses. Swissair envoie sa comptabilité à sous-traiter en Inde. Il ne s'agit encore que d'opérations ponctuelles. Mais au fur et à mesure qu'il perdra de son caractère symbolique, le transport aérien proprement dit n'y échappera pas. A une contrainte près : la sécurité. Aucun gouvernement ne supportera, à cet égard, le même laxisme dans les mécanismes de la complaisance que dans le transport maritime. Aujourd'hui, c'est le fret qui prend la mer et les passagers qui empruntent la voie des airs. La sécurité n'a pas le même prix.

Gilles Bridier

Alitalia fait appel à des Australiens

MILAN
correspondance

Le torchon brûle entre la compagnie aérienne italienne Alitalia et ses 1 350 pilotes. « *Nous sommes dans une situation d'incommunicabilité totale avec la direction* », explique L'ANPAC. Ce syndicat, représentant la majorité des pilotes, est mécontent de la décision de la direction de louer pour six mois, à partir de février, deux Boeing 767-300 biréacteurs avec leurs équipages à la compagnie australienne Ansett, pour assurer les vols entre l'Italie et Boston/Chicago. Les appareils voleront sous la bannière d'Alitalia mais avec des salaires et des conditions de travail moins avantageux.

RESTRUCTURATION GIGANTESQUE

Les pilotes redoutent que ce contrat soit prolongé. « *Si l'opération devait durer ou s'étendre, on pourrait arriver à une régionalisation et à la désindustrialisation d'Alitalia avec une forte baisse des effectifs. Dans ce cas, nous nous y opposerions très violemment.* » La direction d'Alitalia assure que, pour le moment, « *il n'est pas question de prolonger l'opération* ». Mais le syndicat dénonce un « *chantage* ». Dans une lettre datée du 23 décembre, l'administrateur délégué, Roberto Schisano, a invité les pilotes de la compagnie à contribuer à contenir les coûts. Dans le cas contraire, « *il n'y aura que deux solutions possibles : supprimer l'activité sur les liaisons les moins rentables ou prendre acte de l'impossibilité pour la compagnie de les gérer directement* ». La direction souhaite redéfinir les conditions de travail afin de parvenir à « *un abattement de 30 % des coûts d'utilisation des Boeing 767* ».

Depuis mai, Alitalia a entamé un plan de restructuration gigantesque s'étendant jusqu'en 1997 pour réduire les pertes importantes (1,12 milliard de francs en 1993) et un endettement cumulé de 2 388 milliards de lires (7,8 milliards de francs). La direction a programmé la suppression de 3 000 à 3 500 postes sur les effectifs au sol d'ici à 1997. Les pilotes, qui sont la seule catégorie de personnel à avoir échappé jusqu'à présent à ces coupes claires, ont décidé une grève de quatre heures mercredi 18 janvier pour montrer leur force. Ils se disent disposés à faire des sacrifices. Mais pas sur leurs salaires (52 000 francs en moyenne), qui seraient, selon eux, 20 % moins élevés que ceux de leurs collègues européens.

Emmanuelle Modugno

Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme

« Il faut lutter contre les délocalisations »

SE DÉFINISSANT comme un « *européen convaincu* », Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, n'aura que quatre mois, avant les élections présidentielles, pour défendre ses priorités à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne. L'objectif étant de présenter « *un paquet ficelé* » à son successeur avant le conseil des ministres des transports des 20 et 21 juin. « *Profondément hostile au protectionnisme et à l'ultralibéralisme* », le ministre veut privilégier « *l'idée de service public, l'aménagement du territoire et l'amélioration du social* ».

M. Bosson, devait rencontrer, mardi 17 janvier, les présidents des compagnies aériennes françaises, ainsi que les jours suivants les présidents des compagnies maritimes, leurs syndicats et le président de la SNCF, Jean Bergougnoux. Dès les 20 et 21 janvier, un conseil informel des ministres des transports de l'Union à Paris devrait permettre de discuter des priorités politiques avant les conseils des ministres des 13 et 14 mars ainsi que des 20 et 21 juin.

DIX PROPOSITIONS

M. Bosson entend formuler dix propositions touchant aux différents secteurs du transport. La mise en œuvre de moyens de lutte contre les délocalisations dans le domaine du transport aérien figurera en bonne place. « *Il s'agit à la fois de lutter contre la délocalisation externe, conduisant par exemple les compagnies aériennes à envoyer l'ensemble du traitement informatique en Inde ou l'entretien des avions en Tchécoslovaquie, et contre la délocalisation interne. Sur ce dernier point, il faut éviter l'emploi de personnes extérieures à l'Union européenne qui ne seraient pas à des niveaux de salaires minimum et ne bénéficieraient pas d'une protection sociale comme malheureusement les accords passés auparavant à Bruxelles par les gouvernements le permettent* », estime le ministre.

Ainsi, la France désire obtenir l'adoption de textes sur le détachement des travailleurs prévoyant d'appliquer au minimum les règles sociales du pays d'accueil. Mais le combat sera « *très difficile* ». Elle veut également faire préciser les dispositions qui traitent de la durée limitée des affrètements extra-communautaires et de leur caractère exceptionnel, les opérations d'affrètement devant par principe être réalisées entre transporteurs communautaires. Le ministre des transports prônera également la définition d'un attitude commune en matière de relations aériennes avec les pays extérieurs à l'Union. « *Je souhaiterais que soit défini un socle de principes communs qui guideraient les Etats dans leurs négociations avec les pays tiers* », déclare le ministre. La France, qui a rompu son accord qu'elle jugeait désavantageux avec les Etats-Unis sur les relations transatlantiques, espère disposer d'un allié avec l'Allemagne. Cette dernière, qui a passé un accord prévoyant une ouverture totale du ciel entre les deux pays fin 1997, aurait tout intérêt à ce que des principes communs soient adoptés d'ici là.

Les transports maritimes feront également l'objet de deux propositions spécifiques. La première prévoit l'établissement d'un code de bonne conduite pour les transports de passagers dans l'Union européenne. « *Il toucherait à la fois aux questions de sécurité, ce qui sera facile, aux questions sociales, nettement plus difficiles, et enfin aux questions de concurrence* », prévoit Bernard Bosson. Selon lui, le recours systématique à des équipages recrutés en dehors de l'Union, la pratique de prix bradés, ou l'excessive concentration des entreprises devraient être proscrits ou limités par consensus entre les opérateurs. Mais là encore, la tâche s'annonce ardue. Outre ce code de bonne conduite, le renforcement des instruments de lutte contre la concurrence déloyale sera au programme, l'objectif étant « *de faire en sorte que la réglementation mondiale soit respectée* ».

Bernard Bosson

En ce qui concerne les transports routiers, M. Bosson souhaite que soit lancée « *une démarche de progrès* » au niveau européen, à l'instar de ce qui s'est fait en France. « *Il faut prendre en compte la totalité du temps d'activité des conducteurs et non uniquement les temps de conduite* », estime le ministre. Ainsi, la compétition entre entreprises de différents pays se ferait sur les mêmes bases. Les représentants des patrons et des syndicats français de transport routier ont signé récemment un accord prévoyant de ramener progressivement les temps de travail à des niveaux jugés acceptables sous réserve que la réglementation européenne adopte les mêmes règles dans les années qui viennent. L'adoption d'un chronotachygraphe « *le plus inviolable possible et facile d'utilisation* » permettant de contrôler les temps de travail des chauffeurs routiers sera également défendu par la présidence française. Enfin, dans le domaine des routes, la France proposera l'adoption d'une charte concernant le développement des services de télématique routière au niveau européen.

INSTANCE EUROPÉENNE

Les transports ferroviaires ne seront pas oubliés, avec une proposition visant à créer une instance européenne pour favoriser le développement du transport combiné rail-route. « *Il pourrait s'agir d'une agence conseillant la commission et composée de représentants des Etats et d'opérateurs*, précise le ministre des transports. *Je souhaiterais, si les Etats en sont d'accord, que son rôle puisse aller jusqu'à une participation financière, ou moins pour le lancement d'opérations.* » La mise en place de moyens financiers pour la réalisation d'infrastructures ferroviaires transeuropéennes sera également au rang des propositions françaises.

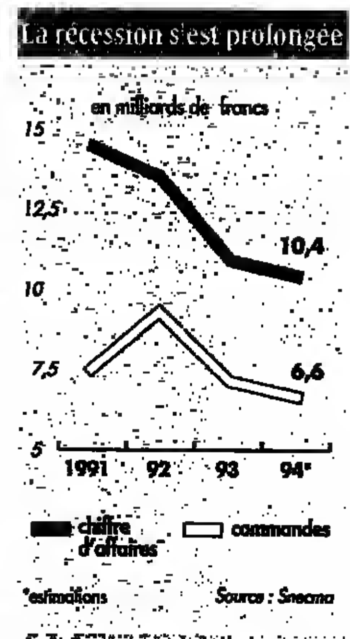
Enfin, la France souhaite que les missions d'intérêt général soient davantage prises en compte à côté des règles de concurrence. « *Il faut regarder comment le service public peut se marier intelligemment avec la concurrence* », explique M. Bosson. La dernière proposition porte sur la création d'une commission de transport au sein du Conseil européen de la consommation. « *Il paraît important que le citoyen-consommateur de transport puisse s'exprimer dans une instance spécifique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui* », conclut le ministre.

Propos recueillis par Martine Laronche

Les pertes de la Snecma se sont aggravées en 1994

LA SOCIÉTÉ SNECMA (moteurs d'avions civils et militaires) enregistrera, en 1994, des pertes supérieures à celles de 1993 (692 millions de francs). « *Le marché civil et militaire reste déprimé, et la crise de commandes va encore durer deux ou trois ans* », a déclaré, lundi 16 janvier, son président, Bernard Dufour. Le chiffre d'affaires est estimé, en 1994, à 10,4 milliards de francs et les prises de commandes n'atteignent que 6,6 milliards.

Nommé à la tête de la Snecma en octobre, l'ancien président de GEC-Alsthom Electromécanique a engagé un plan de redressement prévoyant 1 milliard de francs d'économie en année courante et une réorganisation autour de quatre activités (moteurs civils, moteurs militaires, maintenance et réparation, inverseurs de poussée). Quelque 500 personnes supplémentaires quitteront l'entreprise en 1995. Les effectifs sont déjà passés de 12 800 personnes en 1993 à 12 155 en 1994. Dans ce contexte, la Snecma a besoin d'une recapitalisation importante de l'Etat, estime son PDG. Ce dernier veut lancer un nouveau réacteur d'une poussée de 43 000 livres, qui pourrait équiper une future version de l'Airbus A 340 et une version agrandie de l'Airbus A 321 ; mais son coût est estimé à 6 milliards de francs sur cinq ans, à répartir entre l'américain General Electric et la Snecma.



En quatre ans, le chiffre d'affaires a diminué de 30%. Les pertes se seront aggravées

M. Dufour s'est élevé avec vigueur contre la baisse de 8 % sur quatre ans du coût de ses moteurs militaires M 88 imposée par la délégation générale pour l'armement. « *Il s'agit d'un changement unilatéral et sans négociation d'un contrat signé le 23 décembre 1992 (...) de 23 milliards de francs pour la fourniture de mille M 88 d'ici 2010*, a déclaré M. Dufour. *L'avenant à ce marché représente pour la Snecma un enjeu de 2 milliards de francs.* » Le motoriste, qui déclare avoir déjà réduit le prix de référence de 16 % et procédé à des baisses exceptionnelles de 10 % sur les deux premières séries, ne désespère pas que ce « *problème contractuel trouve une solution* ».

M. L.

Une aide accrue pour les armateurs

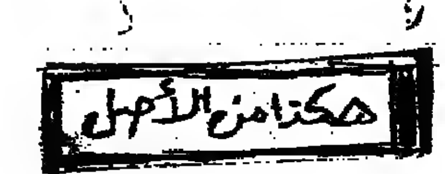
BERNARD BOSSON, ministre de l'équipement et des transports, a rendu publiques, mardi 17 janvier, les grandes lignes du plan gouvernemental en faveur de la marine marchande qui couvrira la période 1995-1997. Le dispositif comprend trois volets essentiels.

● L'aide à l'investissement naval concerne tous les navires, sauf les tankers transporteurs de pétrole brut. Il s'agit de favoriser, par une subvention de 10 à 15 % du coût de l'investissement, l'achat de navires neufs ou d'occasion. Le plafond d'aide passe de 40 à 50 millions de francs pour l'acquisition d'un navire neuf.

● L'aide à la consolidation et à la modernisation, destinée à renforcer la structure financière des entreprises, ne concernait jusqu'à présent que les armateurs de lignes régulières et le transport de passagers. Une fraction de cette aide pourra désormais servir à faciliter l'embauche de jeunes lieutenants, en diminuant les charges sociales. Environ 600 emplois d'officiers sont concernés. En contrepartie, les entreprises regroupées dans le CCAF (Comité central des armateurs de France) devront « *s'engager à faire tous leurs efforts pour que les jeunes officiers trouvent des embarquements à la sortie des écoles de la marine marchande* », a indiqué M. Bosson.

● Le troisième volet est de nature fiscale. Le remboursement de la totalité de la part maritime de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises d'armement au commerce, en vigueur depuis 1990, est reconduit pour trois ans. En revanche, M. Bosson n'est pas parvenu à convaincre le ministre du budget d'améliorer le système dit des « quirats » (exonération fiscales pour les particuliers qui investissent dans des parts de navires) ni de réduire les charges patronales pour aboutir à une exonération totale. Globalement, les crédits d'aides à la consolidation, la modernisation et l'investissement représentent, pour 1995, environ 240 millions de francs d'autorisations de programme contre 160 millions en 1994.

F. Gr.



Le Conseil d'Etat juge illégale la nouvelle notation des postiers

LE CONSEIL D'ÉTAT vient d'annuler pour les agents de La Poste fonctionnaires – soit environ 270 000 agents sur un total de 300 000 postiers – une instruction de 1993 concernant le système d'appréciation des personnels de La Poste, mis en place dans le cadre de la réforme Quilès de 1990.

Ce système d'appréciation avait fait l'objet d'un recours au Conseil d'Etat de la part de la fédération FO des PTT, appuyé par un pourvol en intervention de SUD-PTT. Les syndicats reprochaieot à ce système de ne pas avoir fait l'objet de négociations véritables, et notamment mettaient en garde contre les risques d'arbitraire introduits en déléguant l'évaluation des agents à leur supérieur immédiat.

Dans un communiqué publié lundi 16 janvier, FO commente ce jugement rendu le 21 décembre, en soulignant que *« cette décision signifie que toutes les appréciatians effectuées selan cette instruction sont nulles et non avenues »*.

Le Conseil d'Etat a, dans ses considérants, relevé que *« La Poste ne tenait, en tout état de cause, d'oucun texte le pauvoir de les [les appréciations] édicter en tant qu'elle concerne les fonctionnaires de l'Etat en vigueur à La Poste »*.

Il indique également que *« les requérants sont recevables et fondés à demonder l'annulation pour excès de pouvoir de cette instruction »*.

De fait, le décret de 1959 qui organise l'évaluation des agents de La Poste dans le cadre de la fonction publique reste pour le moment en vigueur.

C. M.

Les entreprises subissent les exigences de leurs fournisseurs de produits « intermédiaires »

La majoration des prix des approvisionnements compromet les marges des industriels

En quelques mois, les cours de l'acier, des matières plastiques, des composants électroniques se sont envolés. Porté par la reprise mondiale, le marché est redevenu très demandeur de ces produits. Les entreprises sont condamnées à accepter ces hausses, tant le nombre des fournisseurs s'est réduit en quelques années. L'industrie, qui s'était habituée à vivre avec des produits intermédiaires à bas prix, voit ses marges se réduire. Car il lui est impossible de répercuter ces augmentations auprès des consommateurs.

CONTRASTE : pour les Français, les prix à la consommation ont crû de 1,9 %, en 1994. Presque rien. Pour les industriels il en va tout autrement. En quelques mois, Sommer-Allibert, fabricant de pièces plastiques pour l'automobile et de produits pour la grande distribution, a vu doubler le prix de ses achats de polypropylène et de polyéthylène, augmenter de 15 à 20 % le coût de ses approvisionnements en PVC. Dans le même temps, les cours du carton ondulé pour les emballages ont progressé en moyenne de 17 %, ceux de l'aluminium de 40 %. Sur le marché, les aciers plats spéciaux ont enregistré des hausses de 20-22 % au cours des six derniers mois. *« Ils pourraient encore augmenter de 14-15 % cette année »*, pronostique Jean-Paul Mermet, négociant de produits sidérurgiques. Les directions d'achat des entreprises sont sous pression. Au fil des mois, les négociations se font plus âpres avec les fournisseurs de produits intermédiaires. Les uns après les autres, tous les producteurs d'aciers, de matières plastiques, d'emballage, de composants électroniques exigent des hausses de 15 à 20 %, voire 40 %. Ils se montrent d'autant plus intransigeants qu'ils sont désormais en position de force.

En quelques mois, la situation s'est totalement inversée en leur faveur. Après trois années de chute des prix et de baisse des ventes, le marché, porté par la reprise mondiale, est devenu très demandeur de produits intermédiaires. Partout, les capacités de production sont à la limite de la saturation. Les délais de livraison s'allongent. Un climat de surchauffe s'est emparé du marché. Par peur de manquer, de payer plus cher encore leurs approvisionnements dans les mois à venir, les acheteurs des grands groupes multiplient les achats de précaution, prennent des positions à terme. *« Les acheteurs ont perdu la raison,* s'indigne Marc Coeuillet, responsable des achats à la Sogedac, la centrale d'achat de PSA-Peugeot-Citroën. *Compte tenu de la situation économique, rien ne justifie actuellement leurs surenchères. »* Sans doute.

Mais, eo attendant, les entreprises doivent apprendre à faire face. Depuis quelques années, elles avaient pris l'habitude de vivre avec des cours de matières premières et de produits intermédiaires très bas. *« Ce ne sont pas les hausses qui nous perturbent le plus, mais la rapidité avec laquelle elles sont appliquées »*, explique Bernard-André Deconinck, directeur général des achats de Sommer-Allibert.

L'HEURE DES ADDITIONS

Certains transformateurs de plastique, outrés par les hausses importantes qui leur avaient été imposées à la rentrée, ont bien essayé de résister. Les fournisseurs ont refusé de les livrer. Changer de source d'approvisionnement semble tout aussi illusoire. Le nombre de producteurs a considérablement dimioué en quelques années. Il reste à peine une douzaine de producteurs de plastique, une poignée de sidérurgistes en Europe. *« Il n'y a plus qu'un seul haut fourneau en Allemagne qui puisse nous fournir »*, constate un fondeur. D'autant que l'intégration industrielle, avec la mise en place de flux tendus, de politique de qualité, de certification, pousse les entreprises à entretenir des relations de plus en plus étroites avec leurs fournisseurs.

Seuls, les gros – les très gros – clients arrivent encore à obtenir quelques avantages. Par leur poids, les constructeurs automobiles semblent ainsi être parvenus à freiner les hausses. Afin de lisser les à-coups sur les produits, la Sogedac a *bâti toute une politique d'achat* à partir de prix directeurs calculés sur quatre ans. Pendant la crise, elle a accepté de payer un peu plus cher que les prix dn marché. Aujourd'hui, la centrale d'achat de PSA refuse, à quelques exceptions près, d'entendre parler de hausse. Elle a réussi à appliquer cette ligne auprès de Pechiney, et est en cours de négociation avec Usinor-Sacilor.

Dans ce rapport de forces, les entreprises de plus petite taille ont moins d'arguments. Les producteurs le savent et, depuis quelques mois, se montrent de plus en plus intransigeants. Arguant des tensions sur le marché, ils imposent des prises de commande immédiates pour des livraisons à la fin du premier semestre, mais refusent de fixer les prix. Certains plasturgistes ne veulent plus appliquer les mêmes tarifs aux sous-traitants et aux donneurs d'ordre. Des fournisseurs de composants électroniques ont exigé des réductions de délais de paiement.

De nombrenses sociétés ont *commencé* à faire des *additions. « Entre les hausses de l'aluminium, du carton, du plastique, il nous faut augmenter nos prix de 5 à 6 % pour retrouver les conditions d'activité antérieure »*, souligne Patrick de Pompignan , directeur général de Yoplait. L'italien Elfi, qui a récemment racheté l'activité électro-ménagerde Thomson, a calculé qu'il lui faudrait *augmenter ses machines à laver* de 3 % pour tenir compte de la hausse de l'ensemble des composants. *« Malheureusement, c'est impossible,* dit Jean-Pierre Brichant, directeur général industriel do groupe. *La concurrence, notamment italienne, est là et maintient une pression sur les prix. »* D'un secteur à l'autre, les échos sont à peu près identiques. Les concurrents et le poids de la grande distribution empêchent de répercuter les hausses auprès des consommateurs.

La situation des sous-traitants n'est guère plus brillante. Tous leurs grands clients industriels refusent des augmentations. L'automobile a même rappelé ses exigences de 5 % de gains de productivité par an, auprès de ses équipementiers. Le programme risque d'être difficile à tenir. Car les gains de productivité gagnés dans l'industrie ces dernières années l'ont été, en partie, grâce à la baisse des matières premières et des produits intermédiaires.

Pour sauvegarder des marges compromises, les entreprises tentent de trouver des économies partout. Les industriels de la grande consommation révisent leurs méthodes d'emballage, afin d'en diviser les coûts. D'autres changent de catégories de produits, achètent des *aciers moins élaborés*. Frappé par la hausse des prix de l'aluminium, Coca-Cola a même annoncé qu'il envisageait à l'avenir d'augmenter le volume de ses emballages en acier en Europe et en Asie. La méthode, toutefois, a ses limites. Substituer suppose souvent des changements de machines, des investissements supplémentaires.

A terme, des industriels ne l'excluent pas. De même, beaucoup ont commencé à travailler sur des nouveaux produits, plus économes en matière, sur de nouveaux procédés techniques qui leur offriraient plus de souplesse. Mais tout cela demande du temps. En attendant, faute de ne pouvoir aogmeoter leurs prix, ils risquent de recourir aux méthodes babituelles pour retrouver leur productivité : réduire encore leurs effectifs.

Martine Orange

Les hausses surprenantes des matières plastiques

Les entreprises consommatrices de matières plastiques s'attendaient à des hausses. Depuis un an, les prix étaient trop faibles. Certains avaient même atteint leur niveau le plus bas depuis vingt ans. Pourtant, à la rentrée, toutes ont été surprises. En un mois à peine, les producteurs de plastiqnes, les uns après les autres, ont doublé le prix du kilo. En peu de temps, les cours ont flambé. La direction générale de la concurrence de la Commission européenne, qui surveille attentivement les producteurs de plastiques, condamnés pour entente sur le PVC en juillet dernier, a trouvé ces hausses concomitantes curieuses. A Paris aussi, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraodes (DGCCRF) se serait émue de ces augmentations généralisées. Elle aurait même ouvert une enquête.

Le Milia consacre l'explosion du multimédia

On devrait compter 100 millions de lecteurs de CD-ROM en l'an 2000, selon les experts du Marché international du livre illustré et des nouveaux médias

Il y a deux ans, certains observateurs n'hésitaieot pas à railler sur le multimédia, un marché dont la progression « fulgurante » était passée de zéro million de dollars à... zéro milliard de dollars en quelques années. Aujourd'hui plus personne ne rit. Le multimédia est devenu une industrie doot la croissance se mesure à l'aune du Marché international du livre illustré et des nouveaux médias (Milia), dont la deuxième édition a eu lieu à Cannes, du 13 au 16 janvier.

Entre sa création en 1994 et cette année, le Milia compte 75 % d'exposants de plus. Ce qui fait dire à Xavier Roy, PDG de Reed Midem organisation, qu'il *« n'a jamais vu ça, en vingt-cinq ans de carrière »*. Mais plus qu'une réalité économique, le Milia se traduit d'abord et avant tout par une fréoésie (parler à son voisin, monter un projet avec lui, comparer les produits, assister à la présentation de nouveautés, ne pas rater un débat sur la jeunesse, les autoroutes de l'information ou la manière de pénétrer le marché asiatique...).

La juxtaposition des stands dans le *palais des festivals* de Cannes donnait au multimédia sa réalité. Séparés jusque-là, plosieurs grands secteurs économiques jusque là séparés se côtoyaient : informatique (Bull, Microsoft, IBM, etc.), télévision (Time Waroer, Discovery cbannel, NHK, France Télévision, etc.), éditioo (Simon & Schuster, Gallimard, Hachette, etc.) entreprises de télécommunicatioos (France Télécom). Toutes se positionnent le long d'une chaîne unique, celle de l'information numérique (sons, image, texte).

Rien d'étonnant donc si France Télévisoo, l'Institut national de l'audiovisuel (INA), la NHK japonaise ou Microsoft sont venus au Milia présenter des projets de CD-ROM.

Ces compact-discs qui permettent de stocker l'équivalent de plusieurs encyclopédies font des micro-ordinateurs le prolongement naturel de toutes les entreprises qui vendent de l'« information » ao sens large. La technique du CD Rom existe depuis une dizaine d'années, et le nombre d'utilisateurs s'est multiplié. D'un million de micro-ordinateurs équipés d'un lecteur de CD Rom en 1991, la planète en compte 25 fois plus. Les prévisions tablent sur 100 millions d'unités en fonctionnement (entreprise et foyers) en 2000.

Ce développement ne s'effectue pas harmonieusement. Le parc de lecteurs de CD-Rom est d'abord majoritairement situé aux Etats Unis ; l'Europe en compte à peine 2 millions, dont la moitié en Allemagne. Quant au compact-disc interactif (CDI) – lecteur familial qui se branche sur la télévision –, la firme néerlandaise s'apprête à accélérer la diffusion du CDI (800 000 exemplaires dans le monde) en l'intégrant à ses produits électroniques grand public. Des lecteurs comme le « data Discman » de Sony semblent aujourd'hui éliminés du marché.

Ce developpement chaotique des supports existe aussi côté programmes. Comme en télévision ou en informatique, les Etats-Unis manifestent une écrasante supériorité dans le « soft ». Selon Patrick Madelin, secrétaire général dn club d'investissement Média, un programme de la communauté européenne, les éditeurs américains fournissent 64,6 % des titres contre 21,6 % pour l'Enrope et 13,8 % pour l'Asie.

SUPÉRIORITÉ AMÉRICAINE

Les éditeurs européens, un peu pris de court par le développement do marché américain, s'efforcent aujourd'hui de développer une ligne éditoriale et d'en faire l'objet d'une exploitation numérique : Gallimard, Hachette ou Bordas. Mais tous hésitent à numériser leur stock, compte-teou du coût. A côté des jeux et de la pornographie, l'éducatif était un des points forts de ce deuxième Milia. *La questioo est de savoir si* l'Europe réussira à développer une indsutrie de programmes et de services, ou si elle se contentera d'adapter les produits américains.

Havas, associé avec le producteur de film américain New Line (groupe Turner) cherche à se développer dans le secteur des jeux, eo tentant de s'associer avec les créatifs, *« des jeunes qui travaillent ensemble pour le plaisir : Quand an leur propose des capitaux et un mode d'association, ils ant peur »*, explique Anne Lalou, présidente de Havas édition electronique. Au Milia, des dizaines de jeunes entreprises voisinaient avec les mastodontes américains et européens de la communication...

Mais ce sont les réseaux *(voir ci-contre)* qui donneront une dimension nouvelle au multimédia, le jour oo chaque produit pourra communiquer avec l'extérieur. Avec son Minitel, France Télécom se met soudain à l'heure des réseaux mnltimédia et à l'beure d'Internet en particulier, en croissance exponentielle (35 millions d'utilisateurs). qui préfigure les futures autoroutes de l'information.

Un des rares poids-lourd français du multimédia, Infogrames, proposera, fin 1995, à tout possesseur de micro-ordinateur – *via* le téléphone et un abonnement –, d'accéder à un serveur regroupant des services (vie pratique, jeux, musique et cinéma, voyage). Ce serveur travaillera 25 fois plus vite qne le Minitel et vise 250 000 foyers, la première année. Mais il reste à convaincre les ménages de s'équiper. Difficile dans la mesure ou le matériel de base co0te au minimum 12 000 francs.

Yves Mamou

Vers une bataille « en ligne »

CANNES
de notre envoyé spécial

Opérateurs de réseaux de téléphone ou de câble, géants de l'informatique ou du logiciel, ils déclarent tous avoir *« la meilleure technologie »*. Mais ils savent bien que, au final, c'est le marketing et l'intérêt du contenu proposé au public qui fera la différence et désignera les gagnants sur le marché prometteur des services « en ligne ». C'est pourquoi « ils » sont tous venus à Cannes, au Marché international du livre illustré et des nouveaux médias (Milia, marché de l'édition électronique, qui bat des records d'affluence), tenter de séduire les éditeurs, les créateurs et les auteurs capables d'alimenter leurs réseaux. Car si le marché de l'édition « hors ligne » (autrement dit « sur disque », CD-ROM, CD-I et autres CD-vidéo) commence à se structurer, celui des services « en ligne » (un micro-ordinateur relié à un serveur, par une ligne de téléphone ou de câble) est encore balbutiant, donc largement ouvert, au moins en Europe. Et la bataille promet d'être à la mesure des appétits : féroce.

Il s'agit, comme l'explique Georges Nahon, de Microsoft, d'occuper le vaste champ laissé libre entre la télématique (beaucoup de gens connectés, mais peu de capacités multimédias) et les consoles de jeux ou les CD-ROM (grande capacité, notamment graphique, mais faible connectivité). Microsoft, justement, affiche ses ambitions avec le lancement, programmé à la mi-1995, de son Microsoft Network.

L'IMPORTANCE DES CONTENUS

La firme de Bill Gates, champion mondial du logiciel, s'appuie sur la prochaine version de son logiciel vedette (Windows, déjà installé dans 60 millions d'ordinateurs dont 4,5 millions en France). Windows 95 sera son cheval de Troie dans les foyers, avec une connexion ultra-simple sur le MS Network (*Le Monde* du 11 janvier). La prévision est impressionnante (17 millions de foyers américains *« on line »* en 1998, tous réseaux confondus). Et le message aux éditeurs est simple : ralliez-vous à mon panache *Windows, les clients seront au bout du* fil, et nous chevaucherons les autoroutes de l'information vers la télévision interactive.

La réalité risque d'être plus complexe. Les services existant n'entendent nullement s'incliner. Les américains Compuserve (2,5 millions d'abonnés dans une centaine de pays) ou America On Line (dont la forte croissance, outre-Atlantique, s'explique notamment par la présence sur ce réseau des grands journaux américains) s'activent. Les rois de l'informatique contre-attaquent. Apple prépare son service E-World. IBM, partenaire de Prodigy aux Etats-Unis, intègre une connexion Internet sur ses nouveaux logiciels et réfléchit à des projets européens. Sur le Vieux Continent, trois grands éditeurs – Pearson en Grande-Bretagne, Burda en Allemagne, Matra-Hachette en France – s'associent pour lancer, cette année, Europe On Line et insistent sur le caractère ouvert de leur système. Infogrames, la société lyonnaise qui caracole en tête du peloton tricolore des éditeurs de jeux électroniques, a dévoilé, samedi 14 janvier, à Cannes, son système Infonie de navigation « en ligne » dans l'information multimédia, avec un modem loué.

Quant aux grands du téléphone, ils ont enfin admis, comme l'explique Gérard Eymery, le patron de France Télécom Multimédia, que *« tout viendra du service offert et des contenus disponibles, ce n'est pas un problème de réseaux »*.

Satjiv Chahil, en charge des nouveaux médias chez Apple, rappelle avec humour que si 30 % des foyers américains sont équipés d'un micro-ordinateur, 85 % sont technophobes... et qu'il faudra donc faire de grands progrès pour atteindre la simplicité d'usage qui a permis au téléphone ou à la télévision de pénétrer partout. L'avenir du multimédia est peut-être « en ligne ». Mais son présent est d'abord « en disque », et, entre les deux, le chemin de l'eldorado des réseaux risque d'être sinueux.

Michel Colonna d'Istria



L'Aérospatiale fournira un satellite à la Thaïlande

L'AÉROSPATIALE bénéficie d'une première. La compagnie thaïlandaise Shinawatra Satellite Public Limited a signé, lundi 16 janvier, à Paris, avec l'Aérospatiale un contrat de 200 millions de dollars (1,6 milliard de francs) pour la fourniture du satellite de télécommunications Thaicom-3. Ce contrat est une double première pour l'Aérospatiale : elle prend enfin pied sur le continent asiatique et gagne face au groupe américain Hughes, l'incontournable numéro un des constructeurs de satellites de télécommunications.

Outre la livraison du satellite et de ses « rechanges », ce contrat couvre la construction d'une station au sol et la mise en orbite de l'engin, à la fin de 1996, par un moyen de lancement encore à choisir. Cet engin de 2 700 kilos, équipé de 38 répéteurs, devrait assurer des services de télécommunications et de télévisinn directe au-dessus de la Thaïlande et de certaines zones d'Afrique, d'Asie et d'Australie.

Deux mille planteurs de tabac manifestent à Strasbourg

A L'APPEL de la FNSEA, du CNJA et des planteurs de tabac d'Alsace, deux mille manifestants français, allemands et autrichiens ont protesté, lundi 16 janvier, contre la baisse des revenus des producteurs. Une délégation syndicale CGT de la Seita s'est jointe au cortège pour protester contre le projet de privatisation.

Seloo les organisations agricoles, les producteurs français ont enregistré une baisse de 12 % de leurs revenus en deux ans alors que dans le même temps le prix du paquet de Gauloises est passé de 5,80 à 10,50 francs. De plus, l'avenir de cette culture est incertain en regard d'une production nationale qui couvre à peine 27 % de la consommation. *« C'est pourquoi les planteurs de tabac réclament le rétablissement des soutiens communautaires à la productian qui ont baissé de de 10* d *15 % selon les variétés »*, a déclaré Rémy Losser, secrétaire général de la Fédération nationale des producteurs de tabac de France. – *(Corresp. rég.)*

DÉPÊCHES

■ **AIR INTER : quatre organisations syndicales de navigants ont** déposé un préavis de grève partielle, pour mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20, de 8 heures à 11 heures et de 17 heures à 20 heures, pour dénoncer *« la fusion programmée d'Air France et* d'*Air Inter »*. La direction *« prévoit de réaliser l'essentiel* de *ses vols »*. L'USPNT, union de trois syndicats de navigants techniques (pilotes et officiers mécaniciens), ainsi que le SPIT (pilotes d'Air Inter), le SNPNAC (navigants de l'Aviation civile) et la section *« navigants commerciaux »* (hôtesses et stewards) de la CGT ont appelé ces personnels à poursuivre *« l'oction initiée le* 2 *décembre »* contre cette *« fusion »* programmée pour 1997.

■ **RENAULT** : la CGT réclame l'arrêt de la privatisation, à l'occasion du cinquantenaire de la nationalisatioo de Renault, et annonce le lancement d'une campagne à cet effet. Le syndicat estime que la mission du groupe public, qui consiste à *« bâtir* une *industrie outomobile forte tout en travaillant ou progrès social »*, est plus que jamais d'actualité. Chez RVI, la CFDT proteste contre le projet de la direction, présenté le 26 anvier prochain au comité central d'entreprise, de mettre fin à la production de groupes électrogènes, qui a représenté un chiffre d'affaires de 100 millions de francs en 1994 et *« enregistré de bons résultats à l'exportation »*.

■ **GRANDS MOULINS DE PARIS (GMP)** : le numéro un français de la farine, filiale du groupe Bouygues, a racheté les Grands Moulins de la Brie, situés eo Seine-et-Marne, à Verneuil-l'Etang, à la société coopérative La Brie. GMP, qui dispose désormais d'une capacité d'écrasement d'un million de tonnes, profitera du site des Grands Moulins de la Brie pour redéployer ses activités parisiennes. GMP doit en effet quitter d'ici à la fin 1996 les 5,3 hectares qu'il occupe à Paris dans la zooe Austerlitz-Tolbiac-Masséna. L'indemnité d'expropriation est fixée à 1,5 milliard de francs.

Les franchisés de Benetton se révoltent

A MAYENCE, quelque soixante-quinze franchisés de Benetton, venus d'Allemagne, mais aussi d'Espagne, de France et d'Italie ont décidé de s'associer, dimanche 15 janvier, pour protester notamment contre les campagnes publicitaires du groupe italien, qui, ajoutées à une conjoncture difficile, estiment-ils, mettent de nombreux détaillants en difficulté.

Les franchisés, qui se plaignent *d'une baisse du chiffre d'affaires en raison* de *la dégradation de l'image* de *lo marque »*, ont donc décidé de traîner le groupe devant les tribunaux. Au-delà même des campagnes de publicité, c'est tout le système de franchise de Benetton qui se trouve remis en cause par ces actions, alors même que le groupe annonce une production record de 64,5 millions d'articles en 1994, essentiellement grâce aux exportations hors d'Europe (+ 36 %).

Les récentes secousses monétaires poussent l'Europe à hâter l'adoption de l'écu

Pour éviter la sanction des marchés, les États ont intérêt à se doter d'un même instrument

Le calme semble revenir sur les marchés de change. Le regain de la lire s'est confirmé, lundi 16 janvier et mardi 17 janvier en matinée. La devise italienne s'échangeait autour de 1 047 pour un deutschemark contre 1 055 vendredi. Elle était tombée, jeudi 12 janvier, au plus bas niveau de son histoire face au mark, à 1 064,5. La peseta s'est également redressée à 86,85 pour un deutschemark.

LA CRISE MONÉTAIRE semble pour le moment surmontée. Mais toutes les conséquences de la vague de défiance qui a touché successivement le peso mexicain, la lire italienne, la peseta espagnole, la couronne suédoise, le baht thaïlandais, le dollar de Hongkong, le dollar australien et le dollar canadien, ne sont pas encore connues. Certains économistes pronostiquent un ralentissement sensible de la croissance dans les pays « émergents » (en développement) pour qui les capitaux vont coûter plus cher. En tout cas, cette crise démontre de façon éclatante la réalité et les effets de la mondialisation des marchés financiers, c'est-à-dire la similitude toujours plus grande des exigences et des comportements des grands investisseurs internationaux.

Comme le résume en « une » le *Herald Tribune* du 16 janvier : *« La globalisation des marchés veut dire plus de secousses. »* Pour tenter d'échapper à cette logique face à laquelle les gouvernements et les Etats semblent impuissants, certains observateurs ne voient pas d'autre issue en Europe que d'accélérer la réalisation de l'Union monétaire. La logique est imparable : pour éviter les remous monétaires, supprimons les monnaies. Le paradoxe, c'est que les attaques contre la peseta espagnole et la lire italienne soulignent à la fois la nécessité de créer une monnaie unique et la difficulté de sa mise en place.

En tout cas, quelque chose s'est bien cassé dans le mouvement international de capitaux, qui a essentiellement irrigué au cours des dernières années l'Asie et l'Amérique du Sud. *« Une bulle spéculative chasse l'outre. La bulle obligataire o été remplacée par la bulle des pays émergents, elle vient d'éclater et 40 milliards de dollars ont quitté ces pays en quelques jours »*, explique un analyste. La naissance de cette bulle pourrait remonter au début des années 90. L'erreur initiale serait celle de la Réserve fédérale américaine (Fed) qui, en rémunérant trop peu l'argent à court terme, a incité les capitaux américains à s'investir massivement dans les pays émergents. Environ 120 milliards de dollars sont sortis des portefeuilles américains pour s'investir au-dehors en 1993 et 1994. La hausse du loyer de l'argent aux Etats-Unis tout au long de l'année dernière a fini par mettre sous pression toutes les moonaies liées au dollar.

VAGUES DE DÉFIANCE

« Nous sommes dans une phase compliquée de gestion de l'endettement international », résume un économiste. *« Partout, l'assainissement des budgets des Etats* nécessite *une réduction des dépenses et une augmentation* de *la pression fiscale »*, ajoute-t-il. Ce qu'il y a de nouveau, c'est que la contrainte exercée par les marchés sur les gouvernements tend à devenir la même quel que soit le niveau de maturité des économies. La pression des marchés sur des pays qui se sont ouverts aux capitaux extérieurs tend à devenir homogène. Une contrainte jugée d'autant plus difficile à supporter dans des pays qui ont besoin d'un surcroît d'épargne pour se développer plus vite, qui font face à de graves problèmes sociaux (Mexique) ou qui sortent à peine de la récession (Italie, Espagne, Suède) et qui risquent de rater la majeure partie de la reprise.

Née au Mexique, la défiance des investisseurs à l'égard des monnaies dites « faibles », c'est-à-dire de pays jugés trop endettés, s'est répandue par vagues successives. La première a touché par contagion l'Amérique latine, puis l'Europe du Sud, elle aussi latine, puis les pays émergents et pour finir l'ensemble des pays endettés, y compris le Canada et l'Australie.

L'accélération du passage à la monnaie unique est-elle une solution ? Les experts de l'Unioo européenne s'opposent aujourd'hui sur la stratégie à adopter. Certains pensent qu'une création rapide de la monnaie unique par le « noyau dur » des pays les plus performants de l'Union ferait subir un nouveau choc aux monnaies les plus faibles. En clair, la lire et, dans une moindre mesure, la peseta ou la couronne suédoise seraient peu ou prou assimilées aux devises de laissés-pour-compte, c'est-à-dire de pays périphériques. Les plus optimistes estiment, au contraire, que l'écu aurait un effet de démonstration auprès des autres pays. *« Si certains pays arrivent les premiers* d *la monnaie unique, cela pourra servir de stimulant pour les autres afin qu'ils améliorent encore leur politique économique »*, a déclaré mercredi le commissaire européen italien Mario Monti.

En tout cas, le pari de faire cette mutation en 1997 n'est pas encore abandonné. Il semble même y avoir une relative unanimité à la tête de l'Etat en France, que ce soit à l'Elysée, à Matignon ou à Bercy pour tenter de tout faire pour passer à la monnaie unique dans deux ans. La France y gagnerait le droit de partager les décisions en matière monétaire, ce qu'elle ne peut faire aujourd'hui, puisque sa politique est à la remorque de la Bundesbank. La Commission européenne et l'Institut monétaire européen (IME) continuent de leur coté à ne pas exclure la date de 1997, bien qu'ils n'y croient plus guère. Néanmoins, ils travaillent sur les modalités techniques d'introduction de l'écu.

Le traité de Maastricht prévoit le passage à la monnaie unique dès 1997, si la moitié des quinze pays répondent aux conditions économiques fixées et acceptent de s'y lancer, et au plus tard en 1999 avec les pays qui répondront aux critères. Pour y arriver, il faudrait que huit pays de l'Union remplissent les conditions. Le noyau dur pourrait être constitué avec le deutschemark, le florin néerlandais, le franc belgo-luxembourgeois, le schilling autrichien, le franc français, la couronne danoise et la livre irlandaise.

Paradoxe : la France fait partie des pays de cette liste des possibles, qui doivent faire le plus gros effort. Si elle vise la première échéance, il lui faudra réduire dans des proportions importantes ses déficits publics estimés pour 1995 au sens de Maastricht à environ 4,6 % du PIB (5,6 % en 1994), alors que le seuil pour passer à la monnaie unique est fixé à 3 %. A défaut d'être imposée directement par les marchés, la contrainte sera considérable sur l'économie française pour les dépenses sociales comme budgétaires.

Éric Leser

La France pour la monnaie unique dès 1997

Le système mooétaire européen (SME) fonctionne et a fait la preuve de sa robustesse lors des récents remous monétaires, a affirmé, lundi 16 janvier, le ministre français de l'économie, Edmond Alphandéry, à Bruxelles. Il présidait la première réunion, sous présidence française, des ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne.

M. Alphandéry a saloé l'entrée récente du schilling autrichien dans le SME et a déclaré : *« Je souhaite qu'il y ait au moins huit pays prêts en 1997 pour réaliser la monnaie unique et vous pouvez me faire confiance, je ferai tout pour que la France soit au rendez-vous. »*

La Swiss Bank est soupçonnée de délit d'initié

Ses méthodes relancent le débat sur les moyens de lutter contre les manipulations des marchés

LONDRES
correspondance

Un montage financier inédit, réalisé par la Swiss Bank Corporation (SBC) et destiné à faciliter l'offre publique d'achat (OPA) hostile lancée par le conglomérat britannique Trafalgar House contre Northern Electric, a rouvert le débat sur les carences de la législation contre le délit d'initié en Bourse. Dans toutes les banques d'affaires de la City comme de Wall Street, il existe une cloison étanche – surnommée la *« muraille de Chine »* : d'un côté, on prépare les montages financiers relatifs aux fusions-acquisitions ; de l'autre, les courtiers émettent des titres ou vendent directement sur le marché. Si des informations traversent ce mur, il y a délit d'initié, sévèrement puni par la loi.

Banque conseil du groupe Trafalgar House dans son OPA contre la Northern Electric, la SBC a acheté des titres de l'une des douze compagnies régionales d'électricité privées de Grande-Bretagne, quelques semaines avant l'annonce, le 19 décembre, du coup en Bourse. Il s'agissait de prêter main forte au conglomérat et de réaliser une jolie plus-value. Menée par la maison mère de Zurich, cette opération ne contrevient pas au texte de la loi, celle-ci autorisant les transactions destinées à *« faciliter lo conclusion d'une ocquisition »*. Mais bon nombre d'experts de la City estiment que des informations de première main ont bieo été utilisées, comme l'atteste la forte hausse des cours et des volumes de Northern Electric avant l'annonce du projet d'OPA.

La Bourse de Londres examine l'affaire, qui a été évoquée, la semaine dernière, an Parlement par l'opposition travailliste. Cette vive controverse pourrait inciter le ministre du commerce et de l'industrie, Michael Heseltine, à sonmettre l'offre de Trafalgar House à la commission des fusions et des monopoles (MCC). Il s'agit en effet d'un sujet d'intérêt public, étant donné le quasi-monopole exercé par la firme dans le nord-est de l'Angleterre et le caractère politiquemeot sensible d'un secteur dénationalisé il y a cinq ans par le gouvernement Thatcher.

UNE GRANDE CRÉATIVITÉ

Swiss Bank risque de payer aujonrd'hui le prix de son succès. Dotée de la notation AAA – la meilleure accordée par les agences d'évaluation financière, au-dessus de tout soopçon, considérée comme la vedette du marché des produits dérivés, présidée par une star de l'ingénierie financière, Rudy Boni, SBC passe pour l'établissement financier le plus rentable de la place de Londres. Ses bénéfices annuels sont estimés à plus de 600 millions de livres (environ 4,8 milliards de francs). La grande créativité de la maison de High Timber Street, qui compte plus de mille deux cents employés, et couvre l'Europe, le Proche-Orient et l'Afrique, lui a permis de rafler bien des mandats.

« Nous n'avons rien fait d'*incorrect ; nous n'avons pas commis* de *délit d'initié »*, déclare la SBC, visiblement inquiète de l'ampleur de la cootroverse. La lutte contre le délit d'initié et les autres manipulations des marchés est en effet à l'ordre du jour, à la suite du mouvement suspect eo Bonrse de nombreux titres. Devant les hésitations de M. Heseltine, un ultralibéral, à poursuivre les indélicats devant les tribunaux, bien des professionnels réclament l'instauration d'un organisme autonome. La City, qui s'attend à une vague de rachats ou d'OPA spectaculaires dans les prochains mois, au fur et à mesure que la reprise économique s'accélère, est sur le qui-vive.

Marc Roche

Malgré ses bénéfices, le Crédit lyonnais Nederland réduit de nouveau ses effectifs

AMSTERDAM
de notre correspondant

Le Crédit lyonnais Nederland (CLBN) va tailler une nouvelle fois dans ses effectifs. Alors qu'un premier plan d'amélioration de la rentabilité de l'établissement visait la suppression de 665 emplois à l'horizoo 1996, la direction a récemment annoncé la disparition de 600 postes snpplémentaires, doot 200 liés aux désinvestissements d'un certain nombre d'activités. En moins de six ans, la deuxième filiale européenne du Lyonnais aura donc perdu 1 165 de ses 3 235 salariés (*Le Monde* du 29 septembre 1994).

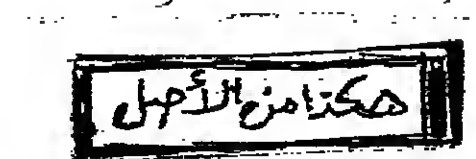
Au siège de Rotterdam, on défend cette nouvelle coupe dans le personnel par la nécessité d'accroître le rendement net sur fonds propres, passé de 1,5 % fin 1991 – année noire de la crise due aux crédits abusifs accordés au couple Parretti-Fiorini – à *« près de 5 % actuellement »*, a précisé au *Monde* Willem Van Driel, président du CLBN. Objectif affiché par ce transfuge d'une grande banque néerlandaise : 12 % fin 1996.

Le Crédit lyonnais est aujourd'hui la quatrième banque des Pays-Bas, et la première étrangère.

3 % DE PART DE MARCHÉ

Mais cette position est moins confortable qu'il n'y paraît. Car les trois géants néerlandais – ABN-AMRO, ING et Rabn – ne lui laissent qu'une portion congrue : à peine *« 3 % de part de marché »*, reconnaît son président. C'est pour tenter d'améliorer sa position que le CLBN a entamé en 1992 une réforme passant par la baisse des effectifs et par une organisation par segments de sa clientèle – particuliers, eotreprises, *merchant bank*, etc. –, avec ses propres équipes, moyens mercatiques et objectifs. Parallèlement, la direction a commandé un audit à une société extérieure. *« Il est bon d'avoir lo vision d'un tiers »*, commente Willem Van Driel, qui n'attend cependant pas « de *recommandations bouleversantes »*. 1995 ne sera donc pas une année tranquille et verra, par ailleurs, la nomination d'un nouveau vice-président en remplacement dn français Maurice Bellet, nommé à la tête de la Banque Colbert : Jean-Clande Leclercq, ex-membre de la direction ceotrale Europe do groupe. La banque a cependant bouclé son exercice précédent sur un bénéfice net en hausse estimé, de bonne source, entre 40 et 45 millions de florins (environ 120 et 135 millions de francs), contre 30 millions en 1993.

Alain Franco



LA BOURSE DE TOKYO n'a été que peu affectée par le séisme qui a frappé le Japon, le plus violent depuis cinquante ans. l'indice Nikkei a perdu 0,46 % en clôture.

LA LIRE était en baisse mardi 17 janvier à l'ouverture des cotations, à cause des difficultés rencontrées par Lamberto Dini, chargé de constituer le nouveau gouvernement italien.

LE TAUX LOMBARD de la Banque nationale suisse (BNS) a été fixé mardi 17 janvier à 5,5 %, *soit en hausse* de 0,125 point par rapport à la veille (5,375 %).

L'ALUMINIUM est revenu lundi 16 janvier à son plus haut cours depuis *septembre 1990, il a enregistré* un gain de 21 dollars à 2 088 dollars la tonne.

LA BANQUE CENTRALE du Mexique a annoncé avoir retiré 1,060 milliard de dollars en bons du Trésor, pour *« diminuer les pressions qui se sont exercées sur le marché de ces titres ».*

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | SBF 120 ↘ 3 mois

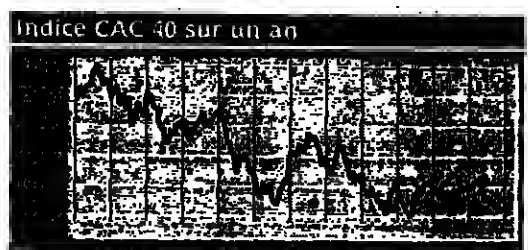
NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Nouvelle hausse à Paris

La Bourse de Paris entamait la séance du mardi 17 janvier sur une nouvelle progression de 0,36 % de l'indice CAC 40, *qui s'inscrivait* à 1.879,46 points. La hausse de Wall Street lundi soir, celle du Matif, des bunds et du Pibor mardi matin ainsi que la fermeté du dollar ont encouragé les investisseurs. Les analystes estiment pourtant que les volumes de transactions devraient rester relativement faibles.

La veille, stimulée par une accalmie sur le front des monnaies sud-européennes, la Bourse de Paris avait déjà confirmé les bonnes dispositions qu'elle affichait vendredi en fin de journée. L'indice CAC 40 affichait en fin de séance un gain de 1,02 % à 1.872,81 points. *Le marché* était une fois de plus calme avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 2,7 milliards de francs.

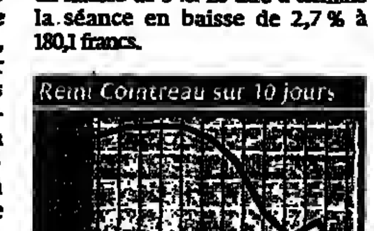
Du côté des valeurs, les gestionnaires ont relevé un net courant acheteur sur les titres du secteur automobile ainsi que sur celles sensibles à l'évolution du dollar. Les échanges ont été importants sur Michelin, qui a progressé de 3,86 %. Divers analystes préconisent cette valeur à l'achat, appuyant leurs recommandations sur une éventuelle hausse des prix des pneumatiques du fabricant français. Labinal a fini sur un gain de 5,7 % après l'annonce d'une hausse de 10 % des facturations du groupe l'an dernier.


Indice CAC 40 sur un an

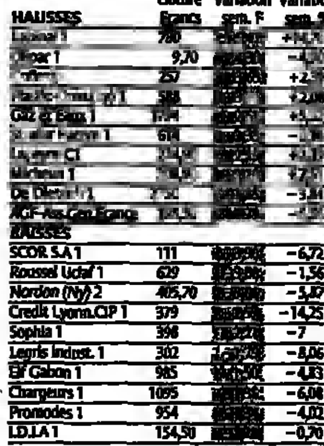
CAC 40/5 jours

Rémy-Cointreau, valeur du jour

« Toute variation du dollar de 20 centimes se traduit par un impact de 30 millions dans nos comptes », confiait, lundi 16 janvier, le directeur *financier de Rémy-Cointreau.* Les analystes qui tablaient sur une croissance d'environ 20 % ont, en raison des dernières fluctuations monétaires, dû revoir leurs prévisions à la baisse. Pour le premier semestre, le groupe a réalisé un bénéfice net consolidé part du groupe de 135 millions de francs au premier semestre, en hausse de 5 %. Le titre a terminé la séance en baisse de 2,7 % à 180,1 francs.


Remi Cointreau sur 10 jours

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



HAUSSES	Clôture Francs	Variation sem. F	Variation sem. %
[illegible] 1	780	[illegible]	+14,[illegible]
[illegible]oar 1	9,70	[illegible]	−4,[illegible]
[illegible]	257	[illegible]	+2,[illegible]
[illegible] 1	588	[illegible]	+2,08
Gaz et Eaux 1	[illegible]	[illegible]	+[illegible]
[illegible] 1	614	[illegible]	[illegible]
[illegible] CI	[illegible]	[illegible]	+[illegible]
Michelin 1	[illegible]	[illegible]	+7,[illegible]
De Dietrich 1	[illegible]	[illegible]	−3,84
AGF-Ass.Gen.France	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BAISSES			
SCOR S.A 1	111	[illegible]	−6,72
Roussel Uclaf 1	629	[illegible]	−1,56
Nordon (Ny) 2	405,70	[illegible]	−5,[illegible]
Credit Lyonn.CIP 1	379	[illegible]	−14,25
Sophia 1	398	[illegible]	−7
Legris Indust. 1	302	[illegible]	−8,06
Elf Gabon 1	985	[illegible]	−4,83
Chargeurs 1	1095	[illegible]	−6,08
Promodes 1	954	[illegible]	−4,02
LD.LA 1	154,50	[illegible]	−0,70

VALEURS LES PLUS ACTIVES

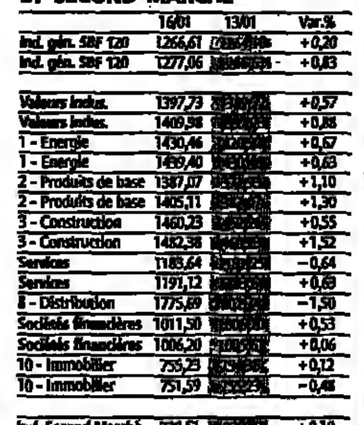
	Titres échangés	Capitalisation en KF
Michelin 1	97200	20223110
Lafarge Coppee 1	43440	16027124
Air Liquide 1	21100	15606470
Carrefour 1	5700	11947620
LVMH Moet Vuitton1	11790	10019470
Elf Aquitaine 1	22214	8273626,80
Alcatel Alsthom 1	15540	7253332
Eaux (Gle Des) 1	13830	6984740
Saint-Gobain 1	9030	5674930
Rhone Poulenc A 1	40620	5352101

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

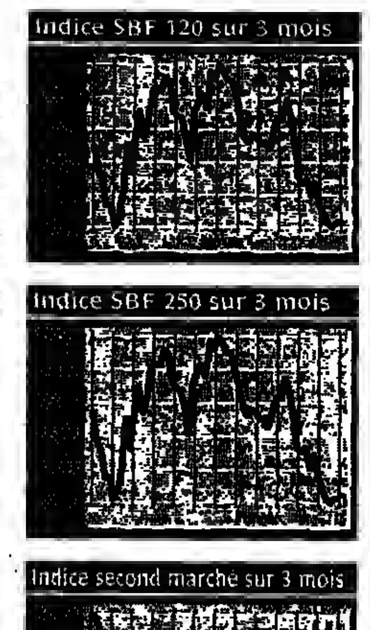


HAUSSES	Clôture Francs	Variation semaine F	Variation semaine %
[illegible]	2[illegible]	[illegible]	−[illegible]
[illegible] 2	2[illegible]8	[illegible]	−[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	−[illegible]
[illegible] 1	618	[illegible]	−4,92
[illegible] 2	399,50	[illegible]	+0,58
BAISSES			
Elysee Inv. 1	31,80	[illegible]	−9,14
[illegible](Cathiard)Ly	151	[illegible]	−8,4[illegible]
P.C.W. 3	93,70	[illegible]	+0,48
[illegible] 2	92,30	[illegible]	−10,30
[illegible] 2	115	[illegible]	−11,53

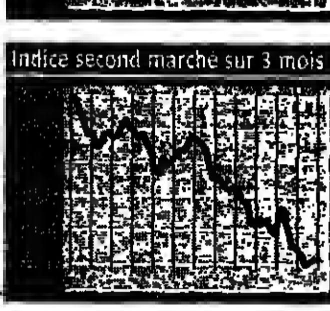
INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ



	16/01	13/01	Var.%
Ind. gén. SBF 120	1266,61	[illegible]	+0,20
Ind. gén. SBF 120	1277,06	[illegible]	+0,83
Valeurs indus.	1397,73	[illegible]	+0,57
Valeurs indus.	1409,98	[illegible]	+0,88
1 - Energie	1430,46	[illegible]	+0,67
1 - Energie	1439,40	[illegible]	+0,63
2 - Produits de base	1387,07	[illegible]	+1,10
2 - Produits de base	1405,11	[illegible]	+1,30
3 - Construction	1460,23	[illegible]	+0,55
3 - Construction	1482,38	[illegible]	+1,52
Services	1183,64	[illegible]	−0,64
Services	1191,12	[illegible]	+0,69
8 - Distribution	1775,69	[illegible]	−1,50
Sociétés financières	1011,50	[illegible]	+0,53
Sociétés financières	1006,20	[illegible]	+0,06
10 - Immobilier	755,23	[illegible]	+0,12
10 - Immobilier	751,59	[illegible]	−0,48
Ind. Second Marché	239,51	[illegible]	+0,10


Indice SBF 120 sur 3 mois

Indice SBF 250 sur 3 mois


Indice second marché sur 3 mois

Baisse limitée à Tokyo

La Bourse de Tokyo est restée assez terne mardi 17 janvier, alors qu'un très puissant tremblement de terre touchait le centre du pays et faisait plus d'un millier de morts. Sur des ventes sporadiques, l'indice Nikkei a perdu 89,85 points, soit 0,46 %, à 19 241,32 points. Le volume est resté peu étoffé avec seulement 210 millions de titres échangés contre 360 millions vendredi. Du côté des valeurs, ce sont les assureurs non-vie qui ont été les plus touchés dans la perspective des demandes d'indemnisation liées au tremblement de terre, alors qu'en revanche les valeurs liées au bâtiment ont bénéficié d'une bonne demande.

La veille, Wall Street avait continué sur sa lancée de vendredi, encouragée par les spéculations sur un ajournement du prochain relèvement des taux directeurs américains qui était attendu pour la fin janvier. *L'indice Dow Jones a gagné* 23,88 points, soit 0,61 %, à 3 932,34 points. La Bourse de Londres a continué d'accroître ses gains en terminant la séance en hausse de 0,9 %, à 3 076,70 points. Outre-Rhin, Francfort a également fini la séance en hausse sensible. Les valeurs ont gagné 1,46 % dans un marché calme.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 16/01	Cours au 13/01	Var. en %
Paris CAC 40	[illegible]	[illegible]	—
New-York/DJ indus.	[illegible]	[illegible]	—
Tokyo/Nikkei	19331,200	19331,200	—
Londres/FT100	[illegible]	3048,[illegible]	—
[illegible]/Dax 30	[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	[illegible]	[illegible]	—
[illegible] 20	[illegible]	[illegible]	—
Bruxelles/Général	1369,550	1364,400	—
Suisse/SBS	282,560	279,050	—
Milan/MIB 30	15624	14844	—
Amsterdam/GE. Cbs	277,900	276,300	—
Stockholm/Affarsal	1175,400	1165,090	—
Londres FT30	2365,400	2346,800	—
Hong Kong/Hang S.	7504,240	7252,340	—
Singapour/Strait t	2107,390	2080,730	—

NEW YORK — Les valeurs du Dow-Jones

	16/01	13/01
Alcoa	88,50	89,12
Allied Signal	36	35,50
American Express	30,25	30
AT & T	49,62	49
Bethlehem	17,75	18
Boeing Co	48,87	49,37
Caterpillar Inc.	57,12	57
Chevron Corp.	44,12	44,12
Coca-Cola Co	50,62	49,75
Disney Corp.	47,62	46,62
Du Pont Nemours&Co	56,62	56,12
Eastman Kodak Co	48,75	48,12
Exxon Corp.	60,75	60,87
Gen. Motors Corp.H	35,50	35
Gen. Electric Co	52,62	52
Goodyear T & Rubbe	38,25	37,50
IBM	72,50	[illegible]
Intl. Paper	79,37	29,25
J.P. Morgan Co	60,87	59,87
Mc Don Dougl	48,25	48
Merck & Co.Inc.	38,25	37,87
Minnesota Mng.&Mfg	53,12	52
Philip Moris	57,87	57,87
Procter & Gamble C	68	63,37
Sears Roebuck & Co	47,50	47,75
Texaco	60,62	60,75
Union Carb.	29,62	29,37
Utd Technol	64,50	63,87
Westingh. Electric	13,87	13,12
Woolworth	16,12	16

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

	16/01	13/01
Allied Lyons	5,40	5,30
Barclays Bank	5,89	5,87
B.A.T. Industries	4,60	4,50
British Aerospace	4,48	4,42
British Airways	3,79	3,85
British Gas	3,12	3,09
British Petroleum	4,21	4,16
British Telecom	4,05	4,07
B.T.R.	3,06	3,06
Cadbury Schweppes	4,12	4,15
Eurotunnel	3,19	3,17
Glaxo	6,87	6,86
Grand Metropolitan	3,88	3,82
Guinness	4,34	4,28
Hanson Plc	2,45	2,40
Great Ic	5,42	5,37
H.S.B.C.	6,52	[illegible]
Imperial Chemical	7,85	7,67
Lloyds Bank	5,55	5,48
Marks and Spencer	3,96	3,91
National Westminst	4,91	4,80
Peninsular Orienta	5,84	5,85
Reuters	4,40	4,28
Saatchi and Saatch	1,11	1,03
Shell Transport	7,09	7,04
Smithkline Beecham	4,72	4,63
Tate and Lyle	4,37	4,29
Univeler Ltd	11,82	11,79
Wellcome	6,58	6,62
Zeneca	8,94	8,88

FRANCFORT — Les valeurs du Dax 30

	16/01	13/01
Allianz Holding N	2435	2395
Basf AG	318	311
Bayer AG	354	349,20
Bay hyp&Wechselbk	399	398
Bayer Vereinsbank	439	436
BMW	774	768
Commerzbank	324,50	318,80
Continental AG	226,50	221
Daimler-Benz AG	761,20	749
Degussa	454	449
Deutsche Babcock A	198,50	199
Deutsche Bank AG	716	702
Dresdner BK AG FR	401,50	397
Henkel VZ	540	545
Hoechst AG	326,70	320,80
Karstadt AG	531	529
Kaufhof Holding	[illegible]	448
Linde AG	915	897
DT. Lufthansa AG	194,50	194,30
Man AG	414	407
Mannesmann AG	421	414
Mettallges AG	139,50	135
Preussag AG.	453,50	443
Rwe	435	429,50
Schering AG	1058	1062
Siemens AG	657	648
Thyssen	295	289,50
Veba AG	525,80	516,80
Viag	496	487,50
Wellag AG	1000	1000

New York. Dow Jones sur 3 mois

Londres. FT100 sur 3 mois

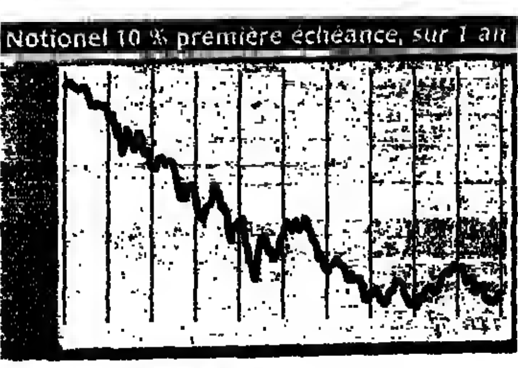
Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Consolidation

Le marché obligataire est resté bien orienté lundi 16 janvier, le contrat notionnel mars gagnant en compensation 0,08 %, clôturant à 110,74, sur un marché toutefois très creux en raison de la fermeture du marché américain. Le court terme est resté également bien orienté et le contrat Pibor mars a progressé de 0,05 point, à 93,60, ont précisé les professionnels. Les opérateurs attendent des décisions des banques centrales, en particulier de la Bundesbank dont le conseil central se réunit jeudi prochain. Par ailleurs, les anticipations sur l'initiative de la Réserve fédérale américaine le 31 janvier restent partagées. La crise mexicaine fait douter d'un relèvement important de taux de la Fed et certains opérateurs escomptent un resserrement de seulement 0,25 point.


Notionel 10 % première échéance, sur 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

France jour le jour	5,31
Pibor 3 mois	6
Eurofranc 3 mois	—
US Bond 7,50 % 11/2024	7,68
Fed Funds	5,50
Eurodollar 3 mois	93,30
Bund 6,75 % 2004	7,42
Allemagne jour le jour	4,75
Euro DM 3 mois	94,64
Gilt 6,75 % 10/2004	8,64
Royaume-Uni jour le jour	5

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 16/01	Taux au 13/01	Indice (base 100 fin 93)
Fonds d'État 3 à 5 ans	7,80	7,83	100,21
Fonds d'État 5 à 7 ans	7,93	7,97	100,35
Fonds d'État 7 à 10 ans	8,17	8,20	100,28
Fonds d'État 10 à 15 ans	8,22	8,30	100,69
Fonds d'État 20 à 30 ans	8,54	8,58	100,77
Obligations françaises	8,39	8,41	100,14
Fonds d'État à TME	−0,66	−0,66	99,85
Fonds d'État à TRE	−0,55	−0,61	99,61
Obligat. franç. à TME	−0,55	−0,53	99,70
Obligat. franç. à PSR	+0,15	+0,14	100,13

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire : 8,25 %)

	16/01	13/01
Jour le jour	5,31	—
Jour le jour	5,37	—
1 mois	5,44	5,56
3 mois	5,82	5,94
6 mois	6,29	6,41
PIBOR FRANCS		
1 mois	5,62	—
1 mois	5,62	—
2 mois	5,81	—
2 mois	5,81	—
3 mois	6	—
3 mois	6	—
PIBOR ECU		
Pibor Ecu 3 mois	6,32	—
Pibor Ecu 3 mois	6,32	—
Pibor Ecu 6 mois	6,68	—

MATIF

Échéances	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
NOTIONEL 10 %					
Mars 95	135838	[illegible]	110,72	[illegible]	110,66
Juin 95	513	[illegible]	109,72	[illegible]	109,92
Sept. 95	125	[illegible]	108,90	[illegible]	109,36
Déc. 95	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	36250	[illegible]	93,59	[illegible]	93,55
Juin 95	25255	[illegible]	93,10	[illegible]	93,07
Sept. 95	10769	[illegible]	92,82	[illegible]	92,80
Déc. 95	5830	[illegible]	92,59	[illegible]	92,55
ECU LONG TERME					
Mars 95	1408	[illegible]	80,76	[illegible]	80,74
Juin 95	—	[illegible]	—	[illegible]	80,48

Échéances	volume	premier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
Janvier 95	27471	[illegible]	1867	[illegible]	1862
Février 95	6	[illegible]	1872	[illegible]	1871,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,307 | US/DM ↘ 1,509 | US/¥ ↘ 97,250 | DM/F ↘ 3,456 | £/F ↘ 8,271

La lire baisse à nouveau

Le deutschemark était à 3,4580 francs, mardi 17 janvier, au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4550 francs lundi soir. Le dollar progressait également à 5,2935 francs, 1,5360 deutschemark et 99,10 yens contre respectivement 5,2870 francs, 1,5310 mark, et 98,47 yens dans les échanges de lundi en fin de journée.

La lire repartait à la baisse mardi 17 janvier à l'ouverture des cotations à cause des difficultés rencontrées lundi soir par Lamberto Dini, chargé de constituer le nouveau gouvernement italien. La monnaie italienne cotait mardi matin 1048,95 marks contre 1047,95 en clôture lundi soir.

	17/01	16/01
FRANCFORT : USD/DM	1,68	1,50
TOKYO : USD/Yens	103,65	97,25

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 16/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	346,0100	333	357
Allemagne (100 dm)	345,6900	—	—
Ecu	6,5495	—	—
Ecu	6,5525	—	—
Etats Unis (1 usd)	5,3095	5	5,6000
Etats Unis (1 usd)	5,3080	—	—
Belgique (100 F)	16,7840	16,2000	17,3000
Belgique (100 F)	16,7865	—	—
Pays-Bas (100 fl)	308,2500	—	—
Pays-Bas (100 fl)	308,5900	—	—
Italie (1000 lir.)	3,2725	3,0300	3,5000
Italie (1000 lir.)	3,3120	—	—
Danemark (100 krd)	87,7800	83	93
Danemark (100 krd)	87,7600	—	—
Irlande (1 iep)	8,2350	7,8500	8,6000
Irlande (1 iep)	8,2260	—	—
Gde-Bretagne (1 L)	8,3310	7,9000	8,7500
Gde-Bretagne (1 L)	8,3290	—	—

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Etats-Unis (dollar)	5,30	[illegible]	5,30	[illegible]
Yen (100)	5,38	[illegible]	5,39	[illegible]
Deutschemark	3,45	[illegible]	3,45	[illegible]
Franc Suisse	4,10	[illegible]	4,11	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,33	[illegible]	3,32	[illegible]
Livre sterling	8,32	[illegible]	8,31	[illegible]
Peseta (100)	4,03	[illegible]	4,03	[illegible]
Franc Belge	16,77	[illegible]	16,77	[illegible]
Dollar Canadien	3,76	[illegible]	3,76	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,44	5,81	6,25
Eurodollar	5,65	6,06	6,50
Eurolivre	5,93	6,31	6,75
Eurodeutschemark	4,82	5	5,25

L'OR

	cours 16/01	cours 13/01
Or fin (k. barre)	64500	64500
Or fin (k. barre)	64500	64000
Or fin (en lingot)	64750	64900
Or fin (en lingot)	64900	64600
Once d'Or Londres	377,25	379,80
Once d'Or Londres	379,80	377,45
Pièce française(20f)	375	373
Pièce française(20f)	373	372
Pièce suisse (20f)	373	372

LE PÉTROLE

	cours 16/01	cours 13/01
WTI (New York)	16,20	16,20
Brent (Londres)	16,25	16,14
Crude Oil (New York)	17,58	17,44

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	16/01	13/01
Dow-Jones comptant	—	[illegible]
Dow-Jones à terme	186,46	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	—	[illegible]
Cuivre à 3 mois	—	[illegible]
Aluminium comptant	—	[illegible]
Aluminium à 3 mois	—	[illegible]
Plomb	—	[illegible]
Plomb à 3 mois	—	[illegible]
Etain	—	[illegible]
Etain à 3 mois	—	[illegible]
Zinc	—	[illegible]
Zinc à 3 mois	—	[illegible]
Nickel	—	[illegible]

MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent	4,81	[illegible]
Platine	405,50	405,50
Palladium	157,75	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES		
[illegible]	1,2[illegible]	[illegible]
[illegible] (Chicago)	2,33	[illegible]
[illegible] (Chicago)	5,51	[illegible]
[illegible] (Chicago)	154,40	[illegible]
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
[illegible] (Londres)	105,50	[illegible]
[illegible] (Chicago)	0,40	[illegible]
SOFTS		
Cacao (New York)	1380	[illegible]
Café (Londres)	2782	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1745,99	[illegible]
Sucre roux (Paris)	399	400,50
Coton (New York)	0,90	[illegible]
Jus d'orange (NY)	1,08	1,05

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 17 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 6,38
Cours relevés à 10 h 15

CAC 40 ↗ PARIS
+0,42 %
CAC 40 : 1880,63

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	6250	6250	—	153,58
B.N.P. (T.P)	1014	1005	-0,89	49,25
Cr.Lyonnais(T.P.)	928	920	-0,86	50,35
Renault (T.P.)	1820	1839	+1,04	92,85
Rhone Poulenc(T.P)	1931	1959	+1,45	101,52
Saint Gobain(T.P.)	1111	1111	—	79,01
Thomson S.A (T.P)	1085	—	—	46,89
Accor 1	546	554	+1,47	18
Air Liquide 1	737	740	+0,41	14
Alcatel Alsthom 1	465,20	466,20	+0,21	15
Alcatel Cable 1	411	410	-0,24	10
Alspi 1	355,10	355,10	—	14
AGF-Ass.Gen.France	195	198,50	+1,79	12
Axa 1	237	237,80	+0,34	5
Bail Invest. 1	900	891	-1	70,10
Bancaire (Cie) 1	510	515	+0,98	10
Bque Colbert C2#	105	105	—	10
Bazar Hot. Ville 2	530	—	—	16
Berger (M) 2	1439	—	—	17,50
BIC 1	677	677	—	6
BIS 1	325	327	+0,62	4
B.N.P. 1	247,20	249,30	+0,85	5
Bollore Techno.1	470	469	-0,21	22
Bongrain 1	2825	2802	-0,81	61
Bon Marche (Au) 1	903	892	-1,22	5,50
Bouygues 1	530	529	-0,19	11
Canal + 1	829	835	+0,72	25
Cap Gemini Sogeti1	164,40	164,50	+0,06	7
Carnaudmetalbox 1	187,70	187,90	+0,11	4
Carrefour 1	2097	2094	-0,14	42
Casino Guichard 1	138	139,10	+0,80	5
Casino Guich.ADP 1	118,20	118,10	-0,08	5,25
Castorama Dl (Li)1	720	720	—	9,40
C.C.F. 1	204	205,30	+0,64	4,30
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	59,30	—	—	2,40
Cegid (Ly) 1	410	414	-0,96	25
CEP Communication1	436	436	—	7,50
Cerus Europ.Reun 1	87	87,90	+0,57	10
Cetelem 1	933	940	+0,75	20
CGIP 1	1041	1048	+0,67	34
Chargeurs 1	1110	1095	-1,35	14
Christian Dior 1	412	411	-0,24	5
Ciments Fr.Priv.B1	221	219	-0,90	17,50
Clarins 1	408,80	411	+0,54	6,60
Club Mediterranee1	407,90	407	-0,22	7
Coflexip	248	257	+3,63	—
Colas 1	880	872	-0,91	22
Comptoir Entrep. 1	219	—	—	7,50
Comptoir Moder. 1	1307	1314	+0,54	20
CPR Paris.Reesc. 1	335	334	-0,30	20
Cred.Fon.France 1	767	771	+0,52	37,50
Credit Local Fce 1	376,30	378	+0,45	11
Credit Lyonn.CIP 1	389	379	-2,57	10
Credit National 1	389	388	-0,26	20
CS(ex.CSEE)1	345	348	+0,87	3
Damart 1	5400	5360	-0,74	60
Danone 1	741	744	+0,40	15,50
Dassault-Aviation1	440	440	—	7
Dassault Electro 1	385	385	—	4,80
De Dietrich 1	2700	2750	+1,85	49
Degremont 1	374,50	375	+0,15	6,50
Dev.R.N-P.Cal#Li 2	68,80	69,50	+1,02	—
DMC (Dollfus Mi)1	302	302	—	4
Docks France 1	653	651	-0,31	11
Dynaction 1	135,10	134,50	-0,44	5
Eaux (Cie Des) 1	505	505	—	11
E.B.F 1	903	903	—	15
Ecco 1	603	599	-0,66	10
Eiffage 1	789	798	+1,14	13,30
Elf Aquitaine 1	372,20	372	-0,05	13
Eridania Beghin 1	711	718	+0,98	30
Essilor Intl 1	742	741	-0,15	10
Essilor Intl ADP 1	486	486	—	10,80
Esso 1	681	693	+1,76	25
Eurafrance 1	1659	1659	—	48
Euro Disney 1	10,25	10,35	+0,98	0,68
Euro RSCG W.W 1	531	526	-0,94	10,75
Europe 1-1	1500	1508	+0,53	16
Eurotunnel 1	26,70	26,45	-0,94	—
Filipacchi Medias1	908	900	-0,88	12
Finextel 1	89,50	90	+0,56	7,80
Fives-Lille 1	455	463	+1,76	11
Fromageries Bel 1	4500	4500	—	39
Galeries Lafayet.1	2198	2200	+0,09	11
GAN 1	258	258	—	4
Gascogne (B) 1	503	498	-0,99	7
Gaz et Eaux 1	1750	1794	+2,51	55
Geophysique 1	300	302	+0,67	8
G.F.C. 1	390	391	+0,26	18,50
Groupe Andre S.A.1	515	520	+0,97	8,50
Groupe De La Cite1	737	740	+0,41	17
GTM-Entrepose 1	356	354	-0,56	7,50
Guilbert 1	464,40	462	-0,52	10
Guyenne Gascogne 1	1302	1300	-0,15	24
Havas 1	391,20	392,80	+0,41	0
I.D.I.A 1	156,50	154,50	-1,28	7
Imetal 1	517	519	+0,35	10,50
Immeubl.France 2	403	402	-0,25	16
Immob.Phenix 1	47,20	47,50	+0,64	2
Ingenico 1	88	88	—	1
Interbail 1	355	355	—	36
Intertechnique 1	540	—	—	23,50
Jean Lefebvre 1	328	330	+0,61	25
Klepierre 1	559	554	-0,89	30,30
Labinal 1	740	780	+5,41	10
Lafarge Coppee 1	365	370	+1,37	9
Lagardere (MMB) 1	124,30	124	-0,24	2,50
Lapeyre C1	269	274,90	+2,19	4,10
Lebon 2	292	—	—	7
Legrand 1	6250	6300	+0,80	28,50
Legrand ADP 1	4300	4327	+0,63	45,60
Legris indust. 1	307,50	302	-1,79	0
Locindus 1	872	862	-1,15	70,50
LVMH Moet Vuitton1	849	849	—	5
Lyonnaise Eaux 1	446	446,80	+0,18	11
Marine Wendel 1	349,90	349	-0,26	14,70
Matra-Hachette 1	117	116,50	-0,43	2,50
Metaleurop 1	75,50	75	-0,66	4
Metrologie Inter.1	21,30	21,20	-0,47	—
Michelin 1	204,60	208,90	+2,10	1,50
Moulinex 1	102,80	102	-0,78	4
Navigation Mixte 1	987	985	-0,20	40
Nord-Est 1	145,50	145,90	+0,27	5,20
Nordon (Ny) 2	418,50	405,70	-3,06	—
NRJ # 1	544	544	—	4,40
Olipar 1	9,30	9,70	+4,30	—
Oreal 1	1120	1129	+0,80	10,80
Paribas 1	349,50	353	+1	12
Pechiney CIP 1	347	346	-0,29	9,50
Pechiney Intl 1	160,90	160	-0,56	5
Pernod-Ricard 1	307,50	310	+0,81	3,75
Peugeot 1	739	742	+0,41	10
Pinault-Prin.Red.1	970	973	+0,31	21,20
Plastic-Omn.(Ly) 1	570	588	+3,16	6,50
Pollet	363	368	+1,38	6
Primagaz 1	825	817	-0,97	16,30
Promodes 1	967	954	-1,34	8,50
Publicis 1	425	—	—	4
Radiotechnique 1	584	583	-0,17	10
Remy Cointreau 1	180,10	180	-0,06	4,60
Renault 1	177,40	177,30	-0,06	—
Rexel 1	678	675	-0,44	10
Rhone Poulenc A 1	130,70	131,70	+0,77	2,40
Rochette (La) 1	57,40	57,90	-0,17	1,20
Roussel Uclaf 1	649	629	-3,08	12,90
Rue Imperiale(Ly)1	3505	—	—	95
Sade (Ny) 1	178,60	179,50	+0,50	12
Sagem 1	2590	2590	—	20,50
Saint-Gobain 1	626	629	+0,48	14,50
Saint-Louis 1	1350	1365	+1,11	35
Salomon (Ly) 1	2030	2035	+0,25	20
Salvepar (Ny) 2	436,10	—	—	17
Sanofi 1	253,70	254,90	+0,47	24
Sat 2	1940	1939	-0,05	25
Saupiquet (Ns) 1	1215	—	—	15
Schneider 1	372,80	374,70	+0,51	7
SCOR S.A 1	115,50	111	-3,90	1,50
S.E.B. 1	530	530	—	8,30
Sefimeg 1	354	354,60	+0,17	19
Selectibanque 1	156,50	157	+0,32	13,18
SFIM 2	860	—	—	25
SGE 1	189,50	189,10	-0,21	5
Sidel 1	1020	1018	-0,20	9
Simco 1	428	430	+0,47	20,76
S.I.T.A 1	664	665	+0,15	7,90
Skis Rossignol 1	1854	1854	—	22
Sligos 1	375	377	+0,53	9
Societe Gale A 1	545	548	+0,55	16
Sodexho 1	860	860	—	22
Sommer-Allibert 1	1636	1632	-0,24	33
Sophia 1	407	398	-2,21	34,46
Sovac 1	365	363,80	-0,33	38
Spie Batignolles 1	270,80	271	+0,07	17
Strafor Facom 1	600	614	+2,33	23
Suez 1	245,80	246,10	+0,12	8,20
Synthelabo 1	216	217	+0,46	3,24
Technip S.A. 1	257	258,80	+0,70	—
Thomson-CSF 1	160,80	160,40	-0,25	6
Total 1	315,20	316,90	+0,54	7,50
UAP 1	138,10	138,50	+0,29	3
UFB Locabail 1	371	—	—	10
UGC DA(M) 1	186,60	—	—	3,54
Ugine S.A 1	376	376	—	8
UIC 1	278	279,90	+0,68	25
UIF 1	419	—	—	22
UIS 2	219,50	219,50	—	73,40
Unibail 1	490	485	-1,02	26
Union Assur.Fdal 1	501	504	+0,60	10
Valeo 1	258,40	259	+0,23	1,68
Vallourec 1	257	255	-0,78	6,30
Via Banque 1	357	359	+0,56	6
Worms & Cie 1	247,50	247,50	—	7,50
Z Gr.Zannier #Ly 1	146	145,50	-0,34	9
Zodiac 1	2180	2170	-0,46	32
Elf Gabon 1	1000	985	-1,90	56

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN AMRO Holding 1	185,20	185,10	-0,05	0,69
American Barrick 1	114,10	114,50	+0,35	0,20
American Express 1	160	—	—	1,02
Anglo American 1	272	277,50	+2,02	1,42
Amgold 1	493	—	—	10,22
A.T.T. 1	263,80	264,70	+0,34	1,51
Banco Santander 1	190	195	+2,63	1,85
B.A.S.F. 1	1096	—	—	20,55
Bayer 1	1222	1240	+1,47	28,24
Blenheim Group 1	20,70	—	—	0,29
Buffelsfontein 1	42,10	39,70	-5,70	1,79
Chase Manhattan 1	185,90	186,10	+0,11	1,83
Daimler Benz 1	2633	2659	+0,99	20,42
De Beers 1	118	118,90	+0,76	0,80
Deutsche Bank 1	2467	2473	+0,24	42,27
Dresdner Bank 1	1397	1380	-1,22	34,54
Driefontein 1	71,90	71,50	-0,56	1,99
Du Pont Nemours 1	294,20	—	—	2,16
Eastman Kodak 1	255,20	259,90	+1,84	1,80
East Rand 1	6,45	6,45	—	0,10
Echo Bay Mines 1	53,25	53	-0,47	0,15
Electrolux 1	265	265	—	3,13
Ericsson 1	298,80	—	—	2,25
Exxon Corp. 1	322,80	322,60	-0,06	3,43
Ford Motor 1	151,50	154	+1,65	1,19
Freegold 1	69,60	69,50	-0,14	1,57
Gencor Limited 1	17,10	17,30	+1,17	0,73
General Electric 1	279	278,90	-0,04	1,90
General Motors 1	224	222,90	-0,49	0,92
Generale Belgique1	355,20	355	-0,06	14,14
Grd Metropolitan 1	33,10	33,10	—	0,43
Guinness Plc 1	37	36,45	-1,49	0,38
Hanson Plc 1	20,25	20,50	+1,23	0,25
Harmony Gold 1	46	45,70	-0,65	0,33
Hewlett-Packard 1	553	556	+0,54	1,38
Hitachi 1	52	50,90	-2,12	0,25
Hoechst 1	1134	[illegible]	-0,26	17,50
I.B.M 1	407	411,70	+1,15	1,34
I.C.I 1	64,65	—	—	[illegible]
I.T.T. 1	481,10	483,50	+0,50	2,25
Ito Yokado 1	281,10	[illegible]	-0,85	0,73
Matsushita 1	83,90	83,20	-0,83	[illegible]
Mc Donald's 1	156	—	—	[illegible]
Merck and Co 1	200,70	[illegible]	+1	1,38
Minnesota Mining 1	277	—	—	2,01
Mitsubishi Corp. 1	66,50	—	—	0,18
Mobil Corporat. 1	442,50	—	—	[illegible]
Morgan J.P. 1	320	320,20	+0,06	3,45
Nestle SA Nom.1	4986	[illegible]	+0,18	[illegible]
Nippon MeatPacker1	70,20	[illegible]	+0,43	0,72
Norsk Hydro 1	204,50	200,90	-1,76	2,34
Petrofina 1	1544	—	—	34,53
Philip Morris 1	304	307	+0,99	3,88
Philips N.V 1	167,50	[illegible]	+0,36	1,14
Placer Dome Inc 1	106	[illegible]	—	[illegible]
Procter Gamble 1	333	—	—	1,57
Quilmes 1	240	—	—	7,75
Randfontein 1	49,45	[illegible]	+0,91	2,29
Rhone Poul.Rorer 1	191,90	[illegible]	+0,99	1,58
Royal Dutch 1	578	[illegible]	—	0,68
R T Z 1	68	67	-1,47	0,76
Saatchi & Saatchi1	9,10	9,55	+4,95	—
Sega Enterprises 1	296	[illegible]	-1,35	[illegible]
Saint-Helena 1	46,20	[illegible]	-0,87	[illegible]
Schlumberger 1	267,50	[illegible]	+0,79	[illegible]
SGS Thomson Micro.	139	[illegible]	—	—
Shell Transport 1	58,50	[illegible]	-0,17	[illegible]
Siemens 1	2258	[illegible]	+0,22	[illegible]
Sony Corporation 1	290	[illegible]	-3,97	1,15
Sumitomo Bank 1	95,70	[illegible]	—	[illegible]
T.D.K 1	245,60	[illegible]	—	1,35
Telefonica 1	59,50	[illegible]	+0,08	[illegible]
Toshiba 1	36,05	[illegible]	-0,55	[illegible]
Unilever 1	626	[illegible]	+0,16	[illegible]
Unit.Technologie 1	340	[illegible]	+0,74	[illegible]
Vaal Reefs 1	422	[illegible]	+0,02	[illegible]
Volkswagen A.G 1	1433	—	—	[illegible]
Volvo (act.B) 1	100	[illegible]	+2,90	[illegible]
Western Deep 1	176	[illegible]	+2,27	[illegible]
Yamanouchi 1	110	[illegible]	-1	0,37
Zambia Copper 1	3,90	[illegible]	-0,51	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10 h 15
MARDI 17 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	1,825 ↓
CEPME 8,5% 88 CA	—	4,658
CEPME 9% 89 CA#	104,02	3,723 o
CEPME 9% 92-06 TSR	—	5,129
CFD 9,7% 90 CB	—	9,195 ↓
CFD 8,6% 92 CB	102,50	8,035 ↓
CFF 10% 88-98 CA#	106,25	2,384
CFF 9% 88-97 CA#	103,01	2,614
CFF 10,25% 90 CB#	—	8,649
CLF 8,9% 88 CA#	—	5,706 ↑
CLF 9%88-93/98 CA#	103,17	0,630
CNA 9% 4/92 CB	104,55	6,362 d
CRH 8,6%92-93-94CB	101	4,759
CRH 8,5% 87-88 CA#	101,74	7,405 ↓
EDF 8,6% 88-89 CA#	102,09	7,917
EDF 8,6% 92 CA#	—	6,668
Em.Etat10,26%86 CA	103,25	8,742 d
Emp.Etat 6%7/93 CA	96,91	5,041
Finansder 9%91 CB#	104,40	1,282 d
Finansd.8,6%92 #CB	102,35	8,364
Floral9,75% 90 CA#	—	4,728
OAT 8,70%5/95 CA#	100,75	5,649
OAT 9,8% 1/96 CA#	103	9,451
OAT 8,50% 6/97CA #	102,29	4,797
OAT 9,90%12/97 CA#	106,10	0,949
OAT 88-98 TME CA	99,80	6,456 ↑
OAT 9/1998 TRA	—	1,985 ↓
OAT 9,50%88-98 CA#	105,27	5,362 d
OAT TMB 01/99 CA	99,30	5,689
OAT 8,125% 99 CA#	101	5,276 ↑
OAT 8,50%90/00 CA#	—	6,870
OAT 9/00 TRA CA	102	2,606 ↑
OAT 10% 5/00 CA#	108,55	6,438
OAT 01 TME CA	99	6,456 ↑
OAT 8,5% 11/02 CA #	102,52	1,234
OAT 8,50% 19 CA #	100,47	1,956 ↑
OAT 8,50%92-23 CA#	99,88	6,218
PTT 11,2% 85 CB#	103,57	1,464
SNCF 8,8% 87-94CA	—	8,414
Lyon.Eaux 6,5%90CV	808	—

ACTIONS	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel 2	459	473
Bains C.Monaco 2	630	—
B.N.P.Intercont.2	285	285
Bidermann Intl	110	—
B T P (la cie) 2	19	19
Cambodge	860	—
Carbone Lorraine 2	657	—
CBC 1	243	243,50
Centenaire Blanzy	291	—
Ceragen Holding	33	—
Champex (Ny)	21	—
CIC Un.Euro.CIP 1	315	320
C.I.T.R.A.M. (B)	2817	—
Cpt Lyon Alem.2	367	380
Concorde-Ass Risq2	805	805
Gpe Valfond ex.CMP	17,25	—
Credit Gen.Ind.	31,50	—
Darblay	580	—
Didot Bottin	612	—
Eaux Bassin Vichy	2600	—
Ecia 1	684	681
Ent.Mag. Paris	3816	—
Eridania Beghin CI	650	—
Fidei(exImmofice)2	143,20	143
Finalens	355	—
F.I.P.P.	111	—
Fonciere (Cie)	510	—
Fonciere Euris	189,90	—
Forcina #	488	—
France I.A.R.D.	571	—
France S.A 1	718	707
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	285	—
Geneflm	191,10	193
Gevelot	1075	—
G.T.I (Transport)2	410	414
Immobail 2	305	305
Immobanque 2	770	—
Im.Marseillaise 2	5460	—
Invest.(Ste Cie.)	1401	—
Lille Bonnieres	1600	—
Locafinanciere	449	—
Louvre 1	218	—
Lucia	90	—
Machines Bull	22,10	—
Monoprix	178	—
Metal Deploye	400	—
Mors 2 #	17	17
Navigation (Nle)	88	—
Origny-Desvroise	1350	—
Paluel-Marmont	375	—
Pap.Clairefont(Ny)	829	—
Parfinance 2	200	209
Paris Orleans	249	—
Piper Heidsieck	800	—
Porcher	240	—
Promodes (CI)	671	[illegible]
Rochefortaise Com.	192	195
Rosario 2	205	[illegible]
Rougier #	799	[illegible]
S.A.F.I.C Alcan	300	—
Saga	397,90	—
Salins du Midi 2	470	—
Savoisienne M.	157	—
Silic 2	690	—
S.I.P.H.	192	[illegible]
Sofal	300	[illegible]
Soflo	307,50	[illegible]
Sofitam act.a reg.	85	[illegible]
Sofragi	3730	[illegible]
Soudure Autogene	926	[illegible]
Sovabail	400	—
Taittinger 1	2305	—
Tour Eiffel	290,10	—
Elyo 2	278	280
Vicat 2	504	[illegible]
Virax	123	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10 h 15
MARDI 17 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	55,50	55,50
AFE 2 #	410,40	418,10
Aigle 2 ◆	250	250
Alain Manoukl(Ly)2#	95	92,30
Albert S.A (Ns) ◆	126	126
Altran Techno 1 #	469	467,50
Arnault Associes ◆	449	449
Axime (ex.Segin)	257	256
B.A.C. ◆	23,70	28,70
Bque Picardie (Li) ◆	616	616
Bque Sofirec (M) ◆	485	485
Bque Tarneau (B)# ◆	203,80	203,80
Bque Vernes ◆	672	672
Beneteau # ◆	382,40	382,40
B I M P ◆	105	105
Boiron (Ly) 1 #	435,10	444
Boisset (Ly)# ◆	289,10	289,10
Brioche Pasq.(Ns)1	589	590
But S.A. 1	870	870
Cardif SA 1	667	678
CDA-Cie des Alpes2	165,50	165
C.E.E 2#	423	422
CEGEP # ◆	163	163
Cermex 2 # (Ly) ◆	336	336
CFJPE(exGAN part)2	90	90
CFPI ◆	256	256
Christ.Dalloz 2 #	708	708
Change Bourse (M) ◆	230	230
Cipe France Ly 2 #	701	696
CNIM (a ech.) ◆	882	882
CNIM CA#	259	255,20
Codetour ◆	262	262
Comp.Euro.Tele-CET ◆	158	158
Conflandey S.A. ◆	368	368
C.A. de la Brie 2 ◆	354,90	354,90
C.A.Gironde (B) ◆	431,50	431,90
C.A.Haute Normand.	399	399
C.A.Ille & Vilaine	327	327
C.A.Indre et Loire ◆	302,50	302,50
C.A. Paris IDF 1	840	840
C.A.de l'Isere Ly. ◆	372	372
C.A.Loire Atl.(Ns)	347	349
C.A.Loire/H.Loire ◆	815	815
C.A. du Loiret CCI ◆	470	470
C.A.Morbihan (Ns) ◆	345	345
C.A.du Nord (Li)	448	455
C.A. Oise CCI ◆	236	236
C.A.Pas de Calais ◆	405,60	405,60
C.A. Somme CCI 2 ◆	238	238
C.A.Toulouse (B) ◆	344	344
Chaine et Trame #	270	268
C.A. Midi CCI#(Ly) ◆	188,10	188,10
Credit de l'Est ◆	390	390
Creeks ◆	109,90	109,90
Dapta-Mallinjoud 2	128	128
Darnal Expansion#2 ◆	58,80	58,80
Dauphin OTA ◆	299	299
Delta Prot.# C2 Ly	280	280
Desquenne Giral ◆	160	160
Devanlay 2 ◆	924	924
Deveaux(Ly)	589	590
Devernois (Ly) ◆	420,50	420,50
Ducros Serv.Rapide ◆	100	100
Ecco Trav. Tempo 1	290	290
Editions Belfond ◆	90	90
Elysee Inv. 1	34	31,80
Emin-Leydier# (Ly) ◆	490	490
Eramet 2	351,60	352
Europ.Extinc.(Ly)#	270	268
Europ Propulsion 2	296	300,10
Expand 2	320	319
Factorem ◆	470	470
Faiveley #2 ◆	278	278
Finaball 2	135	134
Finacor 2 ◆	137	137
Fininfo ◆	465	465
Fructivie 1	595	595
Gautier France 2#	358	358
Gel 2000 2	111,90	109,50
GFI Industries # ◆	347	347
Girodet # (Ly) ◆	66	66
GLM S.A. ◆	390	390
Grandoptic.Photo #	398	398
Gpe Guillin # Ly	122,50	122,50
Kindy #	187,30	184
Guerbet 2	295	293
Hermes internat.1#	559	559
Hurel Dubois ◆	440	440
ICBT Groupe # 2	166	167,30
I.C.C. 2 ◆	185	185
Idianova ◆	65	65
Immob.Hotel. 2 #	189,90	189,90
Installux (Ly)2#	518	515
Int. Computer # ◆	146	146
Invest.Paris 1	129	126,50
IPBM 2	66	66
J.Clairbois(Ly) ◆	110,30	110,30
Lambert-Riviere ◆	470	470
M6-Metropole TV 2	323,80	323,80
Manitou 2#	332	339,50
Manutan ◆	437	437
Marie Brizard 2 ◆	1260	1260
Maxi-Livres/Profr.	430	430
Mecadyne	175	175
Mecelec 2 # (Ly)	129,90	130
MGI Coutier 2#	559	558
Michel Thierry# 2	753	750
Monneret Jouet # ◆	97	97
Naf-Naf 1#	178	184
Norbert Dentres 2#	330	330
N.S.C Schlum.2 Ny	1038	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin.1 ◆	691	691
Onet ◆	1100	1100
Orsan 2	220	220
Paul Predault #	190	190
P.C.W. 2 #	97	93,10
Petit Boy # ◆	102,60	[illegible]
Pier Import ◆	96,10	96,10
Pochet 2	1110	1110
Poujoulat Ets (Ns) ◆	212	212
Radiall 2#	301	301
Rallye(Cathiard)Ly	158,50	[illegible]
Reydel Indust.Li 2	930	930
Robertet #	1100	[illegible]
Rouleau-Guichard 2 ◆	407	407
Securidev 2 #	115	116
Sediver 2 #	211,20	218
Seribo 2	448	449,50
Siparex (Ly) #	80,90	80,10
Smoby (Ly) 2 ◆	516	516
Sofco (Ly) ◆	160	160
Sofibus ◆	420	420
Sogepag 2 #	118,10	115
Sogeparc (Fin) 1	604	618
Sopra 2 ◆	288,90	288,90
Spir Communication	585	598
Steph.Kelian # ◆	122	122
Sylea 2	451	454
Teisseire-France ◆	219	219
TF1-1	486,50	484,50
Thermador Hold(Ly)	391	388
Trouvay Cauvin 2#	149	151,50
Unilog 2	269,90	270
Union Fin.France 1 ◆	555	555
Via Credit(Banque) ◆	159,10	159,10
Viel et Cie #	169,90	[illegible]
Vilmorin et Cie#2	365	[illegible]
Virbac	530	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 5; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 16 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34415,45	34415,45
Actimonétaire D	30872,70	30872,70
Améri-gan	7947,78	7642,10
Amplia ◊	107705,46	107705,46
Amplitude Monde D	713,93	693,14
Antigone Trésorerie	793261	793261
Arbitr. Court Terme	8771,86	8771,86
Associa Première	34687,61	34687,61
Associc	1145,22	1145,22
Atout Amérique	101,03	98,57
Atout Asie	100,28	97,83
Atout Emergent ◆	860,80	835,73
Atout Futur C	525,86	513,03
Atout Futur D	511,37	498,90
Aurecic	1480,07	1436,96
Avenir Alizes	1838,67	1802,62
Axa Valeurs PER	147,28	142,99
Cadence 1	1021	1010,89
Cadence 2	1029,19	1019
Cadence 3	1017,31	1007,24
Capimonetaire	7500,34	7492,85
Capioblig	7357,65	7284,80
Capitacic	1520,35	1497,88
Cicamonde	1151,14	1117,61
Coexis	1554,94	1525,95
Comptavalor	4249,84	4243,47
Crédit Mutuel Capital	1461,95	1433,28
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	786,61	786,61
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	93,75	91,24
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	91,46	89,01
Créd.Mut.Ep.J	20907,54	20907,54
Créd.Mut.Ep.long.T.	207,69	202,15
Créd.Mut.Ep.Monde	1123,10	1093,04
Créd.Mut.Ep.Quatre	1062,47	1034,03
Dieze	1573,36	1544,02
Ecocic	1177,65	1143,35
Ecupar	126,66	122,97
Ecur. Actions futur ◆	187,98	182,50
Ecur. Capicourt ◆	199,66	199,16
Ecur. Capitalisation ◆	195,87	193,93
Ecur. Distrimonétaire ◆	10118,42	10118,42
Ecur. Expansion ◆	294960,08	293784,94
Ecur. Géovaleurs ◆	2644,38	2567,36
Ecur. Investissement ◆	158,02	153,42
Ecur. Monepremière	10183,67	10183,67
Ecur. Monétaire	11864,63	11864,63
Ecur. Trésorerie	291,93	291,93
Ecur. Trimestriel ◆	1923,82	1904,77
Elanciel D	119,02	115,55
Elicash ◊	852342,40	852342,40
Emergence Poste D	99,77	96,86
Energia	337,34	322,04
Eparcic	4393,95	4393,95
Eparcourt-Sicav ◆	202,83	202,32
Epargne-Unie	1445,74	1410,48
Eufi Cash capi ◆	9473,59	9473,59
Eurco Solidarité	1146,36	1135,01
Eurocic Leaders ◆	1214,46	1179,09
Eurodyn	1409,63	1375,25
Euro Gan	7843,04	7546,19
Fonsicav	17637,15	17601,95
France-gan	13055,74	12553,60
France Garantie ◆	260,75	260,28
France Obligations	459,20	[illegible]
Francic	486,41	472,24
Francic Pierre	113,05	109,76
Francic-Regions	1391,85	1351,31
GAN Rendement	5092,55	5017,29
Gestilion	17782,82	17782,82
Horizon ◆	1481,47	1438,32
HLM Monétaire	16949,59	16949,59
Indicia ◆	1095,48	1068,57
Indust.Fse.Court.T ◆	1804,89	1795,91
Intensys D	102,72	107,45
Interepar ◆	104500,94	101457,22
Interoblig	5577,59	5522,37
Intersélection Fce	532,51	522,07
Japacic	177,63	172,46
Jeunepargne	329,97	325,09
Latitude C	2703,88	2699,83
Lion Association	11416,32	11416,32
Lion Institution	35697,14	35608,12
Lionplus	1171,94	1148,96
Lion Trésor	2163,89	2142,47
Livret Bourse Inv.	590,03	572,84
Livret Portefeuil.	780,47	757,74
Méditerranée	214,48	208,23
Mensuel CIC	10118,57	10018,39
Moneden	82985,63	82985,63
Moné-Dis ◊	10123,02	10123,02
Mone.J. ◊	10834,78	10834,78
Monévalor	49848,35	49848,35
Mutualité dépôts	16332,51	16299,91
Natio Court Terme	12745	12745
Natio Court Terme2	346896	346896
Natio Epargne	21326,41	21115,26
Natio Ep. Capital	13103,42	12973,68
Natio Ep. Croissance	1944,15	1906,03
Natio Ep. Obligations	205,62	201,59
Natio Epargne Retraite	125,56	[illegible]
Natio Epargne Trésor	9308,97	[illegible]
Natio Epargne Valeur	479,29	[illegible]
Natio France Index	1007,83	[illegible]
Natio Immobilier	1230,67	[illegible]
Natio Inter	1687,12	[illegible]
Natio Monétaire	5020,48	[illegible]
Natio Opportunités	139,88	[illegible]
Natio Patrimoine	1354,90	[illegible]
Natio Perspectives	1146,12	[illegible]
Natio Placements	71384,52	[illegible]
Natio Revenus	1016,79	[illegible]
Natio Sécurité	11448,78	[illegible]
Natio Valeurs	904,74	[illegible]
Nippon-Gan	7045,64	[illegible]
Nord Sud Dévelop. ◆	1893,13	[illegible]
Oblicic-Mondial	2935,42	2892,04
Oblicic-Régions	1072,04	[illegible]
Oblifutur	3272,79	[illegible]
Oblig. tres caté.	206,51	[illegible]
Oblilion	1623,07	[illegible]
Oblisécurité Sicav	15705,55	15705,55
Oblitys D	512,60	[illegible]
Oraction	1469,28	[illegible]
Pervalor	582,07	[illegible]
Plénitude D	147,21	[illegible]
Poste Croissance C	3255,27	3252,02
Poste Gestion C	40053,10	[illegible]
Première Oblig. C	71720,97	[illegible]
Première Oblig. D	10909,73	[illegible]
Prévoy. Ecureuil	98,40	[illegible]
Proficius	918,16	[illegible]
Rentacic	161,70	[illegible]
Revenus Trimestr.	5170,30	[illegible]
Revenu-Vert	1127,66	[illegible]
Sécuricic	2080,68	2080,68
Sécuri-Gan	12453,39	[illegible]
Sécuritaux	1671,35	[illegible]
Sensivalor	31682,16	[illegible]
SEVEA ◆	103,06	[illegible]
SFI-CNP Assur	724,63	[illegible]
S.G. France opport. C	1417,96	[illegible]
S.G. France opport. D	1405,04	[illegible]
S.G. Monde opport. C	958,11	[illegible]
S.G. Monde opport. D	958,11	[illegible]
Sicav Associations	2210,70	2210,70
Sicav 5.000	475	[illegible]
S.I. Est	1289,62	1252,06
Silvafrance	753,40	733,24
Silvam	425,63	414,24
Silvarente	213,01	[illegible]
Silvinter	505,74	[illegible]
Sogenfrance C	1297,59	1272,15
Sogenfrance D	1233,79	[illegible]
Sogépargne	295,72	[illegible]
Sogevar	1115,41	[illegible]
Soginter	1564,24	[illegible]
Soleil Investissements	667,32	641,65
Solstice D	2235,30	2229,73
State Street Act. Eur ◆	11983,98	[illegible]
State Street Act. France ◆	11179,15	[illegible]
State Street Act. Japon ◆	1480,26	[illegible]
State Street Act. Monde ◆	970,96	947,28
State Street Activ Asie ◆	1265,91	[illegible]
State Street Alloc.France ◆	994,88	[illegible]
State Street Amér.Latine ◆	780,40	753,76
State Street Emer. Mts ◆	1590,14	[illegible]
State Street États-Unis ◆	1218,20	[illegible]
State Street OAT Plus ◆	12338,65	[illegible]
State Str. Oblig. Monde ◆	946,39	[illegible]
State Street Spinnaker2 ◆	1207,30	[illegible]
State Street Trésorerie ◆	12471,39	[illegible]
Stratégie Actions	967,64	[illegible]
Stratégie Rendement	1602,04	[illegible]
Synthesis	[illegible]	[illegible]
Techno-Gan	[illegible]	[illegible]
Thésora D	783,74	775,98
Trésor Plus	1539,89	1524,64
Trésor Trimestriel	1003,61	993,67
Trésoricic	158912,97	158912,97
Trilion	5048,23	4983,65
Uni-Associations ◊	119,29	119,29
Uni-Foncier	1249,29	1218,82
Unifrance	595,28	580,76
Uni-Garantie C	1411,37	1385,05
Uni-Garantie D	1315,19	1290,67
Uni Régions	1454,40	1418,93
Univar ◊	280,65	280,65
Univers Actions	1548,23	1510,47
Univers Obligations	1930,38	1894,39
Valorg	2265,10	2262,84
Valreal	32176,72	32160,64
Winterthur St-Honoré	237,13	226,36

SYMBOLES
◊ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUS LES COURS DE LA BOURSE
Accès par minitel : 3615 code LEMONDE

هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

SCIENCES

EMBRYOLOGIE Dirigées par les professeurs Maurice Auroux et Pierre Roubertoux, deux équipes françaises publient, dans le dernier numéro de la *Revue de l'Académie américaine des sciences*, les résultats d'un important travail expérimental mené chez la souris. Ce travail tend à démontrer que la technique de congélation-décongélation de l'embryon pourrait avoir des conséquences sur son développement ultérieur.

● CES CHERCHEURS soulignent que si ces conséquences *sont modérées* et discrètes, elles n'en constituent pas moins un phénomène établi par l'expérience, qui était, jusqu'ici, totalement ignoré et doit aujourd'hui être mieux cerné.

● AU PLAN de la santé publique, ces résultats *devraient*, selon leurs auteurs, conduire à être plus circonspect quant à la mise en œuvre de ces procédés dans l'espèce humaine.

La congélation des embryons ne serait pas sans risques

Cette technique de procréation médicalement assistée a des conséquences génétiques sur les souris. Son utilisation croissante sur les humains invite les spécialistes à faire preuve d'une plus grande prudence

DÉVELOPPÉE chez plusieurs mammifères au début des années 80, à la fois pour des raisons scientifiques et économiques, la technique de la conservation des embryons humains a commencé à être mise en œuvre dans l'espèce humaine il y a une dizaine d'années. Elle était en effet très vite apparue comme un utile complément de la fécondation *in vitro*. L'obtention de plusieurs embryons, en dehors des voies génitales féminines et le nombre relativement limité de ces mêmes embryons pouvant être implantés dans l'utérus, a conduit les équipes de procréation médicalement assistée à conserver *un nombre croissant* d'embryons humains pour des tentatives ultérieures. On estime en France à plusieurs dizaines de milliers le nombre de ces embryons *« surnuméraires »* actuellement conservés à – 193 °C dans l'azote liquide.

Pouvait-on sans risque passer aussi vite de l'animal à l'homme ? Le faible recul dont on disposait alors oe signifie pas qu'aucune précaution o'avait été prise. Différentes équipes avaient, au début des années 80, cherché à vérifier chez les mammifères que la congélation et le stockage des embryons n'étaient pas un élément favorisant l'apparition d'anomalies chromosomiques ou organiques majeures.

Cinq cents grossesses de 1987 à 1992

Mise en œuvre avec succès dès 1984, la congélation des embryoos humains est une pratique très répandue dans les milieux de l'assistance médicale à la *procréation*, notamment en France. Uoe proportion croissante d'embryons congelés – par *rapport aux embryons* [illegible] – sont transférés dans l'utérus des futures mères. Selon les derniers chiffres fournis par l'association FIVNAT, de 1987 à 1992, près de 500 grossesses ont pu être obtenues de cette manière. D'autre part, en 1993 les CECOS (Centres d'études et de conservation du sperme et des œufs humains) ont procédés à la décongélation de 4 000 embryons humains dont ils assuraient la garde.

OBSERVATIONS PLUS POUSSÉES

Confirmé, le fait fut retrouvé par la suite dans *l'espèce humaine. Si* bien que l'idée qui prévaut aujourd'hui se calque sur la loi du « tout ou rien ». Si l'embryon résiste à la congélation et reprend, après la décongélation, son processus de division cellulaire (ce qui est loin d'être toujours le cas) c'est, postule-t-on, qu'il n'a subi aucun dommage du fait de ces manipulations.

L'équipe du professeur Maurice Auroux et du docteur Emmanuel Dulioust estimait toutefois nécessaire d'aller plus loin. *« La loi du tout ou rien est peut-être fondée, mais en l'état actuel des choses, il faut reconnaître qu'il s'agit plus d'un pari que d'une vérité démontrée*, a déclaré au *Monde* le docteur Dulioust. *Il est sans doute vrai que l'on n'observe pas d'anomalies après congélation embryonnaire. Pour autant, on ne peut pas dire que cette congélation n'a pas d'effet. Nous avons dans un premier temps voulu pousser plus loin les observations qui, chez l'animal, se limitaient le plus souvent* à *leur normalité apparente* à *l'âge adulte et* à *leur capacité* à *se reproduire. »*

Cette étude prospective au long cours a consisté à étudier de manière comparative et jusqu'à la sénescence, le développement de souris normales et de souris conservées au stade embryonnaire par congélation. Les animaux, issus de deux lignées génétiques différentes, étaient conçus naturellement *in vivo* après stimulatioo ovarienne. Les mères étaient ensuite sacrifiées et les embryons recueillis. Une partie d'entre eux étaient implantés chez des femelles pseudo-gestantes, les autres placés dans l'azote liquide avant d'être décongelés et, à leur tour, implantés chez d'autres femelles *(voir schéma)*. Près de 350 *souris ont ainsi obtenues, élevées* et étudiées avec un grand luxe de détails.

Outre les données biologiques (taille, poids, sexe), la surveillance a consisté en une série de tests de développement oeuro-sensoriel (de la période néonatale jusqu'à la sénescence). Une partie des animaux a, par ailleurs, été sacrifiée à un an pour l'étude très détaillée de leurs mandibules. On sait en effet aujourd'hui que le développement de ces os complexes sont sous la dépendance de très oombreux gènes, ce qui permet en théorie de mesurer l'impact de possibles mutations génétiques. Les résultats obtenus, calculés en fonction du sexe et de la lignée génétique, montrent qu'il existe bien, à ce niveau, des différences. Ces dernières sont, certes, modérées. Elles o'en sont pas moins statistiquement significatives entre animaux *« congelés »* et *« non congelés »*.

Des différences entre ces deux groupes sont également retrouvées *dans* les *résultats des tests* de comportement et de développement neuro-sensoriels. C'est notamment le cas lors de *l'épreuve* dite « de Krushinsky » (calcul du temps mis par l'animal à jeun pour retrouver une coupe de lait sucré qu'on lui a dissimulée, *l'essai étant* tenté à différentes reprises). Dans l'une des lignées étudiées, les *« congelés »* apparaissent moins performants. Si la durée de vie n'est pas différente entre les deux groupes, les chercheurs ootent l'apparition en fin de vie d'une surcharge pondérale (plus 11 %) inattendue et inexplicable, côté congelé, dans l'une des deux lignées.

PAS D'AFFOLEMENT

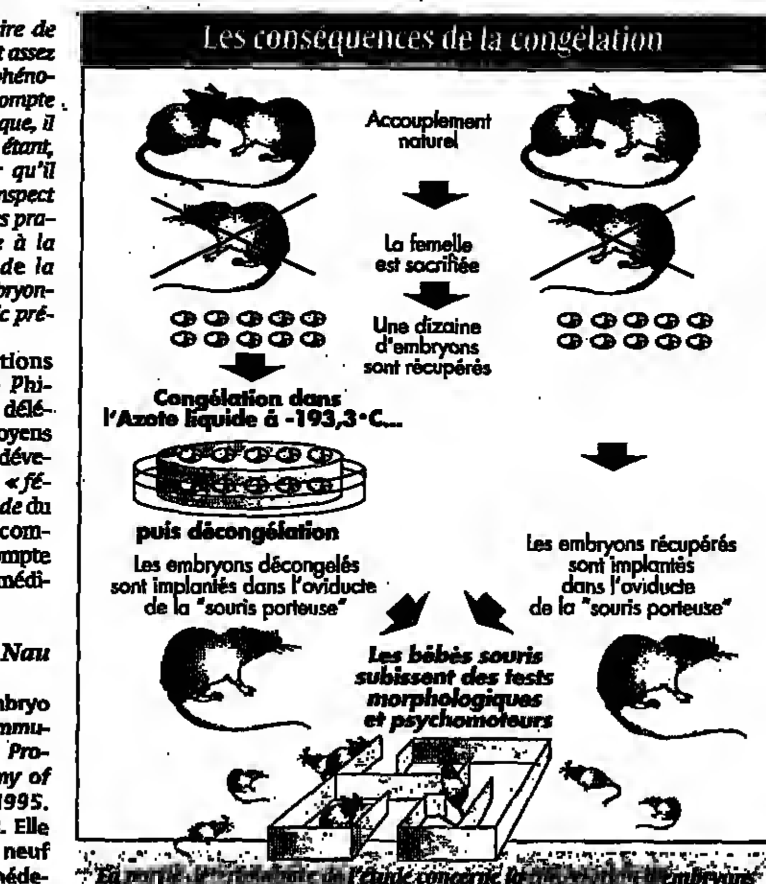
Au total, ce travail identifie pour la première fois une série de différences statistiquement significatives dans les domaines morphologiques et comportementaux. Les auteurs prennent la précaution de souligner que ces différences sont d'amplitudes modérées et variables en fonction des lignées génétiques et du sexe. Que conclure ? D'un point de vue scientifique, de telles observations nécessitent de valider expérimentalement les hypothèses qui peuvent être avancées. Plus généralement, ces observations laissent penser que des phénomènes environnementaux pourraient avoir une action dès le stade pré-implantatoire et entraîner des conséquences ultérieures chez l'individu.

« Nos résultats ne doivent pas affoler les personnes concernées par la technique de congélation, précise le docteur Dulioust. *En l'état actuel des connaissances, il serait tout à fait abusif d'envisager l'interdiction de la congélation embryonnaire de l'espèce humaine. Il est en effet assez probable que, si ce genre de phénomène existe chez l'homme, compte tenu du polymorphisme génétique, il ne soit pas observable. Cela étant, ces données me font penser qu'il conviendrait d'être plus circonspect qu'on ne l'est quant à certaines pratiques d'assistance médicale à la procréation, qu'il s'agisse de la congélation, des cultures embryonnaires* in vitro *ou du diagnostic pré-implantatoire. »*

Ces nouvelles interrogations surgissent alors même que Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, étudie les moyens d'encadrer et de contrôler le développement en France des *« fécondations assistées » (Le Monde* du 12 janvier 1995). Quand et comment seront-elles prises en compte par les autorités sanitaires, médicales et éthiques ?

Jean-Yves Nau

★ « Long Terme Effects of Embryo Freezing in Mice ». Cette communication est publiée par les *Proceedings of National Academy of Sciences* du 17 janvier 1995. Vol. 92, n° 2, pages 589 à 593. Elle est signée d'un groupe de neuf chercheurs de la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre, de l'Inserm (unité 292) et de l'université Paris-V - René-Descartes (CNRS unités 1294 et 1335).



[illegible]

Les nouveaux CD-ROM sont complémentaires des réseaux informatiques

CANNES

de notre envoyé spécial

« Depuis les années 50, les courbes des prévisionnistes s'arrêtent toujours en l'an 2000, de plus en plus près de notre nez..., s'étonne en riant Marc Canter, volubile, corpulent, convaincant visionnaire. *Oublions tous les produits que vous voyez ici, inspirés de modèles dépassés, et pensons et préparons les médias électroniques du prochain siècle, c'est-à-dire : du contenu vraiment interactif sur des réseaux vraiment large bande »* (capables de tout transporter). Le discours est radical, voire présomptueux. Mais Marc Canter a quelque crédibilité pour l'assumer : son logiciel « Macromind Director » est justement celui qui sert à fabriquer une bonne moitié de ces produits « dépassés », ces centaines de CD-ROM ou CD-I qui peuplent les allées du Milia (Marché international de l'édition et des nouveaux *médias*). *Son dernier disque, Meet the MediaBand*, a reçu le prix spécial du jury des premiers Milia d'or décernés dimanche 15 janvier. L'homme fait partie des quelques gourous qui savent repousser – ou contourner – les limites de la technologie grâce à l'imagination. Son œuvre illustre la première des trois directions vers lesquelles se dirige à tâtons l'écriture multimédia : interactivité, virtualité, connectivité.

● **L'interactivité** : premier d'une série de CD-ROM que son créateur espère longue, *Meet the MediaBand*, est un concentré explosif de vidéomusique interactive. Ni un clip découpé en rondelles ni un instrument musical domestique, mais la capacité d'agir sur les images et les sons sans nécessairement les contrôler.

« Inutile de faire croire aux gens qu'ils seront musiciens ou cinéastes parce qu'ils auront la capacité d'un synthétiseur ou d'une table de montage dans leur micro-ordinateur », constate Marc Canter. Bref, aux artistes de créer des mondes malléables, à la génération MTV de modeler la nouvelle pâte électronique. En rêvant aux prochains bacs à sable communautaires, ces *media bars* où l'on peut consommer en réseau les cocktails inédits que concocte Marc Canter.

● **La réalité virtuelle** : la « VR », comme on dit en anglais compressé, est au menu de tous les fans de technique. Apple sort ce trimestre son logiciel Quicktime VR. La version normale de ce logiciel fait défiler des vidéos linéaires dans les fenêtres d'un écran d'ordinateur. Avec la version VR, *douze photos normales, prises en* tournant sur 360 degrés un appareil photo du commerce posé sur un pied, sont mélangées par le logiciel pour créer une scène panoramique. Démonstration : entrez snr écran dans la bontique d'Apple, visitez les rayons en « tournant la tête » virtuellement, avant de « saisir » le produit qui vous intéresse. L'outil est là, la visée commerciale aussi. On peut toutefois frémir à la perspective des futures séances de photos de vacances : fini le fastidieux carrousel de diapos, voici l'interminable randonnée dans la « VR » du voisin...

UN PARI ÉCONOMIQUE

Titus Leber, déjà producteur de vidéodisques laser remarqués sur Mozart ou Vienne, s'attaque, avec les éditions Gallimard, à la création sur CD-ROM des musées imaginaires de Malraux. Son prototype permet de circuler en trois dimensions sur une *piazza*, avant d'entrer dans un des musées virtuels (nne cathédrale, par exemple, pour l'art médiéval) et d'y flâner entre les œuvres sélectionnées puis rapprochées par Malraux. Le projet reste un pari, économique autant qu'esthétique, et Titus Leber admet son irritation devant certains freins techniques : *« L'image animée plein écran me manque*, se plaint Titus Leber. *J'ai l'impression avec ces fenêtres de regarder comme à travers une serrure. »*

● **La connectivité** : qu'il s'agisse d'actualiser des informations, de jouer en réseau, de demander de l'aide ou de réaliser une transaction, de plus en plus de disques jouent la complémentarité avec des serveurs « en ligne ». France 3/TVTel 3 et VT COM ont produit à propos de la Route du rhum un bon exemple de CD-ROM communiquant. Avant la course, un disque présentait en images et sons les coureurs, les bateaux, les cartes, etc. Pendant la course, une simple liaison par modem permettait de positionner chaque bateau sur ces cartes, avec la météo. Edité à nouveau quelques jours après la fin de la course, le CD-ROM achevé contient tout son historique, des coups de mer aux coups de gueule ou de déprime enregistrés par radio.

L'éditeur de CD-ROM et de logiciels Infogrames veut aussi lancer en octobre son service Infonie dans la bataille du marché « eo ligne ». Une seule chose est sûre : la concurrence sera rude, sur le « hors ligne » des produits édités comme snr les services « en ligne » des réseaux. Et les gestionnaires aussi devront stimuler leur créativité. *« Cette année, il y a des disques dans les magasins »*, répètent pour se rassurer les aspirants magnats d'un multimédia plus riche de promesses que de certitudes. Y aura-t-il autant de clients qu'ils le souhaitent ?

Michel Colonna d'Istria

La télématique en location

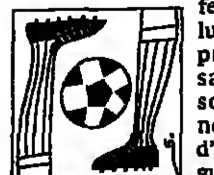
A l'instar du numéro un mondial Microsoft, l'éditeur de logiciels lyonnais Infogrames se lance dans les réseaux interactifs. Son service Infonie proposera dès octobre à ses futurs abonnés journaux, émissions de radio, télé-enseignement, jeux, vente à domicile, etc. Il devrait assurer le service de bout en bout, depuis les serveurs conçus spécialement pour héberger ces services, jusqu'au décrypteur proposé en location à l'abonné et contenant notamment un modem rapide.

La démonstration technique est séduisante, avec une vitesse et un graphisme qui relèguent à bonne distance le Minitel. La stratégie reflète celle de Canal *Plus* : fidéliser le client sur une offre complète, voire dans certains cas exclusive, et par un décodeur loué. Le pari – convaincre 250 000 abonnés en quatre ans – dépendra pour beaucoup des partenariats conclus pour le contenn et la distribution, qui doivent être annoncés en mars.

Les belles années de Bernard Lama

A la veille de Pays-Bas - France, le gardien tricolore rêve d'avenir malgré ses trente et un ans

BERNARD LAMA a débuté l'année 1995 mollement. Au repos dans sa Guyane natale durant les fêtes, il a rejoint le camp d'entraînement du Paris-Saint-Germain avec une journée de retard. Ce manquement au sacro-saint professionnalisme lui a valu réprimande et sanction de son entraîneur, assorti d'un coup de gueule qui est chez Luis Fernandez manière d'évacuer, donc de pardonner. Puis vint la vraie rentrée, le match contre le leader nantais, une défaite sans appel et sans occasions de briller.



SÉLECTION

Mais le gardien de but s'en émeut moins que d'autres. A l'aune de sa cahoteuse carrière, ce ne sont là que péripéties. Le joueur a peiné pour en arriver là. La reconnaissance a été tardive. Il la veut durable. Alors à trente et un ans, il n'est plus question de laisser s'installer le doute, le pire ennemi dans cette surface de réparation dont il s'est fait une aire d'envol.

Sur un terrain, il a l'air de ne pas toucher terre. Il semble lancer son mètre quatre-vingt-trois et ses soixante-quinze kilos sans effort. Quand d'autres s'arrachent, lui qui se dit amateur des ballets de Carolyn Carlson et s'être inspiré de la gestuelle des danseurs, s'élève comme dans un porté. Par-dessus tout, il affectionne les escapades dans les confins de la surface de réparation, là où l'herbe est toujours verte et où peu de gardiens s'aventuraient avant lui. Des sorties au long cours en quête de balles indociles qui demandent un fichu sens de l'anticipation, et le goût du risque. Quand le flair vous trahit, qu'il vous manque quelques centimètres au bout des doigts, les erreurs se paient cher.

Bernard Lama le sait plus que quiconque, lui qui a trimé des années dans les bas-fonds du professionnalisme à cause d'elles. L'enfant prodige de l'USL Montjoly, près de Cayenne, coupant à dix-huit ans les ponts avec sa famille, débarquant en métropole à l'été 1981 en naufragé volontaire – *« pour moi, il était hors de question de rentrer au pays sans avoir réussi »* –, avait pourtant un avenir pavé d'or. Il a payé au prix fort son inconstance, des sorties malheureuses, quelques dribbles loupés dans ses propres six mètres, des relances hasardeuses, des fautes de main. Quand un joueur rate, à l'avant, on critique ; à l'arrière, on fustige. Dans les buts, on sanctionne.

SAGESSE ET PATIENCE

Dès les premières années de sa carrière, Bernard Lama a ébloui, mais n'a pas su rassurer. Ces prestations en dents de scie ont fait tour à tour pavoiser et trembler les publics d'Abbeville, Besançon, Lille, Metz, Brest et Lens. Les supporters ne lui en ont jamais voulu de leur avoir usé prématurément le cœur. Les entraîneurs si, qui abhorrent qu'on tripote leur siège éjectable.

Après avoir erré en deuxième division, et connu le chômage, le gardien le plus doué de sa génération a joué son premier match de D 1 à vingt-trois ans passés. Il n'a gagné la confiance d'un grand club – le PSG – qu'à vingt-neuf ans, n'obtenant sa première sélection nationale A qu'à la trentaine. *« Quand on sait depuis tout jeune qu'on est capable d'évoluer à un certain niveau, c'est frustrant de ne pas pouvoir le faire. Il y avait de grands clubs qui s'intéressaient à moi mais qui ne franchissaient jamais le pas. »*

Aujourd'hui, s'il tient, presque avec morgue, à être considéré comme le titulaire sans partage de l'équipe parisienne et des Bleus, c'est qu'il a trop connu les bancs de touche, trop joué les doublures de gardiens moins brillants, mais plus constants.

Il a lu les « Mémoires du Dalaï-Lama », y a trouvé *« la sagesse »* et, à son corps défendant, la patience. Il a travaillé, beaucoup, *« fait des gammes »*, perfectionné ce qu'il savait faire, appris ce qu'il ne fallait pas faire, saisi les limites entre l'audace et la témérité. Son temps est enfin venu. Quand le jeu se neutralise en milieu de terrain, que le résultat d'une rencontre se joue essentiellement dans les airs et sur une poignée d'actions où il faut savoir être là, il s'est trouvé l'homme de la situation.

Bien tard ? Pas forcément, tant l'homme a acquis dans ses années de galère une dimension supplémentaire. Lors de ces classes douloureuses, il a appris *« l'humilité »* – un mot qui revient souvent chez lui –, l'aptitude à *« être en permanence sur le qui-vive, à se remettre toujours en question. »*

DOYEN DE L'ÉQUIPE

Pour avoir dû longtemps s'effacer, le *« professeur »*, comme le baptisent ses coéquipiers, sait désormais quand il faut « l'ouvrir ». Doyen de l'équipe nationale, il s'en sent le droit. *« Je suis arrivé en équipe de France dans une période assez délicate au niveau relationnel et je n'ai plus envie de revivre cela. C'est pourquoi, de temps en temps, j'élève la voix. »*

Parce qu'il a eu *« beaucoup plus de vécus »*, il a aussi acquis le sens de la durée. A trente et un ans, Bernard Lama a une vision très claire de son avenir. Une ambition. *« J'essaie d'établir un plan de carrière en ne sachant pas si je vais y arriver, mais en m'en donnant les moyens. »*

Il veut participer à la prochaine Coupe du monde, en France, en 1998. Il aura trente-cinq ans, le bel âge encore pour un gardien. Et puis, qui sait, ce *« citoyen du monde »* – *« Est-ce qu'il doit encore y avoir des nationalités aujourd'hui ? »* – pourra alors finir sa carrière au Brésil, si près de la Guyane et de son cœur. Ses rêves de grandeur sont nés au Maracana, le stade géant de Rio de Janeiro, où son père l'emmenait parfois suivre des rencontres. Ce serait une belle histoire qu'ils concrétiseraient là.

Benoît Hopquin

■ **La composition de l'équipe de France de football** qui affrontera les Pays-Bas en match international amical, mercredi 18 janvier à Utrecht, est la suivante : 1 Lama ; 2 Karembeu, 8 Desailly, 5 Blanc, 3 Di Méco ; 11 Cantona (cap.), 4 Ferri, 6 Le Guen, 10 Pedros ; 7 Loko, 9 Papin. Remplaçants : 12 Angloma, 13 Thuram, 14 Martins, 15 Ginola, 16 Charbonnier (gardien), 17 Ouédec.

■ **David Ginola est malheureux.** L'attaquant international du PSG l'a confié dans un entretien à *L'Equipe*, paru mardi 17 janvier, à Utrecht, à la veille de Pays-Bas - France, pour lequel il fait son retour en sélection nationale. La détérioration de ses relations avec Luis Fernandez, son entraîneur au PSG, est telle qu'il envisage *« très sérieusement »* son départ du club parisien.

Arnaud Boetsch battu, mais pas abattu

Eliminé au premier tour des Internationaux de tennis d'Australie, l'Alsacien garde l'espoir d'une grande saison, grâce à son nouvel entraîneur américain.

Après Julie Halard (tête de série n° 16) chez les femmes, Cédric Pioline, Lionel Roux, Guillaume Raoux et Rodolphe Gilbert, lundi 16 janvier, un cinquième Français, Arnaud Boetsch, a été éliminé, mardi 17 janvier, au premier tour des Internationaux d'Australie de tennis. Il été battu par l'Australien Marc Woodforde (6-4, 7-5, 6-3). Toutefois, cette défaite ne semble pas avoir eu raison du moral d'acier et des nouvelles résolutions d'Arnaud Boetsch. En pleine forme physique après un exil aux Etats-Unis, le Français, finaliste il y a dix jours à Adélaïde, compte exploiter à fond son potentiel cette saison, sous la houlette de son nouvel entraîneur : l'Américain Dennis Ralston.

MELBOURNE
Correspondance

Son minois traduit toujours fidèlement la santé de son jeu. Alors sa gueule d'ange hâlée et son gentil sourire rassurent. *Il oubliera vite la* tignasse rousse de Woodforde, le gaucher australien qui l'a *« paralysé dans son envie de trop bien faire et l'a obligé à courir après le score »*. *« J'étais prêt*, assure Boetsch, *surtout après Adélaïde, mais je ne sentais pas bien la balle. »* Qu'importe, ce faux pas. S'il ne s'est pas imposé ici, il sait qu'il en a terminé avec son chemin de croix de l'an passé.

Miné par un excès d'acide urique, déçu par ses résulats, il a rompu avant l'heure avec une saison 1994 trop bancale pour un joueur qui pointait à la seizième place du classement mondial début mars. D'ordinaire un modèle d'enthousiasme et de joie de vivre, Boetsch s'est envolé pour la Floride, à la mi-novembre, écœuré, la mine toute chiffonnée. *« J'ai horreur de ne pas avancer, de me laisser bouffer, je sentais qu'il fallait chercher ailleurs les solutions à mes problèmes. Je ne pouvais pas rester à Paris m'entraîner avec les autres à essayer de me justifier, de leur assurer chaque jour que tout allait bien »*, explique-t-il.

Au camp d'entraînement de Nick Bollettieri, puis en Californie, d'où il a rallié directement l'Australie, il a suivi avec l'aide de son préparateur, Daniel Vidal, un programme *« pour faire le plein de soleil, éliminer les toxines, [se] nourrir correctement et effectuer un travail physique intensif, mais progressif. »* Tant qu'à se lancer dans un grand ménage d'hiver, il a changé de raquette, *« sans raison particulière, pour rompre avec l'habitude. »*

Il avait aussi bien besoin d'un coach. *« Mais comment, décemment, demander à quelqu'un de m'aider dans l'état où j'étais ? »*, rigole Boetsch. Son agent n'eut qu'à lui glisser que Dennis Ralston, cinquantenaire d'expérience, ancien coach d'université, longtemps entraîneur de Chris Evert, puis de Yannick Noah en 1990, s'intéressait à lui. L'affaire était conclue.

VOIR GRAND ENSEMBLE

Le duo que formait l'Américain avec le capitaine de l'équipe de France de Coupe Davis n'était pas moins insolite que le tandem qu'il constitue actuellement avec Boetsch. En effet, quel peut être le trait d'union entre Boetsch, jeune homme volubile, rayonnant et si plein de vie, et l'imposante carcasse aux gestes mesurés, à la voix profonde et aux traits austères de Ralston ? L'horreur du flou et l'intuition qu'ils peuvent voir grand ensemble.

« Au départ, on a toujours envie de se montrer sous son meilleur jour pour que l'autre croie en vous, dit Boetsch, *mais je voulais vraiment que Dennis me voie à nu, qu'il me juge sans indulgence. Je ne voulais pas tricher. »* Patrice Hagelauer, responsable du haut niveau français, confirme : *« Dennis est très strict et exigeant. Son ton, son approche sont différents dans la mesure où il ne connaît pas le joueur depuis son enfance. Ça crée un regain d'intérêt pour Arnaud qu'on le regarde avec d'autres yeux. Maintenant, pour le conforter dans cette direction, il lui faut des résultats, mais il vient de faire une finale, alors pas de panique... »*

Après quelques semaines de ce régime américain, le physique de Boetsch accuse une différence visible avec le passé, dont il veut faire table rase. Son visage s'est nettement affiné et ses muscles se sont délestés de leurs mauvaises graisses. Boetsch semble plus sec, plus affûté : un changement d'importance pour un joueur dont le niveau de jeu dépend, à l'instar de celui d'Henri Leconte, de sa forme physique. *« Chez lui, tout est un problème de dosage d'entraînement*, dit Hagelauer. *Sous ses apparences costaudes et gaillardes, il est fragile. Aujourd'hui, même après une si courte période, j'ai l'impression de voir un nouvel Arnaud. S'il continue dans ce sens, le milieu de saison sera vraiment intéressant. »*

Arnaud Boetsch semble bien décidé à admettre qu'il possède l'étoffe d'un champion et le charisme d'une star dans la lignée de Noah. A condition de garder intacte la confiance que Ralston s'applique à lui insuffler. *« Je pouvais me maintenir seul dans les 35 premiers mondiaux*, estime-t-il, *mais ça ne me suffit plus. Je veux aller au bout de mon potentiel, c'est pour ça que j'ai brisé le cocon dans lequel je m'étais installé en France. J'aime les gens de la fédé, mais ils m'ont donné tout ce qu'ils avaient. J'ai envie d'autre chose. J'en ai discuté avec Yannick qui m'a encouragé. Dennis me donne les trucs que je ne voyais pas, c'est un vrai travail d'équipe, un échange, et vous savez comme j'aime ça, les histoires d'équipe. »*

Patricia Jolly

Les Class America testent des voiles... moulées

Après les tissus en carbone, en « cristaux liquides », le progrès vient de l'assemblage des fibres

SAN DIEGO
de notre envoyé spécial

Depuis ses origines, la Coupe de l'America a toujours été un banc d'essai privilégié pour les nouvelles voiles. Dès 1851, les voiles en coton de la goélette *America* avaient contribué à sa victoire sur les yachts anglais qui utilisaient encore le lin, plus déformable. Le règlement de la Coupe, qui interdisait sur les bateaux toute pièce étrangère au pays du défi, a longtemps privilégié les Américains, qui ont toujours disposé des meilleures voileries. Leur suprématie a été battue en brèche en 1983 lorsque Tom Schnackenberg, le maître voilier d'Auckland, a eu le premier l'idée d'adapter et de retailler les voiles d'*Australia-II* entre deux régates.

L'importance des voiles s'explique, bien sûr, par leur rôle moteur. Une voile placée en travers du vent le dévie. Il en résulte deux forces : la portance, perpendiculaire au vent, qui permet à un bateau de remonter au près, et la traînée, qui freine cette progression. Pour remplir son rôle avec un maximum d'efficacité, une voile doit répondre à trois exigences : être la plus légère, se déformer le moins possible et être taillée pour la performance.

Les progrès les plus significatifs dans ces domaines ont longtemps coïncidé avec l'apparition de nouveaux tissus dans la Coupe de l'America, comme le Dacron, le Kevlar ou le Mylar. L'édition de 1992 n'avait pas fait exception à la règle. *America³*, et *Il-Moro-di-Venezia*, les deux bateaux finalistes, étaient les seuls à avoir utilisé de nouveaux matériaux. Aux Italiens qui annonçaient que leur nouveau tissu faisant appel aux fibres de carbone était *« la plus importante découverte depuis le remplacement du Dacron par le Kevlar dix ans plus tôt »*, les Américains avaient répliqué que leur produit, les *« cuben fibers »*, un composite de *« fibre de carbone et de molécules polymériques haute densité à cristaux liquides »*, rendrait le tissu italien *« préhistorique d'ici dix mois »*.

Aujourd'hui, ces deux tissus, encore améliorés, sont respectivement commercialisés par les voileries North et par America³ Technologies. En 1995, les différences ne devraient pas se faire au niveau des tissus, car tous les défis utiliseront la fibre de carbone dans leurs voiles. Les Français, qui avaient travaillé sur la fibre de bore, un métalloïde s'apparentant au carbone et au silicium, ont renoncé à l'utiliser car elle s'est avérée trop cassante. En revanche, des différences existent entre les défis sur la conception des formes de voiles et les capacités à assembler au mieux les tissus.

FORME IDÉALE

Par rapport à 1992, les Français *ont ainsi mis au point le « Sailscanner/Magie »*, un système permettant de visualiser et d'analyser la forme des voiles en temps réel avec des micro-caméras dans le mât. Associé aux outils de calcul aérodynamique qu'ils ont pu valider très tôt, ce système leur a permis d'accomplir un progrès spectaculaire. *« Jusque-là, nous savions définir la forme de voile idéale, mais à l'usage, elle subissait des déformations sous l'effet du vent*, explique Michel Kermarec, qui dirige la division voiles-gréement du défi français. *Aujourd'hui, nous savons fixer la forme idéale que la voile aura sur l'eau, la valider et la confectionner ensuite. »*

Les techniques de confection et d'assemblage ont aussi considérablement évolué depuis 1992. le collage s'est généralisé car les colles sont devenues plus résistantes que les tissus. La révolution dans ce domaine a été provoquée par North, qui dispose dans sa voilerie de San Francisco d'un moule permettant de confectionner les voiles en forme continue, sans aucune couture ni collage de panneaux.

Afin d'éviter les excès de 1992 où *America³* avait fabriqué 250 voiles pour sa campagne, le règlement de la Coupe de l'America n'autorise plus les défis qu'à utiliser quinze voiles pour le premier Round Robin et cinq de plus pour chaque phase supplémentaire. Ainsi le quota des deux finalistes ne dépassera pas 45 voiles. Un nouveau casse-tête pour les maîtres voiliers. Le compromis légèreté-fiabilité, indispensable pour la recherche de la performance, ne permet pas d'utiliser une grand-voile plus d'une quarantaine d'heures, un spinnaker plus d'une quinzaine d'heures et un génois plus de dix heures.

Le choix de grammages plus faibles, *autorisé par les progrès* techniques, se traduit par des gains de poids substantiels. Les grand-voiles du défi français sont passées de 100 à 58 kilos depuis 1992. Cette course à la légèreté engendre quelques risques. *France-2* a perdu sa première régate pour avoir explosé son spinnaker sur son dernier empannage. Ce spi était adapté au vent de 5 nœuds qui soufflait ce jour-là, mais pas aux contraintes engendrées par la houle résiduelle formée par les dépressions des jours précédents. Plus généralement, le travail de la division voiles-gréement du défi français se chiffre sur l'eau par un gain de performance de 0,1 nœud, soit de quelque trente secondes sur un bord. Mais il a aussi contribué à l'amélioration générale du bateau. *« Le gain de poids sur les parties aériennes augmente la stabilité*, explique Philippe Briand. *On peut donc faire une coque plus étroite qui occasionnera moins de traînée. Il ne faut jamais oublier que toutes les données qui participent à la conception d'un voilier sont liées. »*

Gérard Albouy

Régates reportées

La mer hachée par un vent de nord-ouest de 20 nœuds et une houle de 3 à 4 mètres n'a pas permis, lundi 16 janvier, l'organisation des régates de la Coupe Louis-Vuitton et de la Coupe Citizen au large de San Diego. Ce délai a été mis à profit par l'équipe du défi français pour améliorer l'étanchéité de *France-2* et revoir le réglage des voiles. Par ailleurs, c'est *Win-New-Zealand*, barré par Chris Dickson, qui a battu *Nippon* de cinquante-sept secondes dans la deuxième régate de la Coupe Louis-Vuitton et non l'inverse, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *Le Monde* du 17 janvier.

RÉSULTATS

FOOTBALL

CHAMPIONNAT D'ECOSSE
22e journée

Motherwell-Hibernian	0-0
Aberdeen-Partick	3-0
Celtic-Kilmarnock	2-1
Falkirk-Rangers	2-3
Hearts-Dundee United	2-0

Classement : 1. Rangers, 47 pts ; 2. Hibernian, 33 ; 3. Motherwell, 33 ; 4. Celtic, 31 ; 5. Hearts, 28 ; 6. Aberdeen, 24 ; 7. Falkirk, 24 ; 8. Dundee United, 22 ; 9. Kilmarnock, 20 ; 10. Partick, 15.

CHAMPIONNAT DU PORTUGAL
17e journée

Braga-Benfica Lisbonne	0-2
Tirsense-FC Porto	0-2
Sporting Lisbonne-Guimaraes	2-0
Amadora-Farense	2-1
Boavista-Chaves	1-4
Uniao-Setubal	3-0
Beira Mar-Leiria	2-2
Salgueiros-Gil Vicente	1-1
Belenenses-Maritimo	1-0

Classement : 1. FC Porto et Sporting Lisbonne, 30 pts ; 3. Benfica Lisbonne, 26 ; 4. Guimaraes et Tirsense, 20 ; 6. Maritimo, 19 ; 7. Boavista et Uniao Leiria, 18 ; 9. Braga, 16 ; 10. Belenenses, Chaves et Beira Mar, 14 ; 13. Farense et Salgueiros, 13 ; 15. Amadora, 12 ; 16. Uniao Fun. et Gil Vicente, 11 ; 18. Setubal, 7.

CHAMPIONNAT DU MAROC
15e journée

Kawkab Marrakech - Raja Casablanca	0-1
FAR Rabat - RSS Settat	2-0
Chabab Mohammadia - CODM Méknès	2-0
Widad Casablanca - El-Jadida	0-0
KAC Kenitra - Olympique Casablanca	1-1
Forces auxiliaires - Fath Rabat	0-0
Ittihad Tanger - Crédit Agricole	0-2
Moghreb Fès - MCO Oujda	0-2

Classement : 1. Widad Casablanca, CODM Méknès, 35 pts ; 3. Olympique Casablanca, 33 ; 4. MCO Oujda, Kawkab Marrakech, 32 ; 6. Chabab Mohammadia, FAR Rabat, Forces auxiliaires, 31 ; 9. Crédit Agricole, KAC Kenitra, RSS Settat, 30 ; 12. Raja Casablanca, El-Jadida, 29 ; 14. Fath Rabat, 25 ; 15. Ittihad Tanger, 24 ; 16. Moghreb Fès, 23.

CHAMPIONNAT DE TUNISIE
15e journée

ES Zarzis - ES Tunis	0-1
CL Africain - CS Hammam-Lif	1-1
St. Tunisien - CA Bizerte	3-0
ES Sahel - AS Marsa	3-0
SR Sports - Ol. Béja	1-0
OC Kerkennah - JS Kairouan	1-0
Ol. Kef - CS Sfaxien	reporté

Classement : 1. Espérance Sportive Tunis, 24 pts ; 2. Etoile Sportive Sahel, 21 ; 3. Club Sportif Sfaxien, Club Africain, 19 ; 5. Stade Tunisien, 18 ; 6. Olympique Béja, Espérance Sportive Zarzis, 14 ; 8. Club Sportif Hammam-Lif, Océano Club Kerkennah, 13 ; 10. Jeunesse Sportive Kairouan, Avenir Sportif Marsa, 12 ; 12. Club Athlétique Bizerte, 11 ; 13. Olympique Kef, Sfax Railways Sports, 9.

HANDBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONALE 1
4e tour retour

Ivry - Saint-Brice	27-24
OM - Vitrolles-Bordeaux	22-15
Pontault - Combault-Sélestat	25-25
Dunkerque-Chambéry	18-17
Créteil-Strasbourg	30-16
Gagny-Montpellier	22-24
Livry-Gargan - PSG-Asnières	23-26

Classement : 1. Montpellier, 34 pts ; 2. Ivry, 31 ; 3. OM-Vitrolles, 30 ; 4. PSG-Asnières, 22 ; 5. Créteil, 18 ; 6. Bordeaux, 16 ; 7. Pontault-Combault, 16 ; 8. Sélestat, 16 ; 9. Strasbourg, 15 ; 10. Gagny, 14 ; 11. Dunkerque, 8 ; 12. Chambéry, 8 ; 13. St-Brice, 5 ; 14. Livry-Gargan, 5.

HOCKEY SUR GLACE

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE
19e journée

Angers-Brest	4-10
Viry-Chamonix	1-5
Rouen-Amiens	6-4
Grenoble-Reims	3-2

Classement : 1. Rouen, 29 pts ; 2. Brest, 24 ; 3. Reims, 21 ; 4. Grenoble, 21 ; 5. Chamonix, 20 ; 6. Amiens, 17 ; 7. Angers, 10 ; 8. Viry, 6.

SKI

COUPE DU MONDE MASCULINE
Super-G de Kitzbühel

1. G. Mader (Aut.) ; 2. P. Runggaldier (Ita.) ; 3. A. Assinger (Aut.) ; 4. F. Nyberg (Suè.) ; 5. W. Perathoner (Ita.) ; (...) ; 14. L. Piccard (Fra.) ; 15. L. Alphand (Fra.).

TENNIS

INTERNATIONAUX D'AUSTRALIE
Simple Messieurs (1er tour)
Lundi 16 janvier

A. O'Brien (E-U) b. P. Cash (Aus) 4-6, 6-4, 6-4, 6-2 ; J. Eltingh (PB) b. M. Wilander (Suè.) 6-3, 7-6, 6-4 ; J. Krosiak (Slv.) b. J. Palmer (EU) 6-2, 6-2, 6-7, 4-6, 6-0 ; T. Muster (Aut., n° 14) b. R. Reneberg (EU) 2-6, 6-2, 7-6, 4-6, 6-3 ; A. Krickstein (EU) b. M. Göllner (All.) 6-3, 6-1, 5-7, 6-1 ; K. Alami (Mar.) b. B. Gilbert (EU) 6-4, 6-4, 2-6, 6-1 ; T. Guardiola (Fra.) b. J. Stoltenberg (Aus.) 6-4, 6-4, 6-2 ; M. Tebbutt (Aus.) b. J. Morgan (Aus.) 6-7, 7-5, 6-3, 3-6, 7-5 ; S. Lareau (Can.) b. S. Bryan (EU) 6-1, 3-6, 6-4, 7-6 ; A. Voinea (Rou.) b. F. Dewulf (Bel.) 6-2, 5-7, 7-5, 6-2 ; R. Fromberg (Aus.) b. R. Gilbert (Fra) 6-4, 6-2, 6-0 ; L. Jonsson (Suè.) b. J. Yzaga (Pér.) 6-2, 4-6, 6-4, 7-6 ; W. Ferreira (RSA, n° 11) b. K. Braasch (All) 6-3, 6-7, 6-4, 7-6 ; L. Burgsmuller (All.) b. Y. El Aynaoui (Mar) 6-3, 6-7 (8-10), 6-1, 7-6.

Mardi 17 janvier

P. Rafter (Aus) bat J. Hlasek (Sui) 6-3, 1-6, 5-7, 7-6, 6-3 ; K. Novacek (Rép. Tch.) b. B. Shelton (EU) 6-3, 6-3, 7-6 ; M. Woodforde (Aus.) b. A. Boetsch (Fra.) 6-4, 7-5, 6-3 ; D. Nestor (Can.) b. A. Mronz (All.) 3-6, 6-3, 6-2, 7-6 ; T. Enqvist (Suè.) b. P. Haarhuis (PB) 6-2, 6-1, 6-1 ; A. Agassi (EU, n° 2) b. G. Stafford (RSA) 6-2, 6-4, 6-2.

Simple Dames (1er tour)
Lundi 16 janvier

K. Boogert (PB) b. L. Ferrando (Ita.) 6-0, 4-6, 6-0 ; M. Oremans (PB) b. S.-T. Wang (Taï.) 3-6, 6-3, 6-3 ; Y. Basuki (Indo.) b. G. Helgeson Nielson (EU) 3-6, 6-1, 6-4 ; A. Smashnova (Isr.) b. E. Wagner (All) 6-7 (5-7), 6-3, 6-3 ; S. Stafford (E-U) b. Anne Miller (E-U) 6-3, 6-4 ; B. Reinstadler (Aut.) b. P. Langrova (Rép. Tch.) 6-1, 7-6.

Mardi 17 janvier

A. Sanchez-Vicario (Esp., n° 1) b. F. Li (Chin.) 6-2, 6-0 ; C. Singer (All.) b. M. Kochta (All.) 6-1, 6-3 ; C. Rubin (EU) b. K. Radford (Aus.) 6-1, 6-2 ; M. Babel (All.) b. M. Endo (Jap.) 6-4, 6-2 ; W. Probst (All.) b. E. Hakami (EU) 6-3 6-2 ; S. Drake Brockman (Aus.) b. N. Kijimuta (Jap.) 2-6, 6-4, 6-3 ; N. Medvedeva (Ukr.) b. M. Maleeva (Bul., n° 9) 4-6, 7-5, 6-3 ; J. Wiesner (Aut.) R. Hiraki (Jap.) 6-1, 6-7, 6-0 ; E. Maniokova (Rus.) B. M. Paz (Arg.) 7-5, 2-6, 6-4.

VOLLEY-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONALE A1
7e tour retour

Montpellier-Tours	3-0
Paris UC-Rennes	3-0
Tourcoing-Avignon	2-3
Poitiers-Cannes	3-1
Grenoble-Sète	0-3

Bordeaux-PSG Asnières : mercredi 18 janvier

Classement : 1. Cannes, 35 pts ; 2. Poitiers, 33 ; 3. Paris UC, 32 ; 4. Avignon, 28 ; 5. PSG Asnières, 27 ; 6. Tourcoing, 27 ; 7. Montpellier, 27 ; 8. Sète, 26 ; 9. Tours, 26 ; 10. Rennes, 21 ; 11. Grenoble, 20 ; 12. Bordeaux, 19.

Le couscous des familles

Bien placé dans les sondages, ce plat, devenu national en France, connaît de nombreuses variantes selon les régions d'origine



« CONNAISSEZ-VOUS *un bon couscous ?* » A cette question, l'on vous répond d'un air averti : « *Il n'y a pas de bon couscous sur la place.* » C'est un propos que l'on entend couramment, et ceux qui connaissent bien l'Afrique du Nord ajoutent : « *On ne peut connaître ce plat que consommé en famille.* »

Longtemps après le général Bugeaud et les Expositions universelles et coloniales du XIXe siècle, on a rangé ce plat parmi les curiosités alimentaires. Certains ont même prétendu que le couscous était originaire d'Auvergne. Souvent – hélas ! –, les expériences parisiennes sont assez peu convaincantes, et pourtant le couscous est un plat « national », populaire, en bonne place dans les cantines... et dans les sondages.

L'image d'Epinal date de la « Conquête » : « *Couscous : plat populaire en Algérie ; il est confectionné par les femmes, arabes ou mauresques, avec de la semoule de blé dur.* » Le blé lui-même était, à l'origine, une graminée sauvage qui croissait au flanc du Caucase, en Asie Mineure. On le connaît par les fouilles de Kalat Jarmo et de Jéricho (7 000 av. J.-C.). C'était l'engrain, une variété d'épeautre oubliée : *Triticum sativum*. Les plats de blé dur de l'Anatolie, concassé et cuit, sont encore consommés aujourd'hui en Turquie.

L'Afrique du Nord antique est la terre à blé de Rome. Le blé dur fournit la nourriture locale. Semé à l'automne, il germe à la saison des pluies : c'est le blé d'hiver. Il est écrasé en semoule « smilla » (*smillio*, en arabe). Traditionnellement, le concassage se fait à la pierre ronde. La semoule peut aussi être d'orge ou de mil. On roule un pen de semoule, de la farine, de l'eau et un peu de sel.

Après une première cuisson à la vapeur, on obtient la « graine ». A présent, *tout le monde utilise la* semoule industrielle, préparée, précuite et conditionnée par les grandes marques. Au VIe siècle, au Maghreb, la civilisation islamique adopte le *kes kes*, ou couscous (phonétiquement, *kascsou*), de l'arabe *kos kosson* (poudre). Le plat générique est constitué : c'est un pot-au-feu servi avec un plat de semoule de blé. Un terme unique désigne l'un et l'autre par métonymie. L'image classique renvoie à la marmite au col étroit, sur laquelle repose un panier en alfa. Aujourd'hui, le couscoussier est une marmite de métal, usage commun du bidonville d'Abidjan au restaurant chic parisien.

LA SEMOULE DE GEORGE SAND

La cuisine des couscous est considérée comme une des plus caractéristiques du monde, en partie grâce à la renommée de la gastronomie marocaine. Pourquoi cet engouement ? C'est le secret de ses accords aromatiques raffinés. « *C'est le plat du partage et de l'offrande* », assure Fatima Hal, l'hôtesse de *Monsouria* ; une « *véritable partition musicale* », renchérit Maguelonne Toussaint-Samat. Car intervient la gamme poétique du *ras-el-hanout*, le mélange des épices de l'Afrique du Nord. Le marchand d'épices – l'*atta* – va concocter, des journées entières, le snbtil mélange, qui comprend : cardamome, cannelle, macis, galanga, maniguette, muscade, poivre, girofle, gingembre ; et aussi des fleurs pour cuisiniers esthètes : baie de belladone, iris, lavande, bouton de rose et la mystérieuse « cantharide », qui est un coléoptère ! On nous parle aussi d'un mélange plus secret : le « maajon », ou *canabis estiva*, miel, gingembre, gland de chêne, amandes et raisins secs moulus. Le couscous de fête, *difha*, suppose que l'on se serve de sa main droite pour façonner les boulettes, et de n'utiliser que trois doigts, annulaire et auriculaire repliés, pour manger. Cela est accompagné d'un thé à la menthe, dont le protocole de service est merveille d'adresse et d'élégance.

La bonne dame de Nohant nous a laissé une recette de « kouskous ». C'est sans doute la bonne méthode, car chacun chez soi peut préparer on couscous, plat de ménage « français » : nous trouvons cette recette empruntée à George Sand dans *Le Grand Livre de la cuisine française d'aujourd'hui*. Valérie-Anne, son anteur, qui fréquente aussi *Mansouria*, nous livre la vulgate de ce plat. Il sera meilleur que celui régulièrement servi dans bien des restaurants maghrébins, noyé dans un bouillon mal dégraissé, uniforme, et brûlé de *harissa*.

Le couscous est un pot-au-feu amélioré par un usage traditionnel, ou bien personnalisé par des aromates spécifiqnes, et surtout, comme au Maroc, par la recherche de fins ingrédients, viandes délicates et petits légumes frais de Méditerranée. « *Pas de merguez dans le couscous !* » Non, ce n'est pas un titre de la Série noire ! La parfois (mais si rarement) succulente saucisse de mouton folklorique est superflue. Une seule viande. Et à vous de choisir. A fuir, le couscous « royal », et autre « couscous impérial », où sont mêlées viandes bouillies, rôties et grillées, inventions de gargotiers en mal d'exotisme. Les bons couscous, à Paris, sont quasiment confidentiels. On connaît le fameux couscous du désert de Wally Chouaki, au *Saharien* (36, rue Rodier, 75009 Paris ; tél. : 42-85-51-90). Mais l'archétype semble bien être celui de Fez, « *el Fassi* », à l'agneau, avec confit d'oignons et semoule au raisin sec. On le trouve cbez *Monsourio* (11, rue Faidherbe, 75011 Paris ; tél. : 43-71-00-16 ; fermé dimanche et lundi midi).

VARIANTES RÉGIONALES

C'est la meilleure adresse parisienne lorsque Fatima, la patronne, est là, souriante et cultivée, avide de faire partager sa passion pour la table de son pays. Nous apprécions depuis longtemps la cuisine de Benjamin Eljaziri, à *L'Atlas* (12, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris ; tél. : 46-33-86-98 ; tous les jours).

Il sait qu'au Maroc la cuisine est l'apanage des femmes, mais il est avant tout un professionnel et s'efforce d'interpréter la tradition : il n'y réussit pas si mal. Le couscous des beaux quartiers, on le trouve au *Sud marocain* (10, rue Villebois-Mareuil, 75017 Paris ; tous les jours), pour la qualité de la « graine » et l'amabilité du patron, et aussi chez *Amazigh* (2, rue Lapérouse, 75016 Paris ; tél. : 47-20-90-38), table plus élégante et un peu chère. Dernier-né, le *Tarazoute* (18, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris ; tél. : 44-07-29-50).

Le couscous aux petits navets, c'est la fête algérienne, au poulet et légumes de saison : fenouils à bulbe, cardes. Le couscous kabyle, c'est celui des restaurants populaires de banlieue : tomates et pommes de terre avec l'agneau ou le mouton. Le couscous de printemps du Constantinois, dont la sauce est nommée « marga », demande oignons nouveaux, céleri, haricots verts, poireaux, choux et cardes.

Il existe un couscous au poisson, à la panse farcie ; on en connaît au lapin, au gibier à plume, ou bien accompagné de hérisson. Le *khlou* est un couscous doux, aux abricots secs et au potiron, signalé dans le recueil des recettes d'une famille juive de Tunisie.

Plat de civilisation méditerranéenne, lié au rituel du blé et de la fécondité, le couscous est devenu un plat de cuisine française. Vous en disposerez « comme il vous plaira ».

Jean-Claude Ribaut

★ *Le Grand Livre de la cuisine française d'aujourd'hui*. Valérie-Anne. Fixot éd., 1994. 295 F. Un ouvrage qui donne quelques rides à Madame Saint-Ange.

★ *Couscous*. Maguelonne Toussaint-Samat. Casterman éd., 1994. 95 F.

★ *La Cuisinière du cuisinier*. Frédérick E. Grasser. Belin éd., 1994. Voir la recette du « confit d'agneau aux abricots » servi avec une « petite graine fine de couscous » : elle est interprétée par Alain Ducasse, au *Louis-XV*, à Monte-Carlo.

VINS

Retour du « demi-sec »

MARKETING, gastronomie ou besoin de sucre, faudra-t-il bientôt compter avec une catégorie oubliée quand elle n'est pas méprisée, celle des champagnes « demi-secs » ? Transformer un vin tranquille en un vin effervescent se fait grâce à l'incorporation de sucre et de levure. Quelques mois ou quelques années plus tard, on « dégorge », puis l'on « dose ». C'est ici que l'on peut jouer sur une large palette, allant de l'extrême rigueur à l'émollience doucereuse. Doser avec du vin pur conduit au « brut sauvage » ou à l'« ultra-brut ». Ajouter quelques pincées de liqueur (1 % du volume) ne fait pas sortir de la sphère des bruts. De 2 à 5 %, on est dans les « secs », de 5 à 8 % dans les « demi-secs ». Au-delà, on entre dans les « doux ».

Ce procédé renvoie à une histoire de goût et de mode. « *Le tournant se situe à la fin des années 50, quand le champagne a quitté la fin du repas pour prendre sa place à l'apéritif : la mode anglaise du brut s'est alors imposée en France* », explique Christian Pol Roger, directeur de la célèbre maison qui porte son nom. Va-t-on voir le retour des champagnes d'avant-hier ? C'est le pari de la maison Veuve Clicquot Ponsardin, qui lance un intéressant « demi-sec ». « *Nous n'avions jamais abandonné ce vin, où domine le pinot noir*, assure Edouard de Nazelle. *Mais la production demeurait marginale : trois cent mille bouteilles annuelles. Plus un millier de bouteilles livrées avant Noël à la reine mère d'Angleterre.* »

Demi-secs et gastronomie ? « *Avec des vins bien faits, on peut obtenir des résultats passionnants* », confie Alain Dutournier (Carré des Feuillants), l'un des grands maîtres des accords des mets et des vins. La Veuve Clicquot fera-t-elle des émules ? Il lui faudrait séduire les gardiens du temple champenois comme Rémi Krug, pour qui l'apport de sucre est un plaisir trop facile, un voile qui cache le vrai corps du vin.

J.-Y. N.

★ La Veuve Clicquot demi-sec. Entre 130 et 160 F. Veuve Clicquot *Ponsardin CSA, 3, place des Droits-de-l'Homme, 51100 Reims.*

TOQUES EN POINTE

■ *LA MAISON DE LA TRUFFE.* On a parfois l'impression, en voyant le prix du kilo de truffes dans la vitrine, que la cotation est donnée en anciens francs ! Cette épicerie de grand luxe dispose aussi d'une petite salle de dégustation à déjeuner, à l'arrière des comptoirs. Tout ici, en cette saison, est imprégné de la puissante odeur truffière. Même le menu du jour à 100 F, qu'on se le dise ! L'endroit est insolite, l'animation garantie. Le menu truffe (260 F) est composé d'une salade de mâche et truffes, d'une omelette ou d'une brouillade aux truffes, puis, au choix, d'une poularde ou de tagliatelles truffées, d'un fromage truffé lui aussi – effet de mode ! – et d'un dessert. Quelques vins abordables. Pour un en-cas en période de soldes, simple repas ou halte gourmande, selon.
★ 19, place de la Madeleine, 75008 Paris. Tél. : 42-65-53-22. Fermé le dimanche.

■ *SOUS L'OLIVIER.* Le souvenir de la cuisine niçoise et italienne, qui fit autrefois la réputation de cette maison, s'est estompé, comme l'ouvrage d'Edouard Herriot qui inspira cette enseigne. C'étair le temps où les hommes politiques taquinaient aussi bien les Muses que la fourchetté. William Warnault fait ici une cuisine de goût pour ses habitués : soupière de coques aux lardons, daube de canard aux chanterelles, sablé chand aux oranges et aux amandes. Il excelle aussi dans un registre plus rustique : salade de demoiselles de canard, tête de veau complète (la précision a son importance) gribiche. Moins judicieuses me paraissent les sauces de quelques plats de poisson, lorsqu'elles en masquent la texture et les saveurs. Carte des vins homogène. Accueil courtois et service dynamique. A la carte, comptez entre 200 et 250 F.
★ 15, rue Goethe, 75016 Paris. Tél. : 47-20-84-81. Fermé le samedi et le dimanche.

■ **AUBERGE DE LA GALUPE.** Angulas, pibales ou civelles, c'est le nom de l'alevin d'anguille originaire de la mer des Sargasses, abondant dans les estuaires de l'Adour et de la Gironde. Il faut absolument, pendant la brève saison d'hiver, goûter les pibales préparées par Christian Parra, lavées à grande eau vinaigrée, plongées vingt secondes dana un court-bouillon parfumé ; puis, sautées trente secondes dans l'huile d'olive avec quelqnes gonsses d'ail émincées bien dorées, et servies brûlantes dans le poêlon en terre. Sans oublier le piment d'Espelette, qui fait la différence. Et une bouteille d'Irouleguy ! Ensuite, c'est l'embarras du choix : le délicieux pigeon, le boudin maison, les poissons de l'Adour, quelques desserts savoureux (le russe), autant de cordes à la guitare d'un cuisinier qui est aussi un merveilleux chanteur. Environ 350 F.
★ Place du Port, 64240 Urt. Tél. : 59-56-21-84. Fermé le dimanche à dîner, le lundi et du 16 janvier au 28 février.

■ **LA ROTONDE.** L'*Hôtel du Palais*, magnifique paquebot Napoléon III échoué sur l'une des plus belles plages de Biarritz, vivait mal, sa clientèle aussi, le mélange des deux cartes, l'une roturière mais affectée au plus bel espace dont un restaurant puisse rêver – *La Rotonde* –, l'autre, étoilée au Michelin, dite *Le Grand Siècle*, mais cantonnée dans un salon très chic. L'usage s'était installé de présenter ensemble les deux cartes. A la réouverture, début mars, Jean-Marie Gautier aura mis bon ordre dans tout cela et l'on pourra indifféremment, sur le même menu, choisir les tripes d'agneau des Pyrénées ou le merluchon à la plancha et le délicieux œuf poché en coque de brioche ou bien la fricassée de homard et ris de veau, ou encore le merlu au jambon cru et raviole de morue à la biscayenne. Qui peut le plus peut le moins ! Loin de la cuisine de palace, le chef saisit toutes les opportunités régionales, les adapte au tempo d'un solide métier classique. C'est réussi. Beau choix de seconds vins pour ne pas trop faire grimper l'addition. Service de premier ordre. 400 F environ à la carte. Menu 280 F. Suites et chambres de rêve.
★ 1, avenue de l'Impératrice, 64200 Biarritz. Tél. : 59-41-64-00. Réouverture début mars.

■ **DIDIER GARBAGE.** Aux confins de la Chalosse et de la forêt landaise, Didier Garbage, l'enfant du pays, a bien tenté de faire son tour de France, mais n'a pas résisté à l'appel des palombes. Dans la petite auberge municipale d'Uchacq, il tient bistrot avec un menu à 68 F (soupe de campagne, civet de canard et pommes grand-mère) et laisse vagabonder son plaisir – et le nôtre – avec une salade de tricandilles (tripes de porc), le foie gras mi-cuit de canard mulard, des chipirons relevés au piment d'Espelette, le civet de marcassin Saint-Hubert. Brebis à la prune d'ente et montoise tiède aux amandes complètent ce tableau rustique et généreux. Vins régionaux (saint-mont, madiran), à prix très modestes, et quelques bouteilles éclatantes dont le château-fieuzal blanc 1992 (Pessac Léognan), au prix – raisonnable – de 300 F. Menus à 120 F et 180 F. A la carte, 200 F.
★ 40090 Uchacq-et-Parentis. Tél. : 68-75-33-46. Fermé le dimanche soir et le lundi.

■ **LE POQUELIN.** Le menu de Molière nous rappelle les origines de ce restaurant, une des « barrières » de la seconde génération. A l'époque, Loisean, Savoy avaient déjà rencontré leur destin. Le décor et l'accueil, la cuisine, la clientèle, tont ici concourt à rendre le moment du repas attrayant, un peu convenu, mais au total, plutôt réussi. Si le mille-feuille de fraise de veau m'a semblé manquer de moelleux – là n'était d'ailleurs peut-être pas l'intention du cuisinier, j'ai, en revanche, apprécié la raviole de légumes an jus de homard, classique et goûtense, la moruette sautée au pied de porc et fumet de vin rouge. Epatante gibelotte de lapereau aux petits oignons. Délicieuse tarte chaude aux pommes. Accueil chaleureux. Sobre carte des vins ; comptez environ 250 F à 300 F. Menu Molière : 185 F.
★ 17, rue Molière, 75001 Paris. Tél. : 42-96-22-19. Fermé samedi et dimanche.

J.-C. Rt

Temps maussade et venteux

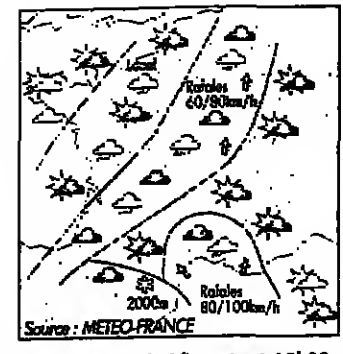
LE MATIN, une couverture nuageuse et faiblement pluvieuse concernera le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Haute-Normandie, le Centre jusqu'au Poitou-Charente. Elle sera accompagnée de vents de sud soufflant jusqu'à 80 km/h en rafales. A l'arrière, le ciel restera encombré sur la Bretagne et la Basse-Normandie, et réservera des averses. A l'avant de cette zone, des Ardennes à la Bourgogne et au Limousin, les nuages annonciateurs envahiront le ciel. L'Alsace-Lorraine, la Franche-Comté, la région Rhône-Alpes jusqu'à la Provence et le Midi-Pyrénées seront épargnés le matin, connaissant une alternance de nuages et d'éclaircies. Le ciel pyrénéen sera chargé avec des chutes de neige au-dessus de 2 000 mètres. Des entrées maritimes couvriront le Languedoc-Roussillon jusqu'au Rouergue et au Vivarais entraînées par un vent de mer soufflant jusqu'à 100 km/h.

L'après-midi, la zone pluvieuse s'étendra de la Lorraine à la Bourgogne, à l'Auvergne, jusqu'à Midi-Pyrénées et à la Provence-Côte d'Azur, soutenue par un vent de sud jusqu'à 80 km/h en rafales. Le vent marin balaiera encore la vallée du Rhône jusqu'à 90 km/h alors que l'autan faiblira. Les Cévennes pourraient connaitre des précipitations plus intenses. L'Alsace, les Alpes du Nord et la Corse verront le ciel se charger progressivement. Les Pyrénées resteront couvertes, avec de la neige au-dessus de 2 000 mètres sur l'Ariège et à partir de 1 300 mètres sur les Pyrénées-Atlantiques. A l'arrière de la zone perturbée, c'est-à-dire du Nord au Centre, au Poitou et à l'Aquitaine, les nuages prédomineront, accompagnés d'averses. Sur la Bretagne, les pays de Loire et la Basse-Normandie, le ciel variable réservera des averses mais également quelques éclaircies. Le vent de sud-ouest balaiera les côtes bretonnes.

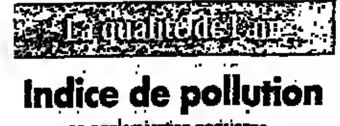
La douceur fera son retour sur l'ensemble du pays avec de rares gelées matinales sur le Nord-Est, alors que les températures minimales seront comprises entre 5 et 8 degrés sur le reste du pays.

L'après-midi les températures s'établiront de 5 à 9 degrés sur l'est du pays et avoisineront les 9 degrés sur une large moitié ouest.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 18 janvier à 12h00



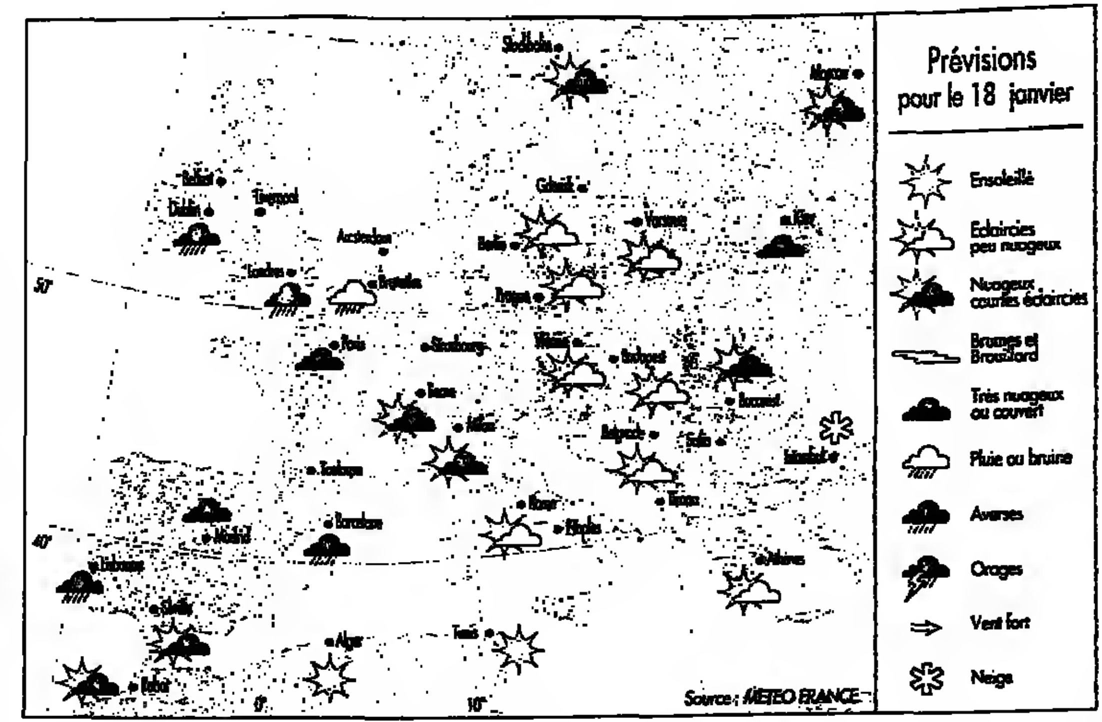
Indice de pollution

en agglomération parisienne

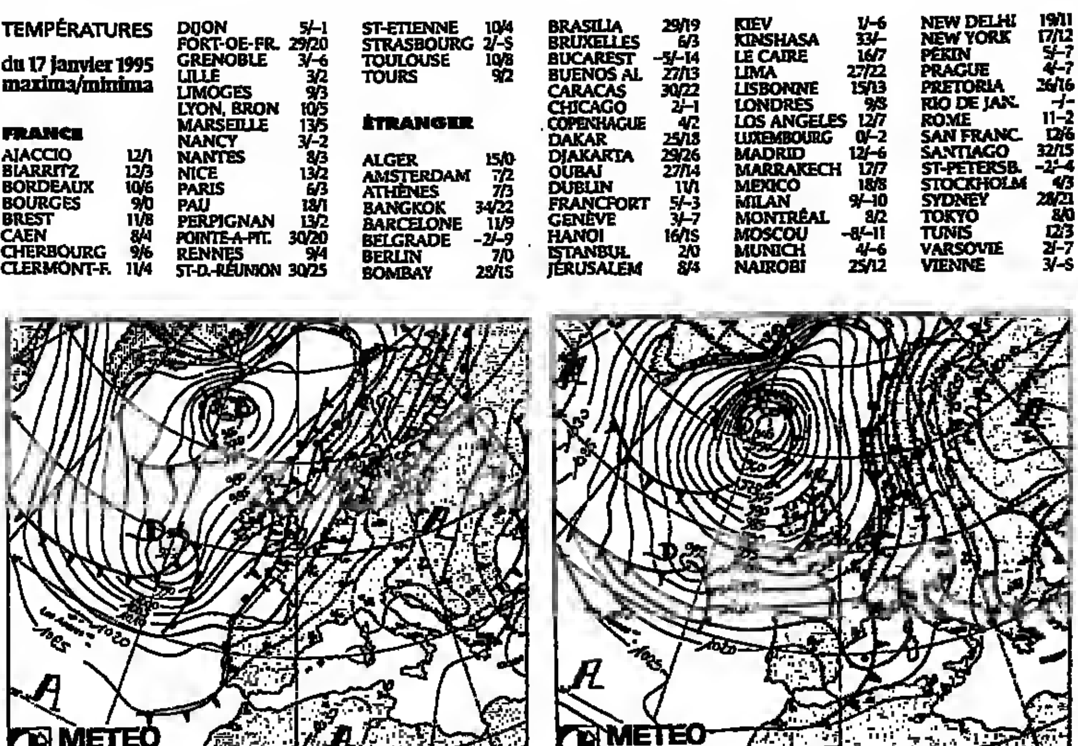
10 Exécrable
9 Très mauvais
8 Mauvais
7 Très médiocre
6 Médiocre
5 Moyen
4 Assez bon
3 Bon
2 Très bon
1 Excellent

6 jan. 11 jan. 16 jan.

Tendance pour le 17 janvier : *assez bon*



TEMPÉRATURES		DIJON	5/-1	ST-ETIENNE	10/4	BRASILIA	29/19	KIEV	1/-6	NEW DELHI	19/11
du 17 janvier 1995 maxima/minima		FORT-DE-FR.	29/20	STRASBOURG	2/-5	BRUXELLES	6/3	KINSHASA	33/-	NEW YORK	17/12
		GRENOBLE	3/-6	TOULOUSE	10/8	BUCAREST	-5/-14	LE CAIRE	16/7	PÉKIN	5/-7
		LILLE	3/2	TOURS	9/2	BUENOS AI.	27/13	LIMA	27/22	PRAGUE	4/-7
		LIMOGES	9/3			CARACAS	30/22	LISBONNE	15/13	PRETORIA	26/16
		LYON, BRON	10/5			CHICAGO	2/-1	LONDRES	9/8	RIO DE JAN.	-/-
		MARSEILLE	13/5	ÉTRANGER		COPENHAGUE	4/2	LOS ANGELES	12/7	ROME	11-2
FRANCE		NANCY	3/-2			DAKAR	25/18	LUXEMBOURG	0/-2	SAN FRANC.	12/6
AJACCIO	12/1	NANTES	8/3	ALGER	15/0	DJAKARTA	29/26	MADRID	12/-6	SANTIAGO	32/15
BIARRITZ	12/3	NICE	13/2	AMSTERDAM	7/2	DUBAI	27/14	MARRAKECH	17/7	ST-PETERSB.	-2/-4
BORDEAUX	10/6	PARIS	6/3	ATHÈNES	7/3	DUBLIN	11/1	MEXICO	18/8	STOCKHOLM	4/3
BOURGES	9/0	PAU	18/1	BANGKOK	34/22	FRANCFORT	5/-3	MILAN	9/-10	SYDNEY	28/21
BREST	11/8	PERPIGNAN	13/2	BARCELONE	11/9	GENÈVE	3/-7	MONTRÉAL	8/2	TOKYO	8/0
CAEN	8/4	POINTE-A-PIT.	30/20	BELGRADE	-2/-9	HANOI	16/15	MOSCOU	-8/-11	TUNIS	12/3
CHERBOURG	9/6	RENNES	9/4	BERLIN	7/0	ISTANBUL	2/0	MUNICH	4/-6	VARSOVIE	2/-7
CLERMONT-F.	11/4	ST-D.-RÉUNION	30/25	BOMBAY	25/15	JÉRUSALEM	8/4	NAIROBI	25/12	VIENNE	3/-5



Situation le 17 janvier 1995 — Prévision pour le 19 janvier 1995

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

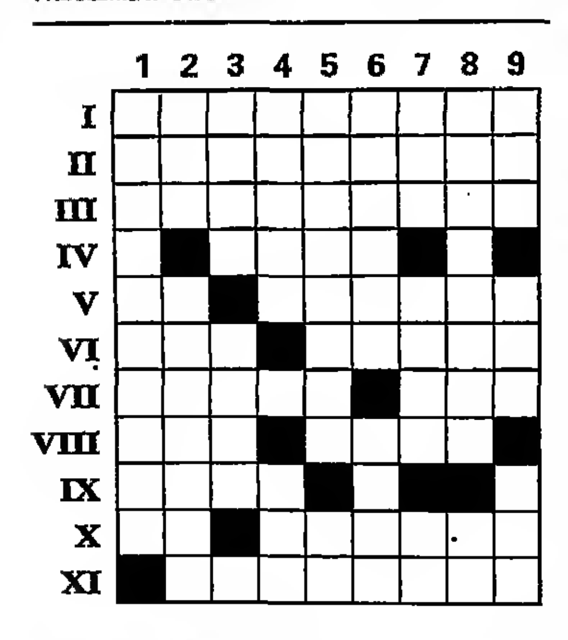
Pénurie de charbon

M. Lacoste, ministre de la production industrielle, a fait hier soir à la radio une franche mise au point de l'importante question du charbon. Avant la guerre, des stocks de charbon de l'ordre de 250 000 tonnes étaient constitués pendant l'été, en vue de parer aux inondations et au gel qui, en hiver, grèvent à la fois la production des stations hydro-électriques et le transport du charbon par voie fluviale. L'été 1944 n'a pas permis la constitution du stock de sécurité parce que les combats qui ont libéré la France ont durement endommagé notre réseau ferroviaire. Depuis *septembre 1944*, le gouvernement a dû s'efforcer en même temps de rétablir les grandes lignes d'interconnexion du courant hydro-électrique, d'accélérer l'extraction du charbon et d'en réorganiser l'acheminement vers les grands centres urbains. A la fin de l'année, la consommation de courant électrique à Paris avait pu atteindre le chiffre énorme de 13 millions de kilowatts-heure, tandis qu'elle ne dépassait pas 11 millions avant la guerre. Et, malgré toutes les difficultés, un stock de 30 000 tonnes de charbon avait pu être constitué.

Mais plusieurs facteurs ont concouru à entraver le redressement, notamment les conditions météorologiques et l'accroissement des besoins militaires en matière de transport. Ainsi, les arrivages ont baissé de plus de moitié : 8 178 tonnes samedi dernier, pour un minimum essentiel de 20 000 tonnes. Le gouvernement a donc été contraint de prendre des mesures de restriction qui s'ajoutent aux épreuves de la France. « *Mais*, a dit M. Lacoste, *la prolongation de la guerre exige des Français, de tous les Français, des sacrifices très durs. La guerre commande tout et chacun doit l'accepter, à moins d'avoir une âme d'esclave.* » *(18 janvier 1945.)*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME nº 6478



HORIZONTALEMENT

I. Est bête à pleurer. – II. Un élément de l'Orestie. – III. Transforment en liquide. – IV. Peu banal. – V. Pronom. But en savourant. – VI. Affluent du Danube. Un vrai rapace. – VII. Chanta la chute de Ninive. Ville du Nigeria. – VIII. Nourrit un dieu. Coule dans les Alpes. – IX. Qui peut irriter. – X. Elément d'une jupe. N'est pas la première venue. – XI. Peut se déceler à l'odeur.

VERTICALEMENT

1. Ecrit sur l'étiquette. – 2. Peut être dangereuse à traverser. Pas ramassés. – 3. Fit de grandes conquêtes en Orient. Son emblème était le marteau. – 4. Cachas. Est difficile à plaquer. – 5. Un délire aigu. Point de départ. – 6. Qui dit bien ce qu'il veut dire. Le sang peut couler quand elle est bleue. – 7. Poisson. Retient un objet immergé. Adverbe. – 8. Qui peuvent amollir. Conjonction. – 9. Direction. Centre de révolution. Tient bien son logis.

SOLUTION DU Nº 6477

HORIZONTALEMENT

I. Bougonner. – II. Rubanière. – III. Orangerie. – IV. Cal ; on. – V. Is ; cernes. – VI. Lâche ; Ise. – VII. Lire ; ce. – VIII. Ego ; ornas. – IX. Ensemencé. – X. Sentiment. – XI. Ré ; se ; ès.

VERTICALEMENT

1. Brouillées. – 2. Our ; saigner. – 3. Ubac ; crosne. – 4. Ganache ; et. – 5. Onglée ; omis. – 6. Nie ; crème. – 7. Néronienne. – 8. Erines ; acné. – 9. Rée ; se ; sets.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **RAIL.** Pour faire face à la concurrence aérienne, la SNCF et son homologue italien ont signé un accord bilatéral de gestion commerciale des trains de nuit sur les liaisons Paris-Milan, Paris-Florence, Paris-Venise et Paris-Rome. Cet accord prévoit notamment de nouveaux horaires, une nouvelle gamme de prix et la rénovation du matériel roulant.

■ **LISBONNE.** La RATP a offert au métro de *Lisbonne* une entrée Guimard. L'œuvre de l'architecte et décorateur français, qui a été inaugurée le 13 janvier, décore la station Picoas. En échange de ce cadeau, la RATP recevra un panneau d'azulejos de 200 m² signé Manuel Cargaleiro, qui sera installé à la station Champs-Elysées-Clemenceau.

■ **MONTRÉAL.** A partir du mois de juin, Air Canada effectuera chaque semaine depuis Toronto deux vols sans escale à destination de Tel-Aviv, en Israël.

■ **CONGO.** Les communications téléphoniques entre Brazzaville et Pointe-Noire, qui avaient été interrompues à la suite du sabotage d'un relais, ont été rétablies le 13 janvier.

■ **LE HAVRE.** Pour protester contre le coût des péages et l'augmentation du prix de l'essence, la CGT appelle les salariés de la région du Havre à manifester à l'entrée du pont de Normandie le 20 janvier, jour de son inauguration.

■ **ITALIE.** Les chemins de fer italiens, qui souhaitent améliorer la réception des téléphones portables dans leurs trains, ont décidé d'investir 300 milliards de lires (1 milliard de francs). L'accord signé avec la compagnie Telecom Italia prévoit l'installation de nouvelles stations de transmission, d'antennes plus puissantes et de cabines situées à l'intérieur des trains, d'où il sera possible d'appeler sur le système des téléphones cellulaires et non plus seulement sur le réseau classique.

■ **VIENNE.** Depuis le 2 janvier, Lauda Air, partenaire de la Lufthansa, assure deux fois par jour la liaison Paris-Vienne au départ d'Orly.

PARIS EN VISITE

Mercredi 18 janvier

■ **MUSÉE GUIMET** : Exposition La Chine des origines, hommage à Lionel Jacob (34 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : *l'Annonciation*, de Rogier Van der Weyden, 12 h 30 ; les antiquités égyptiennes, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **DE SAINT-ROCH** aux hôtels de la rue Saint-Honoré (45 F), 14 h 30, sortie du métro Tuileries (Paris pittoresque et insolite).

■ **MUSÉE DU PETIT-PALAIS** : un autre regard sur la peinture, support et matière (25 F + prix d'entrée), 14 h 45 (Musées de la Ville de Paris).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** : l'histoire du palais des Capétiens devenu lieu de justice (37 F + prix d'entrée), 15 heures, cour principale en bas des marches

■ **MUSÉE CARNAVALET** : Exposition Paris la nuit (25 F + prix d'entrée), 15 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

LES SERVICES DU *Monde*

Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel : 3615 LE MONDE	accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1) 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

ABONNEMENTS

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMBOURG-PAYS-BAS	Autres pays : Voie normale y compris CEE avion
3 Mois	536 F	572 F	790 F
6 Mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 AN	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ABONNEMENTS PAR MINITEL : 3615 LE MONDE, code d'accès ABO
PRÉLÈVEMENTS MENSUELS : se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER ENVOYÉ PAR VOIE AÉRIENNE : tarif sur demande.
CHANGEMENT D'ADRESSE : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.
RENSEIGNEMENTS PAR TÉLÉPHONE : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

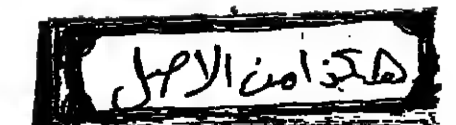
« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

POUR VOUS ABONNER
REMPLISSEZ CE BULLETIN EN CAPITALES D'IMPRIMERIE ET ENVOYEZ-LE ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT À L'ADRESSE SUIVANTE :
SERVICE ABONNEMENTS : 1, place Hubert-Beuve-Méry
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Durée 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : Prénom :
Adresse :
Localité :
Code postal : Pays : 501MQ001

هكذا من الأمل



ÉDITION Le texte original du Journal de Vaslav Nijinski, étoile incontestée des Ballets russes, vient de paraître aux éditions Actes Sud – sous le titre *Cahiers*. Il succède au *Journal de Nijinski*, publié en 1936 en Grande-Bretagne, version largement censurée par la femme de Nijinski, Romola, et traduite en 1953 chez Gallimard. Si l'édition de 1936 accréditait la thèse du « Clown de Dieu », celle de 1995 montre un Nijinski sexuel, violent, empêtré dans la spirele de son esprit.

● L'OPÉRA BASTILLE reprend, à partir du 17 janvier, le spectacle *Journal de Nijinski*, créé en 1994 par Christian Dumais-Lvowski, dans une mise en scène d'Isabelle Nanty et Djamila Selah.

● TAMARA NIJINSKI, la fille cadette du chorégraphe, qui a autorisé la publication de la version non expurgée du Journal, évoque, dans un entretien, la figure de son père.

Le Journal de Nijinski échappe à la censure familiale

Les « Cahiers » du danseur russe paraissent, enfin, dans leur version non expurgée. Un spectacle en a été tiré. Il sera joué, à partir du 17 janvier, à l'Opéra-Bastille

CAHIERS, de Vaslav Nijinski. Traduit du russe par Christian Dumais-Lvowski et Galina Pogojeva. Actes Sud, « L'Art et la danse ». 300 p. 140 F.

« J'ai bien déjeuné, car j'ai mangé deux œufs à la coque avec des pommes de terre frites et des fèves », annonce, dans la première phrase de ses *Cahiers*, le héros des Ballets russes. Cette version non expurgée des carnets de Nijinski commence de cette manière concrète. Elle a été rédigée, en russe, par le danseur, alors qu'il sombrait dans la folie. Dans le *Journal de Nijinski*, traduit chez Gallimard en 1953, à partir de la version anglaise de 1936, les premières lignes sont loin de posséder le même prosaïsme.

L'admirateur du *Journal de Nijinski* enrage : il a vénéré un faux fabriqué à partir de vrais morceaux du texte. Un livre qui, comparé à l'original, apparaît d'une rare platitude. Bien sûr, personne n'ignorait que la femme de Nijinski, la très intelligente Romola de Pulszki, avait mis de l'ordre dans les paragraphes qui évoquaient les débordements sexuels du danseur. Mais comment se douter que les quatre carnets, écrits à Saint-Moritz (Suisse) par le danseur entre le 19 janvier et le 4 mars 1919, alors qu'il ne se produisait déjà plus, puis retrouvés « fortuitement » en 1934, allaient devenir l'instrument de la revanche de sa femme.



EUGÈNE DRUET/BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Vaslav Nijinski, dans les « Orientales », ballet créé en 1910 à l'Opéra de Paris sur des musiques de Glazounov, Grieg et Borodine.

IMPOSTURE TRANQUILLE

Ainsi transforme-t-elle en une œuvre édifiante, tournée vers Dieu, près de trois cents pages où le trivial et le spirituel tournoient en un même élan, pour tenir en laisse une folie que Nijinski, à bout de nerfs, imprécateur, malheureux, sait inévitable. On reste impressionné devant cette imposture opérée tranquillement du vivant de Nijinski.

La personnalité de Romola de Pulszki est déterminante pour comprendre les ressorts psychologiques de cette affaire. Romola de Pulszki est une « groupie » de luxe. Hongroise, fortunée, elle est à peine âgée de vingt ans quand elle suit les tournées des Ballets russes. Elle veut Vaslav Nijinski. Elle veut ce garçon au physique étrange, né pauvre, en 1888, dans une famille de danseurs itinérants, à Kiev. Elle veut le chorégraphe scandaleux de *L'Après-midi d'un faune* (1912), du *Sacre du printemps* (1913). Elle veut cet être qui fascine les hommes et émerveille les femmes.

Qu'importe qu'il soit l'amant de Diaghilev. La jeune femme va conquérir le « dieu de la danse » sur le bateau « Avon », qui transportait la troupe des Ballets russes en Amérique du Sud. Nijinski et Romola de Pulszki se marient à peine débarqués, à Buenos-Aires, le 10 septembre 1913. Diaghilev chasse le danseur, rompt son contrat. Romola prendra des avocats pour défendre son mari.

Nijinski est brisé. Il ne danse plus. Les « boucheries » de la guerre de 1914 accentuent sa dépression. Et Romola Nijinska est trop jeune pour prendre en charge un état maniaco-dépressif. Le danseur, en basculant dans la folie, la prive de la vie dont elle avait rêvée. Le couple s'installe à Saint-Moritz. Romola tente de sauver les apparences afin de préserver l'image du danseur, de son mari, du père de sa fille aînée, Kyra, née en 1914. Nijinski est transporté au sanatorium de Bellevue, à Kreuzlingen.

En réécrivant les carnets de son mari, Romola s'est réapproprié une partie de la vie qui lui a été confisquée. Falsification par amour ? Conformisme social ? Besoin d'argent ? C'est indifférent. Elle a osé. C'est tout. En comparant les deux éditions, on s'aperçoit que Romola a supprimé des passages, réécrit des paragraphes pour faire des liaisons plausibles, changer l'ordre des carnets : ainsi est né le « clown de Dieu », touchant. Version édulcorée qui minimise la schizophrénie de Nijinski, ses obsessions récurrentes, son désir de pauvreté « tolstoïen », son masochisme sexuel. Romola a neutralisé un Journal qui est un catalogue sans classification des passions et des haines du danseur, appliquées aux hommes politiques, à la guerre, à l'importance de la nourriture dans le bon fontionnement du corps. *Exit* la présence du sang, de la « *pisse* », des viscères, des excréments.

Dans la version non expurgée qu'il peut lire aujourd'hui, le lecteur découvre une écriture qui avance par soubresauts, cale, bégaie, se répète à l'infini. Une écriture « automatique », gouvernée par les associations d'idées, les syllogismes, développés dans des phrases courtes qui s'opposent. *« Dieu comprend Dieu. L'homme est Dieu, c'est pourquoi il comprend Dieu. Je suis Dieu. Je suis un homme. Je suis bon, et pas une bête. Je suis un animal doué de raison. J'ai une chair. Je suis la chair. Je ne descends pas de la chair. La chair descend de Dieu. Je suis Dieu. Je suis Dieu. Je suis Dieu... Je suis heureux car je suis amour. J'aime Dieu, c'est pourquoi je me souris à moi-même. Les gens pensent que je vais devenir fou, car ils pensent que je vais perdre la tête. C'est Nietzsche qui a perdu la tête, car il pensait. Je ne pense pas, c'est pourquoi je ne perdrai pas la tête. »*

Nijinski emploie des termes crus, notamment le mot « *bite* ». *« Dieu est une Bite qui multiplie ses enfants avec une seule femme. Je suis l'homme qui multiplie ses enfants avec une seule femme. J'ai vingt-neuf ans. J'aime ma femme... »* Tout ce qui a trait à l'érotisme, la recherche obsédée et coupable des « cocottes », les souvenirs de masturbation, tout avait été expulsé par « la Romola ». Les poèmes du quatrième carnet avaient tous été supprimés.

Avec Romola, Nijinski a eu deux filles. Kyra, qui a quatre ans quand son père rédige son Journal, est très présente dans le récit. Elle vit aujourd'hui à San Francisco, et fut l'héroïne inoubliable du film *She dances alone*, où elle dansait à la mémoire de son père. Tamara naît en 1920. Son père est alors interné. On attribue parfois la paternité de cette deuxième fille au médecin qui soigna Nijinski à Saint-Moritz. Tamara Nijinski, retirée à Phoenix dans l'Arizona, possède, avec sa sœur Kyra, les droits du manuscrit Nijinski. C'est dans cette ville qu'elle a créé la Fondation Romola et Vaslav Nijinski. C'est aussi à Phoenix que Christian Dumais-Lvowski, qui participa au succès du *Journal de Nijinski*, monté en 1994, au Festival d'Avignon, récité par Redjep Mitrovitsa, a su, par son talent et par son amour, convaincre la vieille dame qu'elle avait le devoir urgent de publier la vraie parole de son père.

Devoir de respecter ses dernières volontés : *« Je veux publier ce livre en Suisse, car j'habite la Suisse. J'aime la Suisse simple. Je n'aime pas le Suisse, qui est un dindon aux plumes d'acier. Je veux publier ce livre en Suisse, en exemplaires à très bon marché. Je veux gagner un peu d'argent, car je suis pauvre »*, écrit-il. Nijinski meurt à Londres, en 1950. Romola de Pulszki est à ses côtés. En 1953, sa dépouille mortelle est transférée à Paris, au cimetière Montmartre. Serge Lifar, le dernier protégé de Diaghilev, tenait l'un des cordons du poêle.

Dominique Frétard

Les souvenirs fugitifs de sa fille Tamara

« JE SUIS NÉE à Vienne, il y a longtemps, juste après que mon père eut achevé la rédaction de ses *Cahiers*, et que le professeur Bleuler l'eut diagnostiqué « *schizophrène* ». Ce n'était pas tout à fait ça, à mon avis, mais c'étaient les mots de l'époque. Disons qu'il était malade. Ce qui fait que je n'ai jamais eu le privilège de le voir danser. Nous avons vécu d'abord ici à Paris, avenue de La Bourdonnais, avec ma sœur Kyra, ma mère, Romola, et ma tante. Quand les affaires ont mal tourné, que l'argent est venu à manquer, ma mère a dû faire un choix difficile. Elle a envoyé ma sœur dans un pensionnat suisse et m'a confiée à ma grand-mère maternelle, Emila Markus, qui vivait à Budapest. C'est là que j'ai été élevée et que j'ai vécu jusqu'en 1956, au moment de la révolution hongroise. Mon second mari et moi, ma fille et mon beau-fils, nous nous sommes enfuis en 1957. Nous avions passé toute la deuxième guerre mondiale à Budapest, j'avais fait des études d'art dramatique. Pour obtenir mes diplômes, comme mon père était apatride, ma grand-mère m'avait adoptée pour que j'aie la nationalité hongroise. En 1957, tout était préparé pour que nous allions rejoindre ma mère à San Francisco ; le sort en a voulu autrement. Nous sommes arrivés au Canada, et au bout de quatre ans mon second mari, qui était organiste et souffrait du froid, a souhaité un climat plus chaud et plus sec. C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés à Phoenix, Arizona, où je vis depuis trente-trois ans.

» Ma sœur Kyra a eu une vie très difficile, ballottée d'un endroit à l'autre, dans le milieu de la danse. Elle a dansé à Stockholm, à Monte-Carlo, etc. Elle a épousé Igor Markevitch, puis il y a eu la guerre. Elle s'est installée en 1954 à San Francisco avec ma mère, faisant des dessins, écrivant des poèmes. Le grand tremblement de terre de 1989 lui a provoqué une commotion cérébrale. Elle est restée paralysée, et puis elle a repris le dessus, elle redessine. Elle a plus de quatre-vingts ans.

« QUI N'AURAIT PAS ÉTÉ UN PEU DÉRANGÉ ? »

» J'ai peu de souvenirs de mon père. Il habitait avec nous dans l'appartement. La porte de sa chambre n'avait pas de poignée à l'intérieur, pour qu'il ne puisse pas sortir. Un jour Kyra, à l'âge de cinq ou six ans, s'est trouvée avec lui dans cette chambre. Mon père lui a pris sa poupée et l'a jetée. Elle a eu si peur de ne pouvoir sortir qu'elle en a gardé une phobie. Elle ne supporte pas les portes fermées.

» Mon père participait aux dîners que donnait ma mère, qui était assez mondaine. Mais je me souviens mieux de lui plus tard, à la clinique Bellevue en Suisse, et pendant la deuxième guerre mondiale, quand mes parents sont venus à Budapest, dans la villa de ma grand-mère. Nous nous promenions ensemble en voiture. Après le déjeuner, il descendait au salon et quand il entrait dans une pièce c'était un moment de sérénité, une atmosphère si calme, si paisible... On ne pouvait pas vraiment avoir une conversation avec lui, il marmonnait vaguement, très bas, en russe. Mais il restait en lui quelque chose du petit garçon espiègle que sa sœur décrit si bien dans ses Mémoires. Il était capable de faire des tours, comme un gosse, et de rire.

» Dans son livre sur Nijinski, Peter Ostwald réfute le diagnostic de schizophrénie. Mon père était maniaco-dépressif, sûrement. Mais avec tous les traumatismes de son enfance, la maladie mentale de son jeune frère Stassik, le départ de son père avec une jeune ballerine, le chagrin de sa mère qu'il adorait, etc., qui n'aurait pas été un peu dérangé ? A l'école, on se moquait de lui parce qu'il avait une tête d'oriental. Les autres étaient jaloux. Un jour, ils ont mis une barre de saut trop haut et mon père, qui avait onze ou douze ans, l'a sautée, mais il est retombé sur une couche de savon liquide répandue par les élèves ; il est resté quatre jours dans le coma. On pense que cela a pu jouer un rôle dans sa maladie plus tard. Maman a essayé tout ce qui était possible à l'époque, mais les traitements l'ont détruit plus qu'autre chose. Moi, j'en garde une image très calme et affectueuse, je n'ai jamais eu peur de lui. Je ne l'ai jamais vu de mauvaise humeur. On ne pouvait pas communiquer avec des mots, comme vous et moi. Alors on usait d'un langage silencieux. »

Propos recueillis par Michel Braudeau

★ **L'essai de Peter Ostwald, *Nijinski, un saut dans la folie*, a été publié en France en 1993 (traduit de l'anglais par Bruno Poncharal, éd. Passage du Marais.)**

« Je suis Dieu en l'homme »

JOURNAL DE VASLAV NIJINSKI, mise en scène d'Isabelle Nanty et de Djamila Salah. Avec Redjep Mitrovitsa. OPÉRA-BASTILLE, métro Bastille. TÉL. : 43-43-96-96. Du 17 janvier au 2 février à 20 heures. Sauf dimanche 22, mardi 24, jeudi 26 janvier et mercredi 1er février. 120 F.

« Je n'ai pas appris à écrire de belles phrases, je veux écrire la pensée, j'ai besoin de la pensée. » « Je ne suis pas Nijinski, comme ils le pensent. Je suis Dieu en l'homme... Je ne suis pas le sang du Christ, je suis le Christ. »

Des citations courtes ne peuvent pas montrer à quel point la lecture des *Cahiers* est poignante, comme celle de toute voix qu'atteint l'aile de la folie. La flamme, le désarroi, l'éblouissement de ces pages rejoignent ceux des lettres et cahiers d'Antonin Artaud. C'est seulement en 1992 que Kyra et sa sœur Tamara autorisèrent la publication intégrale. *La traduction française*, aux éditions Actes-Sud, est on ne peut plus fidèle – sauf quelques rares passages, où Nijinski fait des « jeux de mots ».

Redjep Mitrovitsa « interprète » le *Journal de Nijinski* dans une mise en scène d'Isabelle Nanty et Djamila Salah, créée au Festival d'Avignon en juillet 1994. Mitrovitsa est assis devant une table très mince, presque immatérielle. Il est vêtu tout en blanc, et il plane dans une brume de lumière d'or blanc, céleste, paradisiaque, très proche de ce que peint Fra Angelico dans plusieurs des fresques du couvent San Marco. Ce qui vient à propos, car le choix de textes opéré pour ce spectacle privilégie ouvertement les références de Nijinski à Dieu et au Christ.

Plusieurs détails de la mise en scène et du jeu sont de toute beauté, donnent un relief et un jour justes au texte, comme la présence de l'eau, qui est là comme une aide possible à la souffrance, mais Nijinski refuse cette eau. En revanche, n'est-ce pas une erreur de doubler, presque sans cesse, la voix de Mitrovitsa par les mêmes paroles diffusées par des micros ? C'est assez exaspérant, c'est la seule erreur de cette « *illumination* » à laquelle Mitrovitsa donne, quoique restant impassible, toute sa charge d'émotion et de spiritualité, puisqu'il a lui-même une légende de sauvage inspiré.

Michel Cournot

L'Europe et le Festival du film d'Avoriaz

Pour la deuxième fois, Unifrance film patronne la manifestation chargée de défendre le cinéma français auprès des distributeurs européens

Le deuxième Festival du film français d'Avoriaz, du 14 au 19 janvier, travaille à la promotion du cinéma national en direction des distributeurs européens. Cette manifestation est organisée par Unifrance film, l'organisme chargé de la mise en valeur des productions françaises sur les marchés étrangers. Au cours d'un séminaire qui s'est tenu lundi 16 janvier, on a débattu des moyens d'améliorer la circulation des films en Europe. Le Vieux Continent n'est plus seulement le principal débouché de ces films, mais un indispensable partenaire, face aux offensives des Américains pour une dérégulation qui leur ouvrirait sans aucun frein les grands et petits écrans.

AVORIAZ
de notre envoyé spécial

Transporter jusque dans les hauteurs alpestres une cinquantaine de distributeurs venus de toute l'Europe (la « grande », celle qui s'étend de l'Atlantique à l'Oural) pour leur montrer une sélection de films français peut passer pour une gageure, sinon un coup de Jarnac. Pourtant, pour la deuxième année consécutive, l'opération s'est avérée globalement bénéfique. Grâce aux films présentés, tout d'abord, ce qui était loin d'aller de soi.

Organisatrice de la manifestation, Unifraoce est en effet contrainte de choisir parmi un nombre très restreint de titres disponibles à cette période de l'année... et pour ce genre d'aventure. Or les dix-sept films présentés dessinent un visage plutôt avenant de la production française. Avenant et juvénile : plus de la moitié sont des premiers films, une plus grande proportioo encore fait la part belle à de jeunes (et parfois très jeunes) acteurs. Et, si la qualité est nécessairement inégale dans une sélection qui, malgré son intitulé, n'est pas celle d'un festival mais d'une semaine de promotion commerciale, les débuts de Noemie Lvovsky (*Oublie-moi*) ou de Christine Carrière (*Rosine*), comme la deuxième réalisation de Manuel Poirier (*... à la campagne*) signalent l'apparition de nouveaux auteurs avec lesquels il faudra compter.

Simultanément, les réalisations d'autres nouveaux venus (Solange Martlo, Jean-François Richet, Dante Desarthe, Karim Dridi ou Nicolas Boukhrief) traduisent, à tout le moins, une envie de filmer qui augure plutôt bien de la relève des troupes du cinéma français. La présence du triomphe commercial de la fin de 1994, *Un indien dans la ville*, et la version en couleurs du *Jour de fête* de Jacques Tati achevaient de délimiter un paysage aussi mouvementé que celui qui sert de décor à la manifestation (le cinéma français affiche également ses gouffres vertigineux), mais plus réjouissant et plus prometteur que la « morne plaine » trop souvent décrite.

Mais, alors qu'on attend des chiffres décevants pour 1994, où la part de marché du cinéma français sur son propre territoire passerait pour la première fois sous la barre des 30 %, les professionnels et les pouvoirs publics ont compris que la survie de ce cinéma ne saurait se faire dans le splendide isolement qui a pu prévaloir durant les années 80. Daniel Toscan du Plantier, président d'Unifrance, résuma la situation d'un lapidaire *« la France, sans l'Europe, ne s'en tirera pas. »* Le véritable enjeu du Festival d'Avoriaz est ainsi moins de « fourguer » tel ou tel titre à un acheteur européen que de tisser des liens permanents permettant la constitution d'un véritable marché continental, de taille comparable (et même supérieure) à celui dont les Américains disposent à domicile.

VOLONTARISME

Bien que récemment encore proposé par quelques-uns, notamment Claude Lelouch, la création d'une société commune de distribution passe aujourd'hui pour irréaliste. Au cours d'un entretien accordé en marge de l'annonce des nominatioos aux Césars, Jacques Toubon déclarait préférer la création d'un club de distributeurs européens. Mais l'action à l'échelle de l'Europe (y compris les Pays de l'Est) ne peut dépendre du seul activisme des Français, même si ceux-ci jouent traditionnellement un rôle moteur. Cette action passe nécéssairement par Bruxelles. Et, là, c'est « la bouteille à l'encre. »

Cette incertitude a été au cœur du séminaire qui s'est tenu lundi 16 janvier. Alors que le plan Média, vaste ensemble de procédures de soutien communautaires au cinéma et à l'audiovisuel, arrive à son terme à la fin de 1995, nul ne connaît encore la forme que prendra Média-2, ni les moyens dont il disposera. Plus grave encore peut-être, le doute demeure sur la stratégie qu'il mettra en œuvre : Média-1 aura essentiellement procédé par saupoudrage, permettant le maintien d'une présence « culturelle » minimale des différentes cinématographies dans les divers pays, et un certain nombre d'actions ponctuelles.

A Avoriaz, il fut question de la possibilité d'uoe véritable politique industrielle, nécessitant des moyens autrement importaots – avec, donc, cette fois, l'entrée dans le jeu de grands groupes privés et de banquiers. Et, bien sûr, avec la possibilité de faire jouer aux télévisions un rôle de soutien crucial : ce qui constitue l'enjeu de l'actuelle renégociation de la directive Télévision sans frontière, où les Américains – soutenus par les tenants européens de l'ultra-libéralisme – tentent de mettre à bas les maigres lignes de défense existantes. Avec un temps de retard, professionnels et politiques défenseurs des quotas semblent cette fois mobilisés, et fourbissent leurs armes poor le prochain round, le 23 janvier.

Au détour des interventions des distributeurs britanniques, polonais, portugais ou roumains, venus dire la quasi-disparition des films européens de leurs écrans, le séminaire révélait également un certain agacement envers les pratiques commerciales des Français, négociateurs exigeants sans toujours prendre en compte les réalités locales, et – à la différence des majors hollywoodiennes – ne faisant guère d'efforts pour accompagner la promotion de leurs films, qu'il s'agisse de l'envoi de matériel publicitaire ou de la disponibilité pour la promotion. Ce qui ramenait à la question centrale, celle de la possibilité de financer une distribution massive et concertée à l'échelle du continent – *« soit plusieurs dizaines de millions de francs par film »*, estima Daniel Toscan du Plantier.

La mise en œuvre d'une telle politique supposerait que Bruxelles fasse preuve, en la matière, du même volontarisme que Paris. Parmi les participants au séminaire – entre deux bosses d'une piste noire –, les plus optimistes comptaient sur la présidence française de l'Union européenne, durant le premier semestre 1995, pour faire aboutir le dossier.

Jean-Michel Frodon

Une exportation archaïque ?

En constant rétrécissement, le marché européen représente encore les trois quarts environ des recettes d'exportation, qui fournissent bon an mal an 20 % des revenus du cinéma français. Mais c'est le système de vente lui-même qui commence à être remis en cause. Ce système repose sur le « minimum garanti » (MG), perçu par les exportateurs lors de la vente. En principe, au-delà d'un certain seuil de succès, un pourcentage des recettes vient s'y ajouter. Dans les faits, le MG est le plus souvent le seul revenu à l'étranger, et celui sur lequel les vendeurs perçoivent leur commission. Très rigide, cette pratique du prix minimal empêche la diffusion de nombreux titres sur un grand nombre de marchés.

Les Américains, eux, « donnent » leurs films, dont ils soutiennent intensivement le lancement. Dans les pays solvables, ils récupèrent un pourcentage dès les premiers billets vendus. Dans les autres (notamment les pays de l'Est), ils occupent le terrain, laminant la concurrence locale et européenne.

Plus d'un million de spectateurs pour « Le ticket du siècle »

LA RÉUSSITE de l'opération « Le ticket du siècle » (centenaire du cinéma) a dépassé les espérances de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF). Tout achat d'un billet, le dimanche 15 janvier, donnait droit à un deuxième ticket, valable quasiment un an, jusqu'au 27 décembre. Alors que la fréquentation moyenne, pour un dimanche de janvier, avoisine 450 000 spectateurs et qu'un résultat de 700 000 entrées aurait été considéré comme un succès, on estimait, lundi 16 janvier, que plus de un million de spectateurs avaient répondu à l'offre des exploitants.

A Paris et en région parisienne, le total des entrées de dimanche pour les quatre-vingt-dix-neuf films présentés en exclusivité a été de 276 619, soit une augmentation de 90 % par rapport au dimanche de la semaine correspondante en 1994. Tous les films ont, dans des proportions variables, bénéficié de l'opération : la version en couleurs de *Jour de fête* a été vue par 4 288 spectateurs (contre 2 728 le samedi) ; *Priscilla, folle du désert* est passé de 4 977 spectateurs le samedi à 9 129 le dimanche ; le grand succès de ces dernières semaines, *Un indien dans la ville*, a attiré 36 984 spectateurs contre 25 925 le dimanche précédent. Quant à *Zadoc et le bonheur*, il a enregistré en une journée près du double des entrées réalisées lors des quatre premiers jours d'exploitation (268).

Le succès est encore plus éclatant en province. C'est ainsi que les salles de Marseille ont enregistré une hausse de fréquentation de 127 % et que de nombreux cinémas, situés dans de petites localités, ont affiché complet pour leurs séances de l'après-midi.

Dans plusieurs villes, une rupture du stock de tickets a contraint des exploitants à remettre aux spectateurs des contre-marques, qui seront échangées dans les jours à venir contre « Le ticket du siècle ».

P. M.

THEÂTRE

Jets de mots au Lavoir Moderne

VOUS QUI HABITEZ LE TEMPS, de Valère Novarina. Mise en scène : Claude Buchvald. Avec la compagnie Epreuve d'artiste. LAVOIR MODERNE PARISIEN-AU PROCRÉART, 35, rue Léon, Paris-18e. Métro : Chateau-Rouge on Marcadet-Poisssonniers. Tél. : 42-52-09-14. Du lundi au vendredi, à 20 h 30. Relâche samedi et dimanche. 60 F et 90 F. Jusqu'au 17 février. A guichets fermés les 18 et 19 janvier.

Ce qui, dans le quartier de la Goutte-d'Or, fut jusqu'en 1953 le Lavoir Moderne Parisien, est aujourd'hui une salle d'une centaine de places. Rares sont les endroits détournés de leur fonction initiale qui s'adaptent aussi bien au spectacle. Est-ce la pierre des murs, le volume ou ces poutres qui pourtant « brisent » l'espace ? Au Lavoir Moderne, le théâtre respire, les mots sont à l'aise, portés, peut-être, par ces vapeurs qui se mêlaient aux voix des femmes venues là battre le linge et se donner les oouvelles du quartier.

Les fondatrices de la compagnie Epreuve d'artiste, Claude Buchvald et Gilone Brun – l'une scénographe et l'autre metteur en scène – oot été avisées de choisir cette salle pour présenter la pièce de Valère Novarina, *Vous qui habitez le temps*, qui n'avait pas été rejouée depuis sa création. C'était en 1989, au Festival d'Avignoo. L'auteur lui-même s'était chargé de donner le premier souffle à soo texte, qu'il faisait entendre dans un magnifique décor de toiles peintes par ses soins. La distribution comptait Anne Wiazemsky, Daniel Znyk, Laurence Mayor, Michel Baudinat, et la pièce semblait portée par une timide discrétion – celle de l'auteur ? Cinq ans plus tard, elle résonne et tremble.

Qui habite le temps ? Un veilleur, d'abord. Il est assis en hauteur et tient à la main des jumelles. Les autres sont en bas, sous son regard souvent ironique. Il y a la Femme aux Chiffres, Jean du Temps, le Chercheur de Falbala, l'Enfant des Cendres, le Gardien de Caillou, Jean-François, l'Homme aux As et les Enfants Pariétaux. Des noms de personnages comme seul Valère Novarina sait en inveoter, pour une histoire comme seul Valère Novarina sait ne pas en inventer.

Ceux qui aiment les résumés en seroot pour leurs frais. Le propos de *Vous qui habitez le temps* trouve sa place entre deux phrases de Valère Novarina : *« Au théâtre, on pourrait presque voir la naissance du monde »*, et *« L'homme est dans l'ordre des mots et non le monde dans l'ordre des choses »*. Autrement dit, nulle intrigue dans sa pièce, nulle psychologie non plus. Mais des mots, oui, à profusioo, à grands jets. Tous les mots des gens pour qui parler est comme respirer : nécessaire, indispensable, incantatoire. Quitte à énumérer des chiffres, des noms de ville, des beures, des maladies. Quitte à s'inventer un langage étrange, foisonnant, dissonnant. Quitte à laisser passer des interrogations béantes : *« Peut-on être en vie d'un jour dont on ignore même l'âge exact ? »*

Valère Novarina écrit avec un amour insensé des acteurs, à qui il donne toutes les vertus. Doot la première : inventer le monde en le racontant. Il y a quelque chose de biblique, chez lui. De tellurique aussi. Sa parole demande du souffle, elle éclate comme l'orage, elle dérange l'oreille, ébranle le corps.

Au Lavoir Moderne Parisien, *Vous qui habitez le temps* bénéficie de toutes les attentions. La scénographe Gilone Brun laisse l'endroit à son dépouillement, mais elle habille les comédiens en ironiques montagnards, à sacs à dos, mousquetons, brodequins et longs manteaux. La mise en scène de Claude Bocbvald iovente pour chacun un espace – fond de scène on gros plan. Citons les comédiens, hardis grimpeurs, précis, enthousiastes sans ostentation, modestes sans orgueil. Ce sont Claude Merlin, Véroniqoe Bootroux, Jean-François La Bouverie (meotion spéciale), Nicolas Struve, Elodie Renard, Didier Dugast, Emmanuel Clarke, Emmanuelle Ducrocq. Avec eux, la dernière phrase de la pièce résonne comme une évidence : *« Si l'on cesse de parler, la lumière cesse et s'évanouit. »*

Brigitte Salino

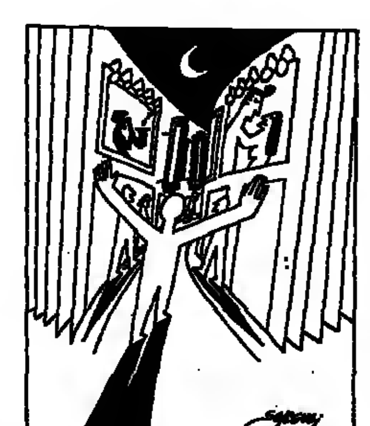
■ **PATRIMOINE :** IBM, numéro un mondial de l'informatique, et l'agence photographique Gamma s'unissent pour éditer des CD-ROM sur le patrimoine mondial. Les deux sociétés ont annoncé leur association lors du 2e Marché international de l'édition et des nouveaux médias (Milia), qui s'est achevé lundi 16 janvier, à Cannes. Les CD-ROM devraient être mis en vente à la fin de l'année. IBM en assurera la production et la distribution mondiales, Gamma apportant son catalogue de photographies.

■ **ANNULATION :** le pianiste Nelson Freire annule le récital qu'il devait donner à Paris, mardi 17 janvier, salle Gaveau, à 20 h 30. Les places peuvent être remboursées en téléphonant au 49-53-05-07.

■ **SALZBOURG : Gérard Mortier resterait à la direction du festival autrichien jusqu'en 2001.** A la demande des autorités autrichiennes, l'ancien patron de l'Opéra de la Monnaie de Bruxelles renégociera son contrat : au printemps prochain. Le prochain festival offrira, du 21 juillet au 31 août, *La Cerisaie*, de Tchekhov, mise en scène par Peter Stein, la reprise d'*Antoine et Cléopâtre*, de Shakespeare, monté par le même metteur en scène allemand, celle des *Géants de la montagne*, de Pirandello, dans la production de Luca Rooconi. Pour les opéras, outre la reprise du *Don Giovanni* mis en scène par Patrice Chéreau et dirigé par Daniel Barenboïm, de nouvelles *Noces de Figaro*, de Mozart (Bondy/Harnoncourt), un *Chevalier à la rose*, de Richard Strauss (Maazel/Wernicke), une *Traviata*, de Verdi (Pasqual/Muti), *Lulu*, de Berg (Mussbach/Gielen), et un programme comprenant *Le Château de Barbe-bleue*, de Bartok, et *Erwartung*, de Schoenberg, avec la soprano Jessye Norman (Wilson/Dohnanyi). Renseignements : bureau du festival, A-5010 Salzburg, Postfach 140, Österreich. Tél. : 19-43-662-84-66-82 ; fax. : 662-84-45-01.

Jaulin, conteur de variétés

Fils de la BD, du rock et du cinéma, Yanick Jaulin rénove la tradition du conte



IL A DÉCIDÉ que le nombril du monde serait sa bourgade préférée, Pougne-Hérisson, dans le Poitou. Yanick Jaulin en tient fidèlement la chronique, et celle des villages voisins – et rivaux. Cet observatoire de premier choix lui permet de fustiger la société de pacotille, de renvoyer dos à dos les épiceries-buvettes et les hypermarchés.

Sans nostalgie du passé, simplement pour montrer que les deux coexistent aujourd'hui, Jaulin met tout cela en musique, en rock-musette comme on en fait dans les années 90 (accordéon, contrebasse, batterie).

Dans *La Vie des roses*, son nouveau spectacle, ce Vendéen d'origine se paye la tête des étroits d'esprit. Agile, Jaulin jongle avec les mots dans des fables espiègles et colorées.

KN L'Européen, 5, rue Biot (17e). Mo Place Clichy. Tél. : 43-87-29-89. Du 17 janvier au 25 février, à 20 h 30. Relâche dimanche et lundi.

UNE SOIRÉE A PARIS

« Le Tableau », pièce de Victor Slavkine

1972. Dans un hôtel de Moscou, rencontre entre un ingénieur et le peintre, genre grand gaillard allumé, d'un tableau accroché dans sa chambre : une femme en robe rouge s'abritant sous un arbre... *Le Tableau*, pièce de Victor Slavkine, par l'étrangeté de la situation et les métaphores auxquelles elle se prête, est très attachante, cela d'autant plus que le metteur en scène et décorateur Alain Barsacq et la traductrice Simone Sentz-Michel connaissent bien la Russie. L'ingénieur est joué par Jean-Claude Frissung et le peintre bénéficie de l'interprétation d'un jeune acteur ex-soviétique, Grigori Manoukov, le genre ours brun de la grande espèce à ne pas rencontrer au coin d'un bois, très drôle et qui vous fait des peurs délicieuses.

Atalante, 10, place Charles-Dullin, 18e. Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 46-06-11-90. Durée : 1 h 10. 70 F et 110 F. Jusqu'au 12 février.

Vadim Repin

Découvert au Festival de Tours, Vadim Repin est un jeune violoniste sibérien dont la virtuosité se double d'une puissance expressive, d'une ferveur épatantes. Il vient de signer un contrat d'enregistrement exclusif avec Erato. *Gershwin* : Berceuse. *Bernstein* : Sérénade. *Barber* : Adagio pour cordes op. 11. *Haydn* : Symphonie no 45. *Vadim Repin (violon), Ensemble orchestral de Paris, Jean-Jacques Kantorow (direction). Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré (Mo Ternes), 20 h 30, le 17. Tél. : 45-61-53-00. De 60 F à 190 F (dans le cadre de l'opération « Prenez une place, venez-à deux »).*

THÉÂTRE

Une sélection des pièces actuellement à l'affiche à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Dom Juan ou le Festin de pierre
de Molière, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Andrzej Seweryn, Jeanne Balibar, Roland Bertin...
Comédie-Française, Salle Richelieu, place Colette, 1er. A partir du 20 janvier. Le vendredi 20, à 20 h 30 ; le dimanche 22, à 14 h 30 et 20 h 30 ; le mercredi 25, à 20 h 30, le 27, à 20 h 30, le dimanche 29, à 14 h 30, le mardi 31, à 20 h 30. (Ouverture de la location, deux semaines plus tôt, jour pour jour). Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 45. De 50 F à 170 F. Jusqu'au 10 mars. Très peu de places disponibles, les 20, 22 et 25. Jusqu'à fin juin, en alternance.

Héraclius
de Pierre Corneille, mise en scène de Jean-Maria Villégier, avec Geneviève Esménard, Karine Fellous, Sylvie Moussier, Marc Zammit...
Athénée-Louis Jouvet, Salle Christian-Bérard, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. A partir du 24 janvier. Le mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. De 70 F à 100 F. Jusqu'au 19 février.

Merz variétés
d'après Kurt Schwitters, mise en scène de Denis Marleau, avec Carl Béchard, Pierre Chagnon, Martine Julien...
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, 2e. A partir du 18 janvier. Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-78-13-15. Durée : 1 h 30. De 70 F à 90 F. Jusqu'au 28 janvier.

Meurtre dans la cathédrale
de Thomas Stearns Eliot, mise en scène de Laurent Terzieff et Raymond Hermantier, avec Laurent Terzieff, Michel Etcheverry, Raymond Hermantier, Pascale de Boysson, Bernadette Le Saché...
Atelier, 43, rue d'Orsel, 18e. A partir du 20 janvier. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 46-06-49-24. Durée : 1 h 50. De 50 F à 250 F. Jusque fin février, prolongation possible.

Pas de fleurs pour maman
de Nathalie Saugeon, mise en scène de Stéphane Bierry, avec Jeanne Marine, Stéphane Bierry, Antoine Séguin...
Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, 6e. A partir du 20 janvier. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 45-48-92-97. Durée : 1 h 30. De 110 F à 176 F. Jusqu'à fin février, prolongation possible.

Pierre Dac, mon maître soixante-trois
d'après Pierre Dac, mise en scène de Jérôme Savary, avec Jean-François Balmer, Michel Berto, Vanessa Devraine....
Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, 10e. A partir du 21 janvier. Du mardi au samedi, à 20 h 45 ; le samedi, à 16 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-08-77-71. Durée : 1 h 40. De 80 F à 230 F. Pendant trois mois, prolongation possible.

Voyage au pays sonore ou l'Art de la question
de Peter Handke, mise en scène de Jean-Claude Fall, avec François Clavier, Yann Collette, Dominique Hubin, Muni...
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. A partir du 24 janvier. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 42-43-17-17. Durée : 2 h 50. De 60 F à 110 F. Jusqu'au 25 février.

SÉLECTION

Art
de Yasmina Reza, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Pierre Arditi, Fabrice Luchini et Pierre Vaneck.
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 47-23-37-21 et 47-20-08-24. Durée : 1 h 30. De 110 F à 250 F. Sans limitation de date.

As You Like It (en anglais sous-titré en français)
de William Shakespeare, mise en scène de Declan Donnellan, *par la compagnie Cheek by Jowl.*
Bouffes du Nord, 37 bis, bd de la Chapelle, 10e. Du mardi au vendredi, à 20 heures, la samedi, à 14 h 30 et 20 haures. Tél. : 46-07-34-50. Durée : 3 h 15. De 60 F à 130 F. Dernière représentation le 21 janvier.

Les Charmilles
de Jean-Michel Rabeux, mise en scène de l'auteur, avec Claude Degliame, Jacques Dubus, Georges Edmont, Kate France, Miloud Khetib...
Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e. Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 2 heures. 100 F. Jusqu'au 28 janvier. Relâche, les 24 et 25 janvier.

Dostoïevski va à la plage
de Marco Antonio de La Parra, mise en scène de Frank Hoffmann, avec Maria Casarès, Isabelle Carré, Simon Eine...
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 heures. 110F et 150 F. Jusqu'au 19 février.

L'Histoire tragique de la vie et de la mort du docteur Faustus
de Christopher Marlowe, mise en scène de Stuart Seide, avec François Chattot, Nathalie Bécue...
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 42-74-22-77. Durée : 3 heures. 90 F et 140 F. Jusqu'au 3 février.

Le Menteur
de Pierre Corneille, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Frédéric Laurent, Stéphana Fauville, Anne Claire...
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Le mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 2 h 45. De 70 F à 150 F. Jusqu'au 19 février.

Pièces de guerre
d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon, avec Anna Benoît, Carlo Brandt, Clovis Cornillac, Valérie Dréville...
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Du mardi au vendredi, à 19 h 30 ; les samedi et dimanche, à 15 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 8 heures. De 40 F à 200 F. Jusqu'au 29 janvier. Rencontre publique, avec Edgard Morin, Edward Bond (sous réserve), Alain Françon, François Biot et Miho Cibot Shimma, *le 22 janvier, à 11 heures. Entrée libre, dans le limite des places disponibles.*

Le Tableau
de Victor Slevkine, mise en scène d'Alain Barsacq, avec Jean-Claude Frissung et Grigori Manoukov.
Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche), 18e. Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 46-06-11-90. Durée : 1 h 10. 70 F et 110 F. Jusqu'au 12 février.

Ulysse à l'envers
de Wladyslaw Znorko, mise en scène de l'auteur, avec Antonella Amirante, Shannon Finnegan, Leslaw Janicki et *Waclaw Janicki...*
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 47-93-26-30. Durée : 1 h 15. 110 F et 130 F. Jusqu'au 5 février.

Abbas
d'après Abdelmalek Sayad et Pierre Bourdieu, mise en scène de Dominique Féret, avec Philippe Clévenot et Dominique Guihard.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e. Les mardi, jeudi, vendredi et samedi, à 21 heures ; le mercredi, à 19 h 30. Tél. : 42-02-02-68. Durée : 1 h 20. De 65 F à 135 F.

Ann Boleyn
de Clarisse Nicoïdski, mise en scène de Daniel Mesguich, avec Michel Baumann, Sandy Ouvrier et Sylvie Raisiguier.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, 20e. Les mardi, vendredi et samedi, à 20 h 30 ; les mercredi et jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 43-64-80-80. Durée : 1 h 30. 90 F et 140 F. Jusqu'au 17 janvier.

Celle-là
de Daniel Danis, mise en scène d'Alain Françon, avec Pierre Baillot, Myriam Boyer et Michel Didym.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, 18e. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi à 16 heures et à 20 h 30. Tél. : 42-62-59-49. Durée : 1 h 30. De 60 F à 100 F. Jusqu'au 16 février.

La Double Inconstance
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Claire Vernet, Claude Mathieu, Michel Favory...
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, 6e. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 2 h 30. De 60 F à 130 F. Jusqu'au 26 février.

El Halia
de Louis Arti, mise en scène de Jean-Louis Hourdin, avec Louis Arti, Gérard Guillaumat et Marco Sierro, Ian Gordon Lennox, Christian Graf, Jean-Luc Riesen et Bernard Trontin (musiciens).
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi à, 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 48-31-11-45. Durée : 1 h 40. 95 F et 130 F. Jusqu'au 5 février.

Henri IV
de Luigi Pirandello, mise en scène de Georges Wilson, avec Christiane Minazzoli, Daniel Ivernel, Georges Wilson...
Théâtre de l'Œuvre, 55, rue de Clichy, 9e. Du mardi au samedi, à 20 h 45 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 48-74-42-52. Durée : 2 heures. De 100 F à 250 F. Jusque fin février.

Occupe-toi d'Amélie
de Georges Feydeau, mise en scène de Roger Planchon, avec Bérangère Dautun, Alain Pralon, François Beaulieu...
Comédie-Française Salle Richelieu, place Colette, 1er. Les 21 et 24 janvier, 20 h 30 ; le 21, 26 et 28, à 14 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 heures. De 25 F à 170 F. Jusqu'en juillet.

La Panoplie du squelette
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec Gilbert Beugniot, Eléonore Briganti, Samuel Churin, Michel Fau, Elizabeth Mazev, William Nadylam-Yotnda, Yvette Petit et Bruno Sermonne.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Du mercredi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 45-13-19-19. Durée : 2 h 15. De 55 F à 100 F. Jusqu'au 21 janvier.

Sélections mode d'emploi

- **lundi (daté mardi)** : musique classique, danse et cinéma à Paris et en Ile-de-France ;
- **mardi** : théâtre et cinéma à Paris et en Ile-de-France ;
- **mercredi** : jazz, rock, chanson, musique du monde, à Paris en Ile-de-France ;
- **jeudi** : arts et cinéma, à Paris et en Ile-de-France ;
- **vendredi** : musiques toutes disciplines confondues, théâtre et art, en régions.
- **samedi** : cinéma, à Paris et en Ile-de-France.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine et une sélection des films en exclusivité.

NOUVEAUX FILMS

Coups de feu sur Broadway
Film américain de Woody Allen. VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; U.G.C. Danton, 6e (36-68-34-21) ; U.G.C. Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; U.G.C. Champs-Elysées, handicapés, 8e (36-68-66-54) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; rés. : 40-30-20-10) ; U.G.C. Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; U.G.C. Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; U. G. C. Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; U.G.C. Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

Frankenstein
Film britannique de Kenneth Branagh. VO : Forum Horizon, handicapés, THX, dolby, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; U.G.C. Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; U.G.C. Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; U.G.C. Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14 Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; U.G.C. Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; U.G.C. Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; U.G.C. Convention, dolby, 19e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Go Fish
Film américain de Rose Troche. VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

Kabloonak
Film franco-canadien de Claude Massot. VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20). VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; George V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; U.G.C. Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; U.G.C. Convention, 19e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

Le Péril jeune
Film français de Cédric Klapisch. Gaumont les Halles, handicapés (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; U.G.C. Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, handicapés, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

Le Petit Garçon
Film français de Pierre Granier-Deferre. Publicis Saint-Germain, dolby, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

Le Roi de Paris
Film franco-britannique de Dominique Maillet. Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Sofie
Film de Suède-Danemark-Norvège de Liv Ullmann. VO : Le Quartier Latin, 9e (43-26-84-65).

Sombras en una batalla
Film espagnol de Mario Camus. VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

La Surprise
Film américain de Richard Benjamin. VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-68-43-47). VF ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Swoon
Film américain de Tom Kalin. VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

Tous les jours dimanche
Film franco-italien de Jean-Charles Tacchella. Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

Zadoc et le bonheur
Film français de Pierre-Henry Salfati. Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

Zéro patience
Film canadien de John Greyson. VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

SÉLECTION

Bab El-Oued City
de Merzak Allouache, avec Nadia Kaci, Mohamed Ourdache, Hassan Abdou, Mourad Khen, Mabrouk Aït Amara.
Algérien (1 h 33).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cinoches, handicapés, 6e (46-33-10-82).

Délits flagrants
de Raymond Depardon,
Français (1 h 45).
Saint-André-des-Arts II, handicapés, dolby, 6e (43-26-80-25).

Lou n'a pas dit non
de Anne-Marie Miéville, avec Marie Bunel, Manuel Blanc, Caroline Micla, Geneviève Pasquier, Métilde Weyergans, Harry Cleven.
Franco-suisse (1 h 20). Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; rés. : 40-30-20-10).

Petits Arrangements avec les morts
de Pascale Ferran, avec Didier Sandre, Catherine Ferran, Alexandre Zloto, Agathe de Chassey, Charles Berling.
Français (1 h 48).
Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

Priscilla, folle du désert
de Stephan Elliott, avec Terence Stamp, Hugo Weaving, Guy Pearce, Bill Hunter, Sarah Chadwick, Mark Holmes.
Australien (1 h 43).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; U.G.C. Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : U.G.C. Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

Pulp Fiction
de Quentin Tarantino, avec John Travolta, Bruce Willis, Uma Thurman, Samuel L. Jackson, Harvey Keitel, Ving Rhames.
Américain (2 h 29).
Interdit-12 ans.
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; U. G. C. Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; U. G. C. Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; U. G. C. Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. : 40-30-20-10). VF : U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

4 mariages et 1 enterrement
de Mike Newell, avec Hugh Grant, Andie MacDowell, Kristin Scott Thomas, Simon Callow, James Fleet, John Hannah.
Britannique (1 h 57).
VO : U. G. C. Triomphe, 8e (38-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68). VF : U. G. C. Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24).

La Reine Margot
de Patrice Chéreau, avec Isabelle Adjani, Daniel Auteuil, Jean-Hugues Anglade, Vincent Perez, Virna Lisi, Dominique Blanc.
Français (2 h 43).
U. G. C. Triomphe, dolby, 8e (38-68-45-47) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

Le Roi lion
de Roger Allers,
Rob Minkoff, avec Jean Reno, Dimitri Rougeul, Jean Piat.
Américain (1 h 30).
VO : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. : 40-30-20-10). VF : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; U. G. C. Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; U. G. C. Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68) ; U. G. C. Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; La Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Les Roseaux sauvages
d'André Téchiné, avec Elodie Bouchez, Gaël Morel, Stéphane Rideau, Frédéric Gorny, Michèle Moretti, Jacques Nolot.
Français (1 h 50).
Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

Tiens ton foulard, Tatiana
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Matti Pellonpää, Kirsi Tikkylainen, Mato Valtonen.
Finlandais, noir et blanc (1 h 05).
VO : Denfert, handicapés, 14e (43-21-41-01).

Un indien dans la ville
de Hervé Palud, avec Thierry Lhermitte, Patrick Timsit, Ludwig Briand, Miou-Miou, Arielle Dombasle.
Français (1 h 30).
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; U. G. C. Montparnasse, handicapés, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; U. G. C. Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, handicapés, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; U. G. C. Maillot, handicapés, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Veillées d'armes
de Marcel Ophuls. Français (3 h 45).
VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

Wallace et Gromit
de Nick Park, Richard Goleszowski, Jeff Newitt, Peter Lord,
Britannique (1 h 15).
VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04) ; U. G. C. Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; U.G.C. Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10).

REPRISES

Allez coucher ailleurs
de Howard Hawks, avec Cary Grant, Ann Sheridan, Marion Marshall, Lester Sharpe, Randy Stuart, Eugene Gericke.
Américain, 1949, noir et blanc (1 h 45).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

Désirs humains
de Fritz Lang, avec Glenn Ford, Gloria Grahame, Broderick Crawford, Edgar Buchanan.
Américain, 1954, noir et blanc (1 h 30).
VO : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

Jour de fête
de Jacques Tati, avec Jacques Tati, Guy Decomble, Paul Frankeur, Santa Relli, Maine Vallée, Roger Rafal.
Français, 1949, couleur et noir et blanc (1 h 10).
Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; U.G.C. Triomphe, 8e (38-68-45-47).

TF 1 dénonce le sort des mineurs condamnés à mort aux Etats-Unis

Le magazine « Grands reportages » diffuse le document du réalisateur suédois Folke Ryden. Amnesty International soutient cette initiative

ANNE FERRAZZINI et Martine Scholle font partie des cinq membres de la commission Abolition de la peine de mort à la section française d'Amnesty International. Toutes deux sont bénévoles : l'une partage son temps avec le secrétariat d'un architecte, l'autre participait également à une association de soutien aux SDF, jusqu'en 1994.

Ce jour-là, elles visionnaient un reportage consacré aux mineurs condamnés à mort aux Etats-Unis, réalisé par le Suédois Folke Ryden. Etaient-elles de parti pris ? Assurément. Celui de la vie. *« Personne, ni un individu ni un Etat, n'a le droit de tuer »*, disait Anne. Et Martine de renchérir : *« La justice n'a-t-elle pas été créée pour se substituer à la vengeance ? »*

Depuis plusieurs années, elles participent à un travail d'information et de sensibilisation sur la peine de mort, qui nécessite aussi la formation des quatre cent cinquante groupes français d'Amnesty International. Au 4 de la rue de la Pierre-Levée, à Paris, on a appris non pas la résignation mais le réalisme. C'est-à-dire à pratiquer ce que Martine appelle la *« technique des petits pas »*, qui consiste à tenter de sauver des cas individuels là où l'on sait pertinemment qu'il est *« illusoire »* d'obtenir immédiatement une abolition pleine et entière.



LÉGISLATION

Là ? Dans la « plus grande démocratie du monde », par exemple. Depuis 1976, date à laquelle la Cour suprême des Etats-Unis a mis fin au moratoire de fait observé depuis 1967 et a permis aux Etats de rétablir la peine de mort, les exécutions vont bon train outre-Atlantique.

Aujourd'hui, trente-sept Etats – bientôt trente-huit, l'Etat de New York s'apprêtant à faire de même (*Le Monde* du 11 janvier) –, prévoient la peine de mort dans leur législation. Vingt-quatre d'entre eux autorisent l'exécution de mineurs. Une disposition que des traités internationaux signés, et non ratifiés, par les Etats-Unis interdisent. Mais une disposition qu'un arrêt de la Cour suprême a entérinée, le 26 juin 1989. Toujours selon les chiffres d'Amnesty International, neuf mineurs (dont cinq dans le seul Etat du Texas) ont été exécutés au cours des dix dernières années.

Le reportage de Folke Ryden a le mérite de mettre des visages, et notamment ceux, étonnamment calmes, des jeunes condamnés à mort, sur ces données abstraites. Et de recueillir tous les points de vue. Les mères de victimes, elles qui ont connu l'insoutenable, laissent échapper leur froide détresse, comparant l'injection mortelle prévue par la peine capitale à la piqûre subie par un chien... *« Ce sont les seules dont on peut admettre un certain discours*, commente sobrement Martine. *On ne peut pas les toucher ; elles sont trop dans leur douleur. »*

Les deux membres d'Amnesty ne feront pas preuve de la même compréhension à l'égard des autorités. A l'écran, un avocat général croit discerner dans le crime commis par un condamné à mort *« la preuve* [que celui-ci] *est irrécupérable. (...) On ne peut pas prendre de nouveaux risques avec quelqu'un comme ça. »*... La réplique ne se fait pas attendre : *« On ne peut pas assimiler une personne à un seul de ses actes »*.

« PREUVE ULTIME DE LÂCHETÉ »

La commission française Abolition de la peine de mort a pris son essor lors de la préparation d'une campagne mondiale organisée par Amnesty International en 1989. Dorothea B. Moorefield, dont le fils a été assassiné en 1976, avait témoigné à cette occasion. Elle déclarait notamment : *« Recourir à la peine de mort est la preuve ultime de la lâcheté de la société. Nous tuons parce que le contrôle de la situation nous échappe. (...) Nous n'arrêterons pas la violence qui nous entoure si nous n'apprenons pas à aimer, à comprendre et à aider ceux qui vivent dans la pauvreté, ceux qui n'ont pas d'avenir. Il faut commencer par les enfants. Il faut leur apprendre à aimer les autres et à s'aimer eux-mêmes en leur inculquant le respect de la vie humaine. (...) En envoyant un criminel à la mort, on ne fait que dévaloriser le prix de la vie humaine. Je ne peux pas accepter cela. La vie de mon fils avait trop d'importance. »*

Jean-Baptiste de Montvalon

★ « Grands reportages », TF 1, 22 h 40.

La publicité clandestine mise en cause sur TF 1

LE CONSEIL a adressé début janvier une « mise en demeure » à TF 1, relevant dans une longue lettre à la chaîne une série de *« cas de publicité clandestine, de surcroît pour des secteurs interdits de publicité télévisée »*. Première émission en cause, le « Club Dorothée », qui a présenté le 26 octobre *« de façon complaisante » Le Guinness Book des records 1995*, ouvrage *« qui comporte un classement des programmes préférés des jeunes téléspectateurs, parmi lesquels plusieurs séries de l'émission »*. *« Cette autopromotion*, estime le CSA, *a servi à l'évidence à promouvoir le livre édité par TF 1 Editions »*.

Autre ouvrage en cause, *L'Argent par les fenêtres*, signé Jean-Pierre Pernaut, Laurent Fontaine et Pascal Bataille, qui aurait bénéficié d'une *« promotion excessive »* et *« particulièrement flatteuse »* dans le propre journal de Jean-Pierre Pernaut à 13 heures, mais aussi au 20 heures et dans l'émission « Combien ça coûte », présentée par le même journaliste. Un *« traitement répété et appuyé qui dépasse le cadre de la simple information donnée à l'occasion d'un tel ouvrage »*, estime le CSA.

Enfin, le Conseil estime que l'émission « Téléfoot » du 13 novembre *« a consisté à assurer la promotion de la cassette vidéo* Les Années Platini, *éditée par TF 1 Vidéo »*. A la direction de TF 1, on répondait que, *« une fois de plus, TF 1 fait, dans le cadre de ses relations avec le CSA, l'objet d'une extrême sévérité, ce qui n'est pas le cas de tous les diffuseurs. Nous nous demandons pourquoi ce qui est une information pour un produit qui n'est pas issu du groupe TF 1 devient une publicité lorsqu'il s'agit de TF 1 Editions ou TF 1 Vidéo »*.

France-Inter, deuxième radio après RTL

LA SECONDE *« vague »* de l'enquête Médiamétrie, publiée lundi 16 janvier, et qui mesure l'audience des radios réalisant plus de deux points d'audience cumulée pendant les mois de novembre et de décembre 1994, confirme la progression de France-Inter (11,6 %, contre 10,8 % l'an passé à la même époque) et le déclin d'Europe 1 – qu'elle distance désormais franchement après l'avoir dépassée à la rentrée de septembre (10,5 % contre 10,9 % en novembre-décembre 1993). Dans une période traditionnellement peu favorable aux généralistes, RTL maintient sa position et consolide son titre de première radio de France (18,2 %, comme l'an passé). Avec France-Info, qui retrouve ses scores d'il y a un an après la parenthèse des seize jours de grève d'octobre (9,3 %, contre 8,5 % en septembre-octobre et 9,4 % en novembre-décembre 1993), le service public confirme la progression continue entamée il y a plus de deux ans.

Cette enquête *« 75 000 radios »* a été réalisée en novembre et en décembre 1994 pour la période lundi-vendredi auprès des quinze ans et plus. Un point d'audience cumulée représente 458 600 auditeurs (456 500 en novembre-décembre 1993).

MARDI 17 JANVIER

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.10 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.30 Série : Superboy.
17.00 Club Dorothée.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Le Bébête Show (et à 1.15).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et la Météo.

20.45 Cinéma : Hudson Hawk, Gentleman et cambrioleur. □
Film américain de Michael Lehmann (1991). Avec Bruce Willis, Danny Aiello, Andie McDowell.
22.35 Sport : Boxe.
Championnat d'Europe des poids lourds-légers en direct du palais des sports de Levallois : Norbert Ekassi (France)-Alexander Gurov (Ukraine).
0.10 Magazine : Je suis venu vous dire.
Invités : le père Jacques Perotti, Alain Minc. Débat avec Pierre Mazeaud et Patrick Balkany.
1.20 Journal et Météo.
1.35 Magazine : Reportages. (*rediff.*).
1.55 TF 1 nuit (et à 3.00, 4.00, 4.35).
2.05 Programmes de nuit.
Un couple dans la maladie ; 3.10, Histoires naturelles ; 4.10, Passions ; 4.45, Musique ; 5.05, Histoire des inventions.

FRANCE 2

13.50 Série : Un cas pour deux.
14.50 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Tiercé.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 4.50).
Les voix d'or.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : Cooper et nous.
18.15 Série : La Fête à la maison.
18.45 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 2.50).
19.15 Studio Gabriel (et à 19.25).
19.20 Flash d'informations.
19.55 Résumé de l'América's Cup.
19.59 Journal et Météo.

20.50 Cinéma : Tout feu, tout flamme. ■
Film français de Jean-Paul Rappeneau (1981). Avec Yves Montand, Isabelle Adjani, Lauren Hutton.
22.35 Magazine : Ça se discute.
Présenté par Jean-Luc Delarue. Créateurs et créatures de mode.
23.55 Journal, Météo et Journal des courses.
0.25 Le Cercle de minuit.
Invités : Louis Miguel Cintra, Stéphane Paoli, Marc Augé, Jean-Christophe Rufin, Nicolas Frize, Gérard Miller, Chronique de Jean-François Kahn.
1.45 Programmes de nuit.
Studio Gabriel (2e partie, rediff.) ; 2.10, Okavongo ; 3.20, 24 heures d'info ; 4.10, Ecume des nuits ; 4.25, Trou de fer ; 5.35, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure.
Invitée : Mimie Mathy.
14.50 Série : La croisière s'amuse.
15.40 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
Les Aventures de Tintin : Tintin au Tibet (4e épisode) ; Denver ; Il était une fois l'homme.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
La Mort nue, de Geva Caban.
18.55 Le 19-20 de l'information.
De 19.09, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.50 Jeu : Spécial Questions pour un champion.
Animé par Julien Lepers. Avec Alain Duault, Vincent Perrot, Florence Klein, Pierre Rousselet-Blanc, Olivier Minne, Laurent Romejko, Christian Spitz, Pascal Brunner, Daniel Bilalian, François-Henri de Virieux.
22.25 Météo et Journal.
22.55 Mardi chez vous.
Programme des télévisions régionales.

M 6

13.30 Téléfilm : Le Serment du sang.
De Paul Wendkos, avec Melissa Gilbert, Joe Penny.
17.00 Variétés : Hit Machine.
Emission présentée par Yves Noël et Ophélie Winter.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Brisco County.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Raven.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
Le monde perdu. Squales.

20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin.
L'Enlèvement. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
Le docteur Quinn est prisonnière des Indiens.
22.35 Téléfilm : Le Secret d'Amélia.
De Randa Haines, avec Glenn Close, Ted Danson.
Amélia confie à son institutrice que son père abuse d'elle.
0.15 Série : Les Professionnels.
2.30 Rediffusions.
Culture pub ; 2.55, Jazz 6 ; 3.50, Le Monde des hélicoptères (2) ; 4.45, Portrait des passions françaises (La joie) ; 5.10, Fax'O ; 5.35, E = M 6.

CANAL +

13.35 Le Journal du cinéma.
13.40 Cinéma : Henri le Vert. ■
Film franco-germano-suisse de Thomas Koerfer (1993). Avec Thibault de Montalembert, Florence Darel, Andreas Schmidt.
15.30 Magazine : L'Œil du cyclone
16.00 Le Journal du cinéma.
16.05 Cinéma : Robocop 3. □
Film américain de Fred Dekker (1992). Avec Robert Burke, Nancy Allen, Jill Hennessy.
17.45 Surprises.
18.00 Canaille peluche.

EN CLAIR JUSQU'À 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Cinéma : Chérie, j'ai agrandi le bébé. □
Film américain de Randal Kleiser (1992). Avec Rick Moranis, Marcia Strassman, Robert Oliveri.
22.00 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Aux petits bonheurs. ■
Film français de Michel Deville (1993). Avec Anémone, André Dussollier, François Marthouret.
23.50 Cinéma : Evil Dead. ■
Film américain de Sam Raimi (1982). Avec Bruce Campbell, Ellen Sandweiss, Betsy Baker (v.o.).
1.10 Cinéma : La Place d'un autre. ■
Film français de René Féret (1993). Avec Samuel Le Bihan, Cécile Bois, Philippe Clévenot.
2.25 Surprises (35 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Magazine : Défi.
Elle a inventé un métier.
14.00 ▶ Le Sens de l'Histoire.
Le monde en guerre : génocide (rediff.).
15.45 [illegible]
[illegible] ; Inventer demain ; Allô la Terre ; Eco et compagnie ; Cinq sur cinq ; Langue : espagnol et anglais (rediff.).
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Documentaire : Le Continent retrouvé.
18.30 Le Monde des animaux.
Mort d'un zèbre.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti.
L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.35 Documentaire : Leonard Bernstein, concerts pour les jeunes.
Qu'est-ce qu'une mélodie ? Avec l'Orchestre philharmonique de New-York.
20.27 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Magazine : Transit.
Présenté par Pierre Thivolet. Les Petits Mozart, documentaire de Gilles de Maistre. Invité : Daniel Barenboïm.

21.45 ▶ Soirée thématique : A la lumière de Pasteur.
Soirée proposée par Igor Barrère.
21.46 Cinéma : Pasteur. ■ ■
Film français de Sacha Guitry (1935).
23.00 Documentaire : Sur les traces de Pasteur.
Du microbe aux thérapies géniques, d'Igor Barrère et Jean-Pierre Fleury. Intervenants : François Jacob, Prix Nobel de médecine, Luc Montagnier, virologue, découvreur du virus du sida, Jean-François Bach, immuno-hématologue, Piotr Slonimski, du Centre génétique moléculaire, Philippe Kourilsky, du département de thérapie génique de l'Institut Pasteur, Axel Kahn, généticien, Arnaud Marty-Lavauzelle, président de Aides fédération nationale, Patrice Maronni, directeur du département de thérapie génique de l'Institut Paoli-Calmette, Alain Fischer, directeur de l'unité INSERM U132.
0.05 Fiction documentaire : L'Œuvre scientifique de Pasteur.
De Jean Painlevé et Georges Rouquier, avec Roland Tirat (33 min).

CÂBLE

TV 5 18.55 Le Grand Jeu (et 21.35). 19.00 Paris lumières. Invitée : Françoise Dorin. 19.25 La Météo des cinq continents. (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Rediff. de France 3 du du 13 janvier. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Envoyé spécial. Rediff. de France 2 du 12 janvier. 23.10 Le Cheval d'orgueil. ■ Film français de Claude Chabrol (1980).

PLANÈTE 19.35 L'Effet de serre en question. D'Hilary Lawson (55 min). 20.30 L'Epopée du rail. De Peter Crimsdale et Peter Bate. 3. Le chemin du pouvoir. 21.20 Les Grands Maîtres de la photographie. De Peter Adam. 6. Alfred Eisenstaedt. 21.55 Portés disparus. De Daniel Roussel et Jean-Yves Cauchard. 22.50 ▶ Nylons Blues. De Françoise Levie. 23.45 De Gaulle ou l'éternel défi. De Jean Labib. 6. Une Europe tricolore (45 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 0.50). 19.15 Tout Paris. (et 20.30, 0.25). 19.45 Café-théâtre. 20.00 Premières loges (et 21.50). 21.00 Jean-Edern's Club. Le théâtre et ses auteurs. 22.20 Accatone. ■ ■ Film italien de Pier Paolo Pasolini (1961).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 17.55 Domino. Emission en direct. A 17.55, C'est comme moi ; à 18.00, Fish Police ; à 18.20, Tip top clip ; à 18.25, Fantômette ; à 18.55, Cinéma ; à 19.00, Atomes crochus ; à 19.15, Cinéma ; à 19.20, Rébus. 19.30 Série : Les Nouvelles Aventures des Intrépides. 20.00 Cajou. Invité : Jean-Louis Etienne, rediff. du 11 janvier (60 min.).

CANAL JIMMY 21.00 Série : Au nom de la loi. 21.30 Série : L'Hôtel en folie. 22.00 Série : Les Chevaliers du ciel. 22.25 Chronique bakélite. 22.30 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Somme, août 1916. 23.20 Cambouis. Proposé par Jacques Potherat. 0.15 Série : Monty Python's Flying Circus (30 min).

SÉRIE CLUB 19.15 Série : Super Jaimie. 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.45 Série : Supercopter (et 23.10). 21.35 Série : The Sweeney (et 0.50). 22.25 Série : Lois et Clark. 23.05 Le Club. 0.00 Série : Le Saint (50 min).

MCM 20.00 MCM découvertes. 20.30 MCM Mag (et 0.00). 21.00 X Kulture. Le magazine des sports de glisse. 21.30 MCM Rock Legends. Bon Jovi. 23.00 Blah-Blah Groove. 23.30 Passion pub.

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 A Body of Work. Emission spéciale consacrée à Madonna. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1. 0.00 The End ? (120 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. 20.00 Athletic Magazine. 21.00 Euroski. 22.00 Tennis. Internationaux d'Australie à Melbourne. 23.00 Boxe. En direct. Championnat du monde WBO. Poids moyens : Paul Busby (E-U)-Warren Stowe (G-B). 1.00 Tennis. En direct. Internationaux d'Australie (240 min).

CINÉ CINÉFIL 19.00 Encore. ■ Film britannique de Pat Jackson, Anthony Pelissier et Harold French (1951, N., v.o.). 20.30 Maître après Dieu. ■ ■ Film français de Louis Daquin (1950, N.). 22.05 Swing au cœur. ■ Film américain de Gregory Ratoff (1942, N., v.o.). 23.25 Les Lys des champs. ■ Film américain de Ralph Nelson (1963).

CINÉ CINÉMAS 18.25 La Rose noire. ■ ■ Film américain de Henry Hathaway (1950, v.o.). 20.30 Moi y'en a vouloir des sous. ■ Film français de Jean Yanne (1972). 22.15 Bob Roberts. ■ ■ Film américain de Tim Robbins (1992, v.o.). 23.55 L'Elu. ■ ■ Film américain de Jeremy Paul Kagan (1981).

RADIO

FRANCE-CULTURE 18.45 Mise au point. Mitterrand et les Françaises, un rendez-vous manqué. Avec Mariette Sineau, chargée de recherche au CNRS. 19.00 Agora. Henri Chabas (Regards sur Charleval. Chronique d'un village de Provence de 1900 à 1940). 19.30 Perspectives scientifiques. La science des formes aujourd'hui. 2. Les formes sonores. Avec Michèle Castellengo. 20.00 Le Rythme et la Raison. Une génération entre deux feux : Les compositeurs nés entre 1904 et 1918. 2. Couleurs du désert, la foi et l'endurance. 20.30 Archipel médecine. Voir un enfant pleurer. 21.32 Profils perdus. Pierre Bourdan (1909-1948), le printemps de la France (2). 22.40 Les Nuits magnétiques. Cinémathèques : La Cinémathèque de Toulouse. Avec Raymond Borde, Jean-Paul Garce, Guy-Claude Rochemond, Franck Priot et Françoise Courtiade. 0.05 Du jour au lendemain. Jean-Paul Manganaro (Le Baroque et l'Ingénieur. Essai sur l'écriture de Carlo Emilio Gadda). 0.50 Coda. Les débuts du blues. Big Bill Broonzy (2).

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Peter Diamand, conseiller artistique de l'Orchestre de Paris. 20.00 Concert (donné le 17 octobre 1994 à l'Auditorium des Halles dans le cadre de Musique nouvelle en liberté) : Œuvres de Arvo Pärt, Girard, Stravinski, Zavarra, Glass, Zygel, Chostakovitch, Connesson, par l'Ensemble Phoenix. 22.00 Soliste. Clara Haskil, piano. Sonate pour violon et piano nº 40 K. 454, Arthur Grumiaux, violon. 22.30 Musique pluriel. Borges y el Espejo pour soprano et ordinateur, de Vinao, Frances Lynch, soprano ; Korwar pour clavecin et bande, de Mâche, Elisabeth Chojnacka, clavecin. 23.05 Ainsi la nuit. Œuvres de Scriabine, Fauré, Schoenberg. 0.05 La Guitare dans tous ses états. Par Robert J. Vidal. Œuvres de Albeniz (Grande-Bretagne), traditionnelle (Argentine) et Ramirez, Tarrega (Etats-Unis), Stotzem (Allemagne), Torres (Andalousie), Le Roux-Obradovic (France).

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Les Français ont-ils confiance dans leurs médias ? » (« Le téléphone sonne »).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

Michel Mitrani président du 8[e] Festival international des programmes audiovisuels

« La pression de l'argent rend les choses vulgaires »

On ne cesse, en France comme ailleurs, de déplorer la baisse de qualité des programmes, qu'on impute à la pression des télévisions privées. Pourtant, au FIPA, on continue chaque année de voir des productions remarquables. Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

– J'aime citer cette réflexion du penseur espagnol Americo Castro : sous l'Inquisition, il y a eu de grands livres, mais on ne sait pas ceux qu'elle a empêchés... Sans cette course à l'audience, la production serait différente, mais il est impossible de deviner ce qui n'a pas été fait. Pendant cinq jours, le festival montre ce qu'il y a de meilleur sur la planète audiovisuelle, et, évidemment, c'est formidable. Mais cela ne doit pas cacher la forêt : la médiocrité d'ensemble.

Lors de votre conférence de presse, vous avez parlé de la vulgarité des politiques audiovisuelles...

– C'est la pression de l'argent qui rend les choses vulgaires. Il faudrait éviter que cette vulgarité pervertisse tout. La télévision doit rendre compte de la complexité du monde. Pour cela, il faut des auteurs et des producteurs, qui, actuellement, sont réduits au rôle d'exécutants. Quand comprendra-t-on que la qualité d'un programme n'a rien à voir avec l'audience ? La télévision joue avec un patrimoine, celui de l'esprit. Et aujourd'hui chaque pays tourne le dos à son patrimoine. Comment former une jeunesse sans mémoire ?

Il n'est pas sûr qu'on puisse remonter le courant...

– C'est vrai. Il semble que la situation ne puisse que se dégrader encore, avec ce que cela suppose de lâcheté. Il y a pourtant des mesures possibles. Il faudrait d'abord remettre en cause le système d'affectation de la publicité.

Je le redis : il faut rendre la télévision aux auteurs, c'est-à-dire au programme. Pour cela, il faut retirer la publicité aux chaînes publiques, l'orienter vers les seules chaînes privées et prélever une taxe dessus. Cette taxe, d'un montant sensiblement équivalent à celui des recettes que le service public retire actuellement de la publicité, devrait lui être distribuée selon le principe qui régit l'affectation des Fonds de soutien du CNC à la production cinématographique et audiovisuelle.

L'ensemble de la production recevrait ainsi une aide automatique, mais, sur lecture du scénario, les projets plus ambitieux pourraient bénéficier d'une aide sélective attribuée par une commission de professionnels. Ce serait le moyen de favoriser les programmes de qualité. Avec un tel système, qui existe déjà en droit français, la publicité serait reversée sur les chaînes publiques sans possibilité de peser sur les programmes, ce qui satisferait à la fois le service public et les chaînes privées. Parallèlement, il faudrait augmenter la redevance.

On peut vous objecter...

– On m'objectera qu'il y a la politique éditoriale des chaînes. D'accord, mais trois ou quatre personnes ne peuvent pas décider de toute la production publique. Il faut un soutien automatique en même temps qu'un système sélectif qui sache prendre en compte les idées des auteurs.

On entre actuellement dans une campagne électorale et tout le monde se plaint qu'il n'y a plus de débat d'idées. A l'heure du GATT et du naufrage des télévisions européennes, voilà un défi pour nos candidats !

Propos recueillis par Thérèse-Marie Deffontaines et Catherine Humblot

Le FIPA

La huitième édition du Festival international de programmes audiovisuels (FIPA) se tient du 17 au 22 janvier à Nice. Elle présente quatre-vingt-dix-neuf films en compétition dans six sections.

● **Créé en 1987** par le cinéaste Michel Mitrani, qui voulait en faire le pendant du festival du film, le FIPA s'est tenu pendant huit ans à Cannes, avant de déménager cette année à Nice. Michel Mitrani, son président, et Pierre-Henri Deleau (l'initiateur de la Quinzaine des réalisateurs), son délégué général, veulent prouver que la télévision peut être un genre culturel à l'égal du septième art. Totalement indépendant des diffuseurs pour sa sélection, le FIPA est devenu un rendez-vous incontournable de la création audiovisuelle aux côtés du Prix Italia (en crise depuis deux ans).

● **Budget.** Le FIPA est financé pour moitié par le Centre national du cinéma (CNC) qui apporte 3,2 millions de francs. Le reste vient des sociétés d'auteurs (SACD, SCAM, Sacem) ou professionnelles (Procirep, Adami), et cette année de la ville de Nice. Budget global : environ 6,5 millions de francs.

● **Opérations spéciales.** Trois rétrospectives (Jean-Marie Drot, Claude Goretta, Frédérick Wiseman). Hommage à la Bosnie. Colloque sur l'offre de programmes et le choix des diffuseurs (vendredi 20 et samedi 21). La Vidéothèque de Paris présentera du 1[er] au 7 février une sélection des programmes du FIPA.

■ **« STUDIO GABRIEL »** : le divertissement de Michel Drucker sur France 2 est écourté de vingt minutes à partir du lundi 16 janvier. L'émission commencera à 19 h 15 et durera jusqu'à 20 heures. Elle sera précédée à 18 h 45 du jeu de Nagui « Que le meilleur gagne », qui remonte d'une demi-heure dans la grille. Michel Drucker proposera parallèlement *« un nouveau rendez-vous de variétés »* à 20 h 50 à partir de fin février.

■ **« CERCLE DE MINUIT »** : après la journée pendant laquelle France 2 a accueilli, dimanche 8 janvier, le journal *Le Monde*, « Le cercle de minuit », sur cette même chaîne, consacre sa soirée du mercredi 18 janvier au nouveau *Monde* et à ses pages culturelles. Autour de Laure Adler et de Jean-Marie Colombani participent à cette émission André Fontaine, Laurent Greilsamer, Jean Planchais, Jean Plantu, Edwy Plenel, Bertrand Poirot-Delpech, membre de l'Académie française et Josyane Savigneau.

Anniversaires

par Daniel Schneidermann

Au journal télévisé, les commémorations se téléscopaient. Pour célébrer le centenaire du cinéma, France 2 nous raconta la fabuleuse histoire de la Warner. A l'occasion des vingt ans de la loi sur l'avortement, le 20 Heures se pencha aussi sur les années 70. Des filles en noir et blanc traversèrent l'écran pour aller embarquer dans l'avion de Londres. A son banc de l'Assemblée nationale, Simone Veil, impassible et jeune, encaissait les attaques d'un Michel Debré déjà vieux. Giscard, frêle et timide, serrait des mains au conseil des ministres.

On a connu ce temps-là. Il nous touche encore, par mille souvenirs tièdes. Simone Veil, Giscard, sont encore des visages familiers. Et pourtant, à le voir sur l'écran, ce semblait un autre monde. Bientôt, avec les mêmes yeux éberlués, nos petits-enfants contempleront notre époque. Et nous nous rengorgerons, fiers et maussades. Eh oui, c'était l'époque de Claudia Schiffer, de l'évêque Gaillot et des deux Nicolas. Moi qui te parle, j'ai connu ces temps fabuleux.

Etrangement brinquebalé avec l'avortement et le cinéma, se profila dans le même journal le cinquantenaire de la libération de Buchenwald. En couleurs, s'il vous plaît, sur TF 1, qui avait retrouvé un document unique, les carnets d'un certain capitaine Carter, que l'on agrémenta d'une musique de circonstance. Sur France 2, au cours d'une émission spéciale, des rescapés se racontaient, des rescapés encore vivants. Au terme d'un voyage d'un demi-siècle, ils arrivaient ainsi chez nous, avec pour tout bagage leurs visages, sur lesquels on guettait les traces de l'indicible. En vain, d'ailleurs. Ils avaient appris à vivre avec.

Ils narrèrent mille souvenirs, qu'il faudrait rapporter tous. On en gardera un, au hasard, celui d'une mère, qui débarque à peine du train de la mort, avec un bébé et un biberon. Croisant une « ancienne » du camp, elle lui demande si les baraquements sont encore loin, où elle pourra faire réchauffer le biberon. L'autre ne répond rien. La jeune mère se trouve à cinquante mètres des portes de la chambre à gaz.

Après le cinquantenaire, quoi ? Sans doute les commémorations avec survivants vont-elles à présent s'espacer. Viendra le temps où tout témoignage sur Auschwitz sera estampillé INA. La télévision exhumera périodiquement des documents, mais il y manquera l'essentiel : la tension acharnée des rescapés à tout dire, tout crier avant de mourir. La mention INA, en bas à droite, signifiera aux jeunes générations que cette douleur-là est définitivement refroidie, tranquillement archivée avec les précédentes douleurs de l'Histoire. Les images qui prétendront transmettre le souvenir ne porteront plus que de la vieille douleur dans une vieille casserole, qui n'ébouillantera plus personne. Auschwitz et Buchenwald seront devenus un vague décor en noir et blanc, ne suscitant plus guère qu'une horreur de plus en plus incrédule.

MERCREDI 18 JANVIER

TF 1

13.40 Série : Bony.
14.35 Club Dorothée. Salut les Musclés ; Le Ranch de l'espoir ; Drôle de vie ; Harry et les Henderson ; Ricky ou la belle vie ; Arnold et Willy ; Jeux.
17.50 [illegible]
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Le Bébête Show (et à 1.00).
19.55 Journal et Météo.

20.40 Sport : Football. Match amical en direct d'Utrecht : Pays-Bas-France ; à 21.30, mi-temps ; La Minute hippique et la Météo ; à 21.45, 2[e] mi-temps.
22.40 Magazine : Grands Reportages. Onze Etats américains comptent trente-trois mineurs condamnés à mort. Témoignages d'adolescents criminels, de familles et d'hommes de loi. Par Folke Ryden.
23.50 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : Gian Carlo Zanni (Apple).
0.10 Série : L'Entrepôt du diable.
1.05 Journal et Météo.
1.20 Série : Peter Strohm.
2.10 TF 1 nuit (et à 3.10, 3.45, 4.35).
2.20 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et à 3.55) ; 3.20, Côté cœur ; 4.45, Musique ; 5.10, Histoire des inventions.

FRANCE 2

13.45 Cinéma : La Rose et la Flèche. ■ ■ Film britannique de Richard Lester (1976). Avec Sean Connery, Audrey Hepburn, Robert Shaw.
15.30 Chalu Maureen. Vipers ; Mémoires d'un voleur ; [illegible] doc-teur ; Des jours à la maison blanche ; TV 101.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.45 Que le meilleur gagne (et à 3.15).
19.15 Studio Gabriel (et à 19.25).
19.20 Flash d'informations.
19.50 Résumé de l'America's Cup.
19.55 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal et Météo.

20.55 Téléfilm : Aime-toi toujours. De Michael Perrotta.
22.30 Magazine : Bas les masques. Je suis aveugle.
23.45 Journal, Météo et Journal des courses.
0.10 Le Cercle de minuit. Les 50 ans du « Monde ». Invités : André Fontaine, Jean-Marie Colombani, Edwy Plenel, Michel Cournot, Bertrand Poirot-Delpech, Josyane Savigneau, Plantu, Laurent Greilsamer.
1.30 Programmes de nuit. Histoires courtes : Le Condamné ; 1.50 Studio Gabriel (2[e] partie, rediff.) ; 2.15, Emissions religieuses (rediff.) ; 3.45, Dessin animé (et à 5.50) ; 3.50, 24 heures d'info ; 4.40, Voltigeur du Mont-Blanc ; 4.55, Outremers (rediff.) ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 Téléfilm : ABC contre Poirot. De Clive Exton d'après Agatha Christie.
14.55 Série : La croisière s'amuse.
15.45 Série : Magnum.
16.40 Les Minikeums. Denver ; Il était une fois l'homme.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Milton's Marilyn*, de Milton L. Greene.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.

20.50 ▶ Magazine : La Marche du siècle. La libération des camps de concentration à l'occasion de la commémoration de la libération d'Auschwitz, le 27 janvier 1945. Invités : Jorge Semprun, Denise Holstein, Marie-Jo Chombart de Lowe, Raphaël Esrail, Ivan Alexandrovitch Sorokopoud, Annette Wieviorka. Reportages : La résistance à Auschwitz, de J.-C. Deniau ; Le Kibboutz de la Shoah, de Philippe Borrel.
22.30 Météo et Journal.
22.55 Documentaire : Un siècle d'écrivains. François Mauriac, d'Olivier Guiton et Jérôme Prieur.
23.45 Documentaire : Les Cinq Continents. *La Hague, le nucléaire au quotidien*, de Paule Zajdermann (rediff.).
0.40 Musique : Cadran lunaire. Sonate pour cordes n° 1, de Rossini, par l'Orchestre d'Auvergne, dir. F.-X. Bilger (20 min).

M 6

13.25 M 6 Kid. Kidimot : sapin ; Kid découverte : la montagne. Mighty Max ; Conan l'aventurier ; Moi, Renart ; Barnyard Commando ; Rahan.
16.00 Magazine : Méga 6. Blood shoot ; Lodestar ; Warlock ; Superstar Soccer ; BC Kids ; Chaos Control ; Pizza Tycoon ; Biker Mice from Mars ; Corps Killer ; Donkey Kong.
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.00 Magazine : Fax'O (et à 0.40, 5.15). Tonton David ; Portishead ; Shane McGowan.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Brisco County.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Raven.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Le geste verre : une bouteille sur deux.

20.45 Téléfilm : La Fureur des hommes. De Joseph Sargent. *En 1944, dans le Colorado, un vieil avocat endetté doit prendre la défense d'un prisonnier allemand accusé de meurtre. Après avoir prouvé son innocence l'affaire se complique...*
22.35 Téléfilm : Main pleine. De Laurent Heynemann, avec Gérard Darmon, Christine Pascal.
0.10 Série : Emotions.
2.30 Rediffusions. Jazz 6 ; 3.25, Sports et découverte (5) ; 4.20, Fréquenstar.

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Documentaire : Le Monde effrayant des perce-oreilles. De Martin Hughes-Games.
15.00 Le Journal du cinéma.
15.05 Téléfilm : La Secte de Wacco. De Dick Lowry, avec Tim Daly, Dan Lauria.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Football américain. Match de championnat de la NFL.
18.00 Canaille peluche. Robinson Sucroe.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi. Spécial Béatrice Dalle à New-York.

21.00 Cinéma : Montparnasse Pondichéry. ■ Film français d'Yves Robert (1993).
22.40 Flash d'informations.
22.50 Cinéma : Mo'Money. □ Film américain de Peter McDonald (1992, v.o.).
0.15 Documentaire : Guy Debord, son art et son temps. De Brigitte Cornand.
1.15 Cinéma : La Société du spectacle. ■ ■ Film français de Guy Debord (1973).
2.40 Documentaire : Réfutation de tous les jugements tant élogieux qu'hostiles qui ont été jusqu'ici portés sur le film « La Société du spectacle ». De Guy Debord (22 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Cinéma : Les Bas-fonds. ■ ■ Film français de Jean Renoir (1936). Avec Louis Jouvet, Jean Gabin, Suzy Prim (N.).
16.00 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Inventer demain ; Allô la Terre ; Alphabet de l'image ; Ça bouge ; Rintintin ; Education of Caporal Rusty (v.o.).
17.30 Magazine : Les Enfants de John.
18.00 Documentaire : Forêts du monde. Des forêts pour l'éternité.
18.30 Le Monde des animaux. Comment les animaux apprennent-ils ?

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 Documentaire : Au royaume de l'ours rouge. 2. Les courts étés de la toundra, de Petra Regent.
20.20 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Entretien avec Arno Peters (3). *Arno Peters, cartographe, est avant tout un historien.*
20.27 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 ▶ Magazine : Les Mercredis de l'Histoire. Présenté par Alexandre Adler. Vittorio Mussolini, cinéma et fascisme, documentaire de Jean-Christophe Rosé.
21.45 Documentaire : Partir et venir. Le Nederlands Dans Theater 3, de Wilbert Bank.
22.40 Musique : Le Concerto pour piano n° 1 en mi mineur. De Frédéric Chopin, par Janusz Olejniczak, piano, et la Sinfonietta Cracovia, dir. Jerzy Katlewicz. Concert enregistré et filmé par Rodney Greenberg à l'ancien opéra de Francfort fin avril 1994.
23.25 Téléfilm : Chopin, images d'une séparation. De Klaus Kirschner, avec Stephan Wolf-Schönburg (115 min).

CÂBLE

TV 5 18.55 Le Grand Jeu (et 21.35, 0.45). 19.00 Paris lumières. Invité : Jean-Charles Tacchella. 19.25 La Météo des cinq continents (et 20.55 min). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Temps présent. Rediff. de la TSR. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 L'Affaire Seznec. Téléfilm français d'Yves Boisset (1/2), avec Christophe Malavoy, Nathalie Roussel, Jean Yanne. 23.10 Bouillon de culture. Rediff. de France 2 du 13 janvier. Spécial Woody Allen. 0.20 Journal de France 3. Edition Soir 3 (25 min).
PLANÈTE 19.40 Planète océan. De Peter Butt.?. Médecine océane. 20.35 Igor. De Jean-François Galotte. (Lire notre article p. 19.) 21.25 La Guerre de Corée. De Ronald F. Davis. La trêve (50 min). 22.15 L'Effet de serre en question. D'Hilary Lawson. 23.10 L'Epopée du rail. De Peter Crimsdale et Peter Bate. 3. Le chemin du pouvoir. 0.00 Portés disparus. De Daniel Roussel et Jean-Yves Cauchard. 0.55 ▶ Nylons Blues. De Françoise Levie (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 23.15). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 22.50). 19.45 Café-théâtre. 20.00 Russel Malone. Concert enregistré au Festival de jazz à Vienne en 1994. 21.00 Paris modes. La mode c'est aussi la photographie. Voyage dans l'univers de Dominique Isserman. 21.50 Pierre Palmade. Enregistré au Palais des glaces en 1990. 23.30 Paula Abdul. Concert. Under My Spell. 0.35 King Sunny Ade. Concert enregistré au Hollywood Palace en 1990 (60 min).
CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 18.00 Les Pastagums. 18.15 Cajou. Invité : Roland Moreno, inventeur de la carte à puce. 19.15 Domino. Finale de Rébus. 19.30 Série : Océane. Etrange rencontre (30 min).
CANAL JIMMY 20.00 Série : Le Frelon vert. 20.30 Série : Lonesome Dove. 21.15 Série : Star Trek. 22.05 Chronique de mon canapé. 22.10 Série : Seinfeld. 22.40 Série : Au nom de la loi. 23.05 T'as pas une idée ? 0.05 Série : Dream On. 0.35 Série : New York Police Blues. (50 min).
SÉRIE CLUB 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.45 Série : UFO, Alerte dans l'espace (et 23.10). 21.35 Série : The Sweeney. 22.25 Série : Loïs et Clark. 0.00 Série : Le Saint (50 min).
MCM 20.00 MCM découvertes. 20.30 MCM Mag. 21.00 Radio Mag. Dossier de la semaine : Comment réalise-t-on les sondages Médiamétrie ? 21.30 MCM Rock Legends. Bon Jovi. 23.00 Blah-Blah Groove. 23.30 X Kulture. Le magazine des sports de glisse. 0.00 MCM Mag. 0.30 Blah-Blah Métal (65 min).
MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Série : The Real World 2 (et 21.30). 22.00 The Worst of Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report (15 min). 23.45 3 From 1. 0.00 The End ? (120 min).
EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. 20.00 Prime Time Magazine. Le magazine de la boxe 22.00 Tennis. Internationaux d'Australie. Les temps forts de la journée. 23.00 Motors. 0.00 Equitation. Coupe du monde. Le point sur la ligue d'Australie. 1.00 Tennis. En direct. Internationaux d'Australie (240 min).
CINÉ CINÉFIL 18.45 Le Cabinet du Dr Caligari. □ Film américain de Roger Kay (1962, N.). 20.30 Le Détective du bon dieu. ■ ■ Film britannique de Robert Hamer (1954, N., v.o.). 22.00 ▶ La Merveilleuse Vie de Jeanne d'Arc. ■ ■ Film muet français de Marc de Gastyne (1929, N.) (125 min).
CINÉ CINÉMAS 19.05 Le Crime d'amour. ■ Film français de Guy Gilles (1981). 20.30 Fixing the Shadow. ■ Film américain de Larry Ferguson (1992). 22.10 La Semaine du sphinx. ■ ■ Film italien de Daniele Luchetti (1991, v.o.).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Marthe Robert (La Traversée littéraire). 19.30 Perspectives scientifiques. La science des formes aujourd'hui. 3. Les formes et le langage. Avec Marina Yaguello. 20.00 Le Rythme et la Raison. Une génération entre deux feux : Les compositeurs nés entre 1904 et 1918. 3. Les fantômes du hasard. 20.30 Antipodes. Maroc. Avec Claude Meillassoux, Mohamed Kacimi et Leïla Sebbar. 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radiospubliques de langue française. 22.40 Les Nuits magnétiques. Cinémathèques : La Cinémathèque royale de Belgique. Avec Luc Ponette, Agnès Varda, André Delvaux, Marc Didden, Chantal Ackerman, Gabrielle Claes et Dimitri Balachoff. 0.05 Du jour au lendemain. Bertrand Hell (le Sang noir). 0.50 Coda. Les débuts du blues. Big Bill Broonzy (3).
FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Janine Reiss, chef de chant. 20.00 Concert. En hommage à Catherine Collard (donné le 22 octobre 1994 à la salle Olivier Messiaen de Radio France) : Scènes d'enfants op. 15, de Schumann, Jean-Claude Pennetier, piano ; Sonate pour violon et piano n° 6 op. 30 n° 1, de Beethoven, Régis Pasquier, violon, Anne Queffélec, piano ; Sonate pour violoncelle et piano n° 1 op. 38, de Brahms, Sonia Wieder-Atherton, violoncelle, Jean-Claude Pennetier, piano ; Sonate pour flûte, alto et harpe, de Debussy, Philippe Bernold, flûte, Bruno Pasquier, alto, Frédérique Cambreling, harpe ; La Cathédrale engloutie, de Debussy, Anne Brillant, piano ; Quintette pour piano et cordes, de Franck, par Emmanuel Strosser, piano, et le Quatuor Parisi. 23.05 Ainsi la nuit. Siegfried-Idyll pour treize instruments, de Wagner, par les Membres de l'Orchestre de Toronto, dir. Glenn Gould ; Sonate pour piano n° 22 op. 54, de Beethoven, Alfred Brendel, piano ; Am Grabe Richard Wagners, de Liszt, par l'Ensemble de concert de Salzbourg, dir. Peter Lücker. 0.05 Jazz vivant. Wallace Roney avec Antoine Roney, Gil Goldstein, Geri Allen, Clarence Seay et Eric Allen, au Club de Vienne et au Palais des congrès de Clermont-Ferrand.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

Le Monde

LE MONDE / MERCREDI 18 JANVIER 1995

Couleurs désunies

par Pierre Georges

Le slogan, en son temps, avait eu un joli succès. De son bel accent italien, Luciano Benetton interpellait les masses : « *Vous me reconnoissez ?* » On le reconnaissait. Et beaucoup s'y reconnaissaieot à faire partie de la grande tribu United Colors of Benetton.

C'était la phase radieuse, la phase « potes », si tous les possesseurs de pull-over du monde voulaient bien se dooner la main. Les poblicitaires la jouaient tricot, écharpes, couleurs vives et antiracisme. Les campagnes de publicité jouaient à fond de cette thématique-là, têtes blondes, têtes bruoes, têtes ooires, têtes jaunes, à la grande école Benetton du village planétaire et textile. Ronde des couleurs, ronde des races, ronde des continents.

C'était, en un mot, la phase fraîche. Avec parfois un zeste de choc salotaire, comme cette femme noire allaitant un bébé blanc. Ou d'humour gentiment provocateur, comme ce baiser entre un prêtre et une religieuse de mode. Benetton inventait et se vendait, Beoetton perçait sous Luciano.

Puis le message poblicitaire s'est fait plus dur, plus « hard ». Au début des années 90, la firme italienne renouvela sa politique de communication et ses campagnes publicitaires confiées au photographe Oliviero Toscani. L'homme avait sans doute pour objectif de s'inscrire dans les préoccupations du temps. Et il le fit brutalement. Il s'inspira largement de l'actualité éternelle, *comme cette image* d'un nouveau-né ensanglanté ou cette autre présentant cinquante-six sexes à l'étalage. Et Il fit son miel de l'actualité la plus contemporaine et la plos tragique. Une campagne cbassa ainsi l'autre, escalade permanente : le cadavre d'un homme abattu par *la Mafia*, *la guerre* au Libéria, un cargo chargé de réfugiés albanais, le fils sidéen au visage de Christ mourant dans les bras de son père.

Et ainsi de suite, de plus en plus *noir, pour vendre* de plus en plus de couleurs. Jusqu'aux deux dernières campagnes, des sommets dans un geore douteux : ce tatouage « HIV positive » imprimé sur corps bumain, façoo tampoo d'abattoir, et ce pantalon et ce tee-shirt eosanglantés d'un Jeune combattant bosniaque mort à Mostar. Les campagnes firent scandale, choquèrent. Et elles provoquèrent, dans plusieurs pays européens, un mouvement diffus, inorganisé, mais bien réel de boycottage, un effet boomerang. Benetton n'était plus reconno. Ou trop. Sans doute parce que l'objet ne correspondait plus, dans l'esprit des acheteurs, à la façon de le vendre, que trop de provocation tue la provocation. Et le commerce.

Une furieuse bataille juridique s'engage cette semaine, eo *Allemagne*, entre un « franchisé » et la firme. Au motif, eotre autres, que ces campagnes publicitaires ont porté un coup fatal au chiffre d'affaires réalisé par le commerçant. D'autres, des *dizaines de* responsables de magasins, allemands, français, espagnols, Italiens, affirmeot avoir subi le même préjudice. La firme, elle, soutient qoe 1994 fut, ailleurs *dans le monde*, *une année* record pour la vente de ses vêtements. Deux logiques, donc, qui s'affronteot, et un procès diablement intéressant au pays des couleurs désunies.

SOMMAIRE

SERVICES

BOURSE

Cours relevés le mardi 17 janvier 1995, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	19241,30	-0,47	-2,44
Honk Kong index	—	—	-8,38

Tokyo. Nikkei sur 1 an

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 16/01	var. en % 13/01	var. en % fin 94
Paris CAC 40	1853,98	+0,54	—
Londres FT 100	3076,70	+0,93	+0,36
Milan BCI 30	1054	+5,08	+2,82
Francfort Dax 30	2085,64	+1,46	-0,99
Bruxelles	1369,55	+0,38	-1,44
Suisse SBS	1008,07	+0,58	-0,03
Madrid Ibex 35	282,44	+1,21	-0,90
Amsterdam CBS	277,90	-0,57	-3,45

DEMAIN dans « Le Monde »

MYSTÉRIEUSE GUÉRILLA ZAPATISTE : Le 1er janvier 1994, l'Armée zapatiste de libération nationale s'emparait, au Mexique, de plusieurs petites villes de l'État du Chiapas. La guérilla est dirigée par « Marcos », dont on ignore la véritable identité.

Tirage du *Monde* du mardi 17 janvier : 552 123 exemplaires

La mort de Paul Delouvrier

Grand serviteur de l'Etat, l'ancien président d'EDF est décédé lundi 16 janvier à Provins

PAUL DELOUVRIER était le type même de ces grands commis de l'Etat pour *qui le service public* correspondait à une passion. Mais il était aussi le contraire d'un technocrate car les basards d'une carrière variée l'ont toujours mis ao contact des réalités. Des réalités qu'il o'a *pas toujours subies mais* qu'il a plutôt façonnées. Car, animé de quelques convictions fortes, il a toujours vu dans l'action concrète l'application anoblie des orientations du pouvoir politique fixant les grands choix de la natiou. Il aurait pu être ministre, mais aux postes qui lui ont été confiés il aura eu sans doute plus d'influence et il aura pu y mener à terme les missions dont Il avait la charge.

Paul Delouvrier est né le 25 juin 1914 à Remiremont, dans les Vosges. Sa carrière à l'inspection des finances, dont il est le major en 1941, après les classiques études de droit et de sciences politiques, aurait pu se dérouler de façon brillante mais ordinaire si deux rencontres o'eo avaient modifié le cours : celles de Charles de Gaulle et de Jean Monnet. Après avoir été sous les drapeaux de 1935 à 1940, il refuse la défaite et, avec quelques autres, spécule sur les lendemains de la guerre. Il se retrouve ainsi à l'école des cadres d'Uriage, où il devient l'ami d'Hubert Beuve-Méry et le restera toujours. Mais c'est à la même époque que, gaulliste résistant, il prend le maquis et organise dans la forêt de Fontaine*bleau des bases qui seront utiles* lors de la Libération de la capitale.

DE GAULLE ET JEAN MONNET

Sa fidélité à de Gaulle sera toujours exclusive de tout esprit partisan. Car, dès la Libération, il fait la connaissance de Jean Monnet et, dira-t-il, sera aussitôt « *séduit* » par lui. Alors qu'il était directeur de cabinet de René Pleven, ministre des finances et lui-même ancien collaborateur de Monnet, il suit ce dernier au Commissariat général ao Plan, devenant ainsi le premier directeur financier de cet organisme.

Paul Delouvrier justifiera (dans *Le Monde* du 9 novembre 1988) sa double fidélité à ces deux « *génies* » dont l'un voulait le relèvement de la France et l'autre la construction de l'Europe, et dont les buts n'étaient donc, selon lui, pas du tout incompatibles. Après un cursus prestigieux dans les cabinets ministériels de la IVe République, auprès de René Mayer, aux finances et à Matignon, il effectue son retour à l'Europe comme directeur financier du pool charbon-acier.

Mais c'est par de Gaulle que cet inspecteur des finances apparaît au grand jour. Le président de la République le nomme, dès décembre 1958, délégué général du gouvernement eo Algérie. Et comme il suggère avec modestie qu'il « *n'aura pas la taille* », le *général coupe* court : « *Vous grandirez* ». Il lui accordera plus tard dans un message un titre intimidant : « *Vous êtes la France en Algérie.* » C'est à lui de conduire conjointement la pacification et le développement économique en mettant en œuvre le « plan de Constantine ».

DE L'ALGÉRIE A L'ILE-DE-FRANCE

Il doit aussi faire pour les populations algériennes l'exégèse du discours du géoéral du 16 septembre 1959 sur l'autodétermination, et plaide pour « *l'Algérie française* » puis pour « *l'Algérie la plus française possible* ». Mais Il doit surtout affronter, en janvier 1960, la « *semaine des barricades* », première réaction des Français d'Algérie, qui donnera naissance à l'OAS, contre la politique de de Gaulle et « *l'abandon* » de l'Algérie. Paul Delouvrier sait trouver les mots qui touchent l'émotion et la sensibilité des révoltés en leur confiant « *en dépôt sacré* » sa femme et ses cinq enfants et en leur disant : « *Veillez sur Mathieu, mon dernier fils* » né à Alger. Mal compris à Paris, ces termes apaisent cependant la situation.

Dix mois plus tard, en novembre 1960, il quitte son poste en affirmant que « *la rébellion interne est brisée* ». Alors que son nom est prononcé pour divers postes ministériels, de Gaulle lui confie une autre mission comme délégué général au district de la région de Paris en lui disant, survolant l'agglomération : « *Mettez-moi de l'ordre dans ce merdier* ». De 1961 à 1969, il sera ainsi le concepteur de l'an 2000, le bâtisseur infatigable de la région Ile-de-France, inventant le schéma directeur, imaginant les villes nouvelles, concevant rocades et autoroutes, créant le RER, découpant les circonscriptions pour en faire des départements et des communes de plein exercice. C'est sa marque que porte encore dans bien des domaines l'actuelle région parisienne.

LA POLITIQUE NUCLÉAIRE

Il cède sa place de préfet de la région à Maurice Doublet en 1969. De Gaulle le oomme alors présideot d'Electricité de France. Convaincu que l'approvisionnement énergétique du pays est menacé, redoutant *une crise pétrolière*, soutenu par Georges Pompidou devenu président de la République, il imagine encore le futur en parlant de « *la civilisation du commutateur* », en prônant le tout *électricité et en développant* les centrales nocléaires malgré l'hostilité des écologistes.

Atteint par l'âge de la retraite en 1979, Il quitte EDF mais le présideot de la République, Valéry Giscard d'Estaing, le nomme président du conseil d'administration de l'établissement public du Parc de la Villette à Paris. François Mitterrand le confirmera dans ses fonctions jusqu'en octobre 1984.

Grand, taillé en bûcheron vosgien, la voix grave et bien timbrée, haltérophile et bon nageur, esprit éclectique et toujours attentif à devancer l'avenir, Paul Delouvrier avait de multiples activités à son agenda, depuis la présidence des anciens élèves de Science-po jusqu'à celle de l'Association pour le développement industriel de l'Ouest-Atlantique ou du Comité pour le développement des grandes écoles. Il a été aussi membre du conseil d'administration de la Société des lecteurs du *Monde* de la création de celle-ci, en octobre 1985 à mai 1993, date à laquelle il en était devenu membre d'honneur.

Moscou offre aux Tchétchènes de négocier

MOSCOU
de notre correspondante

La dernière proposition de Moscou d'entamer immédiatement des négociations avec « *toutes les parties et forces intéressées* » au conflit tchétchène marque un progrès par rapport à celle faite il y a une semaine sous la forme d'un ultimatum aux « *formations illégales armées* ». Cette fois, le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, est intervenu, lundi 16 janvier, en personne à la télévision pour lire, « *sur instruction du président* » Eltsine, un court texte portant sur des négociations, prélude à un « *cessez-le-feu* » – ce qui revient encore à poser des conditions à la cessation des hostilités. Le premier ministre propose de négocier un moratoire sur les mouvements de troupes, un arrêt de l'emploi des armes lourdes et un désarmement des indépendantistes, dans des « zooes neutres », sous le cootrôle des « conseils des anciens ». Mais tout en affirmant que son « *objectif principal, aujourd'hui, est* de *stopper l'effusion de sang* », M. Tchernomyrdine o'a pas manqué de réaffirmer que les oégociations, puis la tenue d'électioos « démocratiques » eo Tchétchénie, ne pourront qu'aboutir à un maintien de la République au sein de la Fédération de Russie. De plus, le premier ministre a de nouveau qualifié ses adversaires de « *bandes illégales armées* ».

Ces derniers ont pourtant envoyé lundi à Moscou une délégation chargée par le président Djokhar Doudaev de oégocier un cessez-le-feu, condition préalable seloo elle à tout accord politique. Des signes permettent d'espérer que les nouvelles ouvertures de Moscou ne soot pas uniquement liées à la rencontre, mardi à Genève, des chefs de la diplomatie russe et américaine, ou à l'arrivée à Moscou de la délégation du FMI chargée de négocier d'importants prêts.

L'objectif maintenant fixé à un « *groupe* de *commandos de l'unité Alfa* », la plus célèbre des troupes d'élite de Boris Eltsine, est de « *hisser le drapeau russe* », non pas sur le palais présidentiel, qui résiste toujours, mais sur le petit bâtiment du conseil des ministres, qui lui fait face, et que les Russes doivent encore reconquérir. Dix jours d'intense pilonnage d'artillerie oot, certes, réduit le centre de la capitale en ruines fumantes, mais les Tchétchènes tirent toujours sur lesattaquants.

Depuis deux jours, la mauvaise volonté des forces russes transparaît dans les reportages diffusés à Moscou. Les stratèges du Kremlin ont jugé nécessaire une contre-attaque médiatique. L'effet o'a pas été celui attendu. Certains journalistes ont fait complaisamment écho aux nouveaux thèmes de la propagande qui évoque des prisonniers russes « *castrés* », voire « *crucifiés* », mais la plupart des journalistes ont insisté sur le désarroi qui règne dans les rangs russes. Arrivées au centre de Grozny, les unités du général Babitchev devaient prendre d'assaut le palais. Mais un des officiers expliquait, dimanche, sur la chaîne privée NTV, qu'ils « *n'étaient pas pressés* » et qu'il ne servait à rien « *de risquer la vie de ses hommes en voulant à tout prix prendre un bâtiment sans signification réelle* ».

De jeunes recrues racontent aussi comment elles ont été jetées dans l'enfer de Grozny après six mois de service seulement, durant lesquels elles « *ont surtout appris à manier les pelles* ». De toute la Russie arrivent des informations sur des unités qui ont refusé de partir en Tchétchénie ; sur d'autres qui ont décidé de rentrer chez elles ; sur des officiers qui refusent les ordres. Humiliatioo supplémentaire, le procureur général de Russie a reconnu, lundi, que ses menaces de poursuite de ces officiers rebelles n'étaient que du vent : le parquet militaire n'a pas ouvert d'enquête et procède à de simples « *vérifications* ».

Sophie Shihab

Les HLM devront loger plus de familles démunies

L'UNION DES HLM a signé, mardi 17 janvier, une convention avec l'État mettant en place les moyens de « *réaliser un effort supplémentaire pour le logement des plus démunis* », et de « *terminer la réhabilitation de l'ensemble du patrimoine HLM* », tout en préservant l'équilibre fioaocier des organismes. Ce document survient à un moment où on accuse les HLM de ne pas abriter suffisamment de familles en difficulté. Le 27 décembre 1994, l'Unioo rappelait que 15 % des ménages logés eo HLM dépassaient en 1992 les plafonds de ressources, que 32 % des locataires disposent de moins de 5 000 francs par mois hors prestations familiales et sociales et que 150 000 RMIstes se trouvent dans son parc.

Signée mardi, eo préseoce du premier ministre, la conventioo prévoit un abaissement du coût de construction des logements « *très sociaux* » (par le biais d'une baisse d'un point du taux d'intérêt des prêts locatifs aidés très sociaux), permettant de proposer des logements avec des loyers inférieurs de 20 % à ceux d'aujourd'bui. Les HLM pourront prendre en location des logements vacants à des propriétaires privés pour les relouer dans les conditions du logement social. Un avenant devrait permettre d'expérimenter la formule qui, pour être pérenne, suppose une disposition législative.

Les HLM ont aussi des motifs de satisfaction : il est prévu de réhabiliter 600 000 logements sur cinq ans, doot 120 000 dès 1995. Un groupe de travail va étudier « *tous les moyens financiers permettant de faire face à la situation* », y compris les « *conditions globales de financement* » des organismes.

Le délégué général, Georges Mercadal, a reconnu la nécessité d'ouvrir plus grandes les HLM aux familles en situation de précarité mais avec une condition *sine qua non* : « *Nous* ne *voulons pas faire de logement-parking mais du logement* d'*insertion.* » Cette volonté au sommet se diffusera-t-elle dans le mouvement ? Les 600 organismes impliqués dans le locatif social sont très décentralisés et peuvent faire preuve d'une immense force d'inertie. Pour les aider à évoluer, la convention prévoit de doter de 50 millions de francs par an pendant cinq ans le fonds d'intervention destiné « *à l'adoption des pratiques professionnelles* » des organismes. Et Hervé de Charette, ministre du logement, dans une circulaire aux préfets, datant du mois dernier, oblige les organismes à construire un logement d'insertion pour quatre logements HLM ordinaires.

F. V.

Dominique Alduy et Noël Bergeroux entrent au directoire du « Monde »

LE CONSEIL de surveillance de la SA Le Monde, réuni le lundi 16 janvier, a exprimé sa satisfaction devant la réussite de la nouvelle formule du quotidien.

Jean-Marie Colombani, président du directoire, a rappelé que l'année 1994 a été consacrée à la rénovation éditoriale du *Monde*, tandis que 1995 sera l'année de la restructuratioo et du redressement économique.

Le conseil de surveillance a invité le directoire à inscrire rapidement et prioritairement une réduction des charges structurelles de l'entreprise, dès le budget 1995.

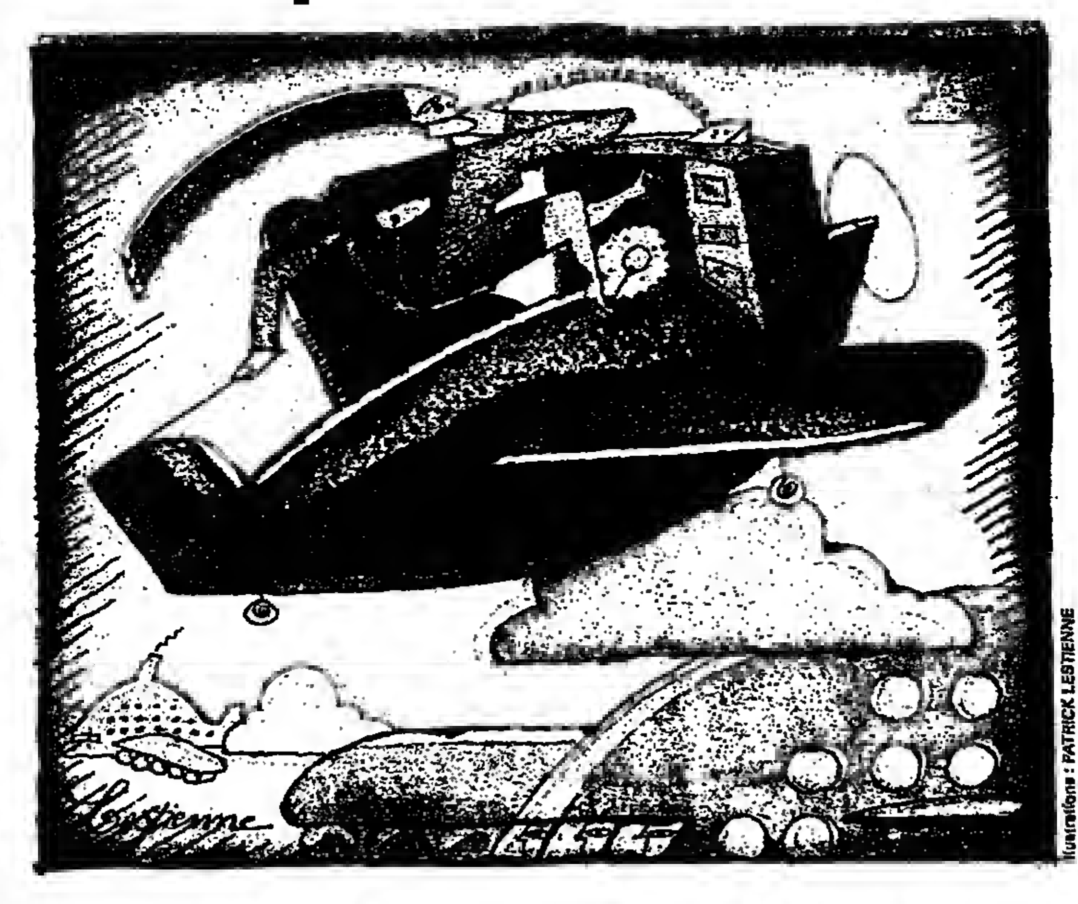
Le conseil de surveillance a également élu Dominique Alduy, directeur général, et Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction, membres du directoire.

D'autre part, Philippe Labarde, directeur de l'information, a fait part de sa décision de quitter *Le Monde*, qu'il avait rejoint en avril 1994, à la demande de Jean-Marie Colombani. Ce dernier lui avait confié le soin de piloter l'équipe chargée de préparer la nouvelle formule du journal. *Le directoire* exprime à Philippe Labarde ses vifs remerciements pour la manière dont il s'est acquitté de cette tâche, particulièrement difficile. Philippe Labarde souhaite participer désormais à d'autres créations dans le domaine de la presse.

Le Monde

INITIATIVES

L'entreprise individuelle



Illustrations : PATRICK LESTIENNE

D'application tardive, la loi Madelin n'a pas encore produit ses effets

LA comparaison s'impose. De même que la loi quinquennale sur l'emploi a subi des retards pour sa mise en œuvre, la loi « Initiative et entreprise individuelle » d'Alain Madelin a été lente à se mettre en place. Quelques éléments manquent encore, tels que des arrêtés, alors que la loi date du 11 février 1994 et que les principaux décrets ont été publiés aux alentours du 5 septembre 1994.

Par voie de conséquence, il est encore trop tôt pour tirer des enseignements ou pour faire un premier bilan de ce qui a été présenté comme une réforme. L'impact de dispositions trop récentes ne se distingue pas encore, même si l'on sait par ailleurs que le mouvement de création d'entreprises, qui s'était assoupi, semble maintenant reprendre, sans doute pour d'autres causes, dont l'amélioration de la conjoncture économique. Alors que 171 000 entreprises nouvelles se sont créées en 1993, le chiffre de 180 000 pourrait être atteint pour l'ensemble de l'année 1994.

Ce faisant, on touche là quelques-unes des ambiguïtés de ce texte, qui se voulait être une révolution, et qui est jugé par beaucoup comme une large opération de simplification administrative et comptable qui ne modifie en rien le statut de l'entreprise individuelle, déjà acquis. Il améliorera sans aucun doute le sort des 1,7 million d'entrepreneurs individuels existants, qui pourront opter pour plusieurs des mesures prévues et qui bénéficieront des dispositions nouvelles, plus confortables, mais il n'est pas certain qu'il suscitera pour autant des vocations supplémentaires. Par exemple, hormis pour ce qui est des avantages fiscaux accordés pour inciter au financement d'une meilleure couverture sociale, rien n'est prévu pour favoriser le financement de ces entreprises, et encore moins pour corriger l'un des maux dont elles souffrent le plus, à savoir l'absence de fonds propres. On est loin, sur ce point, des propositions pour un vrai livret d'épargne entreprise, comparable au livret d'épargne logement, que défend Guy Hongre sans relâche et malheureusement sans succès.

Dans l'opinion, quoi qu'on fasse, les démarches à accomplir sont toujours vues comme des obstacles, les obligations légales de gestion exagérément surestimées, et, plus annihilant, le passage à l'acte lui-même, considéré comme un risque personnel sérieux. Cela nuit sans conteste au développement de cette tendance, dont on sait, par ailleurs, qu'elle correspond à une nécessité, précisément à un moment où nous sommes en train de passer d'une organisation taylorienne et industrielle à un mode de fonctionnement qui conduirait chacun à créer – fabriquer – son propre emploi. Mais le caractère impératif de ce changement fondamental est d'autant plus mal vécu, au passage, qu'il est édicté par de doctes élites, très qualifiées et protégées dans leur emploi, et qu'il s'adresse prioritairement et paradoxalement à des publics plus vulnérables, beaucoup moins formés et encore moins préparés psychologiquement.

Un des objectifs de la loi était justement, face à ces craintes secrètes, de combattre la « dérive sociétaire » qui amène les créateurs d'entreprise à préférer la constitution en SARL ou en SA de leur société, y compris fictive, pour s'assurer les avantages du statut de salarié, grâce à la participation de leur famille ou de leurs amis. Une solution qui leur permet de disposer d'une couverture sociale jugée favorable, y compris en cas d'accident du travail, leur offre la protection de l'assurance-chômage en cas de difficulté, et qui, surtout, protège normalement leur patrimoine personnel. Mais un artifice, aussi, qui pèse sur l'équilibre financier des régimes sociaux, et prive les organismes spécifiques de recettes légitimes.

En raison des enjeux, on peut considérer pourtant que de telles réponses, très techniciennes, ne sont pas à la hauteur des exigences, ne règlent pas le problème, ne suppriment pas les craintes les mieux enfouies. Ce n'est pas parce qu'on croit pouvoir rééquilibrer l'entreprise individuelle par rapport au régime des sociétés que les difficultés s'évanouissent comme par enchantement. De même, le rapprochement de la protection sociale des entrepreneurs individuels avec celle des salariés, tout en étant réel, ne suffit pas. Et cela d'autant moins que l'aide prend la forme de déductions de cotisations ou d'avantages fiscaux temporaires, que les opportunités proposées sont apparues d'abord comme un marché lucratif pour les compagnies d'assurances, et que ces dernières n'ont pas toujours apporté la preuve de leur avantage concurrentiel, pour la retraite notamment.

Au-delà des personnes qui désirent réellement se lancer dans l'aventure ou qui sont habitées par un projet, il reste en effet que l'entreprise individuelle ou le travail indépendant sont dans les faits considérés comme l'ultime voie de sortie pour les publics précaires et en mal d'emploi. Choisie par opposition au chômage, la création d'entreprise constitue alors un pis-aller ou un habillage appelé à dissimuler le désespoir de la situation professionnelle, ainsi que cela se constate avec le développement des métiers du conseil, pour partie artificiel. Et ce qui est vrai pour des cadres qui souhaitent conserver une carte de visite ou espèrent retrouver ainsi une activité s'applique également à d'autres catégories encore plus fragilisées.

Dans ce cas, et dans la pire des hypothèses, l'entreprise individuelle ou le travail indépendant ne sont plus tellement éloignés de formes anciennes de travail, condamnées parce que rétrogrades. Sous le registre de la précarité permanente, institutionnalisée, la peur du chômage ou de l'inactivité devient alors paralysante, qui nous éloigne du grand projet de mutation qu'il convient cependant de réussir. Parce que l'emploi de demain ne pourra plus rimer uniquement avec salariat.

Alain Lebaube

هكذا من الأصل

DOSSIER ● L'entreprise individuelle

« Contrats Madelin » : les enjeux

L'accueil réservé aux nouvelles mesures servira de test. Les assureurs ne s'y trompent pas

Tout a véritablement débuté en septembre dernier. L'UAP, le GAN, les Banques populaires, la Mutualité française, les AGF, pour ne citer que ces entreprises, se lancent auprès du public des entrepreneurs individuels, dans la promotion publicitaire de nouveaux produits. Ils sont immédiatement baptisés « les contrats Madelin ».

Pour l'ensemble de ces opérateurs, un nouveau marché, qualifié de *« prometteur »*, est à portée de main. Ce sont les assurances sociales complémentaires volontaires qui comportent trois volets principaux : l'assurance-vieillesse qui permet à un indépendant de bénéficier d'une retraite plus avantageuse que celle des régimes obligatoires, l'assurance de prévoyance qui permet de recevoir des indemnités financières en cas de maladie ou d'invalidité et l'assurance perte d'activité. Cette gamme existait auparavant, mais seulement une minorité de travailleurs non salariés (TNS) y souscrivaient, soucieux de ne pas alourdir leurs charges. La sortie du décret du 5 septembre 1994, paru au *JO* le 6 septembre (en application de l'article 41 de la nouvelle loi Madelin), est en mesure de modifier largement ce paysage. Désormais, l'ensemble de ces cotisations peuvent être déduites du revenu de l'entrepreneur individuel, avec un plafond de 232 000 francs par an. Un aiguillon de taille qui devrait donner à réfléchir à nombre d'indépendants.

Globalement, les réactions du public concerné sont plutôt favorables. La déductibilité fiscale est effectivement saluée comme un pas en avant important. *« Nous avons agi par souci d'équité »*, explique-t-on dans l'entourage d'Alain Madelin. *« Depuis l'après-guerre, tout se passait comme s'il y avait une véritable sécurité sociale (celle réservée aux travailleurs salariés) et puis une autre (celle des indépendants logés à la mauvaise enseigne). La déduction fiscale que nous leur accordons aujourd'hui, il faut le souligner, existe déjà pour les fonctionnaires, les agriculteurs, et pour les salariés, dans le cadre d'accords collectifs. Tout cela n'a donc rien d'un traitement de faveur. »* La montée en charge des contrats Madelin déjà souscrits semble confirmer cette idée de retard à combler. *« Le démarrage a certes été lent,* souligne un expert de la Mutualité française, *puisque, au début, nous avons enregistré une vingtaine de contrats par jour. Nous en sommes à une centaine aujourd'hui. »*

PETITE RÉVOLUTION

La complexité technique des décrets, la difficulté à faire passer l'information auprès d'une population par définition éclatée font qu'il est impossible actuellement d'identifier précisément les promesses financières de ce marché redynamisé. L'offre devra d'ailleurs être assez ouverte pour satisfaire une demande loin d'être homogène entre commerçants, artisans et professions libérales. *« Ces dernières, aux revenus traditionnellement plus élevés, seront sûrement moins sensibles aux charmes de la déduction fiscale des contrats Madelin que les artisans,* analyse ce courtier en assurances. *Leur démarche sera plutôt patrimoniale. »*

Quoi qu'il en soit, l'accueil réservé à ces mesures fera, à plusieurs titres, figure de test. Pour celui de l'emploi tout d'abord, puisqu'elles ont aussi été inspirées *« pour lever les barrières psychologiques susceptibles d'empêcher un jeune de s'installer en indépendant »*. Un sondage réalisé pour le compte du ministère indique que, pour 21 % des entreprises, juste après *« la conjoncture économique difficile »* (28 %), c'est bien *« le poids des charges sociales pour les entreprises »* qui freine le plus les ardeurs des créateurs.

Au titre de l'équilibre des régimes sociaux, ensuite. Découragés par l'importance des cotisations sociales à assumer pour une protection finalement peu glorieuse, beaucoup d'entrepreneurs individuels créent en effet des SARL fictives, à l'aide de parents et amis, afin de basculer, en devenant gérants minoritaires, dans le régime général des salariés. *« Aujourd'hui,* souligne-t-on au ministère, *c'est le cas d'un entrepreneur sur deux qui s'installe. »* Ce transfert biaisé pénalise le régime général de la Sécurité sociale, déjà en situation de survie, et affaiblit celui des entrepreneurs individuels alors délaissé. *« Il est clair que les contrats Madelin,* note cette juriste d'une caisse d'assurance sociale, *constituent une petite révolution. Les masses financières concernées sont importantes, donc les enjeux politiques le sont également. L'arrêt du transfert entre régime des entrepreneurs individuels et régime général en est effectivement un exemple. Mais ce n'est pas le seul. D'ici quelques années, il faudra aussi s'interroger sur l'équilibre qui aura été trouvé entre assurances obligatoires et assurances complémentaires facultatives, maintenant que ces dernières sont devenues plus alléchantes et que les grands groupes d'assurance s'y intéressent donc de près. »*

Un prochain test devrait aider à trouver la réponse à cette question. Le 5 juillet dernier, les élus qui représentent les artisans à la Canam (Caisse nationale d'assurance-maladie des TNS) ont adopté une mesure qui rend obligatoire la cotisation pour les indemnités journalières en cas de maladie.

Cette disposition ne pourra être officielle qu'après la sortie d'un décret par le ministère des affaires sociales, qui modifiera ainsi le code de la Sécurité sociale. Or rien n'est encore sorti aujourd'hui, *« car cette mesure,* remarque cet autre juriste, *va à l'encontre du nouveau dispositif légal qui laisse la cotisation indemnités journalières volontaire, créneau marketing important pour les compagnies d'assurance qui s'y sont engouffrées lors de l'élaboration de leurs contrats Madelin »*. L'arbitrage ne manquera donc pas d'être attendu.

Marie-Béatrice Baudet

Une motivation problématique

Ouvriers, employés, techniciens, balancent entre le repli inquiet et le rêve d'un petit commerce tranquille

Restructurations, plans sociaux, licenciements... C'est le plus souvent dans ce contexte que le salarié « de base » – ouvrier, employé, technicien – en vient à se demander s'il va se mettre à son compte : on lui suggère que le moment est venu de tenter sa chance, on lui propose de faciliter son démarrage en mettant à sa disposition des professionnels du conseil et de « l'accompagnement ». Ces derniers se trouvent ainsi à une place de choix pour mesurer la réalité de son appétit présumé pour l'autonomie.

Las ! Leurs appréciations divergent de manière impressionnante. Le « réservoir » d'emplois annoncé, juge l'un d'eux, est quasi vide. Sauf dans le cas de compétences directement monnayables, comme celles d'un plombier ou d'un électricien, l'inquiétude face aux risques bloque toute initiative. Tel autre repère bien un terrain propice, mais constate en même temps que moins d'une personne sur dix accepte de passer à l'acte. En revanche, un troisième perçoit un désir d'autonomie assez vif (jusqu'à un salarié sur deux) pour créer son emploi si, toutefois, l'entreprise mène une politique d'incitation au départ volontaire.

Tentons d'y voir un peu plus clair : l'envolée de l'esprit d'entreprise ne se manifeste que là où le plan de départ volontaire est très solidement et... richement accompagné. Et c'est dans les banques que le cas se rencontre le plus souvent, car elles mettent à la disposition des intéressés une gamme de prêts souvent très avantageux. Pour Jean-Luc Buridans, directeur général de Garon, Bonvalot et Associés, le jour où l'industrie s'entendra avec les banques pour fournir, par leur intermédiaire, des prêts à ses propres salariés, on peut présumer que le goût pour le travail indépendant y atteindra un niveau analogue. Il souligne également l'importance décisive d'un soutien technique prolongé aux créateurs d'entreprises qui démarrent.

UN PETIT PATRIMOINE

Travaillant elle aussi avec des banques, Pascale Portères, du cabinet MOA, note de son côté l'attrait qu'exerce sur les salariés la perspective de se constituer à cette occasion un petit patrimoine, porteur de possibilités d'emplois ultérieurs pour leurs enfants. En revanche, quel que soit le consultant, on trouve au maximum un volontaire sur dix pour le travail indépendant en cas de licenciement sec.

Ces quelques précisions ne font pas disparaître le mystère de la contradiction évoquée plus haut. On peut penser qu'elle n'est pas sans lien avec l'état d'esprit du consultant, et notamment avec la façon dont il évalue et ressent les risques que court le salarié qu'il conseille : risque d'échec, si ce dernier se lance dans l'aventure, échec dramatisé par la perte de ses droits aux indemnités Assedic, risque de chômage prolongé s'il persévère dans le salariat. Entre aussi en jeu la façon dont le consultant analyse l'actuelle pénurie d'emploi (liée à une mauvaise passe économique ou à un bouleversement durable du travail ?). Sans compter son désir de faire la preuve de son efficacité...

Confronté à un flottement intérieur qui le rend sans doute un peu trop malléable, on devine l'immense perplexité d'un salarié qui s'interroge, en pleine crise, sur un tournant professionnel et personnel décisif. Chez MOA, comme chez Garon et Bonvalot, on souligne que les non-cadres constituent les gros bataillons des volontaires du travail indépendant. Les cadres savent ce qu'ils vont perdre – en revenu, en statut social. Sans doute, aussi, mesurent-ils mieux les difficultés de cette indépendance qu'ouvriers et employés. Il faut ajouter, et presque tous les consultants le soulignent, que se mettre à son compte est moins évocateur, pour beaucoup, de risques que de liberté et de tranquillité. *« Pour la plupart des gens,* dit ainsi Jean-François Carrara, du cabinet Algoe, *se mettre à son compte ne signifie pas créer un produit, investir dans des machines ou dans des idées, partir à la recherche de clients, car ce serait retomber dans le cycle infernal de l'entreprise et de ses angoisses. C'est trouver une activité de service plutôt tranquille, un petit commerce refuge où l'on sera à l'abri de toute hiérarchie. »*

Certains optent également pour l'entreprise individuelle pour échapper à l'obligation de se faire recruter, pour ne pas être confronté à des refus en chaîne : *« C'est un peu,* note Pascale Portères, *comme si l'on achetait son emploi, à la manière d'une charge. Et l'on constate que la franchise attire moins que naguère parce que les candidats sont désormais soumis à sélection. »*

Marie-Claude Betbeder



Premiers effets

Pour les travailleurs non salariés, les attentes que nourrit la loi Madelin ne sont qu'imparfaitement comblées

Première loi où il est directement fait référence à l'initiative et à l'entreprise individuelle, la loi Madelin adoptée le 11 février 1994 ne constitue pas en soi une révolution. Elle s'inscrit plutôt dans le prolongement des mesures prises, comme le guichet unique (1981) ou la reconnaissance de la micro-entreprise (1992), destinées à faciliter la vie des entrepreneurs individuels. Le champ d'application de la loi Madelin est aussi plus vaste que celui de l'entreprise individuelle simplifiée. Les mesures de simplifications administratives s'appliquent par exemple aussi aux sociétés. Dans ces conditions, à l'APCM (Assemblée permanente des chambres de métiers) comme à l'ANCE (Agence nationale pour la création et le développement des nouvelles entreprises), on entend le même son de cloche : *« Il est encore un peu trop tôt pour dresser un premier bilan quantitatif. »*

Selon les premières estimations de l'ANCE, la création d'entreprise tournerait en 1994, autour de 180 000 unités, contre 171 000 en 1993, ce qui constitue une progression nette. Mais dans le décompte de cette augmentation, il est difficile de faire la part entre ce qui revient à la loi sur l'entreprise individuelle et ce qui est dû à la modification de l'ACRE (l'aide à la création et la reprise d'entreprise) prévue par loi quinquennale. Depuis le mois d'avril, le montant de cette aide a été fixé à 32 000 francs annuels. Ces deux mesures ne sont pas incompatibles. Cependant, note-t-on à l'APCM, si des décrets ont été publiés en juillet, un certain nombre de dispositions attendent toujours que leurs textes d'application paraissent, notamment pour la protection sociale complémentaire.

Dès lors, si la loi Madelin a nourri des attentes réelles de la part des travailleurs non salariés (commerçants, artisans, professions libérales), celles-là n'ont été que très partiellement comblées. *« Beaucoup de gens se sont pressés dans les observatoires Points-chances (voir notre article* Porte de sortie, *page III),* note un de leurs animateurs, *mais beaucoup d'entre eux sont repartis. » Pour les gens qui ont cru à un statut nouveau, un peu révolutionnaire, ces gens-là ont été déçus. »* En effet, sur le plan social, la loi n'aménage pas de régime dérogatoire. Quant au régime fiscal propre à l'entrepreneur individuel, il existait déjà antérieurement. En fait, le principal mérite de loi Madelin est d'avoir porté sur le devant de la scène les problèmes de la micro-entreprise et d'avoir fait parler de la création d'entreprise. Pour la première fois, l'entreprise individuelle est reconnue à part entière.

DEUX GRIEFS

Les deux griefs qui remontent le plus du terrain concernent l'activité complémentaire et le forfait social. Dans le régime de la micro-entreprise qui s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 70 000 francs, le poids des charges sociales reste élevé. Malgré la réduction de 30 % sur les cotisations d'assurance-maladie, le montant que les entreprises individuelles doivent verser sur une base forfaitaire oscille dans une fourchette de l'ordre de 15 000 à 20 000 francs, contre 10 000 francs initialement annoncés. Cette somme se soustrait automatiquement au chiffre d'affaires. Dans la plupart des cas, le statut de la micro-entreprise n'est pas suffisamment attractif pour conforter une activité complémentaire. D'après les premiers témoignages sur le terrain, les publics concernés attendaient plus de la loi sur ce point. En revanche, certaines dispositions fiscales sont considérées comme intéressantes. Il s'agit de la réduction d'impôts en cas d'apport au capital des PME et de la déductibilité des cotisations d'assurance complémentaire, toutes deux dans la limite d'un plafond. Enfin, le carnet de facturation unique, mis à disposition par certaines banques, apporte des simplifications administratives et comptables appréciables pour l'entrepreneur individuel.

Le rôle des banques dans l'accompagnement et l'assistance des entreprises individuelles est en effet vital. Le Crédit agricole, le CIC, les Banques populaires et le Crédit mutuel ont signé une convention dans ce sens. Reste que le « taux de casse » chez les entreprises individuelles est toujours élevé : 10 % la première année et la moitié au bout de cinq ans. Un proche du secteur le fait remarquer justement : *« Les entrepreneurs individuels qui ont connu un premier échec sont mieux armés la seconde fois. »*

Alain Beuve-Méry

DOSSIER ● L'entreprise individuelle

Les intentions du législateur

La loi Madelin vise à rétablir un certain équilibre entre les travailleurs indépendants et les donneurs d'ordres

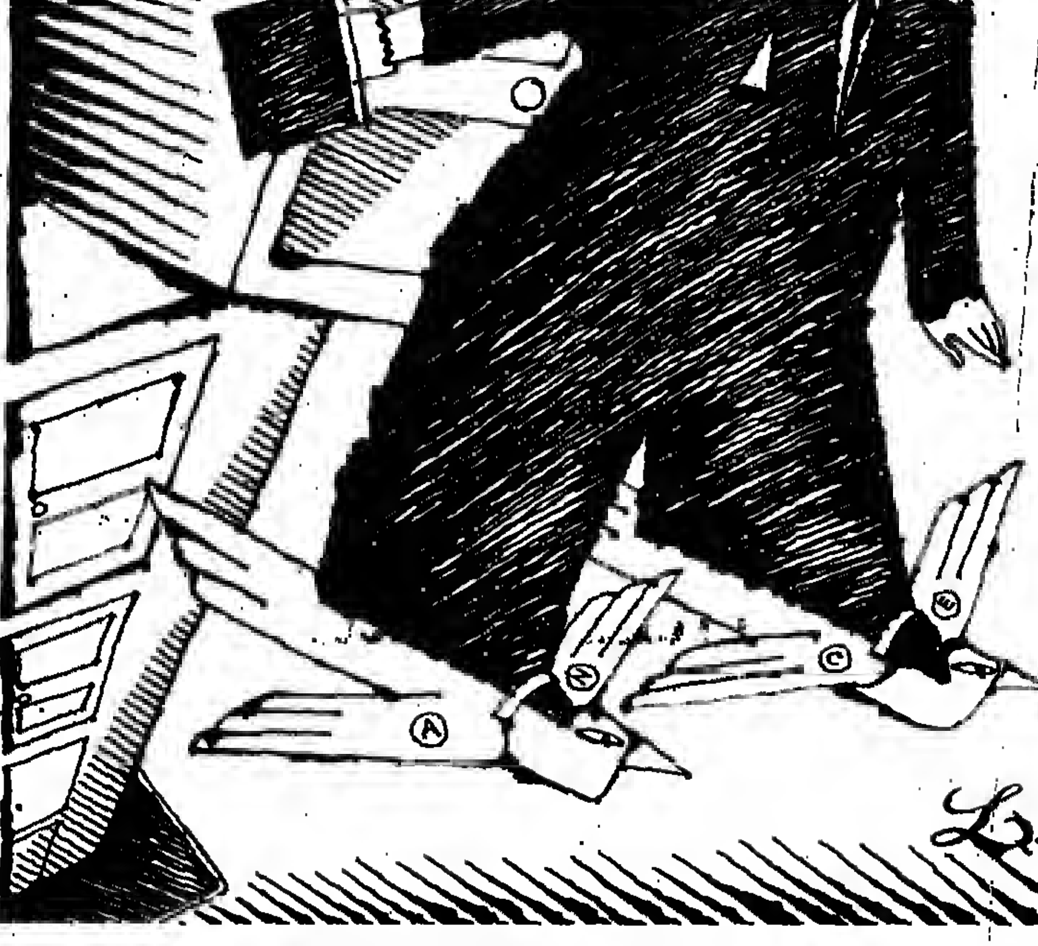
Avec 1 700 000 entrepreneurs individuels recensés, soit près des trois quarts des entreprises françaises, cette forme d'activité est de loin la plus répandue en France. Mais, en dépit d'une prise de risque maximale, ces entrepreneurs n'ont longtemps bénéficié que de garanties minimales, tant du point de vue de la préservation de leur patrimoine que de leur protection sociale. En apportant des garanties supplémentaires, la loi Madelin du 11 février 1994 vise donc, d'abord, à rétablir un certain équilibre entre le travail indépendant et l'activité en société.

Mais dans l'esprit du législateur, le rétablissement de cet équilibre doit aussi s'accompagner d'une meilleure distinction de ces deux formes d'activité. Les entrepreneurs individuels sont donc désormais présumés ne pas être liés par un contrat de travail, dès lors qu'ils exercent une activité immatriculée, que ce soit au registre du commerce, au répertoire des métiers, au registre des agents commerciaux ou à l'URSSAF. Cette présomption peut toutefois être renversée si le travailleur indépendant apporte la preuve qu'il est en situation de *« subordination juridique permanente »* à l'égard d'un donneur d'ordres. En cas d'incertitude quant au statut de l'entreprise, l'URSAFF est désormais compétente pour statuer. Elle dispose d'un délai de deux mois pour affirmer qu'il s'agit, en réalité, d'une activité de salarié déguisée.

PROTECTION SOCIALE AMÉLIORÉE

Par ce renversement de la charge de la preuve, Alain Madelin, ministre des entreprises, entend avant tout *« sécuriser »* les relations commerciales entre travailleurs indépendants et donneurs d'ordres et éviter ainsi aux seconds de pouvoir être *« abusivement »* qualifiés d'*« employeurs »* des premiers. Jusqu'à présent, la jurisprudence tendait au contraire à interpréter, de façon extensive, la notion de contrat de travail, que ce soit dans le but de lutter contre la fausse sous-traitance ou d'offrir aux travailleurs indépendants la couverture sociale des salariés, plus avantageuse (« Le Monde Initiatives » du 23 février).

En contrepartie de cette clarification juridique, la loi Madelin tend à améliorer la protection sociale des non-salariés. De par la loi, les travailleurs indépendants ont la faculté de déduire de leur revenu imposable – et jusqu'à concurrence de 232 742 francs (1) – leurs cotisations d'assurance-vieillesse complémentaire, de prévoyance ou d'assurance pour perte d'emploi, la souscription de ces assurances demeurant facultative. Cette déductibilité fiscale ne joue que pour les travailleurs indépendants à jour de cotisations obligatoires et ayant souscrit un contrat d'assurance de groupe, le groupement étant composé d'au moins 1 000 membres. Depuis le 1er janvier, toutes les cotisations sociales font l'objet d'une déclaration unique. Elles sont calculées sur la base d'une seule assiette correspondant au revenu professionnel retenu pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Pendant deux ans, les créateurs ou repreneurs d'entreprise individuelle bénéficient en outre d'un abattement de 30 % de leur cotisation maladie et peuvent demander à ne verser, pendant cette période, que la moitié de leur cotisation d'assurance-vieillesse. Moyennant toutefois un rattrapage dans les années suivantes. Sous certaines conditions, un chômeur indemnisé qui se lance dans la création d'une entreprise individuelle peut cumuler pendant un an son revenu avec son indemnité d'assurance-chômage. En cas de cessation d'activité durant cette période, ces ex-demandeurs d'emploi sont assurés de retrouver leurs droits.



Parmi les nouveaux avantages fiscaux accordés à l'entrepreneur individuel, celui-ci peut déduire de son revenu imposable (jusqu'à concurrence de 10 000 francs sur trois ans) les dépenses de formation engagées pour lui-même ou son conjoint collaborateur. De même, la rémunération de ce dernier est fiscalement déductible dans la limite mensuelle de trois fois le SMIC (au lieu de deux précédemment), à condition toutefois d'adhérer à un centre de gestion agréé.

Sous réserve de cette adhésion et en fonction du régime fiscal adopté (forfait, réel simplifié, microentreprise), les formalités comptables sont aussi simplifiées. En particulier, l'obligation de tenir l'ensemble des livres comptables disparaît. De son côté, le carnet de facturation simplifié peut tenir lieu de livre de recettes. Cette simplification des formalités lors de la création et dans la gestion de l'entreprise individuelle s'accompagne d'une plus grande protection du patrimoine familial de l'entrepreneur. Ainsi, lorsque ce dernier emprunte auprès de sa banque, celle-ci est tenue d'indiquer précisément le montant des garanties à fournir. De son côté, l'entrepreneur dispose de quinze jours pour transmettre à l'établissement prêteur la liste des garanties (biens professionnels et personnels) à prendre en compte et surtout *« l'ordre de priorité »* dans lequel la banque est censée faire jouer celles-ci en cas de non-remboursement du prêt.

Valérie Devillechabrolle

(1) Ce plafond global comprend les cotisations assurance-vieillesse obligatoires et facultatives, ainsi que les cotisations facultatives pour prévoyance et perte d'emploi.

Porte de sortie

Les « points » chance de l'ANCE : un dispositif qui peut faciliter la réinsertion des cadres demandeurs d'emploi

« Il est indéniable que cette loi a été entourée d'un gros tapage médiatique (...) Toute une cohorte de gens se sont précipités sur les « points chance » sans projet précis mais dans le but d'en savoir plus sur la création d'entreprise. » Cette note, en date du mois de juillet 1994, rédigée « à chaud » par l'Agence nationale pour la création et le développement des nouvelles entreprises (ANCE), est révélatrice quant à la manière dont a été accueillie la loi Madelin dans le grand public. Les opérateurs de terrain, alors que la loi n'était pas encore rendue opérationnelle au printemps, ont pu voir défiler devant les guichets d'accueil les « créateurs-Madelin » : un public pour l'essentiel précarisé et « en mal d'emploi ».

« Cette loi, s'interrogeait alors l'ANCE, *marquerait un virage. La création d'entreprises deviendrait un mode de réinsertion »*, une remarque que vient corroborer l'observatoire de ce même organisme : au printemps 1994, plus de 60 % des candidats, toutes populations confondues, sont des demandeurs d'emploi. Qu'en est-il des cadres confirmés, et en quoi le dispositif Madelin peut-il influencer le passage à l'acte, qu'il s'agisse d'une création ou d'une reprise ? Selon l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), près de 40 000 cadres ont un véritable projet d'entreprise. Parmi les cadres demandeurs d'emploi, 10 % d'entre eux travaillent activement à un projet de réinsertion sous forme de création.

Pour Jean-Paul Meire, responsable des « produits et services » de l'association, qui englobent l'unité « création d'entreprises », ces cadres se divisent schématiquement en plusieurs catégories : *« Ceux que pousse un désir d'autonomie, ceux qui estiment qu'ils ont atteint dans leur activité salariée un seuil qu'ils ne pourront pas dépasser et ceux pour qui, bien qu'ils soient quantitativement moins importants, la création représente le dernier recours de réinsertion professionnelle. »*

PORTÉE SYMBOLIQUE

De son côté, l'ANCE a pu constater – et ce fut particulièrement vrai en 1993 – *« une recrudescence des demandeurs d'emploi ayant quitté un poste hautement rémunéré »*. Ne pouvant espérer retrouver l'équivalent en tant que salarié, ces « anciens riches », comme il a été écrit, cherchent une solution dans la création ou la reprise. Et ce, massivement dans le secteur tertiaire.

« Qu'il s'agisse pour un cadre d'une solution de dernier recours ou tout simplement du management de sa propre carrière, la loi Madelin est bien dans la cible », commente Jean-Paul Meire, *« car elle s'applique au projet d'un individu. Certes, elle ne modifie pas fondamentalement les règles du jeu, mais elle le favorise, l'assouplit et le simplifie. Reste qu'il ne faut pas s'attendre à des résultats immédiats. Somme toute, dans le passé »* – ajoute-t-il en rappelant que le rôle de l'APEC est d'aider les cadres-créateurs dans leur prise de décisions – *« nombre de créateurs ont réussi sans attendre l'arrivée du dispositif »*.

Pour Jean-Paul Meire, le dispositif a une portée « symbolique » forte. *« Il réhabilite l'initiative individuelle en qualifiant la personne face aux institutions dont certaines, et l'URSSAF en particulier, ont toujours eu une attitude de présomption négative face au travail indépendant. »*

Pour les cadres au chômage, la création serait donc rendue plus aisée, notamment grâce à une protection sociale améliorée et moins coûteuse. Par ailleurs, ce public possède des atouts (formation, tissu relationnel, faculté d'adaptation...). Dans l'absolu, on considère qu'un cadre licencié dispose de moyens financiers trois fois supérieurs à un non-cadre (indemnité de licenciement, épargne et meilleure confiance des banques). Mais Philippe Mesleard, responsable de la direction observatoire de l'ANCE, le rappelle : *« Un cadre peut aussi être un sacré rêveur et devenir victime de ses compétences et de son passé. Il reste que son projet est généralement bien ficelé et qu'il donne naissance à des entreprises solides. »*

Jean Menanteau



DOSSIER (suite)

Précarité permanente

Prudence : telle est la règle d'or de l'entrepreneur individuel

Bien que son cabinet d'architecture d'intérieur ait cinq ans d'activité, Marie-France pense tous les jours au chômage, et certaines nuits aussi. Et si demain un client la lâchait... C'est le blues de l'entrepreneur individuel qui se lance sans filet dans les affaires, et sans assurance-chômage en cas de coup dur.

Diplômée de l'Ecole du Louvre, Marie-France s'est embarquée dans cette aventure en 1989 pour sortir de sa vie de femme au foyer. Grâce aux relations professionnelles de son mari, qui occupait alors un poste d'ingénieur avant d'être licencié en 1992, elle a décroché ses premiers contrats. Malgré la crise, la clientèle de l'agence n'a cessé d'augmenter, *« lentement mais régulièrement »*, se rassure Marie-France. Mais à quel prix ! Il faut démarcher sans cesse et supporter bien des aléas. *« Des contrats peuvent très bien être infirmés, sans indemnité aucune. Il y a aussi les avant-projets que j'ai réalisés et pour lesquels, si je ne suis pas sélectionnée, je travaille souvent pour des prunes. »* Un contrat vient ainsi de lui passer sous le nez alors que son dossier était *« en béton »*. Perte nette : de 80 000 à 110 000 F. Il lui faut aussi s'accommoder des délais de paiement qui vont de un à six mois, voire trois ans ! *« Si je réclame mon argent au client, il ne fera plus appel à moi. »* Or le marché est difficile. *« Pour 1995, je n'ai pas de gros contrats fermes*, soupire-t-elle. *Les entreprises qui aujourd'hui se remettent à flot me feront travailler dans deux ou trois ans. »* Aussi, son mari, qui travaille avec elle sans être rémunéré, va développer un département expertise en bâtiment, car *« c'est l'avenir »*. A raison de douze heures de travail par jour, souvent le samedi et parfois le dimanche, le ménage, qui a deux enfants à charge, dispose de 17 000 F mensuels alors qu'auparavant le mari ramenait 23 000 F par mois. *« Dès que les honoraires arrivent, on met de l'argent de côté pour les impôts, les assurances qui sont très élevées dans le bâtiment, les charges sociales, etc. »* Et, si possible, pour le « bas de laine ».

Grand saut

Luc, qui forme des fournisseurs à répondre à des audits de logistique a, quant à lui, fait le grand saut dans des conditions très risquées, il y a six mois. Il avait averti son ancien employeur, deux ans auparavant, de son intention de monter ce projet et s'était entendu avec lui pour un départ dans le cadre d'un licenciement transactionnel. Luc gagnait 350 000 F par an, avait quinze ans d'ancienneté et venait d'emprunter 750 000 F pour construire une maison. Mauvais coup : son employeur n'ayant pas tenu parole, il a été contraint de démissionner... Heureusement, il a choisi un « marché porteur », comme il dit. Et, en effet, il démarre sur les chapeaux de roue avec des formations à assurer chaque semaine de septembre et d'octobre. Mais en novembre, catastrophe. Il se rend compte, un peu tard, que seules deux personnes sont inscrites à un stage. Il l'annule pour ne pas « décrédibiliser » son entreprise et démarche une cinquantaine de fournisseurs pour tenter de monter une nouvelle session en novembre. En vain. *« Les employeurs ne savent pas prendre une décision à moins d'un mois. J'étais très inquiet. »*

En revanche, ces démarches lui ont permis de remplir son agenda pour décembre et janvier. Mais février ne se présente pas très bien. D'un autre côté, il sait qu'un patron peut très bien lui demander de former d'urgence quinze personnes. *« Ce n'est pas facile de dire non quand on peut gagner 100 000 F la semaine suivante. Mais pendant ce temps on ne démarche pas. »* Casse-tête. Aussi va-t-il recruter un commercial. Et plancher sur un nouveau produit car, d'ici trois ans, le sien *« ne sera plus porteur »*. Un entrepreneur individuel n'est jamais trop prudent.

Francine Aizicovici

TRIBUNE

Réduction du temps de travail : l'échec de l'amendement Chamard

par FRANÇOIS LÉVÈQUE

Faut-il encourager les entreprises à réduire la durée du travail ? Il y a juste un an, chaque jour apportait dans la presse française son lot de points de vue, d'analyses et de croyances sur la question de la réduction du temps de travail : les hommes politiques, les éditorialistes, les économistes, les industriels, les statisticiens s'inséraient dans un débat qui avait largement débordé de son cadre initial, le cadre parlementaire, pour devenir national. Après de nombreux discussions et amendements, la loi quinquennale fut finalement votée. Dans son article 39, directement inspiré de l'amendement Chamard, elle instaure une nouvelle aide aux entreprises recourant à la réduction du temps de travail. Cette aide, conçue comme expérimentale pour une période d'un an, est subordonnée à trois conditions principales. L'entreprise doit augmenter son effectif d'au moins 10 % en moins de six mois, réduire les salaires et diminuer le temps de travail d'au moins 15 %. A l'époque, l'amendement Chamard eut un effet immédiat : au lieu de marquer le début d'une nouvelle phase de réflexion, il mit provisoirement un terme au débat. A-t-il, un an plus tard, produit d'autres effets que d'enterrer la question ?

Depuis la parution du décret en mai 1994, quinze entreprises ont en tout et pour tout déposé un dossier de demande d'aide au ministère du travail. Pour comprendre le faible engouement des industriels pour cette expérimentation, il convient d'analyser les circonstances dans lesquelles les entreprises recourent, en fonction de leur intérêt propre, à la réduction du temps de travail.

Au terme d'une enquête réalisée dans le cadre du CERNA, Centre d'économie industrielle de l'Ecole des mines de Paris et menée auprès d'une vingtaine d'entreprises ayant adopté une diminution du temps de travail, deux grands cas de figure apparaissent. Le premier, de loin le plus fréquent, regroupe des entreprises confrontées à des difficultés persistantes en raison d'une diminution de leurs commandes. Elles ont déjà mis en place un ou plusieurs plans sociaux. Elles ne peuvent plus alors se permettre de réduire encore leurs effectifs sans risquer soit de perdre une partie du savoir-faire du cœur de leur activité, soit de démobiliser (ou inciter à la révolte) les derniers salariés restants. La perspective d'une reprise rend impératif de conserver une main-d'œuvre déjà formée et expérimentée. Dans ce cas de figure, la réduction du temps de travail constitue le moyen choisi, de préférence à un nouveau plan social, pour diminuer la masse salariale. On comprend que l'article 39 de la loi quinquennale, en exigeant une augmentation de 10 % des effectifs, exclue ce type de situations de son domaine d'application. Néanmoins, ces entreprises peuvent se tourner vers une autre aide : la réduction temporaire du temps de travail sous forme de chômage partiel. C'est le TRILD. L'article 39 s'adresse, lui, à des firmes en bonne santé.

C'est le deuxième cas de figure rencontré. Il est beaucoup moins représenté. Il est constitué d'entreprises qui doivent augmenter leur production pour faire face à un accroissement de la demande. La fonderie Bouhyer, à Ancenis, est un cas exemplaire de cette situation. Cette entreprise performante a dû arbitrer entre la création d'une nouvelle unité de production ou une réorganisation, assortie d'une réduction du temps de travail, destinée à allonger la durée d'utilisation des équipements. Cette deuxième solution a été choisie, compte tenu, entre autres, du risque constitué par la première. En effet, la création d'une nouvelle unité, qu'il aurait été préférable d'installer dans les pays d'Europe de l'Est, présentait deux désavantages. Pour une entreprise familiale sortant d'une récession majeure de trois ans, investir signifie emprunter sur le marché financier et donc augmenter un ratio d'endettement sur fonds propres déjà fort en face d'une rentabilité affectée par la crise. En outre, contrairement aux grands groupes internationaux, la fonderie d'Ancenis n'a pas d'expérience d'investissement à l'étranger.

Dans ce second cas de figure, la réduction du temps de travail est alors une mesure d'accompagnement nécessaire à une réorganisation. Elle est une compensation offerte aux salariés à la mise en place de conditions de travail nouvelles et le plus souvent plus contraignantes (changements des horaires, travail le week-end, etc.). En conséquence, elle ne peut bien évidemment être assortie d'une diminution des salaires telle qu'exigée par l'amendement Chamard.

On trouve là une première limite de l'expérimentation : l'étroitesse des critères d'attribution de l'aide. Il convient sans doute de les modifier. Une seconde limite probable est son faible caractère incitatif. Les entreprises observées qui ont réorganisé leur production et diminué le temps de travail l'ont fait indépendamment de l'intervention publique sous forme d'aide financière. L'on peut douter que celles qui n'ont pas le projet de réorganiser et diminuer le temps de travail se mettent à y songer parce qu'il existe une prime. La réorganisation d'une unité de production est une décision stratégique. Elle dépend d'un grand nombre de variables et son issue n'est qu'imparfaitement connue d'avance. Il ne s'agit pas d'un simple calcul économique. L'aide financière n'est sans doute pas ici un facteur déclenchant significatif. L'argent public n'étant pas destiné à soutenir des actions qui se réalisent sans lui, c'était un des intérêts de l'expérimentation que d'évaluer le caractère incitatif de la mesure. Mais il faut alors des critères initiaux moins contraignants pour obtenir un nombre suffisant de réponses potentielles. A moins que l'effet recherché soit dès le départ de les limiter... L'amendement Chamard n'a pas produit l'engouement constaté pour la prime à la casse Balladur. Il est vrai que celle-ci ne s'adressait pas qu'aux voitures de couleur verte immatriculées depuis plus de dix ans et moins de cent vingt-cinq mois.

► **François Lévèque est directeur adjoint du CERNA, Centre d'économie industrielle, Ecole des mines de Paris. Il s'est fait assister dans ce travail par Eric Cordelle et Thomas Paris.**

SOCIAL

1995 : année de l'attentisme

Le baromètre annuel de l'ANDCP oblige à la prudence inquiète. Avec, en toile de fond, les revendications salariales

Encore sous le coup des événements de 1993, à peine rassurés par les développements survenus en 1994, les directeurs des ressources humaines abordent 1995 avec une forme d'attentisme, doublée d'un optimisme prudent qui les amène à privilégier la stabilité sur l'offensive. Ainsi pourrait se résumer le baromètre annuel de l'ANDCP (Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel), réalisé auprès de 701 DRH de tous secteurs d'activité, représentant des entreprises employant plus de 1,2 million de salariés. Ils redoutent un climat social un peu plus tendu que l'an passé (21 % sont de cette opinion, contre 12 % en 1994), principalement dans le secteur public (44 % contre 14 %). Ils sont également plus nombreux à considérer (69 %) que l'année 1995 sera plus favorable aux salariés que 1994, tout en soulignant que les marges de manœuvre seront étroites.

Ce bilan nuancé se retrouve dans l'appréciation de la conjoncture économique. Si 11 % des personnes interrogées pensent que *l'activité va se ralentir* (25 % en 1994), la part de ceux qui croient à une amélioration augmente (56 % contre 47 %) tout comme, significativement, la part de ceux qui imaginent une stabilité (32 % contre 25 %). Dans ces conditions, leur attitude à l'égard de l'emploi reste réservée, comme s'il fallait se retenir de toute anticipation. Certes, ils ne sont plus que 25 % à envisager des baisses d'effectifs, contre 41 % en 1994, mais ce déplacement s'effectue pour l'essentiel en faveur du maintien desdits effectifs, le choix de la stabilité étant préféré par 43 % des DRH, contre 28 % en 1994. C'est la même proportion (31 %) qui, d'une année sur l'autre, prévoit une augmentation et donc des recrutements supplémentaires, tandis que les entreprises publiques poursuivent leur effort de restructuration : 46 % d'entre elles envisagent une réduction de leurs effectifs.

Pour les embauches à venir, les employeurs s'appuieront sur les formules aidées, dont l'apprentissage et la formation en alternance, avec une prédilection pour les contrats de qualification (44 %). Toutefois, signe de desserrement relatif, le recours aux contrats à durée déterminée (CDD) et à l'intérim, qui avait beaucoup progressé en 1994, devrait stagner ou régresser légèrement en 1995.

Ce mouvement en demi-teinte se retrouve dans les comportements prévisibles pour les licenciements à venir. Bien sûr, les volumes de licenciements diminueront, estiment 30 % des personnes interrogées (23 % en 1994), et elles sont moins nombreuses à penser que ceux-ci augmenteront (13 %, contre 27 % en 1994). Mais, par voie de conséquence, 45 % tablent sur un maintien du nombre des licenciements, contre 36 % l'an passé, preuve que les ajustements seront poursuivis, qui prendront essentiellement la forme de préretraites, une formule choisie entre toutes.

Recul de la gestion prévisionnelle

En gestion interne, peu de changements se produiront pour les mêmes raisons. Les entreprises continueront de privilégier la mobilité professionnelle accompagnée d'augmentations à 38 % (36 % en 1994), suivie de la promotion interne (32 %) et de la mobilité géographique (25 %). Manifestement, *ainsi que le note l'ANDCP* dans son commentaire, la flexibilité de la ressource humaine, y compris par des reconversions lourdes, s'accroît pour se rapprocher des modes de fonctionnement d'autres pays industrialisés. En revanche, les DRH marquent leurs distances à l'égard de la gestion prévisionnelle des emplois, puisqu'ils ne sont plus que 23 %, contre 34 % en 1994, à déclarer vouloir y avoir recours. Mais ce recul général est compensé par la progression dans le secteur public, où 44 % des DRH se préparent à mettre en place des plans pluriannuels, contre 42 % en 1994, pour rattraper leur retard d'adaptation.

Parmi les outils utilisés, l'aménagement du temps de travail se développe avec une préférence notable pour la préretraite progressive (33 % ; 42 % dans le secteur public), suivie du travail annuel modulable (20 %) et du travail à temps partiel (19 %). Cela étant, les mouvements sont limités : en 1994, 91 % des entreprises n'avaient pas modifié leurs horaires de référence et celles qui ont eu recours aux heures supplémentaires (23 %) s'équilibraient avec celles qui en ont supprimé (24 %). La préoccupation de la formation reste forte, mais n'évolue guère. 63 % vont conserver leurs budgets de l'an passé, 22 % vont l'augmenter et 14 % vont le diminuer. Les thèmes prioritaires sont ceux de la professionnalisation des emplois actuels (64 %), loin devant la qualité (49 %), la bureautique (42 %) et la sécurité (42 %).

Des formes de reconnaissance non salariales

Si le climat social devait se faire plus indécis, les causes en seraient les revendications salariales, dont les DRH imaginent qu'elles seront en progression (67 % des entreprises touchées, contre 58 % en 1994), bien plus que l'emploi (32 %) ou même les qualifications (28 %). Mais, plus intéressant, ils estiment que les organisations syndicales ne sont jugées motrices que dans 25 % des cas (44 % dans les entreprises publiques), suiveuses dans 34 % des cas et quasi absentes dans 29 % des cas ou remplacées par des actions spontanées de la base dans 9 % des cas. Quand il y a eu accord, celui-ci portait davantage sur les salaires (40 %) ou sur l'intéressement (26 %) et était signé le plus souvent par la CFDT, suivie de la CGT.

Avec des marges d'action limitées, les rémunérations redeviennent le sujet central, encore que les entreprises découvrent les formes de reconnaissance non salariales, 38 % d'entre elles ayant mis en place des mesures telles que les marques de satisfaction, la participation à des clubs ou à des séminaires internes, l'augmentation des budgets d'amélioration des conditions de travail, la citation dans la presse interne, etc. Il n'empêche. Alors que, en 1994, 36 % des entreprises avaient amélioré légèrement le pouvoir d'achat (13 % l'avaient diminué), un même pourcentage envisage des augmentations supérieures au coût de la vie en 1995 (8 % pour une évolution inférieure).

Conduits à un attentisme inquiet, les DRH considèrent à 33 % que les conflits sur les rémunérations sont en vue, tout en estimant, à 69 %, que 1995 sera plus favorable que 1994. Ils pensent d'ailleurs qu'ils seront plus influents (73 %), dans l'espoir de renouer avec leur rôle stratégique de la décennie précédente, mais, parallèlement, ils se déclarent *« condamnés »* à l'innovation, pour 91 % d'entre eux.

Alain Lebaube

ÉCHOS

FRANCE-AFRIQUE

■ Dans le cadre du développement des activités de PMI-PME françaises en Afrique francophone, une formation débouchant sur un poste de délégué d'entreprise est proposée aux cadres disposant d'une expérience antérieure dans ces pays. La formation – de 8 à 23 semaines en alternance – est assurée à Paris par Africadres (société de conseils et formations) avec le concours de la Conférence permanente des compagnies consulaires africaines et françaises, et le soutien de l'école commerciale de la chambre de commerce de Paris. Ce projet repose sur les compétences de cadres demandeurs d'emploi spécialistes de l'Afrique qui ont dû rejoindre la France métropolitaine. Il a été agréé, pour partie à titre expérimental, par le ministère du travail en 1994.

Renseignements : Africadres, 2, rue Michelet, 92100 Boulogne-Billancourt. APEC, service formation, 51, boulevard Brune, 75014 Paris.

RECHERCHE D'EMPLOI

■ En partenariat avec l'ANPE et la Mission locale pour l'emploi des jeunes, la ville de Clermont-Ferrand met à la disposition des chômeurs un service gratuit d'aide à la recherche d'emploi. Les visiteurs peuvent consulter sur place les offres de l'ANPE sur Minitel, les journaux, la presse spécialisée ; une documentation (annuaires d'entreprises, brochures) permettant une actualisation des recherches. Une équipe de cinq personnes apporte une aide à la rédaction des CV et des lettres de motivation. Depuis son ouverture au mois de décembre dernier, le service reçoit la visite d'une vingtaine de demandeurs d'emploi par jour.

LIVRE

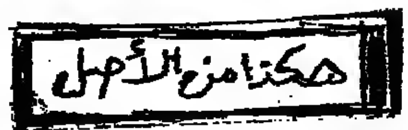
Un vide comblé

GUIDE DE LA COMMUNICATION SYNDICALE, **CFDT. 272 pages, 100 francs, frais d'envoi 24 francs. CFDT Productions. 4, boulevard de la Villette. 75955 Paris CEDEX 19**

Aussi curieux que cela puisse paraître, il n'existait aucun guide de la communication syndicale. Cet oubli est maintenant réparé par l'ouvrage que vient de réaliser la CFDT, sous la direction de Jean-Marie Charpentier, qui permet de distinguer les techniques propres au milieu syndical, autres que celles de la communication politique, de la communication publique ou de la communication d'entreprise. Ce livre s'adresse également au monde des associations, dont le mode de communication s'apparente beaucoup à celui du monde syndical.

Très pratique, ce guide s'organise autour des trois priorités : *« clarifier »*, *« dynamiser »* et *« valoriser »*. Il propose d'élaborer une stratégie et un plan de communication, donne les recettes pour organiser une campagne électorale et indique même comment *« faire face en période de crise »*. Sont ensuite analysées les modalités pratiques d'une communication qui passe par les relations avec la presse, l'enquête auprès des salariés, l'utilisation des espaces publicitaires et du *« hors médias »* et se termine par les moyens de communiquer à l'oral, à l'écrit et par l'image.

Un tel document, dont on peut s'étonner qu'il n'ait pas existé auparavant, se révélera vite indispensable.



LES DIRIGEANTS

Important groupe de presse et d'information professionnelles recrute

LE DIRECTEUR GENERAL

de sa filiale spécialisée dans l'organisation de conférences pour les entreprises.

Après une excellente formation (Ecole de Commerce, Sciences Po, 3ème cycle d'Université ou équivalent), celui-ci (celle-ci) doit avoir une expérience réussie dans le gestion et le développement d'activités de services à haute valeur ajoutée intellectuelle et à forte orientation marketing.

Responsable d'une équipe d'une vingtaine de personnes destinée à croître rapidement (directeurs de conférences, responsables marketing, responsables de la logistique), le Directeur Général doit mettre en œuvre la stratégie de cette filiale sous l'autorité de son Président.

Qualités nécessaires :

- Talents d'organisation et d'animation d'équipe
- Expérience du marketing, et notamment du marketing direct
- Capacité à développer des contacts de haut niveau avec les entreprises, leurs conseils (avocats, etc...) et l'administration.

Une bonne connaissance pratique du droit de l'entreprise et de ses acteurs serait un réel atout.

Rémunération : fixe + intéressement.
Lieu de travail : Paris

Merci d'adresser votre dossier de cendideture CV + photo, lettre manuscrite eu :
MONDE Publicité (sous n° 8848)
133, avenue des Champs Elysées - 75409 PARIS Cedex 08



Directeur général

PME de 100 personnes, située à Gisors (27), spécialisée dans la transformation des Matières Plastiques (CA : 80 MF) souhaite accueillir son

A 35/40 ans environ, vous avez acquis une expérience réussie en tant que **Responsable de Production** et parallèlement dans une **fonction commerciale.**

Vous connaissez le secteur industriel : les délais, les normes de qualité ISO 9002 et les règles d'hygiène et de sécurité qui s'y rapportent ; vous maîtrisez la langue anglaise.

En coordination avec la Direction du Groupe Anglais, vous aurez l'entière responsabilité des ventes, de la production, du développement, des achats, et de la gestion du site.

Votre capacité à travailler avec un groupe multidisciplinaire, à suivre et respecter un budget établi en commun, sera déterminante.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature détaillée avec prétentions et photo (discrétion assurée).

D'H2J Jean-Jacques D'HERMY - BP 47 - 60210 GRANDVILLIERS
DEPUIS 1979

SECTEUR PUBLIC



CHARGE DE MISSION

Animation des relations Recherche - Entreprises

L'association ORLEANS TECHNOPOLE, qui regroupe l'ensemble des grands partenaires économiques de la région orléanaise, développe et valorise le potentiel scientifique et économique.

Ingénieur ou scientifique de formation (mécatronique ou physique-chimie), vous avez acquis une bonne culture économique et avez eu l'occasion de travailler avec des responsables de PME - PMI. Dynamique, rigoureux, concret, vous maîtrisez les techniques d'animation de groupe.

Autonome sur vos dossiers, vous aimez travailler en équipe et communiquer.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions sous réf. LM/367, à notre Conseil

JL Consultants
9 rue Royale - 45000 ORLEANS



LE CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE

recherche

pour sa Direction de l'Education

un

DIRECTEUR ADJOINT

Dans le cadre des compétences relatives à la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées que les lois de décentralisation ont confiées aux régions, il sera chargé d'assister le Directeur de l'Éducation dans la mise en œuvre et le suivi des interventions du Conseil Régional de Picardie.

Agé de 30 à 40 ans, le candidat retenu sera de formation supérieure (Sciences-Po, Normale Sup.) et possédera déjà une expérience d'au moins cinq ans dans un poste de même nature.

Diplomate et organisé, il aura une bonne connaissance des milieux de l'enseignement secondaire.

Recrutement sous contrat Galland 3 ans (ou titulaire par détachement).

Rémunération 260 KF/an et plus selon profil.

Candidatures à envoyer avant le 31 janvier au Conseil Régional de Picardie - service du personnel, 11, mail Albert-1er, 80026 AMIENS CEDEX 01.

CONSEIL EN CARRIÈRES

Dirigeants prêts à changer ?

Pourquoi attendre? Vous vous interrogez sur votre vie professionnelle; vous avez le sentiment qu'il vous faut faire le point et vous êtes prêts à agir.

Les consultants de Forgeot, Weeks peuvent vous y aider très concrètement. Depuis 19 ans, ils ont ainsi conseillé et suivi plus de 8 000 dirigeants et cadres supérieurs. Y compris dans la prospection de la face cachée du marché.

Bilan de carrière, Outplacement ?

De plus en plus souvent, les entreprises prennent en charge nos prestations.

Alors, n'hésitez plus : prenez rendez-vous pour un premier entretien exploratoire strictement confidentiel et sans frais.

Forgeot, Weeks

CONSEILS PERSONNELS EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Paris : 128, rue du Fg St-Honoré, 75008. Tél. (1) 45.63.35.15
Genève : 9, route des Jeunes, 1227. Tél. 022.342.52.49
Bureaux associés : Londres, Zurich, Francfort

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

UNITED NATIONS — NATIONS UNIES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
CONCOURS DE RECRUTEMENT DE TRADUCTEURS-REDACTEURS DE LANGUE FRANCAISE

Un concours de recrutement de traducteurs-rédacteurs de langue française aura lieu les 3 et 4 avril 1995. Ce concours doit permettre de dresser une liste de lauréats à qui il sera fait appel pour pourvoir les postes de traducteur-rédacteur de langue française qui sont ou deviendront vacants au Siège de l'ONU, à New York, et dans les bureaux des Nations Unies en Afrique, en Asie ou en Europe.

Les candidats doivent avoir le français comme langue principale; une parfaite maîtrise du français et une excellente connaissance de l'anglais ainsi que de l'arabe, du chinois, de l'espagnol ou du russe; être titulaires d'un diplôme ou d'un certificat équivalent délivré par un établissement d'enseignement supérieur où le français est la langue d'enseignement et avoir l'expérience de la traduction en l'absence d'un diplôme sanctionnant des études de langue.

Les candidats doivent se procurer en écrivant à l'adresse indiquée ci-après une formule de demande d'admission à concourir qu'ils retourneront à la même adresse, dûment remplie, le 15 février 1995, au plus tard:

Section de recrutement du Secrétariat, Bureau 266
(Concours de recrutement de traducteurs-rédacteurs de langue française)
Office des Nations Unies à Genève, CH1211 Genève 10, (Suisse)

UNITED NATIONS — NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
Chef De La Division Des Études Et Des Projections Économiques
GENÈVE (SUISSE)

Sous la supervision générale du Secrétaire exécutif, le titulaire dirige la Division; élabore la stratégie de recherche et d'analyse économique conjoncturelle; organise et supervise l'élaboration de l'Étude annuelle sur la situation économique de l'Europe, du Bulletin économique pour l'Europe et d'autres publications, en y contribuant lui-même; conseille le Secrétaire exécutif sur tous les aspects de la recherche économique et de l'analyse des politiques et donne des avis aux divisions de la CEE sur les projets de recherche relevant de leur domaine de compétence; s'assure la coopération et l'assistance des gouvernements membres, des institutions internationales et des organismes de recherche et représente la CEE à des réunions sur des questions intéressant la Commission et porte les travaux de recherche de la CEE à la connaissance des établissements universitaires et organismes de recherche.

Qualifications: Diplôme universitaire du niveau de la maîtrise en économie, plus 22 années d'expérience professionnelle dont 15 dans la recherche économique, plus particulièrement axée sur l'analyse économique nationale et internationale; connaissance approfondie de la théorie macro-économique contemporaine et des méthodes de l'économétrie empirique; bonne connaissance des grande questions d'économie politique concernant aussi bien les économies de marché que les anciennes économies planifiées d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique. Très bonne connaissance de l'anglais ou du français; connaissance pratique d'une autre langue officielle de l'ONU souhaitable.

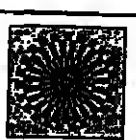
Les candidatures féminines seront fortement appréciées.

Rémunération: Suivant les qualifications et l'expérience professionnelles, rémunération minimale nette annuelle de 99 094 dollars des Etats-Unis (sans personne à charge) et de 107 138 dollars des États-Unis (avec personne(s) à charge), à laquelle peuvent s'ajouter le cas échéant des prestations telles que: allocation-logement, indemnité pour charges de famille, indemnité pour frais d'études, indemnité de rapatriement, cotisation de l'employeur à la caisse des pensions, six semaines de congé annuel, congé payé dans les foyers tous les deux ans. Date limite de candidature: 31 janvier 1995. Les dossiers de candidature, comportant un curriculum vitae détaillé avec indication des rémunérations précédentes, de la date de naissance et de la nationalité, doivent être adressés à: M, Valeri Evstigneev, Bureau de la gestion des ressources humaines, bureau S-2535, Organisation des Nations Unies, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique. Télécopie: (212) 963-3134.



CARRIÈRES INTERNATIONALES

SECTEURS DE POINTE



GROUPE COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CHAUFFE

Filiale d'un des tous premiers groupes français de Service, notre Chiffre d'Affaires de 12 milliards se développe fortement, à la fois dans nos activités traditionnelles, mais aussi dans de nouveaux métiers.

Dans le cadre de son développement dans le domaine de l'**environnement** (1 milliard d'investissement sur 5 ans), la **Compagnie Générale de Chauffe** (région Ile-de-France) recherche un

Ingénieur Projets

Futur Responsable d'un Centre de Profit

Dans le cadre d'une équipe existante, vous assurerez la responsabilité technique des projets en cours, depuis la passation des marchés jusqu'à la mise en route des installations.

De formation ingénieur, type Centrale, Mines, Arts et Métiers, vous justifiez d'une expérience, acquise en entreprise ou bureau d'études, de 3 à 5 ans, dans le domaine de grosses unités thermiques. La connaissance du secteur de l'**environnement** sera un plus.

Ce poste est basé à Châtillon (92).

Merci d'adresser votre candidature sous la **référence 197/6/LM** à **NICOLE ANCESSI CONSEIL** - 19, rue de La Trémoille, 75008 Paris, qui l'étudiera en toute confidentialité.

OPCOM

MARCOM





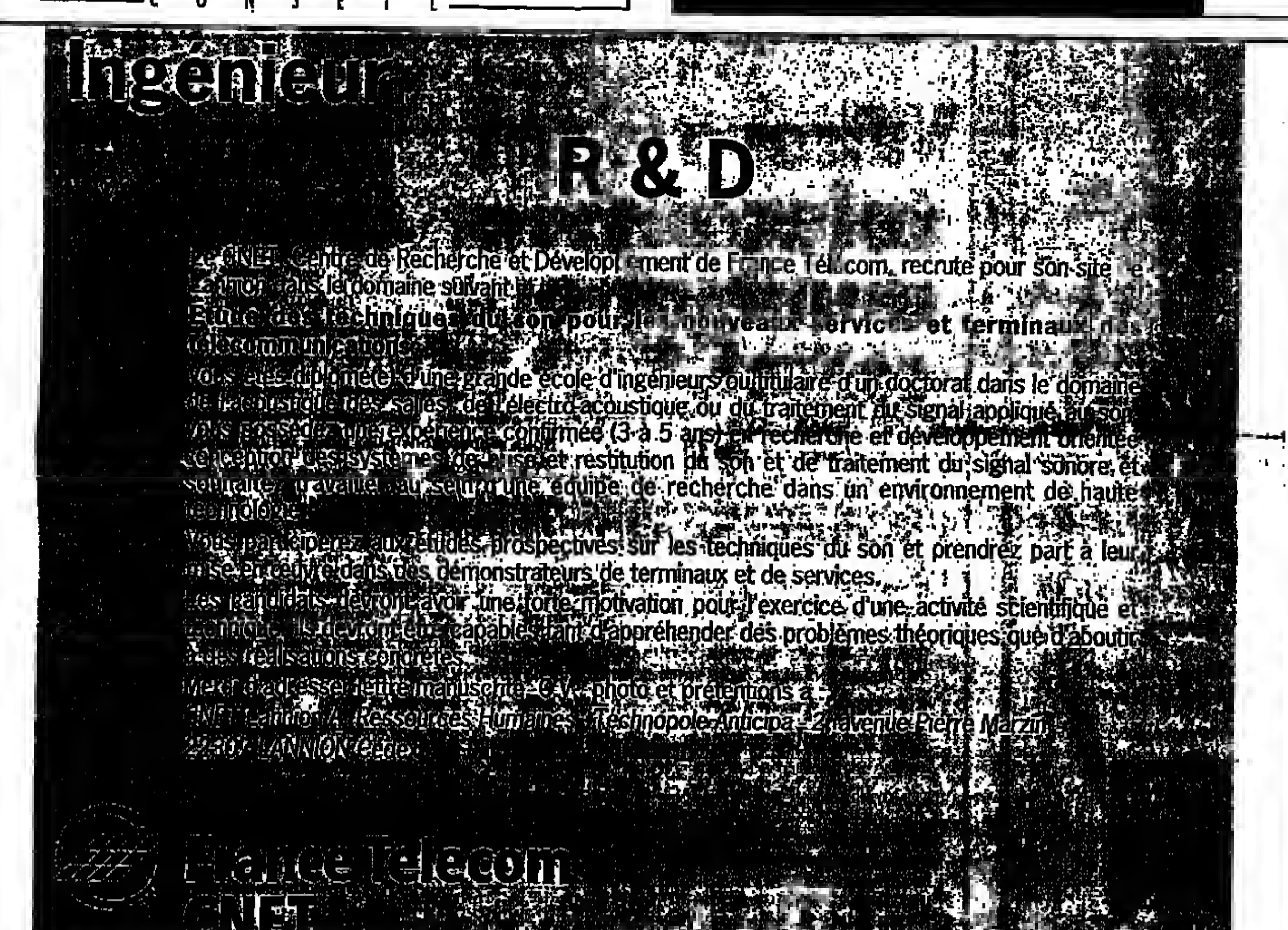
F a b r i c a t i o n

Formule 1, Twingo, Laguna... c'est au quotidien que se construisent les succès présents et futurs de Renault. En intégrant la fabrication, vous développerez les talents qui feront de vous un futur manager et deviendrez un de nos acteurs de progrès dans les domaines : qualité, coûts, délais et ressources humaines.

Afin de bien maîtriser les métiers de la fabrication, nous vous proposons un parcours spécifique qui vous amènera progressivement à encadrer des agents de maîtrise et des opérateurs. En suscitant l'adhésion de ceux que vous encadrerez et en prenant chaque jour des décisions opérationnelles, vous participerez à nos succès de demain. Ingénieur grandes écoles ou universitaire bac + 5, vous êtes débutant, mobile géographiquement dans toute la France et maîtrisez l'anglais. Autonomie, adaptabilité, méthode et rigueur sont les atouts indispensables pour réussir dans cette mission à caractère opérationnel et relationnel, dans un univers d'exigence et de forte concurrence.

Pour relever avec Renault le défi de la compétitivité et de la qualité, merci d'adresser votre candidature : lettre, CV et prétentions, sous réf. 56662 à Media System, 6 impasse des Deux cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui tansmettra.

MEDIA SYSTEM





N O R D

Important équipementier, filiale d'un grand groupe international, notre site industriel conçoit et fabrique des organes mécaniques de grandes séries pour les constructeurs automobiles.

Rattaché au D.G., vous avez pour mission de • conseiller la Direction dans la définition de la stratégie et la formulation des objectifs • mettre en place et gérer les plans d'actions et les moyens correspondants de l'ensemble des projets (produits, industrialisation, organisation...) • concourir à l'évolution permanente de la politique qualité et en assurer la mise en œuvre opérationnelle.

A 35 ans, ingénieur (ECP, ECL, Mines, AM) à dominante électromécanique avec une maîtrisée éprouvée des outils (AMDEC, SPC, plans d'expérience) et méthodologie qualité (CROSBY, DACS), vous diposez d'une expérience confirmée dans le cadre de projets de développement en production de grandes séries. **ANGLAIS COURANT IMPÉRATIF.**

Merci d'adresser dossier complet, sous réf. 745, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

Société, filiale d'un groupe américain, spécialisée dans la conception d'outils de génie logiciel dans les marchés financiers recherche

CONSULTANTS CHEFS DE PROJETS MARCHES FINANCIERS

H/F - 350/400 KF

Le Consultant mène des missions d'organisation et d'avant vente, d'installation et de formatage. Il définit les évolutions des produits en terme d'analyse générale ou spécifique et suit les réalisations des projets. Le domaine d'application se situe autour des marchés financiers et particulièrement dans le cadre de la gestion de portefeuille. Agé de 30/45 ans, formation supérieure, spécialisation finance. Bonne sensibilité à la problématique informatique, vous avez impérativement une expérience des marchés financiers. Anglais exigé. Postes basés à Paris.

Merci d'adresser vos CV, rémunération actuelle + lettre manuscrite à notre conseil Roland ROUX 15, place Bellecour - BP 2403 - 69219 LYON cedex 02

PARIS  LYON

EUROPEAN EXECUTIVE SEARCH

MEDIAPA

Structure souple et performante en croissance continue, nous développons des équipements de transmission destinés aux opérateurs télécoms. Nous recherchons :

Un ingénieur CHEF DE PROJET EN DEVELOPPEMENT LOGICIEL,

de formation BAC + 4, ayant une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le développement sous Windows, avec des connaissances TCP/IP et SNMP.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature.

Confidentialité assurée. ***Société CASTOR, SENIA 343 - 94537 Rungis.***

SOCIETE D'INGENIERIE CONSEIL EN ORGANISATION INDUSTRIELLE

recherche

INGENIEURS GRANDES ECOLES

DIPLOME(E)S Bac + 5 minimum

De préférence de **formation agro-alimentaire** (INAPG, ENSAIA, ENSIA, ENSBANA, Ecoles Supérieures Agronomiques : Montpellier, Rennes, Toulouse) ou **chimique** (Ecoles Nationales Supérieures de Chimie : Lille, Mulhouse, Rennes, Strasbourg, Montpellier, Toulouse, Paris ; ENSIC ; ESPCI...).

MISSION : • prospecter et développer nos activités dans les industries agro-alimentaires : laiterie, fromagerie, brasserie, biscuiterie, crème glacée, laits en poudre, pâtes alimentaires, corps gras végétaux, pâtes et semoules, arômes et condiments, confiserie, chocolaterie, eaux minérales, jus de fruits et boissons, épicerie, produits diététiques et de régime ; et les industries de l'emballage et du conditionnement de produits alimentaires (embouteillage, flaconnage, conserverie, ensachage, pelliculage, fardelage, stockage et transport).

• Concevoir et mettre au point des chaînes de fabrication et de conditionnement ; auditer des chaînes existantes ; améliorer leur fonctionnement ; assurer le support technique en usine ; mettre au point les contrôles.

PROFIL : à 28-35 ans, vous justifiez d'une **première expérience réussie** dans la conduite d'un projet dans un de ces domaines, de bonnes connaissances des processus de production, de transformation, de conditionnement, des automatismes, du contrôle qualité et dans l'animation d'une équipe de production : anglais apprécié.

Postes basés en régions **Parisienne, Rhône-Alpes, Normandie.**

Vous savez être autonome tout en vous intégrant à des équipes pluridisciplinaires. Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation manuscrite, CV détaillé, photo et prétentions) sous référence IAA1 à : CONSENSUS, 61, rue de Turenne, 75003 PARIS qui transmettra. Discrétion assurée.

CONSENSUS

SECTEURS DE POINTE

Porter notre activité Télécom à son top niveau

Ingénieur Télécom

SOCIETE D'INGENIERIE

recherche

INGENIEURS GRANDES ECOLES

DIPLOME(E)S Bac + 5 minimum avec première expérience

■ INGENIEURS PREPARATEURS MONTAGE - ROBOTIQUE
(région parisienne) (Réf. MR1)

MISSION : Prise en charge au sein d'une équipe projet, des études de préparation des opérations de montage sur chaîne de construction automobile : simulation des mouvements de robot (logiciel de simulation ROBCAD), élaboration de trajectoires d'outillage.

PROFIL : Expérience réussie de 3 ans minimum en robotique avec ROBCAD et travail sur station UNIX.

■ INGENIEURS ELECTRONICIENS
(régions parisienne et cannoise) (Réf. IE1)

MISSION : Dans le cadre du développement de systèmes embarqués (automobile ou satellites), assurer tout ou partie des activités suivantes : définition de l'architecture électrique ; plan de compatibilité électromagnétique des équipements ; essais de validation de ce plan.

PROFIL : Expérience réussie de 3 ans minimum en conception de circuits électroniques, compatibilité électromagnétique.

■ INGENIEURS QUALITE CONFIRMES POUR PROGRAMMES INFORMATIQUES NAVIGATION AERIENNE
(région parisienne puis Toulouse) (Réf. IQ1)

PROFIL : 5 ans d'expérience minimum en informatique temps réel (ADA, C++, conception orientée objet) avec compétences bases de données et IHM (MOTIF) - Méthodologie SART, HOOD...

Vous savez être autonome tout en vous intégrant à des équipes pluridisciplinaires. Vous maîtrisez l'anglais. Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation manuscrite, CV détaillé) sous référence appropriée à : CONSENSUS, 61, rue de Turenne, 75003 PARIS qui transmettra. Discrétion assurée.

Devenez les actifs de notre salle des marchés

La BRED Banque Populaire, premier établissement du groupe, recherche des jeunes diplômés de grandes écoles afin de poursuivre le développement de la salle des marchés.

Jeunes diplômés
(X, CENTRALE, MINES, HEC, ESSEC...)

Au front-office : Au sein de nos équipes d'opérateurs sur swaps de taux, swaps de devises, valeurs d'État en francs et devises, vous participerez à la gestion des positions, aux montages de nouvelles opérations d'arbitrage, au développement de nos relations commerciales.

Au middle-office : Vous concevrez les outils de suivi des risques et des résultats et interviendrez dans leur mise en place.

Agé de 27/30 ans, vous possédez une solide formation d'ingénieur ou d'école de commerce.
Après une première expérience réussie de deux à quatre ans dans l'industrie ou les services - notamment financiers - vous souhaitez vous investir totalement dans les activités de marchés.
La connaissance de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, en précisant la référence 56502, à Média System, 6 impasse des 2 cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra en toute confidentialité.



La passion du client

MEDIA SYSTEM

NORTEL MATRA CELLULAR

Where telecom munications count.*

** Là où les télécommunications ont de l'importance*

NORTEL MATRA CELLULAR, joint-venture créée à l'initiative du Canadien Northern Telecom et de Matra Communication, se consacre aujourd'hui à la technologie de demain et s'ouvre au marché résolument croissant des systèmes de télécommunication cellulaires GSM.
A l'origine de nos performances, 700 collaborateurs ambitieux et motivés, une R&D active innovatrice qu'active et une spécificité, celle de pouvoir offrir des systèmes clé en main, de l'ingénierie du réseau jusqu'à l'installation complète des infrastructures.
Pour faire face à une [illegible] et conforter ses [illegible], Nortel Matra Cellular renforce [illegible] ses équipes.

CHEFS DE PRODUITS RADIO/COMMUTATION

Directement rattaché au Senior Product Manager, vous êtes responsable de la coordination de l'ensemble des besoins clients sur la partie "sous-système radio" ou "commutation". Dans ce contexte et après analyse des besoins spécifiques, vous élaborez et proposez des évolutions de produits tenant compte des contraintes techniques. Vous êtes ainsi à même de définir de nouvelles fonctionnalités à développer et d'intervenir en support auprès des équipes de Support Technique Avant-Vente dans les phases de réponses aux appels d'offre et de négociation.

A environ 30 ans, vous possédez 3 à 5 ans d'expérience dans une fonction vous ayant permis d'appréhender le système GSM de façon globale ou encore dans un poste similaire dans le secteur des télécommunications.
Bilingue anglais, vous êtes mobile pour des déplacements à l'étranger.

Pour ces postes basés à Bois d'Arcy (78), merci d'adresser votre candidature sous la référence CP/M1 à NORTEL MATRA CELLULAR - DRH - Armelle COMMELIN BP 31 - rue J.P. Timbaud - 78392 BOIS D'ARCY Cedex.

Ingénieurs GSM

Animation Réseaux De Distribution

dans [illegible] nous [illegible] commercialisons et exploitons des services de transmission de données. Dans le cadre de notre développement nous recherchons :

Radio communication (réf. 9125)
Vous avez une formation de type BAC + 4/5, et une expérience de la vente indirecte de produits informatiques de télécommunications, acquise idéalement en tant que Responsable de la Distribution par des installateurs radio. Votre mission consistera à définir et mettre en place un plan d'action avec nos distributeurs (référencement, lancement de produit, formations, animation, événements, promotion,...), afin de les motiver et les fidéliser. Votre expérience commerciale vous permettra de travailler en synergie avec nos Ingénieurs Commerciaux Vente Directe.

Micro informatique (réf. 9126)
Vous avez une formation de type BAC + 4/5, et une expérience de la vente indirecte de produits informatiques ou de télécommunications, acquise idéalement en tant que Responsable de la Distribution micro-informatique (matériel et logiciel). Capable de définir puis de développer une offre, vous maîtrisez les techniques de vente, justifiez de réels talents de communication et parlez couramment l'anglais. Au sein de nos équipes de vente, votre rôle sera de faire émerger, développer et fidéliser un réseau de distribution en collaboration avec les éditeurs de logiciels et nos Ingénieurs Commerciaux.

Tous ces postes offrent à des candidats de valeur, une rémunération motivante et de larges perspectives d'évolution de carrière.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) en précisant la référence du poste choisi à : EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE CEDEX qui transmettra.



Ingénieur confirmé (Centrale, Supelec, A & M)
Chef de Service

ADP : tout un monde de compétences qui réunit 7.000 hommes et femmes pour aménager, exploiter et développer les aéroports civils de la région parisienne.

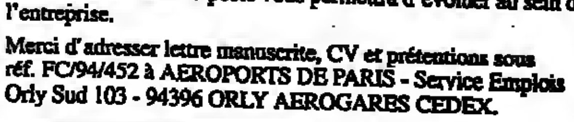
Notre Direction Technique et Industrielle recherche

Ingénieur à fort potentiel, nous vous proposons le poste de Chef de Service Maintenance des Equipements Industriels des bâtiments de l'aéroport de Roissy.

Pour assurer cette mission, vous devrez :
- proposer et mettre en oeuvre les moyens techniques nécessaires, en relation avec les services ADP et nos partenaires du transport aérien,
- animer et gérer votre service de 200 professionnels dont 6 cadres.

A 35/40 ans, vous avez fait vos preuves d'encadrement d'une équipe importante et possédez une expérience d'environ 10 années dans la maintenance d'installations électriques, électromécaniques, électrothermiques, électroniques.
Bien sûr, vous maîtrisez la GTC, MAO, AMDEC.

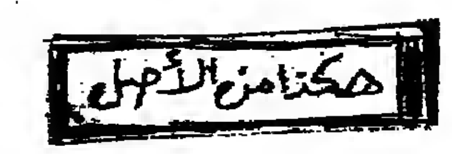
Votre réussite dans ce poste vous permettra d'évoluer au sein de l'entreprise.



Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous réf. FC/94/452 à AEROPORTS DE PARIS - Service Emplois Orly Sud 103 - 94396 ORLY AEROGARES CEDEX.

ADP Aéroports de Paris

PRENEZ L'AEROPORT



SECTEURS DE POINTE





SECTEURS DE POINTE

GRAND ETABLISSEMENT FINANCIER

Notre stratégie de développement nous conduit à mettre en place des projets d'envergure et à intégrer au sein de notre direction de l'organisation et de l'informatique :

RESPONSABLE ADJOINT DE DEPARTEMENT

Vous assistez le responsable d'un département fonctionnel sur l'ensemble des activités et notamment la définition et la mise en place de l'architecture cible, des schémas directeurs, des actions méthodes et du contrôle qualité. Vous diffusez auprès des équipes opérationnelles votre expertise de la conception de projets.
Ingénieur grande école, vous avez acquis 10 ans minimum d'expérience comme responsable des études informatiques ou directeur de projets dans le secteur bancaire. Vous avez de fortes compétences en schémas directeurs, conception de systèmes et méthodes. Réf. RD195

CHEF DE PROJETS Moyens de Paiement

Vous assurez la mise en œuvre de notre nouveau système d'informations en réalisant notamment les études préalables, les cahiers des charges, les analyses et les recettes fonctionnelles.
De formation bac + 4/5, vous possédez environ 10 ans d'expérience en conduite de projets au sein d'une banque à réseau avec la maîtrise des moyens de paiement (chèque, virement, prélèvement, compensation) et la pratique de Merise et Pacbase en environnement grands systèmes. Réf. CPMP195

INGENIEUR METHODES/QUALITE

Pour l'ensemble de nos équipes, vous assurez le développement des méthodes de conduite de projet et de conception avec un rôle de coordination, de monitorat et d'assistance. Vous définissez et mettez en place le contrôle de qualité des applications produites.
De formation Ingénieur ou bac + 5, vous avez 5 ans d'expérience minimum en conception et gestion de projets au sein d'une grande banque et une pratique significative des méthodes (Merise, Sdms), d'AGL (Pacbase) et d'outils de gestion de projets. Réf. IMQ195

ARCHITECTES DE SYSTEMES D'INFORMATIONS

Vous participez à la conception de grands projets et en élaborez les architectures fonctionnelles et techniques. Vous êtes chargés du support des équipes de projets sur la conception, les méthodes, l'administration de données et la sécurité.
De formation ingénieur ou bac + 5, vous possédez environ 10 ans d'expérience en conception et en gestion de projets au sein d'une banque à réseau. Un de ces postes requiert en particulier la maîtrise des réseaux télématiques bancaires (terminaux d'agence, banque à domicile, DAB, GAB). Réf. AS195

ARCHITECTE RESEAUX Client/Serveur

Rattaché au domaine technique de la division qui assure la mise en place des postes de travail, de la bureautique et des réseaux, vous conduisez le projet de migration de l'existant vers une nouvelle architecture client/serveur. Vous réalisez les choix de l'architecture cible, des outils, des systèmes, des protocoles et la définition des scénarios de migration.
De formation ingénieur, vous avez 5 à 7 ans d'expérience dans les domaines réseaux (LAN/WAN), architecture client/serveur, middleware et SGBD. Réf. ARCS195

Ces postes basés à Paris présentent de réelles perspectives d'évolution de carrière.

Nous vous remercions d'adresser lettre de motivation manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle, en précisant la réf. choisie, à notre conseil EUROSERV, 121 bd Diderot, 75012 PARIS.

EuroServ

Aujourd'hui, Chef de Projets Bureau d'Etudes...
Demain, Directeur Technique
-Paris ou Grand Sud-Ouest-

Spécialisés dans les biens d'équipement spécifiques-chaînes de production automatisées-ensembles industriels (usinage/assemblage-maintenance clés en main), et 25 ans de références en équipements High-Tech innovants : aéronautique, spatial, automobile, nucléaire et ferroviaire, vont vous permettre, dans notre PMI, de révéler votre tempérament de véritable manager

INGÉNIEUR A.M.
ou équivalent à dominante mécanique/cinématiques complexes/structures

Réf. IMC

Expérience professionnelle d'environ 10 ans (type automobile-machines outils...). Large culture générale, connaissances scientifiques et maîtrise de l'intégration de tous systèmes robotisés de pilotage-mesures-contrôles, informatiques industrielles. Process fabrication produits de série (flux, juste à temps...). Vous serez le pilote de la structure "projets", (gammes et temps-produits...) jusqu'à l'industrialisation.
Votre veille technologique sera la base de la stratégie de l'entreprise. Anglais souhaité.

INGÉNIEUR ÉTUDES MÉTHODES

Réf. IEM

Expérience chaînes de production type automobile-ferrage. Simulation ROBCAD-intégration cellules robotisées-outillages, CFAO UNISURF appréciée. Un vrai poste évolutif pour un candidat expérimenté et ambitieux.

Si vous êtes intéressé, merci d'adresser votre dossier de candidature : *lettre de motivation*, CV et photo sous réf. choisie à AUSTIN KNIGHT 129, rue de Turenne 75003 Paris.

Holding d'un groupe de sociétés de services dans le secteur ***alimentaire***
(leader sur son activité en France)
*avec d'importants projets à l'****International***

recherche **Chefs de projet**

dans les domaines de l'**industrie**, de la **logistique** et de la **distribution**

Mission : – participer au sein de petites équipes au démarrage de nouvelles activités en France et à l'étranger.

Profil :
– expérience indispensable de 5 à 10 ans, dans l'un des trois domaines, (si possible en pays étranger) ;
– grande disponibilité ;
– mobilité géographique.

Poste basé en région parisienne.

Envoyer CV, photo et prétentions au Monde Publicité, sous le nº 8850 – 133, av. des Champs-Elysées, 75409 Paris Cedex 08.

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion- Finance - Ressources Humaines

Ingénieurs Qualité Développement



Notre Groupe, présent sur les marchés automobiles mondiaux, participe activement aux développements des techniques de demain. Le développement de l'électronique automobile s'accélère pour améliorer les performances, le confort, la sécurité et la fiabilité des équipements.

Dans ce contexte la Branche Electronique (1400 personnes) relève le défi et renforce la fonction Qualité sur le site de **Créteil (94)** par le recrutement de **3 Ingénieurs Qualité Développement.**

Votre mission : garantir la conformité de nos produits par rapport aux exigences clients. Membre d'un groupe multi-projets, vous vous assurez notamment que le développement se déroule selon la charte Innovation Constante définie par notre Groupe. Vous développez et faites évoluer les outils et méthodologies Qualité auprès des équipes R&D.

Ingénieur Electronicien de formation initiale, vous avez maintenant 5/6 ans d'expérience en tant qu'Ingénieur d'Etudes Hardware ou de Production dans une industrie fabriquant des produits grandes séries. Vous désirez évoluer vers une fonction plus relationnelle, où l'analyse et la rigueur se conjuguent avec des aptitudes pédagogiques et de négociation. Vous maîtrisez bien sûr parfaitement la langue anglaise.

Merci de faire parvenir votre candidature (lettre de motivation, CV et photo) en précisant la réf. IQ4 sur l'enveloppe à notre Conseil SERIEL - 17, rue Sully - 69006 LYON.

Le Groupe Valeo, par sa gamme de produits et systèmes de haute technologie et son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobile et de véhicules industriels dans le monde.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE



L'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
recrute pour son Département Organisation et Méthodes Informatiques

● **DEUX INFORMATICIENS :**

Mission :
- administrer un SGBDR.
- assurer les suivis système et réseau.
- participer à l'élaboration de la future informatique documentaire.

Profil :
- titulaire au minimum d'une maîtrise d'informatique.
- ayant une expérience professionnelle d'au moins 2 ans.
- ayant des connaissances confirmées sur :
  - les SGBDR - SQL - l'administration des bases de données.
  - le système UNIX.
  - DOS/WINDOWS.
  - les réseaux NETWARE et UNIX.
- ayant une pratique effective de la programmation.
- des connaissances en Gestion Electronique de Documents seraient appréciées.

Envoyer candidature et CV à : ONISEP Département Organisation et Méthodes Informatiques
12 mail Barthélémy Thimonnier - BP 86 Lognes - 77423 Marne-la-Vallée.

directeur Administratif et FINANCIER

Société H.L.M.
-Poste basé sur l'agglomération lilloise -
Directement rattaché au Directeur Général, membre de l'équipe de direction, vous animerez le service comptabilité, impulserez une analyse prospective (tableaux de bord, contrôle de gestion...) et développerez une véritable démarche financière. Outre ces missions, vous serez chargé de dynamiser la gestion des ressources humaines (plan de formation, contrats d'objectifs...) ainsi que la communication interne et externe (lettre mensuelle, journal des locataires...).De formation supérieure, de préférence Ecole de Commerce ou Sciences-PO, ECOFI, vous possédez une solide expérience (5 ans minimum), garante de votre maîtrise des finances, de l'outil informatique et des ressources humaines. Votre adaptabilité, vos talents d'animateur, votre pédagogie, et bien sûr votre sensibilité au monde social seront déterminants pour réussir à ce poste.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et photo) sous la référence 2004 à notre Conseil LIGHT Ph. PREVOST
5/7 rue Jeanne Braconnier
92366 MEUDON LA FORET cedex.



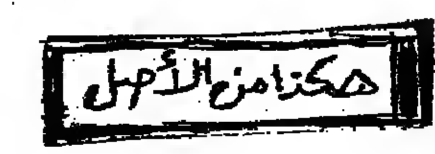
Gestion des Risques: Consultant Senior

FTM *Finance & Technology Management*

FTM est une société de conseil spécialisée dans le pilotage stratégique des établissements financiers: Gestion des risques, ALM, Allocation des Fonds Propres

- Vous avez:
  . Une expérience réussie de 3 à 5 ans dans la finance, le conseil ou la banque
  . Des compétences financières, statistiques et mathématiques
  . Une formation Grande Ecole ou équivalent
- Vous êtes:
  . Rigoureux, autonome et vous avez un excellent sens du contact humain
- Vous voulez:
  . Participer puis diriger des missions d'analyse et de conseil à l'attention de Directions Générales d'établissements financiers

Adressez votre candidature à Sophie CARON
FTM, 1 rue de Caumartin, 75009 Paris



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Groupe Limagrain

Avec 4 Milliards de chiffre d'affaires, plus de 4000 salariés présents dans 15 pays, nous sommes un des leaders mondiaux dans le domaine de l'amélioration des plantes. Pour notre siège basé à Clermont-Ferrand, nous recherchons notre

Responsable Recrutement & Développement des Carrières

Rattaché au Directeur de la Communication et des Relations Humaines GROUPE, vous participerez à notre développement en définissant et mettant en œuvre une politique d'adaptation à l'évolution de nos métiers.

Dans ce cadre, vous aurez pour principales missions :
- le recrutement des Cadres Supérieurs
- la mise en œuvre d'actions visant à développer la mobilité interne
- la définition et l'évaluation des compétences actuelles et futures, la détection des potentiels.

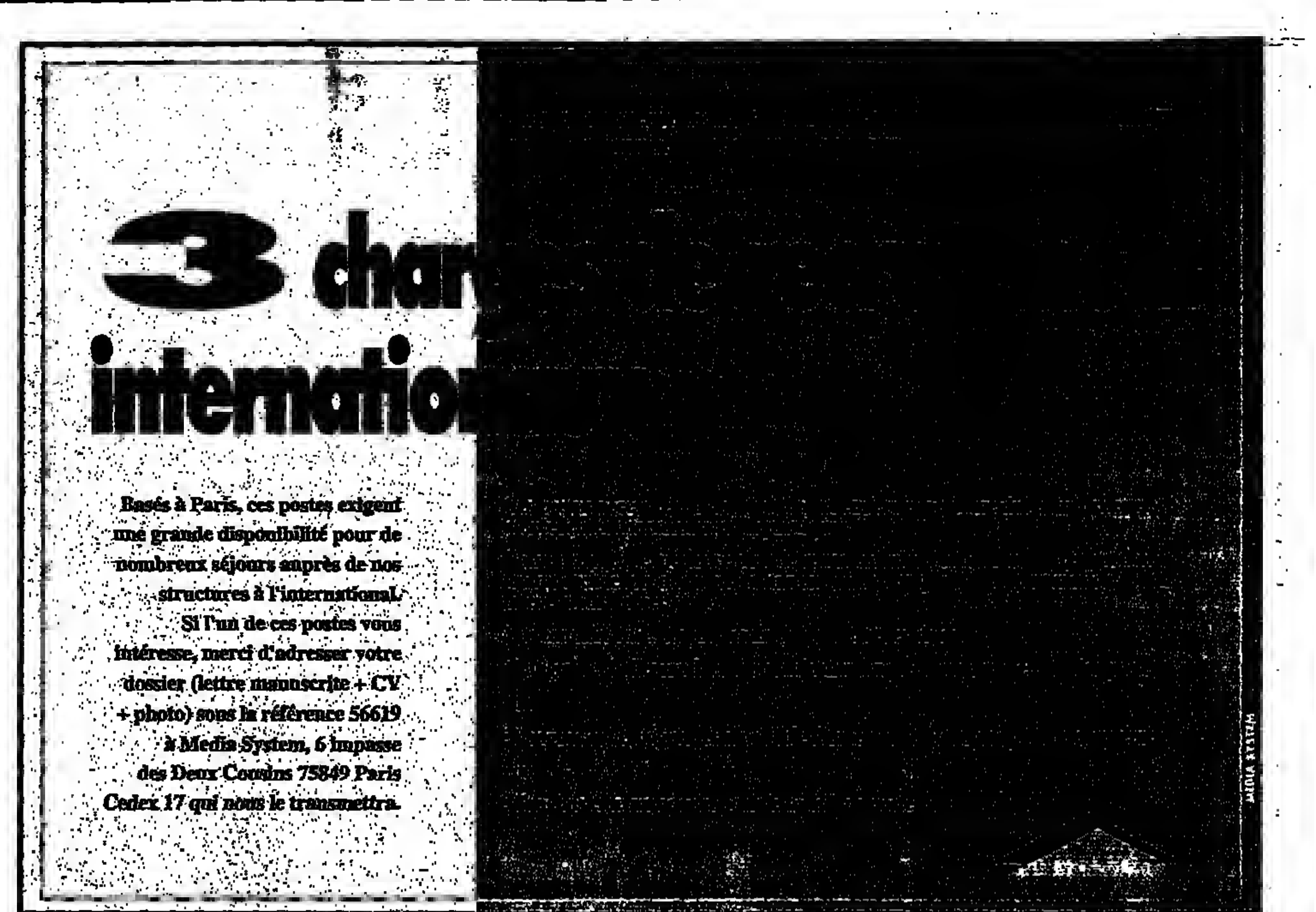
Agé d'au moins 35 ans, de formation supérieure, vous possédez impérativement une expérience d'au moins 5 ans, acquise de préférence en Cabinet.

Anglais courant indispensable. La maîtrise de l'allemand serait un plus.

Les candidatures (CV + lettre + prétentions) sont à adresser sous réf. PM/CT à Groupe Limagrain - Direction Communication et Relations Humaines - BP 1 - 63720 CHAPPES.

MEDIAPA





VALORISEZ VOS COMPÉTENCES AU SEIN DE NOS ÉQUIPES

La Direction des Affaires Générales recherche

CHARGE D'ETUDES "JURIDIQUE"

Au sein du Département Relations Institutionnelles, votre mission est d'assurer la sécurité juridique du CENCEP et des Etablissements du Groupe dans le domaine de l'image et des marques. A ce titre, vous avez en charge la mise en place du pôle "protection de l'image" du Groupe et assurez la cohérence de ses marques et dénominations avec sa stratégie globale de communication. Vous avez également un rôle de conseil pour tout ce qui est marques, licences, concurrence déloyale...

Pour cela, vous participez à l'application de la réglementation sur les marques et la propriété intellectuelle et validez dans les contrats les aspects y afférant.

Titulaire d'un DEA ou DESS, vous avez une parfaite connaissance du droit de la propriété industrielle et intellectuelle ainsi que des contrats et des établissements de crédit.

Fort d'une expérience d'au moins 5 ans, vous êtes passionné par la publicité et la communication.

Réf. CEJ

La Direction de l'Organisation Financière recherche

CHARGE D'ETUDES "FINANCE"

Au sein du Département Analyses, Prévisions et Ingénierie Financières, vous analysez les risques financiers des nouveaux produits et collaborez avec les commerciaux sur la définition des caractéristiques des produits et sur leur tarification. Vous intervenez également dans le cadre des travaux de chiffrage de l'impact financier des objectifs commerciaux et réalisez à la demande toute étude ponctuelle sur la gestion des équilibres financiers actuels et prévisionnels du Groupe.

De formation supérieure, vous avez une solide expérience dans le domaine des produits bancaires de crédit et d'épargne.

Une aisance dans le calcul actuariel et une ouverture sur la gestion globale de bilan (risque de taux d'intérêt notamment) vous permettra de vous affirmer et de réussir votre mission.

Réf. CEF



CAISSE D'EPARGNE
CENTRE NATIONAL

Merci d'adresser votre candidature sous la référence choisie à Sylvie TORCHÉ - CENCEP - Service des Ressources Humaines 27/29, rue de la Tombe Issoire - 75673 Paris Cedex 14.

HC Communication

Jeunes diplômés

Ingénieurs Grandes Ecoles

X, CENTRALE, MINES, PONTS, ENSAE...



Avec 530 collaborateurs, 65 milliards d'encours gérés, Cardif, filiale de la Compagnie Bancaire est l'un des tout premiers groupes privés d'assurance-vie et de capitalisation. Mais au-delà des chiffres, Cardif se caractérise par une capacité d'innovation permanente, un développement international et une informatique de pointe.

Votre mission : analyser les résultats financiers de Cardif afin de mesurer les conséquences des évolutions réglementaires, financières et concurrentielles sur nos performances et d'assurer le reporting auprès des différentes directions de la société.
Ce rôle privilégié d'observation, au sein de notre département Etudes et Contrôle, vous permettra d'acquérir une bonne connaissance des marchés financiers pour évoluer vers de plus larges responsabilités.
Rigoureux, vous avez l'esprit de synthèse et des qualités relationnelles.
Votre formation complémentaire (mastère, DESS, DEA de finance) associée à votre goût de l'informatique sera un atout pour réussir cette mission.

Merci d'adresser votre candidature, sous la référence 6040 à Marie-Hélène Auclair, Compagnie Bancaire, Recrutement Cadres, 5 avenue Kléber, 75116 Paris.

Jonction



D E R M A T O L O G I E



LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE À LA POINTE DE LA DERMATOLOGIE, FILIALE DE NESTLÉ ET DE L'ORÉAL, GALDERMA VOUS DONNE ET SE DONNE LES MOYENS DE DEVENIR LE N°1 MONDIAL : PRÉSENT DANS DE NOMBREUX PAYS, UN CENTRE R&D INNOVANT, UN SITE DE PRODUCTION "HIGH TECH", RÉFÉRENCE DANS SA SPÉCIALITÉ ET DÉJÀ PLUS DE 600 COLLABORATEURS DANS LE MONDE.

CONTRÔLEUR JUNIOR
LEVALLOIS PERRET

AU SEIN DE LA DIRECTION FINANCIÈRE INTERNATIONALE, VOUS ASSISTEZ LE CONTRÔLEUR CORPORATE SUR LES BUDGETS, LE REPORTING ET LA CONSOLIDATION À L'ÉCHELLE MONDIALE. VOUS PRENDREZ ÉGALEMENT LA RESPONSABILITÉ OPÉRATIONNELLE DU CONTRÔLE DE GESTION DU SIÈGE.

HEC, ESSEC, SCIENCE PO OU MBA, VOTRE VÉRITABLE CULTURE INTERNATIONALE (EXPATRIATION, CSNE ...) ET VOTRE ANGLAIS COURANT COMPLÈTENT VOTRE SAVOIR-FAIRE, GARANT DE VOTRE RÉUSSITE AVEC NOUS. (RÉF.LM1)

CONTRÔLEUR JUNIOR PRODUCTION
ALBY-SUR-CHERAN (HAUTE-SAVOIE)

VOUS ÉTABLISSEZ LES TABLEAUX DE BORD USINE ET PRÉPAREZ LES COÛTS STANDARD, AFIN D'ALIMENTER NOTRE REMONTÉE D'INFORMATION VERS LE SIÈGE ET VERS NOS ACTIONNAIRES.

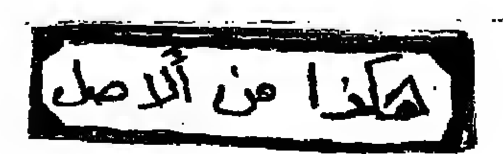
GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE OU DAUPHINE, DÉJÀ PROFESSIONNEL DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE, VOUS MAÎTRISEZ LA MICRO-INFORMATIQUE ET LA GPAO. VOTRE EXPÉRIENCE EN MILIEU INDUSTRIEL ET VOTRE AISANCE À COMMUNIQUER DANS DIFFÉRENTES LANGUES (ANGLAIS, ESPAGNOL, FRANÇAIS ...) SONT BIEN SÛR INDISPENSABLES. (RÉF.LM2)

MERCI D'ADRESSER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE EN PRÉCISANT LA RÉFÉRENCE DU POSTE CHOISI À GALDERMA - 20 AVENUE ANDRÉ MALRAUX 92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX.

OBJECTIF NUMERO 1 : DEVENIR NUMERO 1

GALDERMA

MEDIAPA • Photo CIRD - D. Poisson



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Paris - British Airways renforce ses structures et recherche le directeur des ressources humaines de son entité française (500 personnes). Il aura la responsabilité de la gestion dynamique du personnel dans la double perspective de l'application de la politique du groupe et du respect des diverses réglementations françaises. Il aura notamment la charge des relations avec les partenaires sociaux, des contacts avec le groupe et les autres filiales. Ce poste s'adresse à un professionnel de la fonction (H/F), âgé de 30/40 ans, possédant une bonne formation de base et parlant anglais tout à fait couramment. Il devra justifier d'une expérience réussie de DRH, de préférence dans un environnement international, et posséder une excellente connaissance du droit social français. La culture de British Airways implique un fort esprit d'équipe, un réel dynamisme et une motivation permanente. La rémunération sera assortie de nombreux avantages liés à l'appartenance à une compagnie aérienne. Ecrire à Jean-Pierre ROUGIER en précisant la référence R/2460M - **PA Consulting Group - 114, avenue Charles de Gaulle - 92522 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.70.**



PA Consulting Group
Creating Business Advantage

Le marché de la communication mobile s'annonce comme l'un des plus porteurs de la décennie.

Pour accompagner notre forte croissance, le Département Juridique s'étoffe et recherche son :

Responsable du Service Recouvrement

Vous supervisez l'ensemble de l'activité Recouvrement en animant une petite équipe travaillant au Siège et en province.

Vous veillez à une coordination harmonieuse des actions et assurez une gestion dynamique des flux d'informations entre nos clients, les Sociétés de Recouvrement prestataires, et en interne, les Directions concernées.

En synergie avec l'évolution de la politique commerciale et des méthodes de gestion de notre clientèle, vous menez une analyse prospective des méthodes de contentieux ainsi que de l'évaluation du risque client afin d'assurer la mise en place des nouvelles procédures nécessaires et d'adapter les outils informatiques de gestion en place.

De formation Bac + 5 en droit ou en gestion, vous avez acquis 5 à 10 ans d'expérience similaire dans un établissement de crédit ou dans une société de service s'adressant à une clientèle privée et professionnelle. La maîtrise de la micro-informatique est impérative.



Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous la réf. REC à SFR - Département Recrutement - BP 108 - 75663 PARIS Cedex 14.



Premier Opérateur Privé en Radiotéléphonie, filiale de la Générale des Eaux, avec un CA de 1300 MF et 500 personnes au 1er semestre 1994, SFR, Société Française du Radiotéléphone, s'est engagée depuis 1988 à installer et exploiter les réseaux de radiotéléphonie.

GROUPE INTERNATIONAL — **Biens de Grande Consommation**

Nous évoluons sur un créneau très réactif, nous sommes un des leaders européens dans notre secteur d'activité et recherchons pour accompagner notre spectaculaire développement :

Un Responsable Crédit Groupe, Trésorier Adjoint

Vous assumez dans un premier temps les fonctions inhérentes aux activités de crédit, de recouvrement, de contentieux et de factoring, et notamment le suivi des risques et l'arbitrage.

Ensuite, vous prenez aussi en charge les activités de trésorerie, et parmi celles-ci, négociez avec les banques, suivez les positions de trésorerie et les équilibrages bancaires, assumez les risques de change.

Vous avez environ 35 ans, forcément l'expérience de cette double fonction dans un groupe international, et connaissez le contexte de la grande distribution. Animant une équipe de 5 personnes, vous êtes l'interlocuteur des filiales internationales et donc parlez couramment anglais. **Réf. HCT 1200 LM**

Un Responsable Consolidation

Vous assurez la consolidation des comptes des différentes sociétés françaises et étrangères du Groupe, prenez en charge des tâches de contrôle de gestion.

Vous présentez les résultats mensuels consolidés, pratiquez des analyses ponctuelles, assurez le suivi des résultats (dont ceux des filiales), de la gestion budgétaire et du reporting. C'est vous qui validez les "forecast".

Vous avez environ 30 ans, une formation supérieure de gestion, si possible complétée par le D.E.S.C.F., et un minimum de 2 à 3 ans d'expérience de la consolidation des comptes d'une société internationale. Vous maîtrisez les techniques de consolidation, les normes de comptabilité françaises et anglo-saxonnes et les outils informatiques de la fonction. Interlocuteur des filiales et des auditeurs, vous parlez couramment anglais. **Réf. HRC 1201 LM**



Ces deux postes sont basés dans le nord de Paris.

SEFOP, notre Conseil, vous remercie de lui adresser votre dossier sous la référence correspondante.

11 rue des Pyramides, 75001 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

Consultants spécialistes

secteur banque et assurance,

venez nous rejoindre en rubrique "secteurs de pointe" p. 39



Société, filiale d'un groupe américain, spécialisée dans la conception d'outils logiciel dans les marchés financiers recherche

2 INGENIEURS D'AFFAIRES SENIOR MARCHES FINANCIERS

FRANCE ET SUISSE - BENELUX

H/F - 500 KF

L'Ingénieur d'Affaires vend un progiciel financier de gestion de portefeuille collectif et privé s'appliquant au front et middle office. Il réalise un CA de 5 MF en vente de licences. L'offre moyenne se situe entre 1 et 3 MF. Agé de 30/40 ans, formation supérieure, bonne culture générale du monde de la finance, vous avez 5 ans d'expérience dans la vente de logiciels dans le monde de la finance et de la banque. Tempérament de chasseur, autonome, dynamique, ouvert, vous êtes un "closer" d'affaires, attaché à la réalisation de vos objectifs. Anglais exigé. Postes basés à Paris et Suisse ou Bénélux.
Merci d'adresser vos CV, rémunération actuelle + lettre manuscrite à notre conseil Roland ROUX 15, place Bellecour - BP 2403 - 69219 LYON cedex 02

PARIS — LYON



EUROPEAN EXECUTIVE SEARCH

CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT ACTUARIAT

Au sein de la direction technique de SCOR Réassurance (7 personnes),
- cotation des traités de réassurance dommages,
- calcul des provisions complémentaires (étude des sinistres par catégorie),
- réalisation d'études ponctuelles (sur des branches dans certaines zones...),
- amélioration des méthodes (cotation de certains risques, étude d'un nouveau système informatique...).

Actuaire diplômé, vous avez si possible une première expérience en assurance dommages, acquise au sein d'une direction technique.

Vous maîtrisez les principes du calcul actuariel, l'anglais et l'outil informatique (Excel, Paradox...).

Créativité, réactivité et ouverture d'esprit sont indispensables pour évoluer dans notre groupe (en France et à l'étranger).

Nous vous remercions d'adresser votre candidature - lettre manuscrite et CV - sous réf. 92 LM à notre conseil : ALCANE, 26 rue du Quatre Septembre 75002 Paris.

Premier réassureur français, cinquième mondial, le groupe SCOR (1 100 personnes dont 500 à l'étranger) réalise 75% de son CA (13 milliards F) à l'international.

Poste basé à la Défense (92).

ALCANE

COORDONNEES, conseil en recrutement et évaluation, est la filiale spécialisée du Groupe EQUATION, avec lequel nous travaillons chaque jour en étroite liaison.

Le dynamisme des approches commerciales du Groupe, conjugué à la stabilité des équipes de consultants, son goût de l'innovation sécurisé par une expérience de plus de 18 ans, nous ont permis de conquérir et fidéliser une clientèle de Grands Comptes nationaux, qui nous renouvellent régulièrement leur confiance.

Très présents dans les univers de la Distribution Alimentaire et Spécialisée, du Transport et de l'Informatique, nous souhaitons nous implanter plus fortement dans les activités Banque/Assurances et/ou Industrie, et cherchons à intégrer un

Consultant senior

pouvant faire la preuve de ses résultats dans l'un ou l'autre de ces univers.

Nous lui proposons de venir participer à notre développement en partageant les valeurs du Groupe dont le respect de la position de conseil, la créativité, le pragmatisme et la recherche de résultats sont les mots clés.

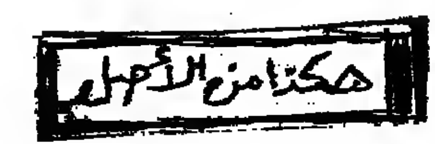


Si votre projet professionnel et personnel est en accord avec le nôtre, rejoignez-nous et envoyez votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV + photo + prétentions) sous réf. GEC/M à Groupe Equation/Coordonnées, Philippe FILLIOL, 19 rue du Cdt Faurax, 69006 LYON.



Christian Boussion a le plaisir de vous annoncer la création d'Evaluance Conseil, cabinet conseil en évaluation et en recrutement, 51 rue de la Fonderie, 59200 Tourcoing.

Tél. 20 27 56 78, fax 20 27 57 91



JURISTES

Grand groupe français très présent à l'international et situé en province recherche :

Directeur Juridique (réf.1803/FMF)

■ *LE POSTE : Animant une équipe d'une dizaine de juristes, ses principaux domaines d'intervention concernent : les montages juridiques liés aux opérations de croissance du Groupe en France et à l'étranger.*
Le droit des contrats (achat, vente, licence, distribution, production etc..).
Le droit de la propriété industrielle et commerciale.
Le droit immobilier et le droit des assurances.

■ *LE CANDIDAT : A 40 ans environ, de formation Maîtrise, 3ème cycle, Doctorat en droit des affaires, vous exercez des responsabilités de direction juridique, de préférence dans une grande entreprise tournée vers l'international. Une expérience à l'étranger, en particulier dans un pays anglo-saxon sera très appréciée. Vos compétences reconnues et votre charisme personnel vous permettront d'évoluer avec succès dans un Groupe doté d'une forte culture d'efficacité et d'humanisme.*

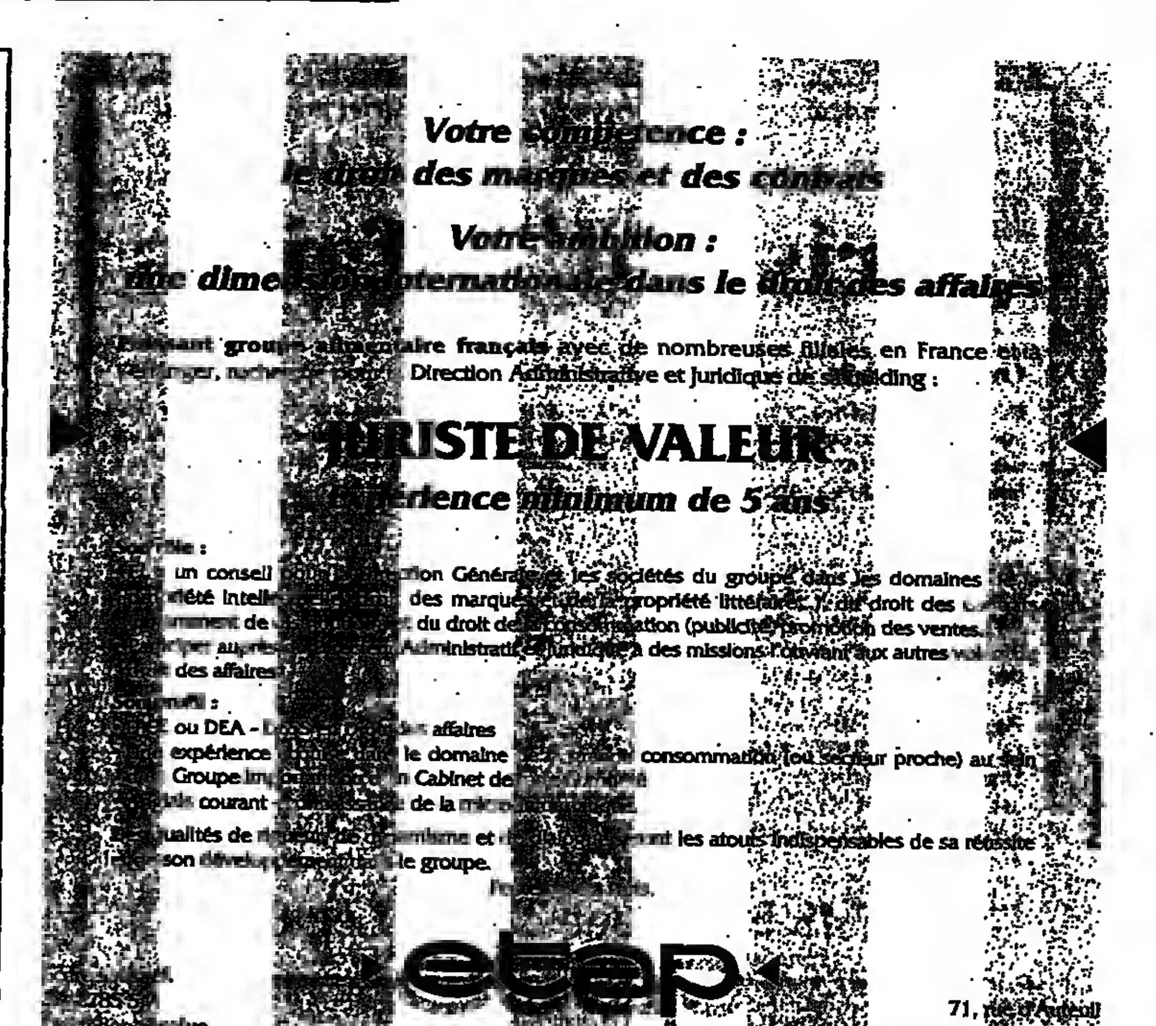
Fiscaliste International (réf.1804/GB)

■ *LE POSTE : Rattaché au Directeur Administratif et Financier du Groupe, vous êtes responsable de l'optimisation fiscale au niveau du Groupe, notamment de : la mise en place des schémas fiscaux, la définition de la politique de prix dans le respect des normes internationales, la coordination avec les correspondants des sociétés du Groupe, le conseil aux sociétés du Groupe et aux actionnaires.*

■ *LE CANDIDAT : A 27/30 ans, de formation supérieure, comptable du type DECS, DESCF, Grande Ecole de Commerce... ou juridique; vous avez acquis au moins 2/3 ans d'expérience similaire en entreprise ou en cabinet dans un environnement très ouvert à l'international.*
Votre charisme et votre dynamisme vous permettront de vous intégrer dans un Groupe qui sait valoriser l'esprit d'équipe. La connaissance de l'anglais, écrit et oral, est impérative.

■ *Merci de contacter nos Conseils Frédéric FOUCARD et Grégoire BERTIN au (1) 42.89.09.17 ou leur envoyer un dossier complet sous référence du poste choisi à NORMAN PARSONS, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris.*

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPECIALISE AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS



LYON

Groupe de sociétés de service et d'assurance recherche

Juriste H/F

responsable des services de gestion administrative des assurés

Rattaché au Directeur Général, vous dirigerez 4 services. Secondé par des responsables de groupe, vous mettrez en place des procédures et veillerez à leur bonne application.

Vous serez également amené à intervenir en qualité de conseil juridique auprès des autres services de notre groupe.

A 35/40 ans, votre formation supérieure juridique (maîtrise de droit minimum) est valorisée par une expérience de plusieurs années en entreprise, notamment en encadrement de personnel.

Vos qualités relationnelles et votre dynamisme alliés à votre rigueur vous permettront de réussir à ce poste.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. 103 (sur l'enveloppe) à MEDIAPA - 51 avenue Jean Jaurès - 69361 LYON cedex 07 - qui transmettra.

Etablissement financier de portage et de gestion de créances immobilières recherche son

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

Dans le cadre de la création de notre structure, vous serez chargé
- *de l'administration et des moyens généraux*
- *de la vie sociale de la société et de ses nombreuses filiales immobilières,*
- *des problèmes de droit des sociétés,*
- *de la coordination des conseils extérieurs,*

et vous assisterez le directeur juridique et du contentieux.

Vous bénéficiez d'une solide formation juridique avec une spécialisation droit des sociétés que vous avez pu mettre en pratique en cabinet ou dans une société.

Capable de fonctionner dans une petite équipe, vous êtes autonome et organisé et savez aller à fond dans les dossiers pour en régler vous-même tous les détails.

Le poste est basé à Paris (8ème)

Merci d'adresser votre dossier (lettre + CV + photo + prét.) à COR'EX 11, av. Myron Herrick 75008 Paris s/réf. : 11/754

COR'EX

Jeune Juriste d'affaires

Parmi les leaders de la Distribution, nous connaissons un développement très important depuis notre création. Aujourd'hui, nous renforçons notre Direction Juridique.

A 27/30 ans environ, vous alliez à votre 3ème cycle en Droit des Affaires, une expérience de 2 à 3 ans du Droit des Sociétés.

Assistant de notre Directeur Juridique, vous exercez essentiellement vos talents en Droit des Sociétés (acquisitions, fusions, secrétariat juridique ...), tout en élargissant votre action dans différents domaines d'intervention (droit de la distribution, technique contractuelle, droit des marques, de l'urbanisme...).

Pour réussir et évoluer dans votre mission, vous êtes autonome, rigoureux et discret, capable de vous adapter à de nombreux interlocuteurs. D'esprit curieux, vous saurez ouvrir et faire progresser le champ de vos compétences.

Merci d'adresser votre lettre manuscrite, CV et photo en précisant sur l'enveloppe la réf. 799 à COMMUNIQUE - 50/54, rue de Silly - 92513 BOULOGNE-BILL. cedex.

MEDIAPA

Notre Direction des Achats et des Moyens Généraux recherche un

RESPONSABLE DES ASSURANCES

Industrie Pharmaceutique et Cosmétique

Pierre Fabre



5500 personnes

CA : 5 Milliards

A 28 ans environ, de formation supérieure de juriste avec une spécialisation en assurances, vous bénéficiez d'une première expérience d'environ 3 ans, idéalement dans le service Assurances d'une grande entreprise.

Dans le cadre du renforcement de notre politique d'auto-assurance, vous aurez pour mission l'identification et l'évaluation des différents risques liés à nos activités, la mise en œuvre des plans de protection inhérents à ces risques, la gestion des polices ainsi que le traitement des sinistres et des litiges.

Pour ce poste, basé à Castres dans le Tarn, la maîtrise de l'anglais et de logiciels de bureautique est obligatoire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + curriculum vitae + photo) sous référence D483 aux LABORATOIRES PIERRE FABRE - DRH Recrutement Cadres - 11 rue Théron Périé 81106 CASTRES Cedex.

MEDIAPA

HSD ERNST & YOUNG
Société d'Avocats

forte de plus de 200 collaborateurs sur toute la France et bénéficiant de l'implantation mondiale du réseau ERNST & YOUNG recherche pour son bureau de Paris plusieurs

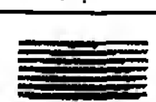
FISCALISTES

Diplômés d'une grande école de commerce, de Sciences Po et/ou d'un troisième cycle de fiscalité et/ou droit des affaires (DESS/DEA/DJCE), ayant à leur actif 4 à 10 ans d'expérience professionnelle, aussi bien en fiscalité française qu'internationale et de préférence en cabinet de conseil.

Ces emplois de consultants, basés à Paris La Défense sont à pourvoir rapidement et requièrent des qualités personnelles et professionnelles de haut niveau, un anglais courant et un tempérament de développeur. Un diplôme anglo-saxon de type LLM et la qualité d'avocat sont des atouts supplémentaires.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature : lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle sous la référence FG2/95, à l'attention de Sandrine GIBERT HSD ERNST & YOUNG - Tour Manhattan - Cedex 21 - 92095 PARIS LA DEFENSE 2.

ERNST & YOUNG



Le Groupe IPSOS (650 millions de F de CA, 800 personnes) se situe parmi les premières sociétés d'études européennes et son activité se développe rapidement.

Dans ce contexte, nous recherchons son

DIRECTEUR JURIDIQUE

Rattaché au Président, il prend en charge l'ensemble de la fonction dans le cadre des activités du groupe en France, dans les filiales opérationnelles et au niveau de la holding. Il agit également de manière indirecte auprès des filiales étrangères.

Il intervient dans des missions diversifiées comme : la participation à toutes les opérations françaises et étrangères concernant l'évolution du périmètre d'activité, la sécurité et la normalisation des contrats signés par les différentes filiales, le contrôle de la vie sociale des sociétés du Groupe, l'activité juridique relative aux implantations immobilières des sociétés, l'assistance des Directeurs de filiales dans la gestion de leurs dossiers de droit du travail et de droit social.

A 35 ans environ, vous avez une formation en droit des affaires sanctionnée par un diplôme de troisième cycle. Vous traitez de manière autonome des dossiers opérationnels dans les domaines du droit des affaires et du droit des contrats, concernant des opérations en France et à l'étranger. Votre pratique de l'anglais est courante.

Votre sens de l'analyse et vos qualités d'initiative et de créativité vous permettront de réussir votre intégration dans le Groupe.

Ecrire sous réf. 74399 à GRH CONSEILS - 12, rue de Castiglione 75001 PARIS. Discrétion assurée.

GRH Conseils

JURISTES

Filiale française d'un important groupe industriel multinational recherche un(e)

Juriste d'Affaires

Ouest de Paris

Rattaché(e) au Directeur Juridique, vous aurez un rôle de conseil auprès des opérationnels et serez en relation avec les autres filiales du Groupe.

En particulier, vous participerez à l'élaboration et la négociation de contrats nationaux et internationaux et vous interviendrez principalement sur des dossiers de droit des sociétés, droit de la concurrence, des marques et brevets.

Agé(e) de 28/30 ans, diplômé(e) d'un DEA, DESS, DJCE et bénéficiant d'une formation juridique supérieure anglo-saxonne (LLM, MCL, etc...), vous justifiez d'une expérience réussie d'au moins trois ans en droit des affaires acquise dans une entreprise ou un cabinet international, de préférence dans *le domaine industri*el.

Vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Dynamique, aimant les contacts, vous souhaitez vous investir dans un groupe offrant de réelles perspectives.

Envoyez lettre + CV + photo + rem. actuelle à Stéphanie Dru, Michael Page Tax & Legal, 3 boulevard Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex, ou tapez votre CV sur le 36.17 code MPage sous réf. : SD11287

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Grand groupe français performant en très fort développement à l'international recherche un

Fiscaliste

Métropole lilloise

Rattaché(e) au Directeur Comptable, vous aurez principalement pour mission le suivi et le développement de dossiers fiscaux en prise directe avec la gestion de l'entreprise notamment en matière d'optimisation.

Vous avez également vocation à intervenir sur l'ensemble des dossiers de fiscalité immobilière et serez amené ponctuellement à traiter des questions de fiscalité européenne.

Agé(e) de 26/30 ans, de formation Ecole de Commerce ou Université de Gestion, avec une spécialisation en fiscalité (DESS, DJCE), vous justifiez d'une expérience d'environ trois ans dans le domaine de la fiscalité de l'entreprise.

Votre expérience opérationnelle, votre bonne maîtrise de l'anglais, ainsi que vos aptitudes tant techniques que relationnelles, vous permettrons d'évoluer dans un Groupe au développement remarquable.

Contactez Thierry Montécatine au 47.57.24.24 ou adressez CV + photo + rém. actuelle à Michael Page Tax & Legal, 3 bld Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex, ou tapez votre CV sur le 36.17 code MPage sous réf. : TM11296

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Entreprise internationale de tout premier plan dans le secteur des Télécommunications recherche un

Fiscaliste

Paris

Au sein d'une équipe dynamique de spécialistes, vous vous verrez plus particulièrement confier le suivi des questions de TVA. Vous serez également amené à intervenir sur l'ensemble des autres questions fiscales (impôt sur les sociétés, droits d'enregistrement, impôt sur le revenu, ...).

Agé d'environ 30 ans, de formation supérieure fiscale (DESS, DEA, DJCE, ENI, ...), vous justifiez impérativement d'une expérience d'au minimum 5 ans au sein d'une entreprise industrielle, prestataire de services ou en Administration fiscale.

Parlant l'anglais, doté d'excellentes qualités rédactionnelles, vous êtes prêt à vous investir dans une structure connaissant aujourd'hui d'importantes mutations sur ses marchés.

Contactez Dominique Montabrie an (1) 47.57.24.24 ou adressez lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à Michael Page Tax & Legal, 3 bld Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou tapez votre CV sur 36.17 code MPage sous réf. : DM11137

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Importante société de télécommunication à dimension internationale (830 personnes, 2,5 MdF de CA) recherche pour sa Direction Juridique un

Jeune Juriste d'Affaires

Paris — **CDD 4 mois (minimum)**

Au sein de l'équipe juridique, vous assurez le secrétariat juridique de la Société ainsi que de ses filiales et participez à la rédaction/négociation de contrats nationaux et internationaux.

Vous intervenez également lors d'opérations de structures (cession d'entreprises, fusion, apport partiel d'actifs et constitution de sociétés, ...).

Vous jouez un rôle actif dans le recouvrement des créances impayées et la protection des marques.

Diplômé de 3ème cycle en Droit des Affaires, vous êtes impérativement doté d'une première expérience de 2 ans minimum en cabinet ou dans une entreprise à vocation internationale qui vons aura permis de développer des qualités rédactionnelles et relationnelles.

Ce poste nécessite une parfaite maîtrise de l'anglais et une pratique de la micro-informatique.

Envoyez lettre + CV + photo + rém. actuelle à Stéphanie Dru Michael Page Tax & Legal, 3 Bld Bineau 92594 Levallois-Perret cedex ou tapez votre CV sur 36.17 code MPage sous ref. : SD11283

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Parmi nos missions, nous recherchons : **Associé Fiscal** (1 MF+) Réf. CD10601. **Juriste Marchés de Capitaux** (350 KF) Réf. DM11128. **Juriste International** (350/400 KF) Réf. CD11086. **Juriste Maritime International** (10 ans d'exp.) [illegible] Propriété In[illegible] 11191. **Futur Associé Droit Public** Réf. CD10832. [illegible] Droit Financier (500 [illegible]) [illegible] Responsable Juri[illegible] **Directeur Juridique** (500KF+) Réf. CD10980. **Manager Juridique Senior** [illegible] (Industrie [illegible]) Réf. CD11127. **Juriste d'Affaires International** Réf. TM11091. **Juriste Droit Economique** (300 [illegible]) [illegible] International [illegible] d'expérience) Réf. TM10869. **Associé Droit Social** (Cabinet Anglo-Saxon) Réf. CD11197. **2 Juristes Contentieux Bancaire** [illegible] Manager [illegible] Réf. TM11208. **2 Avocats Droit Bancaire** Réf. DM10862. **Legal Advisor** (350KF) Réf. [illegible]10971. [illegible]

Bonne Année

Michael Page Tax & Legal

La référence en matière de conseil en recrutement Juridique et Fiscal
Contactez Christophe Duchatellier au
Tél : 47 57 24 24 - Fax : 47 57 39 97
3 Boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret cedex
Consultez nos annonces sur le 3617 code [illegible]

Londres Paris Sydney Amsterdam Düsseldorf Francfort Melbourne Eindhoven Hong Kong

LE MONDE DES CADRES

EUREQUIP, l'un des principaux cabinets fraoçais de conseil eo management, renforce ses équipes et souhaite accueillir de oouveaux

CONSULTANTS SENIORS

Systèmes d'Information - Contrôle de Gestion

Diplômé d'une grande école (HEC, ESSEC, ESCP, X, Ceotrale...) avec 5 ans au moins d'expérience opérationnelle, votre connaissance des secteurs de l'**Industrie** ou des **Services**, les responsabilités que vous avez exercées et les missions qui vous oot été confiées vous ont permis de faire la preuve de vos compétences techniques en système d'ioformatioo ou en cootrôle de gestioo, et de votre aptitude à coovaiocre et mobiliser.

Les Consultants retenus seroot très rapidement opérationnels dans le cadre d'ioterventioos de nos équipes pour de grandes entreprises.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (une absolue confideotialité est assurée), sous la référence SI (Systèmes d'Information) ou CG (Cootrôle de Gestioo) à Véronique Welle.



EUREQUIP
5, Esplanade Charles de Gaulle
92733 Nanterre Cedex




AD'COM



CRÉDIT NATIONAL

CHARGÉS D'AFFAIRES

pour sa filiale bancaire et pour son réseau

L'ingénierie financière à long terme est depuis toujours notre spécialité. Volontaires et solides nous avons progressivement diversifié nos produits vers les interventions en fonds propres, les opérations de marchés de capitaux et l'immobilier.

Votre dynamisme dans l'approche commerciale, votre esprit d'analyse, votre sens de la rigueur et de la créativité vous permettront d'appréhender les besoins de nos entreprises clientes en leur proposant des solutions adaptées à chaque situation.

Des postes sont proposés dans nos implantations régionales et notamment à DIJON, NANCY, POITIERS, ROUEN, TOULOUSE, après une formation de 3 à 6 mois à Paris (CAID).

Un poste basé à PARIS est à pourvoir à la banque Saint-Dominique pour développer notre activité court terme (BSD).

De formation supérieure, vous justifiez d'une expérience réussie auprès d'entreprises moyennes et grandes acquise dans un établissement bancaire ou [illegible] micro-informatique.

La pratique de l'anglais ou de l'allemand pour NANCY, est souhaitée.

Nous offrons de réelles possibilités d'évolution au sein de notre Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en indiquant le poste choisi et vos préférences géographiques au CRÉDIT NATIONAL - Département des Ressources Humaines - 45, rue Saint-Dominique 75700 PARIS.

Austin Knight - Carré Turenne

Fort de plus de 25 ans d'expérience, le CNPG, développe ses activités de Conseil en Ressources Humaines et souhaite accueillir de nouveaux professionnels.

CONSULTANTS SENIORS H/F

PARIS

De formation supérieure (Commercial, Sciences Humaines, Ingénieurs) vous avez fait vos armes en Entreprise et dans le Conseil. Vous souhaitez donner aujourd'hui une nouvelle impulsion à votre carrière et exploiter concrètement votre potentiel commercial, créatif, relationnel dans un contexte professionnel où responsabilités et autonomie sont indispensables.

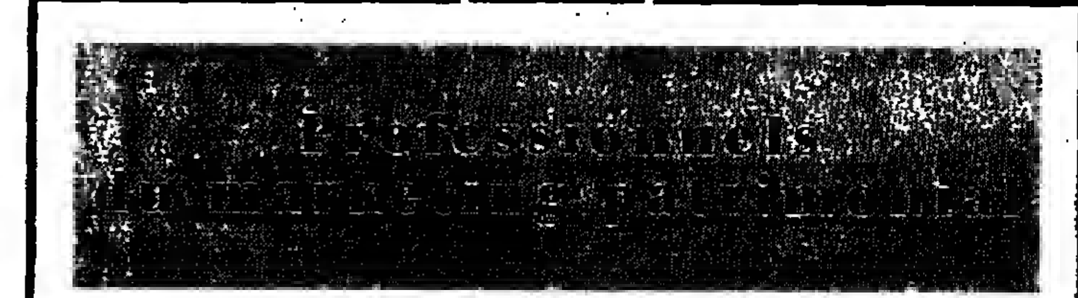
Notre cabinet en mettant à votre disposition une logistique éprouvée (aux plans méthodologie, technique, informatique, marketing), une notoriété, des réalisations reconnues en entreprise, va vous permettre de concrétiser vos aspirations. Votre réussite et vos résultats vous apporteront une rémunération attractive et favoriseront votre évolution parmi nous.

Nos projets sont nombreux et diversifiés : ils nous permettront d'étudier ensemble, la meilleure adéquation avec votre candidature.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence BAD 5 à Bertram DURAND - Directeur - CNPG CONSEIL - 10, rue Decamps - 75116 PARIS

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

BRUXELLES - AMSTERDAM - HAMBOURG — **CNPG CONSEIL** — LONDRES - MADRID - MILAN - STOCKHOLM



rendez-vous en rubrique

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Nous sommes leader dans l'ingénierie, le conseil et la vente de systèmes auprès des opérateurs en télécommunications du monde entier. Dans le cadre de notre activité de conseil en organisation et gestion, nous recherchons deux :

Consultants
J U N I O R S

Au sein d'une équipe de consultants, vous participerez à des missions portant sur l'organisation des opérateurs publics de télécommunicatioo :
- Audit,
- Recommandation de oouveaux systèmes.

Après une double formation techniquo et écooomique (école d'ingénieur + 3ème cycle de gestioo, INT, maîtrise/DEA gestion des télécoms,...) vous avez acquis une première expérience ou des stages significatifs, dans le domaine de l'organisation et la gestion des entreprises du secteor des Télécommunications.

Notre activité internationale qui vous amènera à avoir de nombreux déplacements, rend indispensable la maîtrise de l'anglais ; l'espagnol sera un plus.

Merci d'envoyer dossier de candidature (lettre, CV et prétentions) sous réf. 9139 à EUROMESSAGES - BP 80 92105 BOULOGNE CEDEX

OBC




SICOR — SAPRIL

Sociétés du Groupe CIL de Rouen, nous apportons par la diversité de notre patrimoine immobilier locatif (6 000 logements) des réponses adaptées aux exigences de notre clientèle régionale.

DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT LOCATIF

Coordonnant et supervisant la compétence professionnelle de vos équipes (60 personnes), dans uo esprit de promotioo des responsabilités de chacun :
- Vous valoriserez le patrimoine locatif du Groupe par l'exploitation optimale de sa diversité.
- Vous renforcerez la performance de l'Activité Locative et serez le garant d'une gestion administrative et d'un service immobilier tournés vers la qualité du service client.
- Vous développerez une démarche prospective intégrant l'implication de l'environnement économique et social.

De formatioo supérieure en gestion, Ecole Supérieure de Commerce ou équivalent, vous justifiez d'une solide expérience du management (8 à 10 ans) vécue dans l'environnement du logement social (HLM) ou plus généralement dans la gestion d'un patrimoine locatif.

Pour ce poste basé à Rouen, merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) ss réf. : 109/DDL/LM à Jérôme FOUQUET, CORHOM, Im. "Magellan" - 1 rue F. Perroux - Parc de la Vatine - 76130 Mont-Saint-Aignan.

CORHOM
jérôme fouquet conseil

Chargé d'études statistiques

Vous assisterez directement le responsable d'un observatoire national (réseau éducatif), tant pour organiser le recueil informatique des données, que pour les traiter, les analyser et les présenter.

Les analyses que vous produirez donneront lieu à une édition annuelle de documents synthétiques d'évolution et à la production d'études spécifiques.

Vous maîtrisez les techniques d'échantillonnage nécessaires au lancement d'enquêtes particulières.

Vous avez une bonne formation statistique dans le domaine des sciences sociales. Vous maîtrisez les outils informatiques et bureautiques (Excel, Word, PowerPoint, Modalisa sur Macintosh), et êtes capable de réaliser des documents directement publiables.

Vous êtes jeune, avec une expérience de deux ou trois ans dans ce type de travaux. Vous avez de bonnes capacités d'initiative, d'autonomie, d'adaptation et de communication.

Lettre manuscrite et CV à

TEMSIS, 79 rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS

ORGANISME DE DEVELOPPEMENT LOCAL A VOCATION DEPARTEMENTALE RECHERCHE

CHARGE DE MISSION
SPECIALISTE DES AIDES AUX ENTREPRISES

Rattaché au Directeur de la structure, vous intégrerez une équipe pluridisciplinaire de 14 personnes, serez secondé par une assistante assurant la gestion et le suivi administratif des dossiers et aurez pour responsabilités :
- l'accueil, le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets,
- l'instruction des demandes d'aides pour le compte des collectivités locales,
- la mise en œuvre et le suivi des dossiers jusqu'à la phase finale de réalisation du projet de création, de maintien ou de développement de l'entreprise.

Homme de contact, vous serez l'interface auprès des Elus, des Organismes et Associations spécialisés, des Administrations, Mairies... De formation supérieure Bac + 4/5 gestion/finance, vous bénéficiez d'une première expérience professionnelle en conseil et relations aux entreprises.

Ce poste exige qualités relationnelles, autonomie et rigueur de l'analyse, mais aussi aisance de la négociation et un fort degré de réactivité.

ATLANTIC RECRUTEMENT

Merci d'adresser lettre, C.V., photo et prét. à notre Conseil ATLANTIC RECRUTEMENT - P. LECLAIR - 53, rue Sainte-Croix - 72000 LE MANS, sous la réf. 607.1

EURO RSCG Conseil

Importante Société de distribution de produits de luxe

recherche : **DIRECTRICES DE MAGASIN**

VOUS :
- Disponible géographiquement.
- Charisme, savoir-faire et expérience font de vous le manager d'une équipe (15 à 30 personnes) prête à répondre à nos exigences de qualité de service et à gagner tous les challenges.
- Aimant les initiatives et faisant preuve d'autonomie, vous savez déléguer et donc responsabiliser, en formant vos collaboratrices.
- Passionnée par les univers de luxe, vous êtes raffinée.

NOUS :
- Vous assurons une formation très complète, vous permettant de développer vos compétences.
- Vous confions la responsabilité de la gestion et du développement d'un centre de profit, dans un cadre budgétaire.
- Vous proposons une rémunération élevée, pour partie liée à la performance.
- Vous offrons de réelles perspectives d'évolution, dans le cadre de la politique d'expansion nationale du groupe.

Confiez-nous vos ambitions en adressant lettre, CV et photo au : *MONDE Publicité (sous n° 8849) 133, avenue des Champs Elysées - 75409 PARIS Cedex 08, qui transmettra.*

LE MONDE DES CADRES



Nous sommes un Cabinet de Conseil en Management à vocation régionale, fortement implanté dans le Grand Ouest (Cherbourg, Caen, Rennes, Saint-Brieuc, Vannes). Pour renforcer plusieurs de nos Agences, nous recherchons des

CONSULTANTS EN MANAGEMENT DE LA QUALITE

Rattachés à une Agence locale, ils prendront en charge des missions de Conseil et de Formation au Management de la Qualité et auront un objectif de Développement Commercial. Vous avez 30/35 ans, une formation supérieure Bac + 4 minimum et une première expérience dans le Conseil et la Qualité qui vous permet de maîtriser les techniques d'animation de groupes ainsi que les principes et méthodes de la Qualité. Vous savez travailler en equipe et vous êtes autonome pour la gestion et le développement de votre activité. Déjà implanté ou originaire de l'Ouest, vous y avez un réseau relationnel actif et un vrai projet de vie, gage d'une intégration réussie.

Merci de transmettre votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo, prétentions) en précisant la référence 9588/M à notre Conseil ACTIMAN qui vous garantit une entière discrétion.

15, rue Cardinet 75017 Paris

Actiman

EUROTECH,

membre du groupe FABRICOM *(CA 7 milliards, 14.000 personnes, siège Bruxelles)*,

recrute pour son agence de MALAKOFF :

UN INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Le candidat devra avoir une expérience dans la vente de biens d'équipement pour l'industrie. La connaissance du secteur automobile est un atout supplémentaire.

Ce futur collaborateur aura pour mission, dans un premier temps, le suivi d'un portefeuille commercial d'une activité en forte expansion dans le secteur automobile. Dans une seconde phase, il devra mettre en oeuvre une stratégie pour commercialiser de nouveaux produits. Ce poste demande une forte mobilité (déplacements en France, Belgique, Allemagne, Etats-Unis). La pratique courante de l'anglais est indispensable. Le candidat devra être de formation ingénieur ou équivalent.

Les candidatures doivent être adressées à :

EUROTECH - 1&3 rue Eugène Varlin - 92240 MALAKOFF

SOCIETE D'INSTALLATION ELECTRIQUE
EN MILIEU INDUSTRIEL
recherche pour RHONE-ALPES

DIRECTEURS D'AGENCES

Les Candidats ont 30/40 environ, sont diplomés d'une grande Ecole d'Ingénieurs SUPELEC, ESIGELEC, IEG, Option génie éléctrique. Une formation complémentaire de gestion serait appréciée.

Ils ont impérativement une expérience du milieu industriel en tant que prestataire de service.

Adresser votre dossier avec Photo, CV et prétentions, sous référence DA-01-95 sur l'enveloppe, à notre Conseil STRADEV S.A. Immeuble Mercure, le 4 M Chemin du Petit Bois - 69130 ECULLY

Un cabinet de conseil en pleine expansion spécialisé d'une part dans le conseil en productivité et management et d'autre part dans la formation, crée deux postes de consultants.

Consultant en productivité et management (réf. CP/M)

Vous serez chargé dans les entreprises de l'analyse de la productivité, du rapport d'analyse, de la recherche de solutions et de leur mise en œuvre opérationnelle.
Diplômé d'études supérieures (grandes écoles), vous pouvez apporter la preuve d'une expérience réussie d'au moins 4 ou 5 ans dans le conseil, exercée dans la mise en œuvre de programmes d'amélioration de la productivité.

Consultant en formation (réf. CF/M)

Vous serez chargé dans les entreprises de l'analyse des besoins et de la préparation spécifique des programmes ainsi que de la formation sur place des collaborateurs.
Diplômé d'études supérieures (grandes écoles), vous pouvez apporter la preuve d'une expérience réussie dans le domaine de la formation, expérience acquise obligatoirement dans des cabinets de conseil.

Les deux postes impliquent une réelle capacité au travail en équipe et une grande mobilité géographique. Vous rejoindrez une équipe jeune, motivée, dont le professionnalisme et l'humanisme sont la base de la réussite.

Merci d'adresser votre candidature, sous référence choisie, à Yves Marie Consultants, 80 rue Cardinet, 75017 Paris.

Yves MARIE Consultants

Amnesty International, European Union Association
is recruiting an

EXECUTIVE DIRECTOR

for its office in Brussels. Job-description available on request, fax : 19.32.2.537.47.50.
Please send your CV to Mr Willy Laes/Mr Eric Gillet,
Amnesty International.-EU Assio.
9 rue Berckmans, B-1060 Brussels. Closing date 31/01/1995.

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

OPÉRATION SPÉCIALE

Marketing et encadrement commercial

CEGI L'informatique de gestion a un nom

Ecouter, analyser, convaincre.

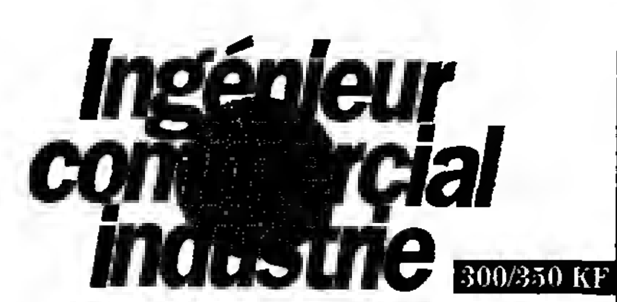
Le Groupe Informatique CEGI et ses 190 collaborateurs vous invitent à participer à leur succès.
Spécialisé dans les progiciels de gestion dédiés à différentes activités économiques pour les PME-PMI (nettoyage, travail temporaire, expertise comptable, prêt-à-porter...), ainsi que pour le secteur santé (cliniques, hôpitaux, sanitaire et social), CEGI réalise un CA de 200 MF.
POUR AFFIRMER NOTRE DEVELOPPEMENT, NOUS RECHERCHONS DES DIPLOMES GRANDES ECOLES DE COMMERCE OU UNIVERSITE.

INGENIEURS D'AFFAIRES

Vous souhaitez aujourd'hui valoriser les acquis d'une expérience de 2 à 5 ans, en intégrant une entreprise qui vous fera bénéficier d'une formation de haut niveau, à la fois théorique et "terrain".
Négociateur né, vous exercerez votre métier avec passion et conviction et tirerez profit de vos réelles connaissances en gestion et en informatique (UNIX, Réseau de Télécommunication, Intégration de systèmes).
Vous deviendrez ainsi l'interlocuteur privilégié de nos clients et prospects que vous saurez conseiller, développer et fidéliser en mettant en action vos compétences affirmées et une large culture générale.
Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. LM 01/95 à : **CEGI**
63 bis, boulevard Bessières
75017 PARIS.

CEGI

Société spécialisée en génie climatique (3 600 personnes, 4,4 milliards de CA), recherche un(e)



ENSAM, INSA, ESME...

Professionnel de la vente en milieu industriel de services ou produits complexes, votre acquis en :
- prospection,
- chiffrage (après audit et recherche de solutions),
- montage de dossiers (techniques et financiers), vous permet dès maintenant, ou rapidement après formation, de vendre nos services de gestion des énergies et des utilités.

Pour ce poste basé en région parisienne, merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant sur l'enveloppe la réf. 4755, à Unanime, 32 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, qui transmettra.

ARCHITECTE DE VOTRE ÉVOLUTION

IOAT
IOS-ANJOU TÉLÉMATIQUE

Société de Services Informatiques de 200 personnes, filiale d'un grand groupe, nous recherchons un

INGÉNIEUR COMMERCIAL

Bac + 5 Grande Ecole Ingénieurs/Scientifique ou Commerciale

Vous avez une à trois années d'expérience, la haute technologie vous passionne. Vous commercialiserez sur tout le territoire national notre offre produits et services dans le domaine des systèmes informatiques de télégestion des réseaux d'eau, d'assainissement, de chaleur...
Une première expérience dans cet environnement technique est souhaitée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre de motivation, CV, photo et prétentions sous réf. IC/LM à Marie-Noëlle Rainon - IOS-AT - 40, rue Gabriel Crié 92245 Malakoff Cedex.



OPÉRATION SPÉCIALE

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS



CIC

Union Européenne de CIC

Dans un secteur d'activité en plein essor, deveoez un élément stratégique de notre évolution. Filiale du GAN, l'Union Européenne de CIC est à la fois holding du groupe CIC et banque d'affaires de référence. Véritable professionnel du marketing patrimonial, vons en connaissez également les techniques commerciales. Fort d'une expérience daos ce domaine d'au minimum 5 ans et sous l'autorité du directeur du marché des particuliers, vous élaborerez avec les responsables patrimoniaux des banques régionales, le volet du plan marketing relatif au marché des clients patrimoniaux. Sur ce marché, vons participerez à l'élaboration des actions commerciales du groupe, favoriserez la mise au point des produits et approches commerciales. Vous veillerez également à la bonne insertion dans la politique marketing du marché des particuliers. Vons vous assurerez de la bonne coordination de cette stratégie en animant les réunions périodiqnes des respoosables du marché patrimonial des banques.

De formation supérieure, votre professionnalisme, vos qualités relationnelles, qui vous permettent de dialoguer avec des interlocuteurs de tout niveau et de toute nature, sont vos meilleurs atouts pour réussir dans cette mission passionnante.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (C.V, prétentions + photo) sous réf. RMP à Philippe Charlier, UE CIC, 4 rue Gaillon, 75107 Paris Cedex 02.

MEDIA SYSTEM

Notre entreprisa intarviant sur un marché da prestations at produits haut da gamme aujourd'hui en pleine expansion qui s'inscrit parfaitement dans un des grands courants d'évolution de société pour les décennies à venir. Nous fabriquons et commercialisons nos produits et assurons parallèlement la vente da prestations de service liées à notre univers, ceci dans un contexte de distribution sélective. Notre PME réalise 50 MF de CA an France et à l'International. Afin de poursuivre notre très fort développement, nous cherchons notre

DIRECTEUR DES VENTES FRANCE

Vous animez et encadrez l'équipe de vente sur le plan national. Votre intervention est à la fois très opérationnelle et stratégiqua puisque vous définissez également la politiqua commerciale que vous mettaz en oeuvre. Vous êtes rattaché directement au PDG at intervenez sur un champ de responsabilités très large.

Pour ce poste, nous cherchons un véritable professionnel de l'encadrement commercial.

A 35 ans anviron, vos qualités d'homme de terrain ainsi que votre habileté à construire et décliner les bonnes stratégies vous donnent le poids d'un véritable patron d'équipe. Une vraie sensibilité à des services haut de gamme nous paraît indispensable pour réussir dans notre secteur.

Nous vous offrons una rémunération à la hauteur de l'anvergure du poste ainsi qu'une voiture de fonction.

Merci d'écrire à notre Conseil
Pascal DEVOULON, s/réf. 6086 LM

ALEXANDRE TIC S.A.
18, RUE ROYALE - 75008 PARIS

SCHOTT

LA VERRERIE MEDICALE

Filiale (200 personnes) du groupe SCHOTT, n°1 européen des verres spéciaux, nous sommes installés près de Sens, à 40 km au sud-est de Fontainebleau. La qualité de notre production nous confère une notoriété internationale auprès d'une clientèle prestigieuse de l'industrie pharmaceutique. Aujourd'hui, référence européenne dans le domaine de l'ampoule pharmaceutique, nous poursuivons notre développement et souhaitons intégrer un

Directeur Commercial
(France et Benelux)

Rattaché au siège à la Direction Générale, vous êtes chargé d'une mission commerciale, basée sur le long terme, qui s'articule autour de trois axes principaux :

- **commercial**, où vous gérez et développez une clientèle, qui vous est confiée, ceci dans un cedre d'objectifs fixés.
- **marketing**, où, à l'écoute permanente de vos clients, vous analysez les besoins actuels et futurs du marché.
- **stratégique**, où vous participez à l'élaboration da la politique commerciale et à sa mise en oeuvre.

A 35 ens environ, da formation supérieure (Ecole Supérieure de Commerce ou Ecole d'Ingénieurs), vous avez acquis une expérience de 5 ans minimum, dans la vente de biens intermédiaires, si possible auprès de l'industrie pharmaceutique. Aujourd'hui, vous souhaitez évoluer. Vous savez que vous disposez de solides atouts pour ce poste : capacité d'écoute, esprit d'analyse et de synthèse, forte personnalité, habilité dans les négociations et bonne capacité à rédiger et mener à bien des dossiers techniques, qui nécessitent un haut niveau de rigueur et de précision. De plus, vous parlez parfaitement l'anglais et si possible l'allemand.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV + photo et rémunération actuelle) sous référence DC/LM à Françoise HENNEQUIN
LA VERRERIE MEDICALE - BP 18
89140 Pont-sur-Yonne.

LA FORCE D'UNE AMBITION COMMUNE

SCITERTIA, 100 personnes, est une SSII spécialisée dans la conception, la commercialisation et le support de progiciels dans le domaine de la monétique et des solutions bancaires. Très présents sur ces marchés, nous avons fait évoluer nos progiciels de gestion back-office TIM-BACK, de gestion front-office TIM-FRONT et notre système bancaire intégré TIM-BANK dans un environnement de systèmes ouverts autour des architectures client-serveur et des bases de données relationnelles. Pour favoriser l'expansion de notre activité, nous recherchons :

1 responsable du service technico-commercial
(réf. TRC)

3 ingénieurs technico-commerciaux
(réf. ITC)

3 responsables produits
(réf. RP)

De formation supérieure technique ou commerciale, vous avez une expérience dans le domaine du front-office et du back-office monétique, du système bancaire intégré, du porte-monnaie électronique et de la banque en général. Disponible, vous avez le goût de la réussite et êtes prêt à vous investir dans une équipe jeune et motivée.

Pour ces postes basés dans le Sud-Ouest, de fréquents déplacements sont à prévoir.

La rémunération motivante, est liée à vos résultats.

Pour nous rejoindre, adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, en précisant la réf. choisie, à SCITERTIA, Mme M.-L. Reyes, BP 577, 32022 Auch Cedex.



scitertia

MEDIA SYSTEM

Ingénieur d'affaires

RESPONSABLE GRANDS COMPTES

Cette PME de services, leader sur son marché (technologies de la communication), appuyée sur des groupes importants, intensifie son développement auprès des grands comptes publics et privés. Rendant compte à la direction générale, responsable opérationnel de votre activité dans un cadre contractuel précis, vous élaborez une offre adaptée et évolutive, vous négociez les contrats au plus haut niveau, vous assurez le pilotage de la maîtrise d'oeuvre et gérez chaque opération pour optimiser la marge.

A 30 ans minimum, ingénieur ou gestionnaire Bac + 5, vous disposez de cinq ans d'expérience dans la négociation à haut niveau impliquant des contraintes techniques et juridiques. Autonome et impliqué, votre sens de l'équipe comme votre ténacité commerciale faciliteront à court terme votre évolution dans l'entreprise. Poste à pourvoir dans une grande ville universitaire au sud de la France.

Merci d'adresser votre candidature (C.V., lettre de motivation, prétentions) à notre Conseil, Francis Michel - Groupe TAILLANDIER - 34, rue de Ponthieu - 75008 PARIS, en précisant la référence 95007/FM.

CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

PARIS - BORDEAUX - TOULOUSE - CARAIBES



Jeunes diplômés
(X, Centrale, Mines, HEC, ESSEC...)

Devenez les actifs de notre salle des marchés

BRED
La passion du client

en rubrique secteur de pointe

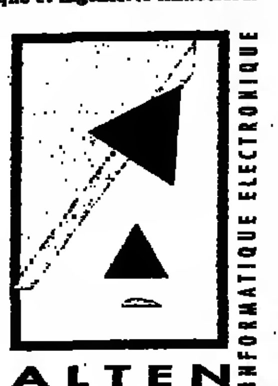
MEDIA SYSTEM

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

OPÉRATION SPÉCIALE

L'époque est aux nouveaux projets

Partenaire privilégié des grands groupes, le groupe ALTEN (500 personnes, 230 MF de CA, 25 % de croissance en 1994) est reconnu pour son savoir-faire et la qualité de ses prestations : informatique technique, intégration de systèmes, architecture Client/Serveur, informatique et ingénierie financière.



Responsable d'Agence

Dans le cadre du développement de notre filiale spécialisée en vente de prestations intellectuelles, nous proposons une opportunité à un commercial à fort potentiel.

Vous aurez pour mission de développer votre portefeuille clients, d'assurer le recrutement d'ingénieurs ainsi que le management d'une équipe technique.

Vous bénéficierez d'une structure de qualité, d'un environnement porteur et d'une rémunération motivante.

De formation supérieure (ingénieur ou école de commerce), vous disposez à 27-35 ans d'une première expérience de 2 à 7 ans de la vente de prestations ou de solutions informatiques auprès de grands comptes.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence LM 503 à ALTEN, Direction des Ressources Humaines, 119-121 Grande-Rue, 92318 Sèvres Cedex.

---

casterman

DIRECTEUR COMMERCIAL

Rattaché au Directeur Général, vous proposez une politique commerciale sur les pays francophones (France, Belgique, Suisse) adaptée à notre stratégie éditoriale et êtes responsable de sa mise en oeuvre sur le terrain. Membre de l'équipe de Direction, vous êtes à la fois homme de réflexion et animateur du développement commercial, sachant vous rendre disponible auprès de votre équipe (20 personnes).

A 35 ans minimum, de formation supérieure, vous bénéficiez d'une expérience significative d'encadrement et d'animation commerciale. Plus que le secteur dont vous êtes issu (édition, produit culturel...), c'est votre maîtrise des différents circuits de distribution traditionnels, spécialisés et GMS et surtout votre personnalité qui nous intéressent.

L'indépendance, la solidité et les perspectives d'évolution de notre Groupe doivent motiver des candidats de valeur.

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, sous la référence 42.1994/LM portée sur lettre et enveloppe. Confidentialité assurée.

Mercuri Urval

Ingénieur commercial "Senior"

Secteur Telecoms — Paris/RP

La Division INDUSTRIE de CAP SESA, partenaire des plus grands comptes industriels français, renforce sa structure de vente sur le secteur très porteur des Telecoms.

Nous vous confierons un portefeuille de grands clients à gérer et à développer. Véritable «chef d'orchestre», commercial d'écoute et fin stratège, vous saurez comprendre le métier de vos clients, détecter les projets de demain et négocier des affaires importantes sur l'ensemble de nos services : assistance technique, intégration de systèmes, projets au forfait, conseil, offres techniques spécifiques...

Agé de 27 à 33 ans, Ingénieur Grande Ecole, vous possédez une expérience réussie de la vente de services ou de solutions complexes auprès de grands comptes industriels, acquise par exemple en SSII, chez un constructeur ou un éditeur de logiciels. Une formation Ingénieur Telecom (ENST, INT...) serait un plus. Nous serons aussi ouverts à la candidature d'un consultant de haut niveau, animé d'un fort potentiel commercial. Vous bénéficierez du support d'équipes techniques et commerciales de très haut niveau.

Nous vous proposons de construire une carrière au sein d'un Groupe leader européen, capable de vous offrir de réelles possibilités d'évolution, en France et à l'international.

Merci d'adresser lettre, CV, photo (en précisant votre rémunération actuelle) à notre Conseil MERCURI URVAL, 14bis rue Daru, 75378 PARIS cedex 08 sous référence 59.1948/LM portée sur lettre et enveloppe.



CAP SESA
Groupe CAP GEMINI SOGETI

CURRICULUM

Directeur commercial et marketing

500 KF +

Notre société exprime sa compétence dans les accessoires de la personne. Nos collections, moyen et haut de gamme, sont portées par des marques à forte notoriété et des licences exploitées par le groupe. Nos circuits de distribution sont les réseaux sélectifs, les grands magasins, les hypermarchés et la VPC.

Votre mission : en relation directe avec le Président du Groupe, vous serez associé à la stratégie globale et optimiserez notre offre produits-marchés dans un environnement concurrentiel très fort. Vous serez garant de la performance de vos différents services (sur plusieurs sites) en leur favorisant les meilleurs outils dans une organisation optimale. Votre autorité de compétences reconnue vous permettra d'animer vos différentes forces de vente et de les accompagner dans la réussite de leurs missions.

Votre profil : à environ 40 ans, de formation nécessairement supérieure, vous pouvez vous prévaloir d'une expérience probante et en constante évolution ; vous maîtrisez parfaitement la distribution moderne et sélective. Votre goût pour la mode et les biens d'équipement de la personne est une part de votre sensibilité. Vous êtes rigoureux, organisé, parfait stratège, réactif et capable d'anticipation. Vous êtes créatif et développez un sens relationnel aigu. Votre anglais est courant et nous apprécierons que votre carrière se soit un moment exprimée à l'international. Nous cherchons un profil à très fort potentiel et saurons gérer son évolution.

Rémunération attractive avec intéressement aux résultats.
Poste basé en province (Est de la France, ville capitale) avec résidence sur le secteur et fréquents déplacements.
Les entretiens auront lieu à Paris courant février.

Veuillez adresser votre CV + photo + rémunération actuelle et souhaitée à notre conseil en Ressources Humaines, ***RH PARTNERS***, 14 rue du Docteur-Fréry, 90000 Belfort, sous la réf. MS 1953.

RH PARTNERS

MEDIA SYSTEM

Nous sommes une SSII performante, nos prestations se situent dans les domaines de la conception, du développement d'application et de la gérance de maintenance. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un futur

Directeur de Filiale

Paris-Nord — **Package 450 KF**

Rattaché à la Direction, vous serez chargé de créer un département sur de nouveaux secteurs d'activités et ce en fonction de votre clientèle actuelle.

A la tête de ce département, vous créez, gérez et développez un portefeuille de clients, détectez et analysez leurs besoins et y apportez une réponse adaptée.

A 30/40 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, vous souhaitez capitaliser une expérience d'au moins 5 ans en SSII et rejoindre une structure où la qualité de service est primordiale.

Véritable développeur d'affaires, votre sens relationnel, votre goût de la qualité et votre aptitude à la négociation seront des atouts majeurs face au challenge commercial que représente ce poste.

A court terme et après réussite de cette création, vous deviendrez actionnaire de cette nouvelle entité.

Merci d'adresser CV + photo + n° tél. + lettre de motivation + rém. actuelle à **Antoine Goldschmidt, Michael Page Commercial & Marketing**, 3 bd Bineau 92594 Levallois Perret cedex ou **taper votre CV sur 3617 Code MPage ss réf. AG9507**

MP

Michael Page Commercial & Marketing
Le spécialiste en recrutement Commercial et Marketing

DIRECTEUR COMMERCIAL EXPORT

Matériel hospitalier pour l'Afrique - 450 KF

ESACO INTERNATIONAL est spécialisée dans les équipements de Santé pour les pays en voie de développement. Dans 25 pays africains, elle réalise des unités complètes de soins hospitaliers depuis la fourniture des matériels jusqu'à l'installation, le service après-vente et la formation des utilisateurs. Son succès depuis 7 ans (plus de 20% de croissance / an) réside aussi bien dans la passion de son équipe commerciale, la qualité de son réseau d'agents locaux que dans la maîtrise des technologies biomédicales mises en oeuvre dans des environnements difficiles. Sa forte croissance exige une nouvelle organisation du service Commercial Export: pour réaliser ce challenge ESACO recherche son Directeur. Celui-ci, sous l'autorité du PDG, coordonne l'administration des ventes, facilite le dialogue avec les services techniques, structure le travail terrain et intervient ponctuellement en appui stratégique pour vendre. Il manage 10 commerciaux et contrôle l'action de 25 agents locaux.

35/45 ans, Ingénieur, Sup de Co ou équivalent, vous avez l'expérience de la Vente de biens d'équipement publics en Afrique, vous êtes un organisateur né, un homme de synthèse, un fédérateur passionné; l'informatique est votre alliée; l'anglais est votre langue de travail; vous vous êtes reconnu: René CASIMIR, Directeur AWV Ressources Humaines, est votre contact personnel et confidentiel: écrivez-lui (lettre-cv-photo) sous référence LMESA1 au 1, rue Auguste Vacquerie 75116 PARIS ou téléphonez au 1. 47 20 06 50.



